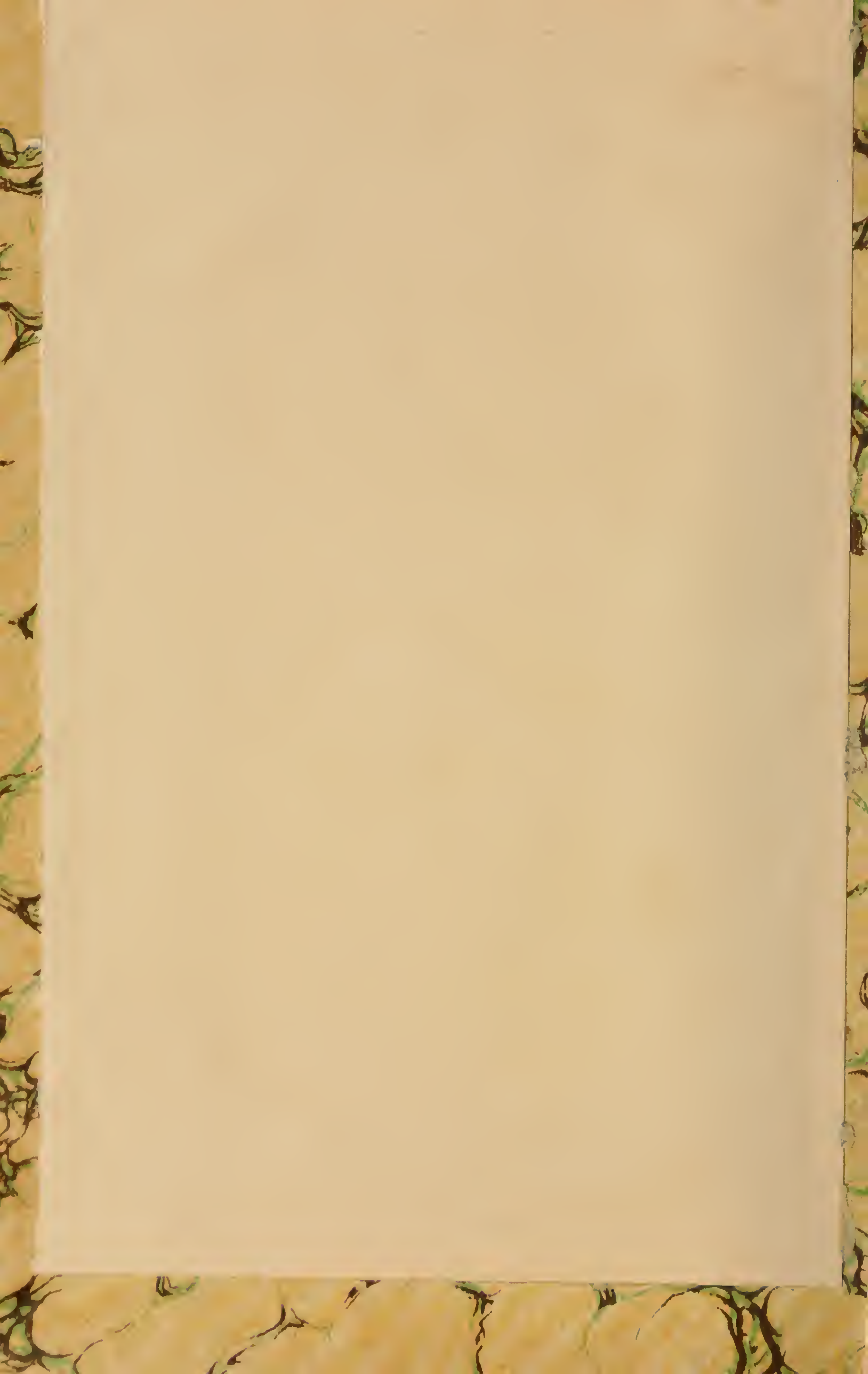
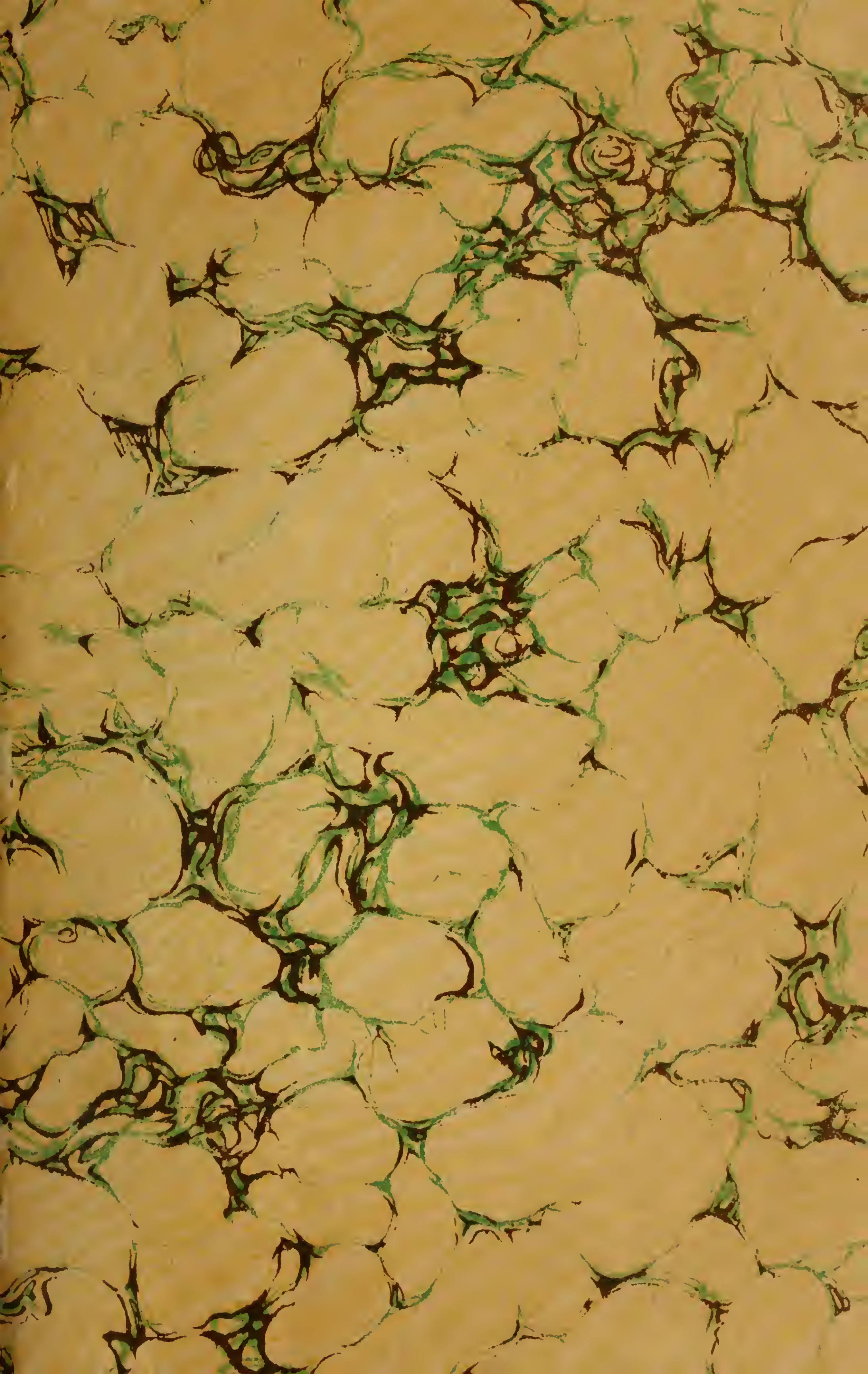






# HISTOIRE

DES

# COMTES DE TOULOUSE

PAR

LE GÉNÉRAL MOLINE DE SAINT-YON.

TOME PREMIER.

PARIS,
ARTHUS BERTRAND, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE HAUTEFEUILLE, 21.

PARIS. — TYPOGRAPHIE MORRIS ET COMPAGNIE
64, rue Amelot

# HISTOIRE

DES

# COMTES DE TOULOUSE.

# HISTOIRE

DES

# COMTES DE TOULOUSE

PAR

LE GÉNÉRAL MOLINE DE SAINT-YON.

TOME PREMIER.

PARIS,
ARTHUS BERTRAND, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE HAUTEFEUILLE, 21.




Gravé chez Erhard, 42 r. Bonaparte Paris
Arthus Bertrand.
Imp. Kaeppelin, Quai Voltaire 17

# AVANT-PROPOS.

Il existe plusieurs histoires du Languedoc et de la ville de Toulouse ; cependant nous ne connaissons qu'une histoire des comtes de Toulouse, celle qui a été écrite, en 1703, par Guillaume Catel.

Cette circonstance ne tiendrait-elle pas à ce que nos devanciers se sont occupés plutôt des détails particuliers à certaines localités que des considérations relatives aux formes des gouvernements, à la politique des princes, aux vues plus ou moins éclairées et libérales des dépositaires du pouvoir? Sous une inspiration étroite, des faits sans une grande valeur ont été minutieusement recueillis, parce qu'ils concernaient telles provinces ou telles villes; tandis que les hommes assez haut placés pour commander aux événements, assez forts pour décider de la destinée des peuples, restaient, au contraire,

comme dans une arche sainte, entourés de respect, mais enveloppés de mystères et de doutes.

Nous avons voulu soulever un coin du voile qui cache encore à l'histoire, si louable dans ses exigences, ce qu'elle a besoin de connaître pour l'impartialité de ses jugements.

Il nous serait facile de justifier l'utilité de notre entreprise. L'ouvrage de Catel, dont nous venons de parler, n'est guère qu'une discussion chronologique, où l'intérêt se trouve sacrifié à des questions de dates. Plein de documents précieux, empreint, à chaque page, d'un rare esprit d'investigation, ce livre, vieux par le style, fatigant par ses citations, a toute l'importance d'un recueil de chartes et de cartulaires, mais n'est pas la peinture d'une époque, une étude de caractères et de mœurs. Consulté toujours par les érudits, rarement, croyons-nous, il sortira de leurs mains.

D'un autre côté, l'Histoire du Languedoc la plus complète et la plus vraie, celle de dom Vic et de dom Vaissete, réunit, nous devons le dire, les qualités et les défauts signalés dans Catel. Ce travail, fruit de recherches considérables et consciencieuses, devant lesquelles la patience des Bénédictins pouvait seule ne pas reculer, est encore un de ces livres qui trouvent rarement des lecteurs. Les œuvres de ce genre restent, dans les bibliothèques publiques, ignorées des gens du monde, et un bien petit nombre de personnes studieuses vont,

aujourd'hui, feuilleter les cinq volumes in-folio dus à un zèle et à une persévérance que l'activité et les préoccupations de notre siècle ne laissent plus le temps d'apprécier.

En 1838, un Toulousain, auteur distingué, a voulu tirer de l'oubli ce monument élevé à la gloire de son pays natal. Il l'a fait réimprimer avec des commentaires et des notes, et a même continué ce livre jusqu'à l'année 1830; mais, quel que soit le mérite de cette publication, elle aura toujours le tort reproché à l'édition première, celui de ne pas être à la portée de tous. D'ailleurs l'*Histoire générale du Languedoc* contient nécessairement une foule de détails complétement étrangers aux comtes de Toulouse, par conséquent de nature à détourner l'attention, et à faire oublier ces princes, si remarquables par leurs qualités et leurs défauts, par leurs succès et leurs revers. On pourrait aussi appliquer à cet ouvrage ce que Voltaire dit, avec tant de raison, de l'histoire de l'Europe : « Elle est devenue un im-« mense procès-verbal de contrats de mariage, de « généalogies et de titres disputés qui répandent par-« tout autant d'obscurité que de sécheresse, et qui « étouffent les grands événements, la connaissance des « lois et celle des mœurs, objets plus dignes de l'at-« tention (1). »

(1) *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations.*

Des écrivains d'un grand talent nous ont retracé la vie des ducs de Bourgogne (1), des ducs de Bretagne (2), des ducs de Lorraine (3), et les comtes de Toulouse, qui ont joué un si grand rôle, non-seulement en France, mais jusqu'aux rives de l'Euphrate, ont à peine attiré l'attention des historiens et des poëtes. Le Tasse lui-même, dont les vers, pleins d'éclat et de charme, nous ont dit les hauts faits des preux de la Palestine, accorde à peine quelques paroles fugitives au comte Raymond de Saint-Gilles, qui, par sa sagesse et sa valeur, méritait de passer à la postérité avec le chantre immortel de Godefroi et de Tancrède.

Pourtant l'existence des comtes de Toulouse n'offre-t-elle pas des tableaux et brillants et terribles. Au souvenir de ces chefs illustres, nous apparaît le moyen âge avec ses guerriers héroïques, son faste éblouissant, ses croyances simples et naïves. A ces peintures chevaleresques et suaves succèdent des superstitions sauvages, des trahisons infâmes, d'horribles et lâches vengeances. Puis, au milieu des scènes les plus dramatiques, les plus émouvantes, nous voyons ces grands vassaux de la couronne faire connaître à leurs peuples les douceurs de la civilisation, la haute mission des beaux-arts, les nobles inspirations de la liberté. Trouve-t-on souvent, dans l'histoire, des

(1) M. de Barante.
(2) M. Daru.
(3) M. d'Haussonville.

princes redoutés de leurs ennemis, même après leurs défaites; adorés de leurs sujets jusque dans leurs infortunes; assez généreux pour se sacrifier à la patrie; assez habiles, quoique tributaires des rois, pour les surpasser en richesses et en puissance?

Nous devons, il est vrai, à une plume élégante une autre histoire des comtes de Toulouse, publiée en 1827 (1) : malheureusement, nous le regrettons, l'auteur, doué de toutes les qualités nécessaires pour bien traiter ce sujet, s'est renfermé dans des proportions tellement réduites, que son ouvrage est plutôt une table raisonnée des matières qu'un livre destiné à combler, dans nos annales, la lacune fâcheuse signalée déjà plus d'une fois.

Cette lacune, nous essayons de la remplir. Sans nous faire illusion sur les difficultés d'une telle tâche, nous nous sommes flatté que, dans un temps où l'on se montre si impatient de toucher au but, on nous tiendrait compte peut-être d'avoir conduit à sa fin un travail exigeant des recherches longues, des lectures trop souvent rebutantes, des années d'un labeur suivi et ardu. Nous avons pensé d'ailleurs que, lorsque le roman historique venait, chaque jour, si audacieusement mentir à la vérité, outrager la religion, blesser la morale, il était, pour ainsi dire, du devoir de tous ceux qu'anime encore un senti-

(1) M. B. A. Marturé.

ment national, de défendre leur pays contre de dangereuses erreurs, en mettant le passé en regard du présent, et en opposant au matérialisme de notre époque les saintes croyances et les nobles vertus de nos pères.

Notre ouvrage est précédé d'un aperçu sur la situation de la France méridionale avant la création des comtes de Toulouse. Il devenait essentiel, selon nous, pour bien apprécier certains actes et certains faits, de connaître les antécédents des populations ; de savoir les influences dont l'action a pu modifier leur nature, leurs goûts, leurs habitudes. Les peuples ne sont pas entraînés seulement par la fatalité et le hasard ; les leçons transmises par la tradition et l'expérience décident, à leur insu, de leurs vertus et de leurs vices, de leurs désirs et de leurs volontés. Il est donc indispensable de remonter dans le passé, pour savoir quelles raisons les ont déterminés, quels motifs les ont conduits, dans les diverses phases d'une existence soumise toujours à de nombreuses vicissitudes.

Sans vouloir, comme chaque jour on nous en donne l'exemple, flatter les passions populaires, et conquérir ainsi les éloges de ceux qui voient le progrès dans l'avilissement du pouvoir et l'anéantissement des distinctions sociales, notre ouvrage, c'est au moins notre intention, ne méritera pas non plus ce reproche inspiré à l'un de nos premiers écrivains : « *L'histoire est un récit vaguement pompeux où un petit nombre de personnages occupent*

*seuls la scène, et où la masse de la nation disparaît derrière les manteaux de cour* (1). » Nos observations porteront sur les grands et sur les petits; mais nous ne chercherons pas, nous l'avouons, à plaire à la foule inintelligente, en écrasant sans raison les individus isolés par leur élévation ou leurs services. C'est, à nos yeux, une victoire facile et peu désirable, celle qui s'obtient en excitant les jalousies et les haines de la multitude. Nous n'encenserons ni les peuples ni les princes; nous jugerons les uns et les autres selon notre conscience; et surtout nous nous attacherons à prouver, par les faits, sinon par de brillantes paroles, qu'une nation peut ne désespérer jamais de son avenir, quand il existe un attachement réciproque, une alliance sincère et étroite, entre celui qui commande et ceux qui doivent obéir.

Bien que différents auteurs, se fondant sur le silence gardé par Eginhard dans sa vie de Charlemagne, et par Canisius dans ses vieilles annales, prétendent que l'origine des comtes de Toulouse doit être postérieure à la fin du VIII^e^ siècle, tant d'anciens documents font remonter la création des comtes de Toulouse à l'an 778, qu'il nous a paru impossible de ne pas admettre l'authenticité de cette date. Nous nous sommes, au reste, conformé en cela à l'opinion des critiques les plus éclairés. Nous voudrions qu'il y eût autant de certitude en ce qui concerne l'or-

(1) *Lettres sur l'histoire de France*, lettre 1^re^, p. 15. Aug. Thierry.

dre suivant lequel les comtes de Toulouse se sont succédé pendant le VIII^e, le IX^e et le X^e siècle. Pour établir ce tableau généalogique, il n'existe que des notes éparses, soit dans l'histoire des Croisades, soit dans les chroniques espagnoles, relatives aux alliances des comtes de Toulouse avec les comtes de Barcelonne, les rois de Navarre, d'Aragon, de Castille, de Léon et de Portugal; soit enfin dans les relations des guerres de Henri II et de Richard, son fils, contre le roi de France. Il fallait le jugement exercé de Catel pour découvrir la vérité à l'aide de matériaux si incomplets, et souvent même si inexacts. Avant lui, tous les historiens ne s'étaient nullement attachés à résoudre une question rendue presque insoluble par la similitude des noms, cause principale des méprises sans nombre commises dans ces temps reculés par les contemporains eux-mêmes.

Guillaume de Puylaurens (1) donne une généalogie des comtes de Toulouse; mais il la commence seulement en 1100. Bernard Guido, ou Guidonis (2), la fait remonter à une époque un peu plus éloignée, sans cependant s'appuyer sur aucune preuve. Nicolas Bertrand, dans son livre intitulé *de Tolosanorum gestis*, ajoute quelques noms à ceux qu'ont cités ces deux auteurs, et il a été suivi par un anonyme auquel sont dus les por-

(1) *Histoire des Albigeois.*
(2) Il écrivait dans le XIV^e siècle.

traits de ces comtes. Nicolas Bertrand a été copié par Tegula, prieur de Moissac; par du Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine;* par Zurita, dans ses *Annales d'Aragon;* par Noguiez, dans son *Histoire toulousaine;* par Gaultier, dans sa *Chronique des chroniques;* par Etienne de Lusignan, dans son *Histoire des rois de Chypre;* par Paradin, dans ses *Alliances généalogiques;* par Malmesbury, auteur anglais; par Mathieu Paris, dans son *Histoire d'Angleterre;* par du Tillet, dans son recueil de l'*Histoire de France;* par le président de Lestang, dans son *Histoire des Gaules*, etc., etc.

Tous ces écrivains, en reproduisant aveuglément l'opinion de leurs devanciers, ne nous avaient donc rien appris sur les premiers comtes de Toulouse, lorsque Catel, en remontant aux sources les plus sûres et en discutant les faits avec une sagacité et une lucidité remarquables, est venu dissiper les incertitudes et les doutes.

Néanmoins, malgré son coup d'œil pénétrant, il était difficile qu'il ne se trompât jamais; il s'est trompé en effet, entraînant hors de la bonne voie Cazeneuve, Marcel, Besse, de Marca, etc., et les historiens venus ensuite ne pouvaient manquer de s'égarer aussi.

Heureusement, quoique beaucoup de matériaux précieux aient été détruits ou perdus dans nos tourmentes révolutionnaires, des hommes que rien ne saurait décourager, en consultant de nouveau les chartes et les

vieux manuscrits de nos bibliothèques, sont parvenus à éclairer différents points restés jusqu'à présent fort obscurs. Grâce à leur zèle infatigable, laissant de côté les conjectures plus ou moins plausibles, les suppositions plus ou moins ingénieuses, il nous est permis aujourd'hui d'établir la suite non interrompue des comtes de Toulouse, depuis l'an 778 jusqu'à l'an 1249; c'est-à-dire depuis celui qui le premier a été revêtu de cette dignité jusqu'au comte Alphonse, frère de saint Louis, dont le mariage avec la fille unique du dernier héritier de la maison de Toulouse amena la réunion de ce comté à la couronne de France (1).

Le tableau généalogique placé en tête de ce livre fait connaître l'ordre de succession de ces princes, les alliances contractées par eux, leurs descendants les plus directs et les détails indispensables pour la clarté et l'intelligence de cette filiation.

Il nous a semblé inutile de donner copie des documents sur lesquels nous nous sommes appuyé; en général, les pièces justificatives sont rarement consultées, et en citant les ouvrages où elles se trouvent, nous procurons à ceux de nos lecteurs qui voudraient y recourir les moyens de remonter sans peine aux sources où nous avons puisé nous-même. De cette manière nous fournis-

(1) Cette réunion, comme on le verra, ne devint définitive qu'en 1361, par les lettres patentes de Jean II dit *le Bon*.

sons des preuves de notre exactitude, nous facilitons les recherches à l'esprit de critique, et nous ne grossissons pas sans nécessité nos volumes d'un nombre considérable de pièces qui, toutes, on doit le comprendre, ne présentent ni un égal intérêt ni une égale importance.

---

## AUTEURS CITÉS DANS CET OUVRAGE.

Abbon, collect. de Duch., Siége de Paris.
Aimoin, Hist. de France.
Alcuin, les OEuvres.
Albéric, Chr. Hierosel.
Albert d'Aix, Chr. Hierosol.
Ampère, Hist. de la litt. fr.
Ange, Hist. de la mais. de Fr.
Antonin (saint), Summ., Théolog.
Astronome (l'), Vie de Louis le Débon.
Ausone.
Balderic, Hist. Hierosol.
Baluze, Capit. des rois de Fr.
Barnage.
Barrau et d'Aragon, Hist. des crois. cont. les Albig.
Béja, Chron.
Besse, Hist. des ducs, marquis et comtes de Narb., etc.
Bernard, Vie de saint Robert.
Bertrand (Nicolas), Gest. Tolos., trad. de la Perrière.
Blois (Pierre de), OEuv., édit. de Goussainville.
Blondeau, Hist. de la musique.
Borel, Trés. des rich. et des antiq. gaul.
Bouche, Hist. chr. de la Prov.
Bouchet (du), Ann. d'Aquit.
Bouquet, Rec. des hist. des Gaul.
Brito, Chr. de l'ordre de Cit.
Burney, general History of music.
Caffary, Ann. génér.
Canisius, Ann.
Cassiodore, Cod. wisig.
Catel, Hist. des comtes de Toul.
Chateaubriand, Itin. de Paris à Jér.
Cicéron, Pro Font.
Cæsar, Comm.

Cointe (Charles le), Ann. eccl. fr.
Daniel, Hist. de Fr.
David (Émeric), Dis. hist. sur la peinture.
Diodore de Sicile.
Dion, Hist. rom.
Duchesne, Hist. fr.
Éginhard, Vie de Charlemagne.
Fauriel, Hist. de la Gaule mérid.
Ferreras, Hist. d'Esp.
Fleury, Hist. eccl.
Flodoard, Hist. de l'égl. de Reims.
Gauthier, Chr. des chr.
Geoffroy, Vie de saint Bernard.
Gervais de Cantorbéry, Hist. d'Angl., de la Terre sainte.
Glaber, Hist. de Fr.
Grégoire de Tours, Hist. de la Fr.
Guérard, Polyt. d'Irmin.
Guibert, Hist. Hieros.
Guichemon, Hist. génér. de la mais. de Savoie.
Guido (Bernard) ou Guidonis, Trait. des év. de Toul.
Guillaume (l'Armorique), Vie de Philip.-Aug.
Guillaume de Tyr.
Guizot, Hist. de la civ. en Fr. — Ess. sur l'hist. de Fr.
Hawskins, general Hist. of. music.
Hauteserre, De duc. et com. gall.
Heisterbach (Césaire d'), Or. des pr. soc.
Huet, Orig. des Rom.
Huron (le), Inst. mérov.
Hurter (Frédéric), Vie d'Innocent III.
Joinville, Hist. de saint Louis.
Justin, Hist. de Trog. Pom.
Labbe, Bibliotheca bibl.
Lacordaire, Vie de saint Dominique.
Lafaille, Ann. de la ville de Toul.
Langlois, Hist. des crois. contre les Albig.
Lestang (le président de), Hist. des Gaul.
Lusignan (Étienne de), Hist. des rois de Chypre.
Mabillon.
Malmesbury (Guillaume de), Hist. d'Ang.
Marc (Paul), De regionibus, etc.

Marca (de). Hist. du Béarn.
Marcel, Orig. et prog. de la mon. fr.
Mariana, Hist. d'Esp.
Martenne, Collec.
Martial, Analec.
Marturé, Hist. des comtes de Toul.
Mary-Lafond, Hist. polit. et litt. du midi de la Fr.
Mège (du), Arch. pyr. — Notes de l'hist. génér. du Lang.
Mézeray, Hist. de Fr.
Michaud, Hist. des crois.
Millot, Hist. de la litt. des troubadours.
Nangis (Guillaume de), Vie de saint Louis. — Chr.
Neubrige, Hist. d'Angl.
Noguiez, Hist. tol.
Nostradamus (Jean de), Vie des anc. poëtes prov.
Ordric-Vital, Hist. eccl.
Orose, Hist. du monde.
Paradin, Alliances généal. de Fr.
Paris (Mathieu), Hist. univ.
Paucton, Métrologie.
Perein, De heresiæ alb.
Perez (Joseph), Dissert. hist. d'Esp.
Peyrat (Émeric de), Chr. du xii^e siècle.
Pline.
Pomponius Mela.
Ptolémée.
Puylaurens (Guillaume de), Hist. des Alb.
Raoul de Caen, Hist. de Tancrède.
Raynal, Hist. de la ville de Toul.
Raynouard, Choix de poés. des troub.
Rigord, Gest. Philip.-Aug. fr.
Roberti, Hist. Hieros.
Roderic, Hist. des Arabes.
Rosoi (de), Ann. de la ville de Toul.
Ruinard, Hist. de la pers. des V.
Sismondi, Hist. des litt. du Midi.
Sudre (Alf.), Hist. du commu., etc.
Suétone.
Strabon.
Tégula (Giraud de).

Thierry (Amédée), Hist. des Gaul.
Thierry (Aug.), Lettres sur l'hist. de Fr.
Thou (de), Hist.
Tillet (du), Som. de la guer. contre les Alb.
Tite-Live.
Tudèle (Guillaume de), Cansos de la croz.
Vaucernay (Pierre de), Hist. des Alb.
Vic (dom) et D. Vaissete, Hist. gén. du Lang.
Ville-Hardouin, Hist. de la pr. de Const.
Villemain, Cours de litt. fr.
Vossius.
Zurita, Ann. d'Aragon.

---

# INTRODUCTION.

Le Languedoc, cette contrée si remarquable par la douceur de son climat, la fécondité de son sol, la vivacité et l'intelligence de sa population, comprenait, presque en entier, dix de nos départements actuels : la Haute-Loire, l'Ardèche, la Lozère, le Gard, l'Hérault, l'Aude, la Haute-Garonne, le Tarn, une portion des Pyrénées-Orientales, et une portion du département de Tarn-et-Garonne.

Les comtes de Toulouse joignirent par la suite à ce territoire, déjà fort étendu, l'Auvergne, le comté de Foix et la Provence; c'est-à-dire environ huit autres départements : le Cantal, le Puy-de-Dôme, l'Ariége, une partie des Hautes et des Basses-Alpes, Vaucluse, les Bouches-du-Rhône et le Var. Ainsi ces princes ont exercé leur domination sur presque toute la France méridionale, ou

plutôt ont été les seuls maîtres, les véritables souverains de ces riches et belles provinces.

Avant de nous occuper des chefs illustres qui gouvernèrent pendant près de cinq siècles le comté de Toulouse, jetons un coup d'œil rétrospectif sur le pays rangé si longtemps sous leurs lois, et cherchons à voir quelle influence ont exercée plusieurs invasions successives sur le caractère de ses habitants, leurs coutumes, leur civilisation et leurs institutions politiques.

Le Languedoc, sous le point de vue historique, présente quatre époques bien distinctes, et même tellement tranchées, tellement en opposition l'une à l'égard de l'autre, qu'il est parfois difficile de reconnaître les liens qui les rattachent entre elles. Cependant ces liens, en apparence si faibles, n'ont pu être brisés par la conquête, et sont restés plus puissants que la volonté des hommes.

Ces quatre époques sont : 1° les Gaules avant l'arrivée des Latins; 2° l'occupation par les Romains; 3° l'occupation par les Wisigoths; 4° la prise de possession par les Franks; époque dans laquelle on doit comprendre les diverses tentatives et expéditions des Sarrasins.

Sans entrer dans de grands détails sur des migrations qui obligèrent toujours les vainqueurs à s'assimiler aux vaincus, il est indispensable, pour se faire une idée juste de la France méridionale au VIIIe siècle, de s'arrêter un moment sur ces temps reculés, et de voir ce

qui a dû résulter, pour la population indigène, du mélange successif de plusieurs races, si différentes d'origine et de mœurs.

## PREMIÈRE ÉPOQUE.

Dans le rapide examen auquel nous allons nous livrer, nous ne nous occuperons pas de tout le pays qui fut appelé *la Gaule*. Ce serait une étude inutile pour nos lecteurs, et pour nous une tâche difficile, après le travail si remarquable de M. Amédée Thierry (1). Nous nous contenterons donc de fixer notre attention sur les contrées circonscrites par les Pyrénées, les Alpes, la Loire et l'Océan; car c'est ce grand quadrilatère qui a été le théâtre des événements retracés par nous, et notre histoire ne nous oblige pas à sortir des limites de ce cadre.

1500 ans av. J. C. En remontant aux plus anciennes traditions, nous trouvons cette vaste étendue de terre habitée par les *Galls* ou Gaulois (2), par le peuple aquitain originaire de

(1) Voir l'*Histoire des Gaulois*.

(2) Le Gaulois était robuste et de haute stature; il avait le teint blanc, les yeux bleus, les cheveux blonds ou châtains, auxquels il s'étudiait à donner une couleur rouge ardente; il les portait de toute leur longueur, tantôt flottants sur les épaules, tantôt liés, en touffe, au sommet de la tête. Le peuple se laissait croître la barbe. Les nobles se rasaient le visage, à l'exception de la lèvre supérieure, où ils entretenaient d'épaisses moustaches. L'habillement se composait d'un pantalon ou *braie*, d'une chemise à manche d'étoffe rayée, descendant au milieu des cuisses, et d'une casaque ou *saie*, rayée comme la chemise ou bariolée de fleurs,

l'Ibérie, autrement dit des bords de l'Èbre (1), et par des Phéniciens qui, établis sur les côtes de la Méditerranée, venaient échanger les produits de l'Asie contre les richesses de ces contrées occidentales.

Après la chute de la puissance phénicienne et l'anéantissement de toutes ses colonies, un Phocéen, un marchand aventureux se hasarda, avec quelques frêles bâtiments, à pousser ses explorations jusque vers l'embouchure du Rhône. L'accueil qu'il reçut sur cette plage hospitalière l'engagea à y jeter les fondements de la ville de Massalia (2), et à renvoyer ses navires pour chercher des colons parmi ses compatriotes. En effet, un certain nombre d'habitants de la Phocée ionienne, province de l'Asie Mineure, et non pas de la Grèce, comme

de disques, de figures de toute espèce, et, chez les riches, superbement brodée d'or et d'argent : elle couvrait le dos et les épaules, en s'attachant, sous le menton, avec une agrafe de métal. Les dernières classes du peuple la remplaçaient par une peau de bête fauve ou de mouton, ou par une espèce de couverture en laine grossière. Les Gaulois montraient un goût très-vif pour la parure. Les hommes riches étalaient, sur leur corps, une grande profusion d'or, en colliers, bracelets, anneaux pour les bras, pour les doigts, et en ceintures (Am. Thierry).

(1) L'Aquitain avait conservé, presque sans altération, le type originel de sa race. A ses traits, à sa taille, à son langage, à ses mœurs, on le reconnaissait pour un enfant de l'Ibérie ; il continuait à porter le vêtement ibérien, court, fabriqué de laine grossière et à longs poils. La propreté, l'élégance ibériennes se retrouvaient aussi, parmi les femmes, sur les rives du Gave et de l'Adour. L'Aquitain était brave, mais rusé ; un esprit vif et intelligent le rendait fort habile à saisir et à imiter la tactique de son ennemi (*Cæs. Gall. bell.*, liv. III, chap. 20).

(2) Du mot celte *mag*, ville; dont les Grecs firent *maz*, *maz-salia*, la ville salienne.

on l'a dit parfois, vinrent accroître la population de la cité naissante, que nous appelons aujourd'hui Marseille, et qui, placée d'abord sur une hauteur rocailleuse, est descendue peu à peu de sa position défensive pour étaler enfin dans la plaine sa grandeur et sa magnificence.

Vers l'an 500 av. J. C.

Ces étrangers, apportant avec eux leurs dieux, leurs coutumes, leur civilisation, exercèrent de proche en proche une influence dont les fruits ne tardèrent pas à se développer et à se répandre. On lit dans Justin : « Les Gaulois durent aux Grecs de n'être plus ni sau-« vages ni barbares; ils apprirent d'eux à cultiver les « champs, à tailler la vigne, à planter les oliviers. A « leur exemple, ils entourèrent leurs villes de murailles, « et, chose peut-être plus profitable encore, au lieu de « terminer leurs différends par la voie des armes, ils « s'en rapportèrent au jugement des hommes sages; en « un mot, ils prirent si bien les habitudes et les coutu-« mes de la colonie phocéenne, qu'on eût dit que ce « n'étaient pas les Grecs qui étaient établis dans les « Gaules, mais les Gaulois qui se trouvaient transportés « en Asie (1). »

L'importance que prit en peu de temps Massalia ne tarda pas à inquiéter les Ligors ou Ligures, ses voisins les plus proches (2). Ces peuples s'armèrent contre la

(1) Liv. 43, chap. 4.

(2) Les Ligures étaient aussi une branche de la famille ibérienne,

ville phocéenne, et ils l'auraient probablement détruite, si l'invasion des Gaules par les Kimris n'était venue protéger l'existence de cette colonie nouvelle.

Les Kimris appartenaient à la grande famille gauloise, mais, s'en étant séparés depuis longtemps, ils formaient alors une race à part, très-différente de la race primitive et par le caractère et par les habitudes. Les Galls parlaient la langue gallique, étaient impétueux, francs, légers, aimant l'indépendance et le changement ; les Kimris, au contraire, parlaient une langue à eux, celle d'où est dérivé le bas breton ; ils avaient peu d'activité, peu d'imagination, mais ils étaient réfléchis et surtout persévérants (1).

Refoulés par cette invasion vers le centre et l'est de la Gaule, les Galls se trouvèrent sans doute à l'étroit, car ils envoyèrent bientôt 3 ou 400,000 hommes au dehors, sous la conduite de Ségovèse et de Bellovèse. Ces deux chefs se dirigèrent, l'un sur le Rhin, la Bohême, la rive droite du Danube et l'Illyrie ; l'autre sur les basses Alpes pour tâcher de franchir ces montagnes et d'arriver dans la Péninsule italique. Bellovèse descendait la vallée du Rhône lorsque des envoyés de Massalia vinrent implorer son secours ; il se rendit à leurs prières et força les Ligures à vivre en paix avec la

mais ils avaient conservé moins purement le type originel que la branche aquitanique (Am. Thierry, *Histoire des Gaulois*).

(1) *Histoire des Gaulois*, Am. Thierry.

colonie phocéenne. Cette expédition terminée, il passa le mont Genèvre, envahit la Gaule cisalpine, aujourd'hui la Lombardie, et, après avoir battu les Étrusques, il fonda la ville de Médiolanum ou Milan.

Un peu plus tard, les Kimris d'outre-Rhin, formant
400 ans av. J. C. la confédération des Belges ou Bolgs, obligés probablement par quelques voisins d'abandonner aussi leur territoire, car alors les populations forcément errantes cherchaient toutes à s'établir et à se fixer, voulurent, à leur tour, se jeter sur la Gaule ; mais, contenus à la fois par les Galls et par les Kimris, ils ne purent aller bien loin et durent, malgré eux, renoncer à s'étendre de ce côté. Cependant deux de leurs tribus les plus braves, les Arékomiques et les Tectosages, s'ouvrirent un passage de vive force et, après avoir traversé plus de 200 lieues de pays, vinrent s'arrêter, les premiers entre la mer et les Cévennes, les seconds entre les Cévennes et la Garonne, en chassant devant eux diverses fractions des Ligures. Nîmes et Tolosa, ou Toulouse, devinrent les chefs-lieux ou capitales de ces peuples.

Il est à croire que cette dernière ville avait une origine ibérienne, et qu'après avoir appartenu aux Aquitains elle était tombée au pouvoir des Galls, et ensuite entre les mains des Kimris. Les Arékomiques et les Tectosages occupèrent ainsi tout ce qui devait former de nos jours le haut et le bas Languedoc.

Quoique séparées par le fait, ces deux vaillantes tri-

bus ne firent cependant toujours qu'une même nation, qui continua à être connue sous le nom de Bolg ; mais leurs voisins, les Galls et les Ibères, prononçant le mot *Bolg* comme s'il était écrit *Volg* , *Volk* ou *Volque* , cette dernière dénomination demeura à ces peuples.

Soit que les Volques fussent resserrés par les Galls, les Aquitains et les Ligures, soit qu'ils se trouvassent dans la nécessité de se débarrasser d'une population remuante , ils envoyèrent au dehors une émigration nouvelle , qui , à l'exemple de la première, se répandit sur les bords du Danube en passant par l'Allemagne.

César , dans ses *Commentaires*, parle des Tectosages trouvés par lui établis sur la lisière de la forêt Noire. « Ils se reconnaissent, dit-il, à l'uniformité de « leur costume. » Et il ajoute : « Ils sont surtout « considérés à cause de leur probité et de leur bra- « voure. »

Les Volques, qui trois cents ans auparavant avaient quitté les Gaules à la suite de Ségovèse, étaient devenus si nombreux et si redoutables, qu'après s'être emparés d'abord de la Hongrie ils se dirigèrent ensuite sur l'Épire, la Macédoine , la Thrace , et formèrent en Asie un État puissant appelé, plus tard, la Galatie , dont Ancyre devint la capitale.

Justin et tous les anciens auteurs parlent avec éloge de la valeur de ces conquérants, et ils citent, en remémorant leurs hauts faits, l'expédition dirigée par eux

contre la ville de Delphes, dans le but de s'emparer des trésors que renfermait le temple d'Apollon.

Cependant les historiens ne sont pas d'accord sur le résultat de cette entreprise aventureuse. Selon les uns, une puissance surhumaine combattit la tentative des Tectosages en déchaînant contre eux les éléments qui firent périr jusqu'au dernier les spoliateurs sacriléges. Selon les autres, le temple de Delphes devint la proie des vainqueurs; mais la mort, sous une forme inconnue, ayant exercé parmi eux d'affreux ravages, ils se virent contraints, pour échapper au châtiment que le ciel réservait à leur action impie, d'abandonner leurs conquêtes et de retourner en toute hâte, chargés d'or et d'objets précieux, dans le pays des Galls, le pays où ils avaient laissé leurs pères. Ces mêmes écrivains prétendent qu'arrivés à Toulouse ils ne furent pas pour cela à l'abri de la vengeance céleste, et que le nombre des victimes s'accroissant au contraire chaque jour, les oracles, consultés à ce sujet, prescrivirent, pour apaiser les dieux, de jeter dans un lac situé près de la ville toutes les richesses dont ils avaient dépouillé le temple de Delphes.

Cette dernière version est certainement la plus vraisemblable. Ces peuples crédules, exposés pour la première fois aux effets si rapides de la peste, durent attribuer ce fléau à la Divinité, qu'ils avaient outragée, et, voulant fuir les lieux où la mort les frappait sans pitié, ils apportèrent avec eux dans les Gaules le mal terrible

qu'ils ne pouvaient ni expliquer ni vaincre. Cependant une partie des Tectosages, au lieu de revenir à Toulouse, prit le chemin de la Thrace, et remplit encore l'Asie de ses exploits. Tite-Live nous en fournit une preuve incontestable; car, en énumérant les victoires obtenues longtemps après par Manlius, il met ces peuples au nombre de ceux que le consul eut à subjuguer, et même il ajoute : « En domptant les Gaulois, il a vengé les « dieux du sacrilége dont cette nation s'était rendue « coupable. »

On sait peu de chose sur le gouvernement des Volques à cette époque. César, venu plus tard dans les Gaules, appela, il est vrai, *rois* plusieurs des chefs de ce pays; mais ce titre paraît avoir été donné par lui à des hommes de guerre placés à la tête des troupes, plutôt qu'à de véritables souverains exerçant une autorité soit héréditaire, soit élective. Tout semble le faire croire; car le consul romain parle de divers personnages dont les pères ont été rois, et il en cite même auxquels leurs cités ont fait trancher la tête.

Nous ne pouvons douter cependant que les capitales n'eussent alors, sous le rapport de la juridiction, une prééminence sur les autres villes. Il est donc probable qu'à Toulouse et à Nîmes il existait une sorte de conseil public qui prononçait en dernier ressort sur les questions de droit; et cela a fait supposer avec raison que ce conseil a pu être chargé de diriger les affaires administra-

tives, et avoir été, en un mot, le véritable centre gouvernemental.

La religion des Volques fut d'abord celle de presque tous les peuples barbares. De même que les autres tribus gauloises, ils avaient métamorphosé en puissances célestes les objets les plus dignes d'attirer l'attention dans la nature (1). Mais après l'adoration de la matière brute, l'eau, les rochers, les arbres; le soleil, sous le nom de *Bélénus;* la lune, sous celui de *Belzama;* ils étaient arrivés à la personnification d'une pensée, d'un principe, d'une raison d'être quelconque. De là le dieu *Teutatès* ou *Teut,* le Théos des Grecs, la volonté suprême; *Hésus* ou *Hizzus*, le dieu fort, l'arbitre souverain des batailles, le Mars, en un mot, des anciens; *Taramis,* le dieu qui lance la foudre. Puis ils eurent des divinités protectrices d'un ordre secondaire, telles que *Voségc,* le dieu des Vosges; *Pennin,* le dieu des Alpes; *Arduina,* la déesse des Ardennes, etc.

Les fées et les génies jouaient aussi un assez grand rôle parmi les Galls. On croyait à leur intervention dans la vie intérieure, à leur puissance dans la destinée des hommes. Ensuite venaient les esprits ténébreux ou malfaisants, et, chose digne de remarque, aujourd'hui même ces anciennes superstitions subsistent, avec une égale force, dans les campagnes du midi de la France. Au

(1) Vossius *De origine idolatriæ.*

foyer des chaumières du Languedoc, on retrouve encore les *Stries* ou les *Dracks*, et là où ces dénominations ne sont pas conservées, on attribue à des êtres invisibles et méchants, appelés *Fathchillieras*, une foule de méfaits et de ruses diaboliques (1).

Nul doute qu'à cette époque les Tectosages ne fissent des sacrifices humains; Cicéron, dans un de ses plaidoyers, les en accuse de la manière la plus positive (2); mais il ne dit pas, ce qui eût été pour eux une sorte de justification, que les Volques ne recouraient à cette affreuse coutume que lorsqu'il s'agissait du salut de la nation, et, dans ce cas même, la victime était un criminel ayant mérité la mort; par conséquent, son supplice, décidé d'avance, prenait seulement par sa forme un caractère religieux.

Le druidisme succéda à cette religion matérielle, et, s'adressant à l'intelligence, il remplaça peu à peu le fétichisme par des principes puisés dans les inspirations de l'esprit et de la morale. Aussi les prêtres de cette religion, dont le dogme et les rites restèrent entourés de mystères impénétrables, ont-ils été regardés par Aristote comme les premiers philosophes apparus sur la terre.

Le culte druidique était assurément un des triomphes

(1) Mary-Lafond, *Histoire politique, religieuse et littéraire du midi de la France.*

(2) *Pro Font.*

les plus remarquables de la raison sur l'ignorance. Il reconnaissait un pouvoir supérieur à l'homme; une existence passagère en ce monde conduisant à une vie éternelle (1); des jouissances indicibles pour les justes; des tortures sans fin pour les méchants. Ses préceptes étaient tous renfermés dans cette maxime : Honorez les dieux; gardez-vous du mal; sachez être braves (2).

Si les druides enseignaient les vertus à leurs peuples, la prudence les empêchait aussi d'oublier de les défendre contre les dangers de la fortune. Ce sont eux qui ordonnèrent, comme nous l'avons dit plus haut, de jeter dans le lac sacré de Toulouse tout l'or rapporté de l'Orient; et probablement ils exigèrent ce sacrifice, beaucoup moins pour apaiser la vengeance des cieux que pour conjurer les malheurs, suite presque toujours inévitable de l'accumulation des richesses (3).

(1) Diod. Sic., lib. V, et Pomponius Mela, lib. III.

(2) Les druides étaient divisés en quatre classes : les *vacceres* vaquaient aux mystères de la religion; les *cubages* interprétaient les prodiges et prédisaient l'avenir; les *sarronides* rendaient la justice et instruisaient la jeunesse dans les sciences et les beaux-arts, et les *bardes* célébraient, en vers, les actions héroïques. Il y avait aussi parmi eux des femmes, dont les fonctions étaient les mêmes que celles des druides : les unes faisaient vœu de chasteté; les autres étaient mariées, mais elles ne voyaient leurs maris qu'une fois l'année (voir Raynal, *Histoire de la ville de Toulouse*).

(3) Plus tard, vers l'an 106 avant J. C., les Kimro-Teutons ayant envahi la Gaule méridionale pour se porter sur l'Italie, les Tectosages, mécontents de ce que les Romains commandaient en maîtres dans leur métropole, en égorgèrent la garnison et se réunirent aux Kimris d'outre-

Le voisinage des Ibères avait commencé depuis longtemps à altérer la pureté du druidisme. Ces peuples, cédant à leur imagination méridionale, avaient animé la matière; s'étaient plu à lui créer de la puissance, à lui prêter une forme merveilleuse et poétique. Des règles sages mais restreintes, un culte imposant mais simple, ne pouvaient suffire à leur désir d'adorer et de croire, à leur besoin de craindre et d'espérer. Cependant l'arrivée des Phocéens contribua plus encore à introduire des dieux nouveaux parmi ceux que les habitants de la Gaule tenaient de la piété de leurs pères.

Une théogonie qui parlait aux passions et aux sens exerça nécessairement une action puissante sur l'esprit ardent des Tectosages. Ces tribus superstitieuses et crédules virent d'abord avec surprise les images gra-

Rhin, auxquels, comme on l'a vu, ils se rattachaient par leur origine. Le proconsul Cépion accourut pour réprimer cette révolte; la trahison lui ouvrit, pendant la nuit, les portes de Toulouse, et cette ville, tombée de nouveau au pouvoir des légions de la république, fut saccagée de fond en comble. Cépion dépouilla les temples, fit retirer des eaux le objets précieux qui y avaient été jetés en offrande, et, lorsqu'il n'y eut plus rien à détruire et à prendre, il s'éloigna chargé de richesses immenses; mais ces trésors ne tardèrent pas à lui devenir funestes. Attaqué, presque aussitôt, par les barbares, 80,000 soldats romains restèrent, dit-on, sur le champ de bataille, sans compter 40,000 non-combattants, qui marchaient à la suite de l'armée. Selon Paul Orose (liv. 5, chap. 16), qui, il est vrai, n'est pas toujours d'une exactitude bien grande, dix hommes seulement échappèrent, pour aller porter, à Rome, la nouvelle de cet épouvantable désastre. Quoi qu'il en soit, la défaite de Cépion fut si complète, que, pour indiquer un homme infâme et malheureux, on a dit longtemps, dans les provinces méridionales, *il a de l'or de Toulouse.*

cieuses dont étaient entourées les allégories mythologiques ; puis, entraînées par le charme de ces fictions, elles arrivèrent à adopter quelques-unes des croyances de la Grèce. Ainsi se prépara, chez les Volques, la transformation religieuse qui devait s'accomplir plus tard, lorsque leur pays obéirait à d'autres maîtres et se soumettrait à d'autres lois. Pouvaient-ils d'ailleurs demeurer insensibles devant ces monuments, chefs-d'œuvre du génie et de l'art, qu'ils voyaient s'élever sur les hauts promontoires de la Méditerranée (1); devant ces temples dont la masse imposante et la cime hardie semblaient commander à la terre, défier les éléments et s'inspirer des cieux?

Il n'est pas besoin de dire que la langue des Volques, par les rapports établis avec la colonie phocéenne, ne conserva pas ses caractères primitifs. Elle modifia ses formes aussi bien que ses expressions, et perdit surtout de sa rudesse en s'appropriant une foule de mots helléniques qui aujourd'hui encore se reconnaissent dans les idiomes provençaux et languedociens.

(1) Un temple, dédié à Diane, avait été construit à l'embouchure du Rhône, sur une hauteur qui dominait la mer, à *Hemeroscopium*, d'où venait le nom de *Dianium*, donné aussi à cette ville.

On vit également s'élever un temple de Vénus sur le cap *Aphrodision*, appelé aujourd'hui cap *Creuss*.

## DEUXIÈME ÉPOQUE.

Nous avons vu les Massaliotes résister aux attaques dirigées contre eux, grâce à un secours étranger : depuis cette époque, éclairés sur leur situation, ils firent de grands travaux pour mettre leur ville à couvert et pour rendre leur port aussi sûr que commode. Rassurés alors contre les entreprises de l'extérieur, ils étendirent peu à peu leur territoire, et finirent par occuper non-seulement les positions les plus importantes de la côte, telles qu'*Antipolis,* Antibes ; *Nikaia*, Nice ; *Agathé,* Agde, etc.; mais encore les villes de ***Kaballion,*** ***Aouenion***, ***Arelaith***, Cavaillon, Avignon et Arles ; et ces points, mis en état de défense, devinrent bientôt le centre d'un commerce très-actif.

Ces empiétements successifs soulevèrent de nouveau les Ligures ; et les Massaliotes, craignant encore les résultats de cette lutte, se hâtèrent de solliciter la protection des Romains, avec lesquels ils avaient été toujours en très-bons rapports.

Rome, qui cherchait depuis longtemps un prétexte pour s'immiscer dans les affaires de la Gaule, saisit avec empressement l'occasion offerte à ses vues ambitieuses. D'un autre côté, les Arékomiques, si fiers de leur indépendance, au lieu d'employer tous les moyens pour s'opposer à une intervention dont le résultat devait

être nécessairement d'abaisser la barrière, presque infranchissable, posée par la nature entre eux et l'Italie, furent assez confiants dans leur propre force pour n'opposer aucun obstacle à l'étranger, et assez aveugles pour ne pas voir les suites de leur politique imprudente.

Trois commissaires chargés par le sénat d'aller examiner cette question sur les lieux, ayant été mal accueillis à leur débarquement chez les Ligures, Rome déclara le droit des gens méconnu à son égard, et une armée ne tarda pas à venir venger l'outrage commis si audacieusement envers les envoyés de la république. Le consul Opimius eut peu de peine à vaincre la résistance qu'il rencontra, et, après avoir fait don aux Massaliotes des territoires conquis par eux sur leurs voisins, il retira ses troupes, mais en emmenant en esclavage la population vaincue et après avoir laissé des garnisons dans toutes les villes un peu importantes.

L'heureuse issue de cette querelle inspira aux habi-
L'an 124 av. J. C. tants de Massalia le désir de dépouiller les Saliens (1), dont les possessions touchaient aux leurs, et les Romains, appelés encore, se gardèrent bien de refuser d'intervenir dans cette nouvelle dispute. Ce fut Flavius Flaccus qui, cette fois, se hâta d'accourir avec quelques légions. Ce consul, quand il eut défait les Saliens, attaqua les Vo-

(1) Les Saliens étaient une des tribus des Ligures.

conces (1), contre lesquels aucune plainte n'avait été portée ; mais Rome, tous les jours, trouvait aisément des torts à punir ou des insultes à venger, et, pour mieux assurer ses succès, elle fit passer les Alpes à une armée plus forte que les premières, sous les ordres de Sextius Calvinus.

Aucun ménagement n'était plus nécessaire avec les Gaulois ; aussi ce consul fit-il voir l'intention de la république de se saisir définitivement du pays, en fondant la ville d'Aix, qui fut nommée *Aquæ Sextiæ*, à cause de ses sources minérales et en mémoire de son fondateur.

Peu après, les Romains, sous le prétexte de châtier les Allobroges pour avoir donné asile au roi des Saliens, envahirent les contrées habitées par ces peuples, ou, en d'autres termes, les rives du lac Léman, ce qui forme aujourd'hui la Savoie et une partie du département de l'Isère.

Prêts à saisir toutes les occasions d'étendre leur pouvoir, ils soutinrent ensuite les habitants d'Autun contre les Arvernes (2), qui n'avaient pas, dit-on, moins de

(1) Les Voconces occupaient le bas Dauphiné, aux environs de *Die*.

(2) Les Arvernes appartenaient à la nation gauloise; mais ils faisaient partie des tribus appelées *celtiques*, du mot *ceïlt*, qui, dans la langue des Galls, signifiait *habitants des forêts*, et qui occupaient des contrées comprises entre l'Océan et les montagnes centrales des Gaules, et entre les Cévennes et la Garonne. Quelques-unes de ces tribus vivaient aussi sur le territoire des Ligures.

Les Arvernes habitaient les environs de Clermont et de Saint-Flour;

180,000 hommes en état de combattre, et, cette armée
L'an 121 av. J. C. ayant été défaite par le consul Fabius, les Romains, suivant leur habitude, s'établirent chez les Arvernes, sans tenir le moindre compte des réclamations de leurs alliés.

C'est ainsi que, profitant du peu d'accord des gouvernements et en faisant naître des sujets de divisions, même parmi ceux dont les dispositions étaient les plus pacifiques, les Romains dictèrent successivement des lois aux différents chefs qui se partageaient la Gaule, et arrivèrent enfin à commander partout en maîtres.

Si nous avions en entier les écrits de Tite-Live (1) ou ceux de Dion Cassius qui avaient trait à cette guerre, ils nous diraient comment les Tectosages furent, à leur tour, obligés de se soumettre à la domination romaine, mais nous ne trouvons rien dans les auteurs latins qui nous éclaire à ce sujet ; nous savons seulement que, après la conquête, la province transalpine fut déclarée *consulaire*, c'est-à-dire devant être régie par un consul

leur ville principale, appelée *Gergovia*, n'était pas éloignée de l'emplacement où se trouve aujourd'hui Clermont, l'ancienne capitale de l'Auvergne.

(1) L'*Histoire romaine* de Tite-Live se composait de cent quarante livres, et il ne nous en est parvenu que trente-cinq. Celle de Dion Cassius, qui en comptait quatre-vingts, est également incomplète, les trente-quatre premiers sont perdus, et nous n'avons que des fragments de tous les autres.

et occupée par les troupes sous ses ordres, et que le territoire des Volques devint la *Gallia braccata.*

On a prétendu que ce nom lui avait été donné à cause d'un vêtement en usage parmi les hommes du pays (1) ; quelques auteurs ont même cru retrouver dans la qualification *braccata* cette partie du costume appelée en vieux français *braye*, qui est encore nommée *bragues* dans diverses localités de la Gascogne. D'autres, s'appuyant sur un passage de Diodore de Sicile , ont avancé que ce mot s'appliquait à un manteau court et poilu (la *bracca*), et cette opinion semble confirmée par Suétone, qui, en parlant des Gaulois élevés par César à la dignité de sénateurs après les avoir fait figurer à son triomphe, s'exprime ainsi : *In curia Galli braccas deposuerunt, latum clavum sumpserunt;* comme s'il voulait dire : Ils quittèrent leurs manteaux courts pour la longue robe de sénateur.

Ayant pris possession d'une partie considérable des Gaules, les Romains durent chercher à ouvrir des communications faciles avec leurs nouvelles provinces. Ils firent donc garder les principaux passages des Alpes, et, pour asseoir leur autorité sur une base solide, aussi bien que pour observer Massalia, qui commençait à

(1) La chose semblait d'autant plus probable, que les Romains avaient appelé *Gallia togata* les contrées où se portait une longue robe de même forme que la toge, et *Gallia comata*, ou Gaule chevelue, celles où les peuples laissaient flotter leurs longs cheveux.

leur donner de l'ombrage, ils chargèrent Lucinius Crassus d'installer à Nîmes une colonie romaine.

Cette ville alors vit s'élever rapidement, dans son sein, de somptueux édifices, des monuments semblables à ceux qu'on admirait à Rome, et, quoique située assez avant dans les terres, des travaux merveilleux la dotèrent d'un port qui ne tarda pas à enlever aux Massaliotes leur commerce maritime.

Un auteur moderne (1) pense que, lors de l'entreprise des Ambro-Teutons contre l'Italie, entreprise qui
L'an 101 av. J. C. échoua, comme on le sait, par suite de la victoire mémorable remportée par Marius près de la ville d'Aix (2), les Ligures, les Arékomiques et les Tectosages ayant montré des dispositions peu favorables aux Romains, ils en furent punis par la perte de tous les priviléges dont ils jouissaient, et que Toulouse se trouva alors trans-
L'an 75 av. J. C. formée en *colonie militaire*.

Des confiscations, des rigueurs inouïes furent exercées à cette époque contre ce que l'on appelait *la province;* et, pour comble de maux, une disette affreuse dans la Gaule entière ayant obligé une grande partie de la population à se réfugier dans les immenses forêts qui couvraient le territoire, ces malheureux se réunirent en bandes si considérables, que Pompée, avec

(1) A. Thierry, *Histoire des Gaulois.*

(2) Dans une plaine que le nombre des morts fit appeler *Camp putridi*, et que l'on nomme encore aujourd'hui *Pourrieras*.

toutes ses légions, eut beaucoup de peine à en débarrasser le pays : il dut, pour cela, consentir à les laisser s'établir sur les rives de la Haute-Garonne, où ils formèrent un petit peuple à part, que l'on appela *Convenæ* (1).

C'est à peu près vers ce temps que le proconsul Fonteïus commit des exactions telles, que les Volques, réduits à la plus profonde misère, prirent enfin la détermination d'envoyer une députation à Rome pour demander justice. Ils avaient payé, pour satisfaire aux exigences d'un maître avide et impitoyable, des sommes s'élevant à 30,000,000 de sesterces (2). Non seulement on les accablait d'impôts énormes (3); mais des déprédations de toutes sortes s'exerçaient avec une effronterie sans exemple. Néanmoins, quand Fonteïus parut devant ses juges, le nombre de ses partisans et l'éloquence de Cicéron le firent acquitter de ses méfaits; et les Tectosages, loin de voir améliorer leur situation, eurent au contraire à souffrir plus encore des résultats de cette impunité scandaleuse.

La colonie phocéenne, qui avait reconnu une généreuse hospitalité en aidant les Romains dans leurs projets

(1) Hommes venus de tous les côtés.

(2) 6,150,000 francs, d'après M. Letronne.

(3) Toulouse payait 4 deniers pour l'entrée d'une amphore de vin, c'est-à-dire pour environ 24 pintes, ce qui équivalait à un droit de 3 fr. 28 c. (Voir A. Thierry, *Hist. des Gaul.*)

de conquêtes contre ses propres amis devait, à son tour, subir un joug pesant, et payer, par sa servitude, les trahisons dont elle s'était rendue coupable. Dans les guerres civiles de la république, Massalia, ayant embrassé
L'an 50 av. J. C. le parti de Pompée, s'attira la colère de César, qui ne tarda pas à lui imposer ses lois (1). A dater de ce jour, ses richesses lui firent oublier ses revers; le luxe et la dépravation lui tinrent lieu de liberté.

César, accusé par ses contemporains d'avoir conquis les Gaules avec le fer des Romains, et Rome avec l'or des Gaulois, trouva cependant chez les Arvernes une résistance à laquelle il était loin de s'attendre. Vercingétorix ou plutôt Vercingetoric, *chef de guerre*, se montra un digne rival de ce proconsul, déjà si célèbre; mais la fortune de Rome l'emporta, et les murs d'Uxellodunum (2) furent témoins des derniers efforts d'une nationalité expirante. Si le cœur bat au souvenir des grandes actions et des triomphes, qui ne le sentirait aussi se soulever d'indignation et d'horreur en voyant immoler sans pitié, après la victoire, des soldats malheureux, dont le seul tort était d'avoir défendu leur indépendance et leur patrie.

(1) César, qui allait alors en Espagne, ne s'arrêta pas devant cette ville; il chargea Trébonius, un de ses lieutenants, d'en faire le siége.

(2) Cette forteresse était voisine de la petite ville appelée, aujourd'hui, *Capdenac*, dans le département du Lot. Suivant Mary-Lafond, on en voit encore les ruines sur un emplacement nommé *le puech d'Issolud*.

Nous savons, par les commentaires de César, que les Romains avaient divisé la Gaule en quatre parties principales : *la Belgique,* comprise entre l'Océan, la Seine, la Marne et le Rhin ; *la Celtique,* ou Gaule proprement dite, entre l'Océan, la Garonne et la Seine ; *l'Aquitaine,* entre l'Océan, la Garonne et les Pyrénées ; et *la Narbonnaise,* qui comprenait ce que nous avons appelé le Languedoc.

César, il est vrai, ne parle pas de cette dernière partie ; mais cela tient à ce que la Narbonnaise avait été soumise aux Romains plus de soixante ans auparavant, et qu'elle avait été déjà annexée à l'empire.

Plus tard, l'Aquitaine et la Narbonnaise formèrent sept provinces dont nous allons indiquer la circonscription ; la connaissance des populations principales de chacune d'elles étant nécessaire aux études historiques de la France méridionale.

### AQUITAINE PREMIÈRE.

| | MÉTROPOLES. | DÉPARTEMENTS. |
|---|---|---|
| Les Biturriges, | Bourges, | Cher. |
| Les Arvernes, | Clermont, | Puy-de-Dôme. |
| Les Ruthènes, | Rodez, | Aveyron. |
| Les Albiens, | Albi, | Tarn. |
| Les Cadurques, | Cahors, | Lot. |
| Les Lémovices, | Limoges, | Haute-Vienne. |
| Les Gabales, | Javols ou Javoux, | Lozère. |
| Les Vellaves, | Saint-Paulien, | Haute-Loire. |

## AQUITAINE DEUXIÈME.

| | MÉTROPOLES. | DÉPARTEMENTS. |
|---|---|---|
| Les Burdigaliens, | Bordeaux, | Gironde. |
| Les Agéniens, | Agen, | Lot-et-Garonne. |
| Les Écolimiens, | Angoulême, | Charente. |
| Les Santons, | Saintes, | Charente-Inférieure. |
| Les Pictaves, | Poitiers, | Vienne. |
| Les Pétrocoriens, | Périgueux, | Dordogne. |

## AQUITAINE TROISIÈME ou NOVEMPOPULANE.

| | MÉTROPOLES. | DÉPARTEMENTS. |
|---|---|---|
| Les Elusates, | Eause, | Gers. |
| Les Aquensiens, | Acqs ou Dax, | Landes. |
| Les Lactorates, | Lectoure, | Gers. |
| Les Convennes, | S.-Bertr. de Comminges, | Haute-Garonne. |
| Les Consorans, | Saint-Lizier, | Ariége. |
| Les Boates, | Bayonne, | Basses-Pyrénées. |
| Les Benarniens, | Lescar, | Id. |
| Les Aturiens, | Aire, | Landes. |
| Les Vasatiques, | Basas, | Gironde. |
| Les Turdes, | Tarbes, | Hautes-Pyrénées. |
| Les Ellonoriens, | Oléron, | Basses-Pyrénées. |
| Les Ausciens, | Auch, | Gers. |

## NARBONNAISE PREMIÈRE.

| | MÉTROPOLES. | DÉPARTEMENTS. |
|---|---|---|
| Les Narboniens, | Narbonne, | Aude. |
| Les Tolosates, | Toulouse, | Haute-Garonne. |
| Les Béterriens, | Béziers, | Hérault. |
| Les Némausiens, | Nîmes, | Gard. |
| Les Lutéviens, | Lodève, | Hérault. |
| Les Uzétiens, | Uzès, | Gard. |

## NARBONNAISE SECONDE.

| | MÉTROPOLES. | DÉPARTEMENTS. |
|---|---|---|
| Les Aquiens, | Aix, | Bouches-du-Rhône. |
| Les Aptiens, | Apt, | Vaucluse. |
| Les Reiens, | Riez, | Basses-Alpes. |
| Les Foro-Juliens, | Fréjus, | Var. |
| Les Vapinciens, | Gap, | Hautes-Alpes. |
| Les Ségestériens, | Sisteron, | Basses-Alpes. |
| Les Antipolitains, | Antibes, | Var. |

## LA VIENNOISE.

| | MÉTROPOLES. | DÉPARTEMENTS. |
|---|---|---|
| Les Vienniens, | Vienne, | Isère. |
| Les Génaviens, | Genève, | |
| Les Gracianopolitains, | Grenoble, | Isère. |
| Les Albensiens, | Viviers, | Ardèche. |
| Les Diens, | Die, | Drôme. |
| Les Valentiniens, | Valence, | Id. |
| Les Tricastiniens, | St.-Paul-Trois-Châteaux, | Id. |
| Les Vaziens, | Vaison, | Vaucluse. |
| Les Arausiques, | Orange, | Id. |
| Les Cabelliques, | Cavaillon, | Id. |
| Les Avenniques, | Avignon, | Id. |
| Les Arlésiens, | Arles, | Bouches-du-Rhône. |
| Les Massaliens, | Marseille, | Id. |

## LES ALPES MARITIMES.

| | MÉTROPOLES. | DÉPARTEMENTS. |
|---|---|---|
| Les Ébroduniens, | Embrun, | Hautes-Alpes. |
| Les Rigomagiens, | Chorges, | Id. |
| Les Sallinens, | Saillans, | Drôme. |

| | MÉTROPOLES. | DÉPARTEMENTS. |
|---|---|---|
| Les Sanitiens, | Senez, | Basses-Alpes. |
| Les Diniens, | Digne, | Id. |
| Les Glannatines, | Glandèves, | Id. |
| Les Cémelléniens, | Cimiez, | (près de Nice). |
| Les Vinciens, | Vence, | Var. |

---

Toulouse tomba probablement au pouvoir des Romains peu de temps après la célèbre victoire de Fabius sur les Arvernes; mais, soit qu'elle n'eût pas opposé de résistance, soit qu'on eût intérêt à la ménager, elle fut traitée par les vainqueurs avec une faveur particulière.

Rome n'appliquait pas la même règle à toutes ses possessions au delà des Alpes : sa politique les classait en deux catégories. Dans l'une étaient comprises la plupart des villes de la province ou du gouvernement, et ces centres de population, sous la dépendance du proconsul ou du préfet, ne connaissaient souvent que l'injustice et la misère. Pour elles, plus de libertés publiques, plus d'anciennes coutumes, plus de magistrats pris dans leur sein. Livrées presque toujours aux volontés d'un homme puissant, qui ne songeait qu'à s'enrichir, elles se voyaient impitoyablement dépouillées, sans avoir aucun moyen de réclamer ou de se plaindre. S'il arrivait qu'un déprédateur trop audacieux soulevât contre lui quelques voix généreuses et éloquentes, ceux qui lui succédaient n'en

jouissaient pas moins tranquillement du fruit de leurs rapines et de leurs violences.

Dans l'autre catégorie se trouvaient les villes auxquelles des raisons particulières faisaient accorder une protection exceptionnelle. Des décemvirs, commissaires envoyés par le sénat, mettaient celles-ci sur le pied des villes municipes, et rien n'était changé à leur administration intérieure et à leurs lois.

Toulouse probablement, malgré les rigueurs auxquelles elle avait été soumise, se trouva rangée ensuite parmi les villes privilégiées, car des avantages remarquables la firent considérer comme une ville libre plutôt que comme une cité conquise. Quelques historiens (1) prétendent même qu'elle a formé une république indépendante; cependant cette assertion ne repose sur aucune preuve positive. Dion nous apprend que, si elle avait une garnison romaine, c'était à cause de sa position près d'une frontière ayant besoin d'être surveillée constamment par des forces considérables, mais qu'elle était regardée comme l'alliée de Rome. En effet, nous le voyons, d'après les *Commentaires* de César, Toulouse possédait le droit de conserver des armes et de lever des milices. Le proconsul romain nous dit (2) que Crassus, son lieutenant, ne dompta les

(1) Voir l'*Archéologie pyrénéenne*, par du Mège.

(2) Multis prætera viris fortibus Tolosæ et Narbonæ, quæ sunt civitates Galliæ provinciæ, finitimæ ex his provinciis, nominatim evocatis (*Comm.*, lib. 3).

Sontiates, peuples d'Aquitaine, que l'on croit être les habitants d'Aire ou de Lectoure, qu'à l'aide d'un corps nombreux composé des braves de Toulouse et de Narbonne.

Au surplus, la situation, à cette époque, de l'ancienne métropole des Tectosages, semble parfaitement déterminée par les écrits de Ptolémée. Le savant écrivain de Péluse, en faisant, dans sa géographie, le dénombrement des cités de la Narbonnaise, donne à cette ville le titre de *colonie romaine.*

Nous ne croyons pas hors de propos de dire ici très-brièvement comment ces colonies étaient organisées.

On les formait de trois manières : ou avec les vétérans des légions, ou avec des citoyens romains, ou en réunissant des vétérans à des citoyens. Le lieu d'établissement étant toujours un point d'une importance remarquable, soit sous le rapport militaire, soit sous le rapport politique, ce lieu une fois désigné, on distribuait des terres aux colons, suivant leur rang dans l'armée ou leur position dans l'ordre civil. Ces terres furent d'abord payées par le trésor public; mais, lorsque Rome se vit assez puissante pour n'avoir plus de ménagements à garder avec personne, elle crut pouvoir se dispenser d'indemniser les habitants qu'elle dépouillait. Quand il fallut récompenser certains services, les contrées gauloises devenues provinces romaines, et l'Italie elle-même, furent traitées souvent sans aucun respect pour le droit de

propriété. Sylla ne craignit pas de donner le premier exemple de cette spoliation éhontée. César, qui, a-t-on dit, n'avait pas un défaut, quoiqu'il eût bien des vices, le suivit dans cette voie inique; et Auguste, lui, surnommé le Père de la patrie, ne se fit aucun scrupule d'user de ce moyen pour enrichir les soldats qui avaient servi son ambition.

Indépendamment de ces trois sortes de colonies, il y en avait une autre encore, plus rarement constituée et appelée *latine*, parce qu'elle était formée des habitants du Latium, que l'on envoyait quelquefois au loin pour repeupler les villes conquises.

La colonie installée, les indigènes participaient à tous les avantages qui lui étaient dévolus. Ces priviléges, de même que ceux dont jouissaient les villes municipes, c'est-à-dire les villes ayant droit de bourgeoisie romaine, s'étendirent ensuite à un nombre de localités de plus en plus considérable, et lorsque Rome, épuisée par les guerres intestines, commença à perdre de son autorité suprême, les moindres cités des Gaules reprirent peu à peu leur indépendance première.

Jusque vers la fin du IV[e] siècle les Romains eurent des proconsuls pour gouverner dans les Gaules ; à dater de cette époque, ces chefs militaires furent remplacés par un président dont la résidence fut fixée à Narbonne.

La Narbonnaise avait, chaque année, une assemblée

provinciale qui écoutait les plaintes des communes et faisait droit à leurs justes réclamations ; elle en fut privée un moment par suite des troubles et des discordes intérieurs; mais Honorius rétablit ce privilége, et, chose remarquable, il continua de subsister malgré deux invasions successives qui bouleversèrent de fond en comble le pays.

Cependant, par suite d'une longue occupation, les provinces gauloises finirent par se trouver dans une situation tout à fait semblable à celle des provinces italiennes et par se ressentir, plus qu'elles encore, des vices d'une constitution qui n'avait pas été faite en vue de leurs intérêts. Si la population d'extraction romaine ne se montrait pas turbulente et disposée à la révolte comme celle de la capitale de l'empire, cela tenait à ce que toute alliance avec les anciens habitants du pays lui étant sévèrement interdite par les lois, sa position isolée l'empêchait d'avoir assez de confiance dans sa force pour oser s'attaquer au pouvoir. Néanmoins, à Toulouse comme à Rome, les masses supportaient avec impatience le joug imposé par un pouvoir exigeant.

La condition des plébéiens soulevait de justes colères ; il ne suffisait pas aux familles patriciennes d'être seules appelées aux fonctions civiles et religieuses, de posséder tous les avantages et toutes les prérogatives attachés au rang et à la fortune, leur patronage inquisitorial s'exerçait jusque dans l'intérieur des familles, s'immisçait

dans les plus petits détails de la vie privée, et même les affranchis, lorsque, à la seconde génération, ils devenaient citoyens romains, se trouvaient obligés, sous peine de punitions très-fortes, de garder vis-à-vis de leurs anciens patrons une subordination qui ne leur permettait d'oublier ni leur origine ni leur existence première.

Si la constitution romaine armait l'aristocratie contre les attaques du peuple, sa sévérité excitait chez les plébéiens un vif désir de sortir de leur condition misérable ; car, bien qu'ils eussent été protégés par la création des tribuns, la société restait réellement partagée en deux classes, les maîtres et les esclaves.

Les Romains laissaient aux peuples soumis par eux l'usage de leurs coutumes ; cependant, dans la Narbonnaise, le droit romain fut introduit de très-bonne heure. Cette circonstance doit être attribuée à l'établissement des colonies, au grand nombre des villes municipes et aussi à ce que les habitants furent les premiers à invoquer une législation pouvant leur offrir des garanties contre l'arbitraire.

Au reste, la marche de la civilisation dans les Gaules se ressentit des efforts faits par les consuls pour rendre moins sensible aux colons l'espèce d'exil auquel les condamnait la conquête. A peine les aigles romaines se posaient-elles quelque part, qu'on voyait s'élever comme par enchantement des temples, un capitole, un amphi-

théâtre, un cirque, tous les édifices, en un mot, propres à rappeler les idées religieuses, la grandeur de la nation, la puissance de l'autorité, et, qui, à défaut des joies de la famille, occupaient par des tableaux émouvants les imaginations inquiètes.

La Gaule changea donc bientôt d'aspect, surtout dans la partie méridionale qui, nous l'avons dit, avait perdu depuis longtemps de sa rudesse par ses rapports avec la colonie phocéenne établie à Massalia (1).

Il faut que les progrès en tous genres aient été bien rapides, car Strabon fait déjà l'éloge de la prospérité de la Narbonnaise sous le règne de Tibère. Nous savons par lui que l'on y cultivait tous les arts, et que ses habitants, aussi instruits que les Romains, parlaient presque généralement la langue latine. Alors Narbonne, la métropole, était le port le plus important du pays, et aucune ville n'avait su étendre, comme elle, ses relations avec les contrées lointaines. Cependant Nîmes et Toulouse se faisaient aussi remarquer par leur industrie et leur commerce.

L'an 14 ap. J. C.

Pline dit en parlant de la Narbonnaise : « Il n'est « pas de contrée qui la surpasse, si l'on considère la « culture et la fertilité de ses terres, ses richesses, son « abondance, le mérite et les mœurs de ses habitants. « En un mot, ajoute-t-il, c'est l'Italie même, plutôt « qu'une province. »

(1) Justin, lib. 13.

Selon Martial, dès l'an 89, les sciences et les lettres étaient parvenues, à Toulouse, à un haut degré de perfection ; aussi donne-t-il à cette ville le surnom de *palladienne*.

Sous Constantin, les écoles de Toulouse avaient une célébrité si grande, que cet empereur, voulant assurer à ses frères une instruction digne du rang qu'ils étaient appelés à occuper, les envoya faire leurs études dans cette ville (1). Narbonne fut chargée par lui de l'éducation de ses neveux Dalmace et Annibalien.

Dans ces deux villes, ainsi que dans les autres écoles des Gaules, on enseignait la grammaire, c'est-à-dire les belles-lettres grecques et latines, et l'éloquence ou rhétorique; mais il paraît qu'à Rome seulement se professaient le droit et la philosophie.

La révolution opérée dans les mœurs des peuples de la Narbonnaise ne pouvait manquer de réagir sur leurs doctrines religieuses. Déjà les dieux des Hellènes, avant l'arrivée des Romains, avaient commencé à s'allier aux Génies celtibères ; de sorte que les superstitions gauloises firent place, sans beaucoup d'efforts, aux superstitions du Latium. D'ailleurs les Romains, fort tolérants en fait de théogonie, au lieu de chercher à combattre le druidisme, eurent l'habileté de prétendre que ce culte n'était autre que le leur. De cette façon, ils amenèrent les

(1) Ausone, proff. 16.

habitants des contrées conquises à se persuader qu'il n'y avait véritablement entre leurs croyances et celles de leurs vainqueurs qu'une simple différence de nom. A leurs yeux, *Teutatès* était Mercure; *Hésus*, Mars; *Tharamis* ou *Bélisana*, Minerve; *Arduinna*, Diane; *Sénus*, Apollon. Ainsi, sans beaucoup de peine, les Volques, ces peuples simples et crédules, entraînés par les fictions mythologiques, furent conduits à animer toutes les créations de la nature, et dans les ondes transparentes, dans les cimes escarpées, dans les ombrages solitaires, ils virent des intelligences mystérieuses qu'il fallait adorer, bénir ou craindre. A Toulouse, un temple de Minerve fut élevé là où *Leherennus*, le Mars de l'Aquitaine, et *Abellion*, le plus redoutable de ses génies, conservaient leur prestige et avaient encore des autels.

Cette réunion singulière de dieux différents par leur origine et leur culte s'augmenta d'autant plus dans la Narbonnaise, que tous les peuples chassés de l'Espagne par Pompée, les Vittons, les Arebaci, etc., apportèrent encore leurs divinités sur les rives de la Garonne. Eux aussi adoptèrent, par la suite, les mœurs romaines; mais leurs traditions sacrées s'effacèrent moins promptement, et c'est sans doute à ces tribus sauvages et guerrières qu'il faut attribuer l'adoration de *Xuban*, d'*Illumber*, d'*Alcas*, et autres puissances supérieures, dont divers

monuments, récemment découverts (1), nous révèlent aujourd'hui l'existence.

Ce n'était pas assez de tant d'êtres surnaturels, de tant d'objets matériels divinisés, une honteuse adulation fit ajouter, par les Romains, à ces légions célestes les hommes dont une nation dépravée voulait flatter l'orgueil; et le triumvir Octave, qui avait été revêtu du titre d'Auguste pour avoir fait couler des flots de sang, eut, de son vivant même, des autels à Narbonne.

L'an 54. Enfin, lorsque Néron succéda à l'empereur Claude, le christianisme fit sa première apparition dans les Gaules. Devant cette éclatante lumière, on vit bientôt s'effacer les vagues et pâles lueurs qui, depuis tant de siècles, avaient égaré les peuples; et les paroles de l'Evangile, si simples et si sages, furent écoutées partout avec confiance et espoir. Rome, on le sait, ne montra pas, cette fois, la quiétude qui, jusqu'alors, avait signalé sa politique en matière de religion : il s'agissait d'un culte qui sapait le polythéisme par sa base, et, ne voulant pas renoncer à ses erreurs, elle poursuivit avec acharnement ceux dont la mission sainte était de répandre la vérité. Les chrétiens eurent donc à lutter contre des persécutions cruelles, et Marc-Aurèle lui-même, qui a

(1) Voir l'*Archéologie pyrénéenne* et les notes de l'*Histoire générale du Languedoc*.

mérité pourtant d'être surnommé le philosophe, ordonna, à Lyon et à Vienne, le supplice de plusieurs martyrs. Mais ces arrêts de mort, ces tortures affreuses ne purent empêcher le jour de succéder aux ténèbres, et la Narbonnaise presque entière ne fut pas longtemps à renoncer à l'idolâtrie.

On ne peut s'empêcher de remarquer, à cette occasion, que, à l'époque où Marc-Aurèle fut proclamé empereur, déjà une scission dans l'Église se manifestait au sein de la Gaule méridionale Deux gnostiques fameux, Valentin et Basilide, partisans des principes manichéens, eurent pour disciple un nommé Marc, qui porta leurs doctrines dans toutes les provinces voisines du Rhône et de la Garonne, et même en Espagne, où elles se propagèrent jusque vers la fin du IV[e] siècle (1).

L'an 161.

Ainsi des disputes religieuses s'élevèrent dans le Languedoc lorsque la conviction pénétrait à peine dans les esprits, lorsqu'à peine on commençait à connaître et à comprendre les bienfaits d'une haute et imposante révélation.

Cette sorte de manifestation du caractère national ne semblait-elle pas faire pressentir les guerres désastreuses et les poursuites impitoyables dont ces malheureuses contrées devaient un jour devenir le théâtre?

(1) Quelques auteurs prétendent que saint Jérôme, qui se plaint de ce schisme, veut parler d'une autre secte.

Les chrétiens cessèrent d'être voués aux supplices pour leur foi, lorsque Constantin vint visiter les Gaules (1). On sait que ce prince, après sa victoire sur Maxence, embrassa le christianisme, et se fit, dès lors, un devoir de le protéger; il voulut même, par zèle pour l'Église, étouffer un nouveau schisme dont l'évêque Donat était le créateur, et dont les sectaires prirent le nom de donatistes.

Nous avons dit ce que les Gaules avaient dû d'instruction, de prospérité, de grandeurs à la nation conquérante qui les avait soumises; mais, malheureusement pour les peuples de la Narbonnaise, les Romains, en leur apportant les avantages d'une civilisation avancée, leur avaient aussi appris à connaître les fruits amers d'une société corrompue : aux mœurs si pures des Tectosages s'étaient substitués le goût effréné des plaisirs, la soif dévorante des richesses, tous les vices, en un mot, qu'enfante l'esprit de désordre et de débauche. Dès le IV^e^ siècle, les Gaules participaient à la dépravation qui conduisait Rome à sa perte. Là aussi, toutes les mauvaises passions avaient remplacé les sentiments élevés et honorables : le pouvoir, tombé dans des mains indignes, n'était plus entouré d'aucun prestige; chacun ne pensait qu'à parvenir à la fortune, et la religion elle-même, malgré la puissance qu'elle conservait encore, n'était

(1) Il avait un palais à Arles, et il fit un long séjour dans cette ville

cependant un frein ni pour ses ministres ni pour les grands. Une catastrophe terrible semblait donc inévitable et imminente; mais c'est sous des climats ignorés et lointains que l'orage se prépare et s'amoncelle; c'est au dehors que grondent les sourds mugissements qui annoncent et précèdent la tempête.

## TROISIÈME ÉPOQUE.

Rome, à la fin du IVe siècle, était arrivée au dernier terme de sa décadence. Les empereurs, pour éviter les séditions et les révoltes, avaient dû transporter le siége de leur gouvernement à Constantinople, et de cette ville, où ils se flattaient de défier l'anarchie, ils voyaient s'avancer les barbares de l'Asie et de l'Europe, impatients de se partager les dépouilles d'une nation qui, après avoir été la reine du monde, n'inspirait plus d'autre sentiment que la haine.

L'an 395. Théodose le Grand arrêta un moment ce torrent dévastateur; mais sa mort devait être le signal de la chute du colosse qui de son poids immense avait écrasé la terre.

La Gaule devint alors la proie de tous ces peuples, appartenant pour la plupart à la grande race germanique, qui, le fer et le feu à la main, marchaient droit devant
L'an 407. eux à la conquête d'une nouvelle patrie.

D'abord l'empire romain espéra pouvoir s'opposer à

ce débordement inattendu ; mais, attaqué à l'intérieur et sur ses différentes frontières, il se trouva dans la nécessité d'avoir des armées sur tous les points, et, dans ses efforts incessants et inutiles, il ne tarda pas à épuiser jusqu'à ses dernières ressources.

Après avoir accablé ses peuples d'impôts, après avoir cent fois rempli les vides causés dans ses légions par la guerre, son territoire n'en fut pas moins envahi, et la ruine d'une puissance jusque-là invulnérable put, dès ce moment, se pressentir.

Obligée de concentrer ses forces, Rome ne songea plus à protéger les Gaules, et bientôt vint le jour où il lui fallut se résoudre à les abandonner tout à fait.

Pour se rendre compte des résultats de cette mesure désespérée et du peu de résistance que les provinces conquises opposèrent ensuite à l'invasion des Wisigoths, il est nécessaire que nous nous arrêtions un instant sur l'état de la société à cette époque.

La population, dans la Narbonnaise aussi bien que dans l'Italie, était divisée alors en quatre classes : les sénateurs, les curiales ou décurions, le peuple proprement dit, et les esclaves.

Les sénateurs se composaient de tous ceux dont les familles avaient appartenu au sénat romain, de ceux que la faveur souveraine avait appelés à cette dignité, et enfin des anciens fonctionnaires qui, ayant occupé de hauts emplois ou mérité des distinctions particulières,

avaient droit à cette position exceptionnelle. Cette qualité conférait de grands priviléges. Un sénateur était jugé par un tribunal spécial, ne pouvait être soumis à la torture, et était exempt des charges municipales ; avantages dont bientôt on sera à même d'apprécier l'importance.

La classe des curiales comprenait tous les propriétaires maîtres d'un revenu suffisant pour faire partie de ce que l'on appelait la curie. C'était, en d'autres termes, la bourgeoisie, mais la bourgeoisie organisée et soumise à de si nombreuses obligations, qu'il ne lui restait aucune espèce d'indépendance. Dès qu'un habitant, quelle que fût sa condition sociale, devenait possesseur d'un bien au-dessus d'une valeur déterminée, il appartenait forcément à la curie et ne pouvait en sortir de sa volonté propre.

Il était défendu à un curiale de vendre ses terres sans autorisation, d'habiter la campagne, de servir dans l'armée, d'entrer dans le sacerdoce, d'embrasser, en un mot, une carrière quelconque, incompatible avec les fonctions qu'il pouvait être appelé à remplir, à moins, cependant, qu'ayant parcouru tous les échelons de la hiérarchie municipale il ne se trouvât libéré de ses devoirs envers la curie.

Les curiales ne pouvaient même pas disposer, par testament, de leur fortune. Dans certains cas, c'était la curie qui en héritait soit en totalité, soit en partie. Si l'on ajoute à ces exigences déjà si dures la responsa-

bilité qui pesait personnellement sur les curiales, lorsqu'ils étaient chargés des moindres fonctions municipales, on comprendra combien ils devaient être mécontents de leur situation et devaient désirer d'en changer. Souvent ils cherchaient à s'affranchir d'un joug insupportable, mais ils l'essayaient vainement ; ils ne pouvaient pas même s'absenter momentanément du municipe sans la permission du gouverneur de la province, et, s'ils tentaient de se soustraire à cette autorité, il y allait pour eux de la confiscation de leurs biens. Dans des temps difficiles, le gouvernement n'avait donc rien à attendre d'une bourgeoisie traitée par lui avec une rigueur si grande.

Le peuple formant la troisième classe se composait de ceux qui, par leurs trop faibles revenus, ne pouvaient appartenir à la curie, de tous les artisans et de tous les marchands libres. Nous disons libres en parlant de ces derniers, parce que, sous la république et dans les premiers temps de l'empire, l'industrie était exercée par les esclaves au profit de leurs maîtres ; mais au v[e] siècle, l'ouvrier s'étant peu à peu dégagé de ses liens, il y avait, dans toutes les grandes villes des Gaules, un certain nombre d'artisans libres, qui vendaient pour leur propre compte le produit de leur travail. Déjà même ils s'étaient constitués en corps de métier (1), et les corporations, dont, assez généralement, on attribue l'origine au moyen âge,

(1) Voir l'*Histoire de la civilisation en France*, par M. Guizot.

semblent remonter, dans le midi de la France, jusqu'à l'époque de l'occupation par les Romains.

Quant aux esclaves, la quatrième et la dernière classe de la société, ils se partageaient en esclaves domestiques et en esclaves ruraux. Les premiers avaient tous une condition semblable; quant aux derniers, ils se subdivisaient en beaucoup de catégories, suivant leur position individuelle et la nature de leurs travaux. Ainsi, les uns, quoique appartenant à la domesticité, lorsqu'ils habitaient la ville, s'employaient encore aux travaux des champs, tandis que les autres, attachés toujours à la glèbe, ne pouvaient être vendus qu'avec le domaine, dont ils étaient en quelque sorte une des parties intégrantes. De là, une foule de désignations particulières et de noms différents pour reconnaître les esclaves et les distinguer entre eux.

D'après ce que nous venons de dire sur les Gaules au moment de leur invasion, on voit que, malgré des lignes de démarcation fort distinctes en apparence, la société ne se divisait réellement qu'en deux classes : une aristocratie assez nombreuse, sans popularité et sans influence sur le reste de la nation, et une démocratie trop soumise pour jouer un rôle important dans l'État, faute de liberté d'action, d'habitude de mouvement et de vie. Celle-ci cependant aurait pu d'autant mieux montrer sa force, que la crainte des barbares, en faisant abandonner les campagnes, avait aggloméré

une population considérable dans la plupart des villes; mais cette multitude, comme cela arrive toujours au milieu des grandes commotions politiques, cherchait plutôt à profiter du désordre qu'à opposer de la résistance aux étrangers : d'ailleurs, elle voyait sans beaucoup de regret la chute d'un gouvernement qui lui était devenu odieux.

Rome, par quelques mesures libérales, chercha bien à éteindre l'esprit d'hostilité de ses provinces conquises; néanmoins, soit que les peuples ne fussent pas en état d'apprécier la valeur des concessions qui leur étaient faites, soit que rien ne pût affaiblir leur aversion pour un pouvoir trop longtemps despotique, ils restèrent insensibles à des actes dont cependant leur affranchissement devait être la conséquence, et même l'institution des *assemblées nationales* les trouva froids et indifférents.

L'an 418. Voici la traduction du rescrit des empereurs, qui, pour la première fois, appela les peuples des Gaules à s'occuper de leurs propres affaires.

« Honorius et Théodose, Augustes, à Agricola, préfet « à Arles :

« Sur le très-salutaire exposé que nous a fait ta « Magnificence, entre autres mesures évidemment « avantageuses à la République, nous décrétons, pour « qu'elles aient force de loi à perpétuité, les disposi- « tions suivantes, auxquelles devront obéir les habitants

« de nos sept provinces (1), et qui sont telles, qu'eux-
« mêmes auraient pu les souhaiter et les demander.
« Attendu que, pour des motifs d'utilité publique ou
« privée, non-seulement de chacune des provinces,
« mais encore de chaque ville, se rendent fréquemment
« auprès de ta Magnificence les personnes en charge
« ou des députés spéciaux, soit pour rendre des comp-
« tes, soit pour traiter des choses relatives à l'intérêt
« des propriétaires, nous avons jugé que ce serait chose
« opportune et grandement profitable que, à dater de la
« présente année, il y eût tous les ans, à une époque
« fixe, pour les habitants des sept provinces, une assem-
« blée tenue dans la métropole, c'est-à-dire dans la ville
« d'Arles. Par cette institution, nous avons en vue de
« pourvoir également aux intérêts généraux et particu-
« liers. D'abord, par la réunion des habitants les plus
« notables en la présence illustre du préfet, si toutefois
« des motifs d'ordre public ne l'ont pas appelé ailleurs,
« on pourra obtenir sur chaque sujet en délibération les
« meilleurs avis possibles. Rien de ce qui aura été traité
« et arrêté après une mûre discussion ne pourra
« échapper à la connaissance d'aucune des provinces,
« et ceux qui n'auront point assisté à l'assemblée seront
« tenus de suivre les mêmes règles de justice et d'é-

(1) La Viennoise, la première Aquitaine, la deuxième Aquitaine, la Novempopulanie, la première Narbonnaise, la deuxième Narbonnaise et la province des Alpes maritimes.

« quité. De plus, en ordonnant qu'il se tienne tous les
« ans une assemblée dans la province de Constantine (1),
« nous croyons faire une chose non-seulement avanta-
« geuse au bien public, mais encore propre à multiplier
« les relations sociales. En effet, la ville est si avanta-
« geusement située, les étrangers y viennent en si grand
« nombre, elle jouit d'un commerce si étendu, qu'on y
« voit arriver tout ce qui naît ou se fabrique ailleurs.
« Tout ce que le riche Orient, l'Arabie parfumée, la
« délicate Assyrie, la fertile Afrique, la belle Espagne et
« la Gaule courageuse produisent de renommé abonde
« en ces lieux avec une telle profusion, que toutes les
« choses admirées comme magnifiques dans les diverses
« parties du monde y semblent des produits du sol.
« D'ailleurs la réunion du Rhône à la mer de Toscane
« rapproche et rend presque voisins les pays que le
« premier traverse et que la seconde baigne dans ses
« sinuosités. Ainsi, lorsque la terre entière met au ser-
« vice de cette ville tout ce qu'elle a de plus estimé,
« lorsque les productions particulières de toutes les con-
« trées y sont transportées par terre, par mer, par le
« cours des fleuves, à l'aide des voiles, des rames et des
« charrois, comment notre Gaule ne verrait-elle pas un
« bienfait dans l'ordre que nous donnons de convoquer

(1) Constantin le Grand avait décidé qu'Arles porterait son nom, mais l'usage fut plus fort que sa volonté.

« une *assemblée publique* au sein de cette ville, où se
« trouvent réunies en quelque sorte, par un don de
« Dieu, toutes les jouissances de la vie et toutes les faci-
« lités du commerce?

« Déjà l'illustre préfet Petronius, par un dessein
« louable et plein de raison, avait ordonné qu'on ob-
« servât cette coutume (1); mais, comme la pratique en
« fut interrompue par l'incurie des temps et le règne des
« usurpateurs, nous avons résolu de la remettre en vi-
« gueur par l'autorité de notre prudence. Ainsi donc,
« cher et bien-aimé parent Agricola, ton illustre Magni-
« ficence, se conformant à notre présente ordonnance
« et à la coutume établie par tes prédécesseurs, fera
« observer dans les sept provinces les dispositions sui-
« vantes :

« On fera savoir à toutes les personnes honorées de
« fonctions publiques, ou propriétaires de domaines, et
« à tous les juges des provinces, qu'ils doivent se réunir
« en conseil, chaque année, dans la ville d'Arles, dans
« l'intervalle des ides d'août à celles de septembre, les
« jours de convocation et de session pouvant être fixés
« à volonté.

« La Novempopulanie et la deuxième Aquitaine, comme
« les provinces les plus éloignées, pourront, si leurs
« juges sont retenus par des occupations indispensa-

(1) Entre l'an 402 et 408.

« bles, envoyer à leur place des députés, selon la cou-
« tume.

« Ceux qui auront négligé de se rendre au lieu indi-
« qué, dans un temps prescrit, payeront une amende
« qui sera, pour les juges, de cinq livres d'or, et de
« trois livres pour les membres des curies et les autres
« dignitaires.

« Nous croyons, par cette mesure, accorder de grands
« avantages et une grande faveur aux habitants de nos
« provinces ; nous avons aussi la certitude d'ajouter à
« l'ornement de la ville d'Arles, à la fidélité de laquelle
« nous devons beaucoup, selon le témoignage de notre
« père et Patrice (1).

« Donné le XV des kalendes de mai, reçu à Arles
« le X des kalendes de juin (2). »

Cette pièce, fort curieuse, combat victorieusement l'opinion généralement répandue, qu'il faut attribuer aux barbares l'avantage obtenu par les provinces méridionales de la Gaule, d'avoir eu des assemblées choisies parmi la nation tout entière, pour décider les ques-

(1) Constantin second, mari de Placidie, le collègue d'Honorius, l'an 421.

(2) Voir Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France* (lett. XXV, p. 473).

tions administratives les plus importantes. Les Wisigoths et les Franks continuèrent, il est vrai, ces réunions, qui avaient toujours été dans leurs habitudes et considérées, par eux, comme obligatoires; mais les *mâls*, autrement dits les champs de mars ou de mai, étaient mis en pratique dans le pays avant leur invasion, et les conquérants ne firent autre chose que maintenir un usage déjà établi par les Romains (1).

Les droits politiques s'exerçaient à Rome seulement, et les villes municipes elles-mêmes en étaient venues à ne jouir de certaines libertés qu'en ce qui touchait aux questions purement locales. Ainsi leur importance se trouvait réduite à un régime municipal ne les rattachant, en aucune façon, aux grands intérêts de l'empire. Les principaux citoyens des villes municipes avaient, en effet, été appelés à la métropole pour y être chargés de hautes fonctions publiques, mais, par suite de leur soumission servile vis-à-vis du pouvoir, et de l'indifférence de leurs compatriotes pour ce qui ne les concernait pas directement, ils cessèrent peu à peu de prendre part aux affaires gouvernementales, et, bornant leur attention à des détails administratifs, ils ne s'appliquèrent bientôt qu'à étendre les priviléges et l'indépendance des populations auxquelles les unissaient leurs relations personnelles.

(1) Voir Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, lettre XXV, p. 473.

Enfin, d'un autre côté, tandis que les villes cherchaient à accroître leurs prérogatives, et ne connaissaient presque le pouvoir central que par les impôts dont elles étaient accablées et les injustices dont elles avaient à souffrir, le christianisme séparait en quelque sorte de la famille politique toute la famille religieuse, et l'église ou la paroisse était devenue un centre nouveau, qui tendait à dépouiller la commune de ses biens et de son autorité (1).

Les Gaules, ne présentant plus ni unité d'intérêts ni unité d'action, ne pouvaient, malgré les avantages de la civilisation sur la barbarie, opposer la moindre résistance aux attaques dirigées alors contre elle. Las d'une domination oppressive, les peuples ne songèrent nullement à se défendre, et l'on vit disparaître, dans un jour d'étonnement et de stupeur, cette puissance si confiante en sa force, qui, la veille encore, dictait ses volontés à l'univers.

Au nombre des nations ignorées jusque-là, qui se précipitèrent sur l'Europe occidentale comme ces avalanches que rien n'arrête, auxquelles rien ne résiste, et qui ne laissent après elles que la destruction et la mort, étaient les Scandinaves, qui comprenaient les Goths de l'ouest ou West-Goths, appelés Wisigoths; les Goths de l'est ou Est-Goths, appelés Ostrogoths; les Gépides, les

(1) Voir l'*Essai sur l'histoire de France*, par M. Guizot.

Suiones, les Cimbres et les Danois, plus connus dans la suite sous le nom de Nord-mann (1) ou Normands.

Nous ne suivrons pas ces peuples dans leurs incursions successives, nous nous contenterons de dire qu'à cette époque la Narbonnaise fut occupée, comme toutes les contrées au delà de la Loire, par Ataulphe, roi des Wisigoths.

Voici le tableau que fait un contemporain de la situation du pays peu après son envahissement :

« Quand tout l'Océan aurait inondé les Gaules, il n'y « aurait pas fait de si horribles ravages : nos bestiaux, « nos fruits et nos grains ont été enlevés ; nos vignes et « nos oliviers désolés ; nos maisons de campagne ruinées, et à peine reste-t-il encore quelque chose dans « les champs. Mais tout cela n'est que la moindre partie « de nos maux. Depuis dix ans, les Vandales et les Goths « font de nous une cruelle boucherie : les châteaux « bâtis sur les rochers, les villes les plus fortes, les « bourgs situés sur les plus hautes montagnes, n'ont pu « garantir leurs habitants de la fureur de ces barbares, « et l'on a été partout exposé aux dernières calamités. « Ils n'ont épargné ni le sacré ni le profane, ni la faiblesse de l'âge ni celle du sexe ; les hommes et les « enfants, les gens de la lie du peuple et les personnes « les plus considérables, tous ont été sans distinction

(1) Hommes du nord.

« les victimes de leur glaive. Ils ont brûlé les temples « dont ils ont pillé les vases sacrés, et n'ont respecté ni « la sainteté des vierges ni la piété des veuves. Les soli- « taires n'ont pas éprouvé un meilleur sort. C'est une « tempête qui a emporté indifféremment les bons et les « mauvais, les innocents et les coupables. Le respect dû « à l'épiscopat et au sacerdoce n'a pas exempté ceux « qui en étaient honorés : ces barbares leur ont fait « souffrir les mêmes indignités et les mêmes supplices; « ils les ont enchaînés, déchirés à coups de fouet, et « condamnés au feu, comme les derniers des malheu- « reux. »

On n'est pas d'accord sur ce que devint alors la ville de Toulouse. Suivant les uns, elle résista au flot impétueux qui couvrit de ruines la Gaule méridionale; selon d'autres, au contraire, elle fut, comme le reste du pays, ravagée de fond en comble.

Saint Jérôme (1) dit dans une de ses lettres : « Je ne « peux retenir mes larmes quand je parle de Toulouse, « que les mérites d'Exupère (2) ont sauvée de la rage « des barbares. »

Il a suffi de cette phrase pour faire croire à quelques historiens que cette ville a dû nécessairement avoir été

(1) Saint Jérôme naquit vers l'an 340 et vécut jusqu'à l'an 420.

(2) Saint Exupère, évêque de Toulouse, mourut vers l'an 417; il ne faut pas le confondre avec Exupère, évêque de Bayeux au IVe siècle.

préservée des désastres subis par la Narbonnaise; cependant l'on verra bientôt qu'il ne faut pas tirer de ces paroles une conséquence aussi absolue; car il est possible que le prélat dont parle saint Jérôme ait eu assez d'autorité, par la sainteté de sa vie, pour arrêter les premiers excès des Wisigoths, mais que Toulouse, malgré cela, n'en soit pas moins tombée au pouvoir des vainqueurs. Une lettre de Rutilius, écrivain contemporain, donne beaucoup de poids à cette dernière opinion. Né dans la province, et par conséquent mieux à même que saint Jérôme de savoir exactement ce qui s'y passait, il raconte comment il a retrouvé, en Toscane, Victorinus, rhéteur de Toulouse, son ancien ami, *que la prise de cette ville par les barbares avait forcé de s'exiler et d'aller chercher, par delà les monts, une patrie nouvelle* (1). Il est donc à croire, comme, au reste, certains auteurs le pensent, que Toulouse ouvrit ses portes aux Wisigoths, mais que, grâce à l'intervention de son évêque, Exupère, elle fut garantie du pillage.

A propos d'Exupère, et de ce que pouvait sa haute réputation de vertu, nous citerons un épisode de sa vie (2), de nature à faire connaître la simplicité et la naïveté des mœurs de cette époque.

« La plus coupable ingratitude ayant été la récom-

(1) de Rosoi, *Annales de la ville de Toulouse.*

(2) Bertrand *de Gest. Tolos.*; traduction de la Peyrière.

« pense de la conduite d'Exupère, il se retira dans la
« vallée d'Aure, sa patrie, et, reprenant les habitudes du
« laboureur et du berger, il oubliait dans les occupa-
« tions rustiques l'injustice de ses compatriotes.

« Bientôt une grande famine afflige la contrée, les
« effets s'en font principalement sentir à Tolosa. Le
« peuple, au désespoir, a cru voir dans l'absence de son
« évêque la cause de ce fléau : alors, dit la chronique,
« les Tolosains furent inspirés de la grâce de Dieu à
« chercher leur prélat, et pour envoyer les plus faconds
« orateurs par tout le monde, pour le quérir, parlus-
« trant les Espagnes, les Gaules, les monts Pyrénées, et
« autres lieux : rien ne trouvèrent, et pour ce, reve-
« naient à Tolosa comme hors d'espoir. Et en revenant,
« passèrent devant le saint homme, où il estoit en priant
« Dieu dévotement, et tenant vie d'ermite ; et se logèrent
« en un lieu près, et par longs soupirs et regrets, disaient
« telles paroles semblables : *O Exupère, notre père! nous*
« *te prions instamment qu'il te plaise nous donner secours*
« *en cette fière bataille. Hélas! il nous est incertain que de-*
« *vons faire.* — Et d'adventure, la mère de saint Exu-
« père estoit tout près, laquelle notoit bien tout, et
« quand elle oyt nommer son fils, elle dit aux orateurs :
« *Messires qui estes si dolens, que demandez vous?* — les-
« quels lui expliquèrent la cause de leur douleur et
« voyage, et après la bonne dame répondit : — *Celui*
« *que demandez est ici derrière, en ces champs, avec son*

« *père ; c'est celui qui est évêque de Tolosa, et à cette heure,*
« *touche les bœufs de l'aiguillon avec son père.* — Les mes-
« sagers, voyant leur seigneur, prirent course, et avec
« grand'joie vinrent, et le saluèrent humblement, en le
« priant qu'il lui plaise retourner à Tolosa, laquelle
« chose refusa en disant que le peuple de Tolosa estoit
« endurci et obstiné en son péché. Ce nonobstant, les
« orateurs comme bien appris, derechef supplièrent le
« saint homme en luy racontant le grand amour qu'a-
« vaient les Tolosains envers luy, et pareillement la
« cruelle famine qui estoit par tout Tolosa, et pour cela
« le saint homme répondit fermement : — *qu'il estoit*
« *possible que jamais retournât à Tolosa, comme estoit pos-*
« *sible que le baston qu'il tenait ès-main pour toucher les*
« *bœufs, florît et verdoyât.* Et ces paroles dites, inconti-
« nent le dit baston commence à florir, et pour ce, le
« saint homme, promit retourner à Tolosa, et luy émer-
« veillé d'un tel mystère dit en cette manière : *Vraiment*
« *la volonté de Dieu est que je retourne à mes enfants de*
« *Tolosa.* Et ce dit, le saint homme se départit de ses
« parents, non sans grandes lamentations. Ainsi s'en re-
« tourna saint Exupère à Tolosa, auquel les Tolosains
« vinrent au devant avec grande procession, et en chan-
« tant des hymnes. »

Les Wisigoths, après la mort d'Ataulphe, furent d'abord chassés au delà des Pyrénées par les Romains ; devenus ensuite leurs alliés, l'empereur Honorius, pour se

les attacher tout à fait, finit par leur donner le pays compris entre l'Océan et la Garonne.

475. Plus tard, un traité avec l'empereur Nepos mit au pouvoir des Wisigoths les provinces enfermées dans le quadrilatère que forme l'Océan, la chaîne pyrénéenne, le Rhône et la Loire; mais leur roi Évaric ou Euric ne
480. se contenta pas de ces vastes et riches contrées, il franchit les monts et rangea la plus grande partie de l'Espagne sous ses lois.

Chez les Wisigoths, une assemblée composée de toutes les notabilités de l'État désignait, à la mort du souverain, celui qui devait le remplacer sur le trône. Cette assemblée était également consultée quand il s'agissait de résoudre quelque question d'un intérêt national.

Lorsque les rois wisigoths, maîtres, comme nous venons de le dire, de presque toute l'Espagne, abandonnèrent Toulouse, pour aller s'établir dans la Péninsule ibérique,
532. la Narbonnaise fut laissée à un gouverneur général, ayant sous sa dépendance un duc ou comte de premier ordre, qui, outre la direction des affaires publiques, avait aussi le commandement des troupes, et la haute main dans l'administration de la justice civile et criminelle (1).

Chaque cité, ou diocèse, se trouva alors soumis à l'autorité d'un comte de deuxième ordre, gouverneur parti-

(1) Cassiod., *Cod. wisig.*, lib. 3.

culier, ayant, pour le seconder, un ou plusieurs viguiers ou vicaires (1), et un nombre considérable d'agents subalternes d'une importance plus ou moins grande.

Les habitants de la Narbonnaise, Romains ou Wisigoths, formaient deux classes séparées, les hommes libres et les esclaves. Les premiers, considérés comme la noblesse du pays, prétendaient à tous les honneurs et à tous les emplois; quant aux esclaves, ils se partageaient en serfs du roi, appelés *fiscalins*, et en serfs particuliers.

Les fiscalins étaient admis à remplir diverses charges du palais, et au besoin témoignaient en justice, ce qui n'était permis, même aux affranchis, que dans des circonstances exceptionnelles, comme les cas d'adultère ou de crime de lèse-majesté. Les fiscalins pouvaient avoir des esclaves et posséder des terres, mais il leur était interdit de donner la liberté à leurs serfs sans la permission du prince, et de disposer de leurs biens autrement qu'en faveur d'autres fiscalins, en faveur des pauvres, ou en œuvres pies.

Les Wisigoths défendaient, sous les peines les plus sévères, les alliances entre les personnes libres et les esclaves; ils livraient aux flammes les transgresseurs de cette loi.

(1) Vicarii comitis.

Dans la Narbonnaise, la propriété était de trois sortes : *allodiale, bénéficiaire* ou *tributaire*.

Après la conquête, les terres ayant été distribuées entre les vainqueurs, chaque personnage important se trouva ainsi possesseur d'une certaine étendue de territoire. Ces domaines, tout à fait indépendants et dont on pouvait disposer avec une entière liberté, formaient ce que l'on appelait un *alleu* (1). Des biens provenant d'échange, d'acquisitions ou d'héritages ne tardèrent pas à s'adjoindre à ces propriétés allodiales, et ils jouirent alors des mêmes priviléges qu'elles.

Mais si, dans le principe, ces terres ne furent soumises à aucune redevance envers un chef supérieur, elles ne restèrent pas longtemps exemptes de toutes charges envers l'État. Lorsqu'à l'isolement des familles sur le sol succéda l'établissement d'une société compacte et régulière, les alleux durent faire des dons au souverain, fournir gratuitement à l'entretien de ses envoyés, et participer aussi à toutes les obligations du service militaire.

Les bénéfices résultaient de la concession de terres ou de domaines. Dans les premiers temps, l'accomplissement des conditions exigées par le donateur déterminait seul la durée de cet engagement réciproque; plus tard,

(1) *Alod* du mot *loos*, d'où sont venus les mots *lot, loterie*, etc. (Voir l'*Essai sur l'histoire de France*, par M. Guizot.

la fixité des institutions réagissant sur les bénéfices, ils finirent par être à vie, et devinrent même héréditaires. Cependant ils demeurèrent toujours soumis à celui de qui ils provenaient, soit pour les obligations militaires, soit pour les servitudes stipulées dans l'acte convenu entre les parties.

On désignait sous la qualification de tributaires les terres dont on avait seulement la jouissance, et qui payaient un cens ou revenu à leur véritable propriétaire. Elles étaient possédées par des hommes libres, des colons ou fermiers, ou bien par des serfs qui les cultivaient pour leurs maîtres.

Cette situation particulière de la propriété territoriale, qui se prolongea jusqu'à la fin du xe siècle, ne partagea pas la société, comme on serait en droit de le supposer, en classes bien distinctes. Dans un temps où la force l'emportait sur les lois, chaque individu, fût-il possesseur d'alleux, de bénéfices ou de terres tributaires, ne pouvait se dire libre et exempt de toute oppression, s'il n'avait assez de puissance ou d'habileté pour ne pas subir le joug que l'on cherchait à faire peser sur lui.

La justice était rendue par les comtes, les viguiers et leurs sous-ordres. Les évêques, aidés de quelques assesseurs choisis par eux, demeuraient les juges naturels des pauvres; ils terminaient leurs différends, et les juges séculiers devaient forcément se conformer à leurs décisions.

Longtemps les Wisigoths eurent pour seules règles les coutumes transmises par leurs vieilles traditions; mais le roi Euric (1) réunit en un corps d'ouvrage ce que l'usage seul avait établi jusque-là; et, plus tard, Alaric, pour soumettre tous ses sujets à la même législation, ordonna de fondre le code théodosien avec celui d'Euric, et fit composer ce que l'on appelle le *Breviarium*, qui devint dès lors la loi unique.

Dans le Breviarium commença à se montrer l'élément démocratique, et c'est peut-être à ce travail, étendant le droit de juridiction à la curie tout entière, au lieu de le restreindre à des magistrats pris dans son sein, qu'il faut faire remonter l'origine de la commune, institution destinée, dans le moyen âge, à remplacer la municipalité romaine.

Le nouveau code infligeait les peines les plus fortes aux magistrats convaincus de prévarication, et dans ce cas, ou même lorsqu'il s'élevait seulement quelques doutes au sujet d'un jugement, l'évêque diocésain pouvait évoquer l'affaire à son tribunal et réformer un arrêt injuste. Cependant alors la sentence devait être confirmée par le roi.

Les alliances entre parents étaient interdites jusqu'au

(1) Euric fut plus qu'un conquérant; il avait quelques-unes des qualités qui font les grands princes; malheureusement son ambition l'entraîna à être fratricide, et son ardeur pour l'arianisme le porta à des persécutions qui le rendirent l'émule des Galérius et des Dioclétien.

sixième degré inclusivement (1). Pour s'unir, il fallait que les conditions fussent égales, et la femme devait être moins âgée que le mari. Si l'on manquait à cette condition, celui des deux époux qui croyait avoir à se plaindre faisait, à sa volonté, annuler le mariage. Un projet d'union étant convenu, soit par écrit, soit en présence de témoins, si un anneau avait été donné à la femme, rien alors ne rompait l'engagement.

Les lois des Wisigoths punissaient très-rigoureusement l'adultère dans l'un et dans l'autre sexe. L'homme aussi bien que la femme devenaient les esclaves de l'offensé, auquel on laissait toute liberté d'action pour exercer sur eux sa vengeance. Les biens du coupable restaient confisqués à son profit, si toutefois il n'existait pas d'enfants.

Relativement aux successions, les Wisigoths suivirent à peu près la législation romaine. Les pères et mères étaient obligés de partager leurs biens entre leurs héritiers directs, et ils disposaient seulement du tiers de leur fortune en faveur de celui qu'ils voulaient avantager.

Tout le monde pouvait plaider sa propre cause. Cette autorisation s'étendait même aux femmes ; il n'y avait d'exception qu'à l'égard des princes et des évêques, par respect pour leur dignité. Mais, chose remarquable, jus-

(1) Les cousins germains faisaient le troisième degré.

qu'au x^e siècle chaque peuple conserva des juges de sa nation, qui décidaient suivant les lois spéciales observées par les parties.

La jurisprudence et la médecine continuèrent seules, après l'invasion, à être cultivées avec quelque succès. La même personne cumulait alors les fonctions de médecin, de chirurgien et de pharmacien. On s'accordait sur le prix avant de commencer un traitement, et le malade ne payait qu'après son entière guérison. En cas de mort, le médecin ne recevait aucun salaire. S'il estropiait quelqu'un en le saignant, il payait une amende de cent sols d'or (1), et, si l'individu mourait peu de temps après l'opération, il expiait par l'esclavage sa mauvaise fortune ou son peu de savoir. Les parents du défunt pouvaient en user, à son égard, comme bon leur semblait, et même devenaient les maîtres de sa vie.

Les Wisigoths, qui, à leur arrivée dans la Narbonnaise, trouvèrent les arts presque à leur apogée, loin de profiter des avantages de cette heureuse situation, se firent un devoir sauvage de tout abattre et de tout détruire. Jaloux d'effacer jusqu'aux moindres traces de leurs prédécesseurs, monuments, institutions, sciences, littérature, rien ne fut respecté par leur brutale ignorance. On eût dit qu'ils avaient reçu d'un génie in-

(1) Soit 9,000 francs, le sol d'or valait alors 90 francs, *Polyptiques d'Irminon*, par Guérard.

fernal la mission de ramener les peuples à leur barbarie primitive.

Néanmoins, une fois établis au milieu d'une nation éclairée, les Wisigoths, paraît-il, devaient s'assimiler à elle, et acquérir bientôt l'intelligence et les lumières qui leur manquaient. Il n'en fut point ainsi. Le maintien de la loi romaine, s'opposant d'une manière absolue à toute alliance avec les habitants, les tint, au contraire, dans un isolement complet, et les bienfaits de la civilisation continuèrent à leur rester inconnus. Lorsque cette défense cessa d'exister, ils se mêlèrent peu à peu à la population, mais ce fut seulement vers la fin du x^e^ siècle que les deux peuples se confondirent tout à fait.

Sous la domination des Wisigoths, l'on ne vit donc pas renaître ces écoles célèbres où s'étaient formés les Montanus, les Domitius Afer, les Statius Surculus, les Artanus, les Favorin (1), et tant d'autres personnages devenus illustres par leurs écrits ou par leur éloquence. Des cris de guerre se faisaient seuls entendre dans la

(1) Montanus, né à Narbonne, se distingua dans la poésie et l'éloquence.

Afer, né à Nîmes, devint préteur et consul; il eût été un autre Cicéron, s'il n'avait pas donné une mauvaise direction à son talent.

Surculus, fameux rhéteur de Toulouse, s'appelait aussi Ursulus.

Artanus ou Arcanus. Il est cité, par Martial, comme s'étant rendu célèbre dans les belles-lettres.

Favorin était un sophiste d'un très-grand renom : il s'acquit, par son talent, l'amitié d'Antonin.

Narbonnaise, et au culte des beaux-arts avaient succédé le désir des victoires et l'amour des conquêtes.

Les Wisigoths étaient tous soldats, et tous, au premier appel, se rangeaient sous les drapeaux à la volonté du souverain. Chaque sujet libre, affranchi ou serf fiscalin devait se faire suivre par la dixième partie du nombre de ses esclaves. La moitié de ces hommes s'armait de frondes; l'autre, d'épées, d'arcs ou de javelots. L'obligation du service militaire ne fut imposée d'abord qu'aux Wisigoths; elle s'étendit ensuite aux Romains et aux indigènes. L'exil devenait la punition des hommes d'un rang élevé qui n'obéissaient pas à l'ordre du maître, et l'état s'emparait de leurs biens. Les individus d'une condition inférieure recevaient deux cents coups de fouet, avaient les cheveux arrachés, et payaient une amende d'une livre d'or (1). Lorsqu'ils ne pouvaient se procurer cette somme, on les donnait comme esclaves.

L'organisation militaire reposait sur des règles fort simples : dix hommes appartenant à la même localité obéissaient à un dizenier, qui non-seulement avait sur eux une autorité constante en sa qualité de chef d'armes, mais exerçait encore à leur égard une certaine juridiction civile. Dix de ces groupes étaient soumis à la surveillance d'un centenier, cinquante à celle d'un

(1) Voir *Polyptiques d'Irminon;* Romé de l'Isle; Paucton. 1 livre d'or valait alors 6,500 francs de notre monnaie.

quingentenier, et cent formaient un corps sous les ordres d'un millenier.

Cette espèce de milice présentait sans doute des inconvénients de plus d'une nature ; néanmoins elle offrait, sous différents rapports, des avantages faciles à reconnaître. On réunissait, en très-peu de temps, des forces importantes, et cette armée improvisée se trouvait composée d'hommes ayant déjà reçu quelque instruction militaire, se connaissant tous entre eux, connaissant aussi leurs officiers et étant habitués de longue main à exécuter toujours la volonté du chef.

Quand ces troupes entraient en campagne, on leur distribuait avec abondance des denrées de toutes sortes, mais elles ne touchaient aucune solde.

Quoique la population entière, à fort peu d'exceptions près, concourut à subvenir aux dépenses de l'Etat, les ressources du royaume ne s'élevaient pas à des sommes considérables par suite de la mauvaise administration des finances. Les grands dignitaires recouvraient les impôts, et chacun, dans l'étendue de son ressort, en opérait les versements au trésor public. Aucun moyen de contrôle n'étant possible à l'égard des ducs, comtes, etc., il est facile de concevoir quelle dilapidation devait être la conséquence d'un pareil système.

Les rois wisigoths, indépendamment du revenu de leur domaine particulier, formé de grandes propriétés territoriales, recevaient, chaque année, le produit d'une

contribution prélevée, proportionnellement à la fortune de chacun, sur tous les sujets libres. Pourtant le prince ne pouvait exiger cette somme ni en fixer la quotité : c'était un don offert volontairement par le peuple, et lui-même en décidait la valeur.

Les Wisigoths commencèrent à se convertir au christianisme vers la fin du IIIe siècle, et les principes de l'Évangile se conservèrent parmi eux dans leur pureté jusqu'en 376; mais, à cette époque, ayant été battus en Orient par les Huns, ils furent obligés de solliciter l'appui de l'empereur Valens, protecteur des ariens, qui leur imposa pour condition d'embrasser tous l'arianisme (1), loi à laquelle ils se soumirent.

Le séjour des barbares dans les provinces méridionales de la Gaule affaiblit peu à peu la discipline ecclésiastique ; cependant elle fut encore assez bien observée jusqu'en 425. Si le clergé manqua ensuite à certains devoirs, l'exemple de plusieurs prélats, parmi lesquels méritent de figurer en première ligne saint Hilaire, Sidoine Apollinaire et saint Cézaire, eut assez de puissance pour maintenir l'église dans la bonne voie et l'empêcher de partager jamais les erreurs de l'arianisme.

(1) Cette secte, qui, on le sait, fit de si nombreux prosélytes, avait pour fondateur un prêtre appelé Arius. Il faisait du fils de Dieu une créature tirée du néant, capable de vertus et de vices, n'étant pas véritablement Dieu, mais seulement par participation, et n'étant pas non plus coéternel à Dieu; en un mot, dans les trois personnes de la Trinité, le père seul était incréé. *Hist. eccl.*, l. 6.

Dire quel était, alors, l'emploi de la journée d'un évêque, ce sera faire connaître des vertus peu communes dans tous les temps et une simplicité que nous croyons plus rare encore ; nous ne craindrons donc pas de répéter une citation déjà faite par un historien moderne, célèbre à plus d'un titre (1), au sujet de l'évêque d'Arles et de ses habitudes quotidiennes :

« Saint Hilaire (2) se levait de grand matin ; il habi-
« tait toujours dans la ville. Dès qu'il était levé, quicon-
« que voulait le voir était reçu ; il écoutait les plaintes,
« accommodait les différends, faisait l'office de juge de
« paix. Il se rendait ensuite à l'Église, célébrait l'office,
« prêchait, enseignait quelquefois plusieurs heures de
« suite. Rentré chez lui, il prenait son repas et, pendant
« ce temps, on lui faisait quelque lecture pieuse, ou
« bien il dictait, et souvent le peuple entrait librement
« et venait écouter. Il travaillait aussi des mains, tantôt
« filant pour les pauvres, tantôt cultivant les champs de
« son église. Ainsi s'écoulait sa journée, au milieu du
« peuple, dans des occupations graves, utiles, d'un
« intérêt public, qui avaient à chaque heure quelque ré-
« sultat. »

Saint Cézaire, également évêque d'Arles vers l'an 540, pour obliger le peuple à apporter plus d'attention aux

(1) M. Guizot, *Hist. de la civil. en France*, t. 1, p. 73.

(2) Saint Hilaire vivait au milieu du v[e] siècle.

offices divins, voulut que tous les assistants chantassent à haute voix, en latin ou en grec, les psaumes, les hymnes et les cantiques ; cette pratique, adoptée bientôt par les églises voisines, nous prouve que l'usage des langues grecque et latine était encore commun dans le midi de la France au commencement du VIe siècle.

Les rois wisigoths, nous le ferons remarquer, quoique pratiquant l'arianisme, ont, pour la plupart, laissé toujours beaucoup de liberté aux catholiques; cela s'explique sans trop de peine : étant fort religieux, ils respectaient ce sentiment chez ceux-là mêmes qui ne partageaient pas leurs croyances ; mais Wamba, qui lui, au
672. contraire, avait abjuré les erreurs de sa secte, porta, à son insu, un coup des plus funestes à l'Église en ordonnant aux ministres des autels, sous peine d'exil et de confiscation de leurs biens, d'être toujours prêts à venir au secours de la patrie, soit contre les révoltes intérieures, soit contre les ennemis du dehors. Cette obligation d'avoir des armes et de coopérer aux travaux des hommes de guerre amena un grand relâchement dans la discipline sacerdotale ; le mal s'étendit encore quand les Wi-
700. sigoths purent parvenir aux premières dignités de l'Église. C'est surtout l'ordonnance du roi Witisa, l'un des successeurs de Wamba, qui, en forçant les ecclésiastiques à se marier, les jeta dans des désordres dont ce souverain donnait le premier l'exemple.

Malgré son inconduite, le clergé, cependant, voyait de

plus en plus s'accroître son influence ; car, d'un côté, il acquérait, chaque jour, des biens considérables, par suite de donations et de legs de toute nature, et, de l'autre, il se trouvait être, en quelque sorte, l'intermédiaire obligé entre les vainqueurs et les vaincus. Aussi les évêques et les supérieurs des monastères étaient-ils les centres où venait se rallier toute l'ancienne population du pays.

Ce qui ajoutait encore à l'autorité des évêques, c'est que, à dater de l'occupation romaine, ces prélats avaient été élus par les habitants, et cette coutume, plus ou moins modifiée, subsista jusqu'au XIII^e siècle. Le quatrième concile de Latran, l'an 1215, déshérita seulement alors le peuple de ce droit.

Après l'arrivée des Wisigoths, le latin usuel commença à se corrompre, et cette altération donna naissance à un idiome appelé par les anciens *romanum rusticum,* mélange de celte, de grec, de germanique, de latin, où dominait encore cette dernière langue ; car, ainsi que l'a fait si judicieusement observer un de nos plus illustres littérateurs : « Les vainqueurs ignorants se ser-
« vaient de l'esprit des vaincus et leur laissaient leur
« idiome et leurs usages (1). »

Sulpice Sévère, on n'en peut douter, voulait parler de ce nouveau langage quand il fait dire à Postumien : « *Tu*

(1) Villemain, *Cours de littérature française.*

*vero vel celtice, vel, si mavis, gallice loquere.* » De ce bizarre assemblage de mots se forma, plus tard, le roman, qui, une fois épuré et réglé, parvint en peu de temps à se rendre populaire (1).

## QUATRIÈME ÉPOQUE.

Au moment où la puissance romaine disparaissait devant une multitude sauvage, déjà, depuis longtemps, un peuple, chassé des contrées comprises entre le Rhin, le Mein et le Wéser, était venu dans la Gaule septentrionale chercher un refuge contre les Germains et les Slaves. Ce peuple, auquel on donnait le nom de Franks (2), resta d'abord en assez bonne intelligence avec les Romains; mais il ne tarda pas à vouloir étendre le territoire dont

(1) L'altération du latin fut d'autant plus rapide, que des hommes haut placés, en haine du paganisme, s'appliquèrent à faire oublier la pureté de cette langue. Grégoire Ier, qui était pape à la fin du VIe siècle, écrivait à Didier, évêque de Vienne, de ne plus l'appliquer aux lettres. Ce pontife fit brûler tous les exemplaires de Tite-Live qu'il put trouver, et saint Antonin le loue fort de cette action (saint Antonin, *Summ.*, p. 4, tit. 2, chap. 4).

(2) Il se composait de différentes nations : les Saliens, les Sicambres, les Ripuaires, les Thamaves, les Bructères, les Cattes, les Ampsidoriens, toutes coalisées pour défendre leur indépendance. Le nom de *Francs*, par lequel on les désignait, vient du mot allemand *frank*, en latin *ferox*, intrépide.

On trouve le mot *Francia* écrit à la rive droite du Rhin, sur la carte de Peutinger, ancien itinéraire de l'empire romain, que l'on croit avoir été dressé sous le règne de Théodose le Grand ou d'Honorius.

on l'avait laissé s'emparer, et souvent il fallut employer la force pour le contenir dans ses limites. Les chefs les plus entreprenants et les plus habiles parvinrent néanmoins à se créer de petits États indépendants les uns des autres, et surent se maintenir, malgré même la grande invasion des barbares. En effet, un peu plus tard, nous voyons Sigebert, roi à Cologne; Clovis, roi à Tournay ; Ranacher, à Cambray ; Renomer, au Mans, etc.

Au milieu de ce pêle-mêle de souverains, Chlodovic, ou Clovis, se distingua par sa bravoure, son activité et son adresse. Voulant continuer l'œuvre de ses prédécesseurs, il profita de l'affaiblissement de Rome pour marcher contre Syagrius, et battit ce patrice romain aux environs de Soissons, l'an 486. Puis, quand les Allemands cherchèrent aussi à pénétrer dans les Gaules, il se porta à leur rencontre et les défit complétement à Tolbiac, aujourd'hui Zulpich, à quelques lieues de Cologne.

La conversion de Clovis au catholicisme ajouta à la puissance de ce prince. Profitant du succès qu'il venait d'obtenir, il porta en Bourgogne ses armes victorieuses, et, après avoir vaincu Gondebaud, après avoir su contraindre les Armoricains à devenir ses alliés et ses tributaires, il songea à combattre les Wisigoths, qui étaient possesseurs de la plus belle partie des Gaules. « Courons aux ariens, dit-il, et, avec l'aide de Dieu, nous les réduirons en notre pouvoir. »

Clovis, favorisé par des circonstances tellement heureuses que Grégoire de Tours n'a pu les expliquer autrement qu'en les attribuant à une intervention divine, passa la Loire et la Vienne, et défit les Wisigoths, en 507 ou 509, dans les champs de Verlade, Vouglé ou Vouillé, à environ 3 lieues de Poitiers.

Nous ignorons ce qui arrêta ensuite le monarque français, mais il ne profita pas de sa victoire; car, si les Wisigoths furent chassés de Toulouse, dont ils avaient fait leur capitale, ils restèrent maîtres, deux cents ans encore, de presque toutes les villes de la Narbonnaise.

Cependant les Sarrasins, sous la conduite de Tarik et
711. de Moussa-ben-Nessaïr, gouverneur en Afrique, apparurent tout à coup sur les côtes de l'Andalousie; et, après une bataille gagnée par eux, près de Xerès de la Frontera, il ne leur fallut pas plus de quinze mois pour soumettre en entier la Péninsule ibérique (1).

Enhardis par un succès si extraordinaire, les Africains victorieux ne furent arrêtés ni par l'Èbre, fleuve alors difficile à franchir, ni par les monts pyrénéens, barrière plus imposante et non moins à dédaigner, surtout lorsqu'on ne sait quels ennemis vous attendent

(1) Les historiens ne sont pas d'accord sur l'arrivée des Sarrasins en Espagne; la plupart la fixent à l'an 714; mais nous avons cru devoir adopter l'opinion de J. Perrez, savant bénédictin espagnol, qui semble appuyée sur les fondements les plus solides. (Voir Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale.*)

au delà. Se fiant à leur courage, les Maures, résolûment, pénétrèrent dans les Gaules.

Nous rapporterons, à cette occasion, une conversation assez curieuse empruntée aux auteurs arabes, et qui ne laisse aucun doute relativement à l'apparition des Sarrasins à cette époque sur le territoire de l'ancienne Narbonnaise.

Le calife Abd-el-Meleck, ayant rappelé près de sa per-
713. sonne son lieutenant Moussa-ben-Nessaïr, voulut avoir de lui quelques détails sur les différentes nations qu'il avait combattues. Après lui avoir adressé déjà plusieurs questions à ce sujet : « Et des Frandji (des Francs), lui « dit-il, qu'as-tu à m'en dire? — C'est, répondit Moussa, « un peuple très-nombreux et abondamment pourvu « de tout; brave, impétueux à l'attaque, mais timide « dans les revers. — Et comment s'est passée la guerre « entre eux et toi? ajouta Abd-el-Meleck ; t'a-t-elle été « favorable ou contraire? — Contraire? non, par Dieu « et le prophète! répliqua Moussa; jamais nos troupes « n'ont été vaincues, jamais corps de mon armée n'a « subi une défaite, et jamais les musulmans n'ont hé- « sité un moment quand je les ai menés quarante « contre quatre-vingts. »

Il est probable que cette incursion des Sarrasins eut pour but de reconnaître le pays, et non pas de s'y établir, car, sans avoir éprouvé aucun échec, l'armée d'Abd-el-Meleck reprit bientôt le chemin de l'Espagne.

Pendant les quelques années qui suivirent, les provinces des Gaules, occupées encore par les Wisigoths, n'étant plus dirigées par une volonté souveraine, restèrent en quelque sorte oubliées. On ignore complétement ce qui se passa alors du côté de Narbonne et de Nîmes ; néanmoins on est fondé à le croire, ces villes continuèrent à appartenir aux Wisigoths, et ceux de cette nation qui fuyaient devant le glaive des Maures vinrent en assez grand nombre y chercher un refuge. Vraisemblablement aussi, à l'exemple des habitants de l'Espagne, qui s'étaient retirés dans les montagnes des Asturies et avaient reconnu Pélage pour leur roi, les Wisigoths, demeurés dans les Gaules, se donnèrent un chef pour les gouverner. Cependant l'histoire ne nous éclaire en aucune façon sur ce point.

714. A cette époque, la partie de la Narbonnaise au pouvoir des Français était sous l'obéissance d'Eudes, duc d'Aquitaine, dont l'autorité s'étendait également sur la Gascogne. Mais ce prince se vit ensuite menacé, et par les successeurs de Clovis, auxquels sa puissance portait ombrage, et par les Sarrasins, que leurs succès inespérés encourageaient à ajouter à leurs conquêtes.

Les Sarrasins ne pouvaient manquer de tourner, un jour, leurs regards vers les provinces des Gaules, possédées longtemps par les Wisigoths. L'état d'anarchie de ces contrées leur donnait, d'ailleurs, l'espoir de les

réunir sans peine à leur royaume. Aussi, une fois, les paisibles possesseurs de l'Espagne s'empressèrent-ils de marcher sur la Narbonnaise. Confiants dans leur force, enorgueillis par leurs victoires, ils ne doutaient pas de la ranger sous leur dépendance.

720. Première tentative des Sarrasins pour s'établir dans les Gaules.

Après s'être emparés de Narbonne, ils essayèrent de passer le Rhône; puis, ne persistant pas dans cette résolution, ils se rabattirent sur Toulouse, et vinrent, l'année suivante, mettre le siége devant cette place.

721. La fortune, cette fois, ne leur fut pas favorable; le duc Eudes, étant accouru au secours de cette ville, livra, sous ses murs, dans le courant du mois de mai, une bataille sanglante, peut-être plus funeste aux infidèles que la fameuse journée de Poitiers, où, plus tard, se signala Charles Martel, et à laquelle cependant tous nos historiens se sont plu à donner une importance bien autrement grande (1).

Selon le récit du parti victorieux, il y eut, dans cette

(1) Le silence gardé sur cette bataille de Toulouse tient, très-probablement, à ce qu'elle a été confondue avec celle de Poitiers. Les historiens arabes les ayant prises l'une pour l'autre, il est très-facile de s'expliquer comment les auteurs venus ensuite ont pu commettre cette erreur. Dans divers écrits arabo-espagnols, elles sont indiquées par un seul nom, celui de *balat el choada*, le pavé ou la chaussée des martyrs. Quoi qu'il en soit, Eudes, à coup sûr, mérita alors mieux du pays que Charles Martel, car la victoire de ce dernier fut si peu complète, qu'il dut repasser la Loire et abandonner les provinces méridionales à elles-mêmes. (Voir l'*Histoire de la Gaule méridionale*, par Fauriel, t. 3, p. 133.)

action mémorable, 375,000 Sarrasins de tués, et seulement 1,500 morts du côté de l'armée chrétienne. Sans nous arrêter à une évaluation si singulièrement exagérée, nous dirons que les écrivains arabes eux-mêmes parlent de cette affaire comme d'un désastre sans exemple. Ibn Hayan, l'un des plus remarquables d'entre eux, va jusqu'à dire : l'armée entière y a péri ; et, quoique écrivant quatre ou cinq cents ans après l'événement, cette bataille était, de son temps comme au premier jour, le sujet d'une commémoration générale de la part des Maures. Au reste, Eudes, à ce qu'il paraît, parvint à réunir, en cette occasion, des forces très-considérables, car El-Samah, le Zama des chroniques, qui commandait les Sarrasins, crut avoir besoin, pour rassurer ses soldats à l'approche des chrétiens, de leur rappeler ces paroles du Koran : Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? Frappé d'un coup de lance au milieu de l'action, sa mort fut le signal de la déroute de ses troupes.

725. Deuxième expédition des Sarrasins. Cette journée fatale ne découragea cependant pas les serviteurs de Mahomet. Leur nouveau chef, Anbessa, ou Ambisa ben Sohim, que les auteurs languedociens appellent Ambiza, reparut bientôt avec une autre armée, et s'empara de Carcassonne et de Nîmes. Suivant ensuite le bassin du Rhône, il pénétra dans la Bourgogne, et s'avança jusqu'à Autun; mais, soit qu'il comprît le danger de sa situation, soit, comme le prétendent certaines chroniques, qu'un échec l'eût mis dans la nécessité de

se retirer, il se décida à revenir sur ses pas, et à reprendre le chemin de l'Espagne.

729. Troisième expédition des Sarrasins. Une nouvelle tentative de la part des infidèles ne tarda pas à avoir lieu. Aucun renseignement ne nous est parvenu sur cette expédition; mais il est probable que les Sarrasins coururent alors l'Aquitaine, le Velay, le Gévaudan, le Rouergue et les contrées voisines (1). C'est aussi, sans doute, durant le cours de cette campagne, que le duc Eudes se vit obligé d'acheter la paix avec ses dangereux voisins, en donnant sa fille en mariage à leur chef Otman-ben-Nessa, ou Munuza.

Au milieu des chances diverses de cette guerre, on n'a pas une entière certitude sur le sort de Toulouse. Si l'on s'en rapportait à l'auteur de la vie de saint Théodard, cette ville aurait été prise par la trahison de quelques habitants juifs. Cependant, d'après Roderic, auteur d'une histoire des Arabes, et d'autres écrivains contemporains, Eudes, au contraire, serait resté possesseur de cette place.

732. Quatrième expédition des Sarrasins. Trois ans plus tard, les Sarrasins franchirent encore les Pyrénées sous la conduite d'Abd-el-Rahman, et c'est à cette époque que, s'étendant jusqu'au delà de Poitiers, ils ravagèrent le Limousin, le Quercy, le Rouergue, l'Al-

(1) Le P. le Cointe avance, sans le moindre fondement, que le ravage de la Bourgogne par les Sarrasins a eu lieu en 731. (Voir *la Chronique* d'Isidore Béja, auteur contemporain.)

bigeois, la Gascogne, le Toulousain et une grande partie de l'Aquitaine.

Pendant ce temps, le duc Eudes se trouvait dans la position la plus périlleuse. Munuza, son gendre, étant mort après avoir trempé dans une conspiration contre son souverain, il lui fallait nécessairement, pour se mettre à l'abri du côté de l'Espagne, appeler à son secours Karle le Marteau, autrement dit Charles Martel, qui venait de triompher des populations germaniques. Ce maire du palais, à la tête d'une armée composée de Français et de Bourguignons, se porta au-devant des Sarrasins, et les rencontra vers le milieu du mois d'octobre entre Tours et Poitiers.

Bientôt s'engagea une épouvantable mêlée. Malgré la valeur de leurs adversaires, les Austrasiens, plus fortement armés que les troupes africaines, et doués surtout d'une force physique plus grande, finirent par remporter la victoire, et la chrétienté fut sauvée.

Aujourd'hui que, pour écrire l'histoire sous un point de vue nouveau, on se fait un devoir d'attaquer toutes les réputations acquises, remonteraient-elles aux premiers âges du monde, au lieu de reconnaître Charles Martel pour le vainqueur de l'Islamisme, on veut faire seulement de lui le dévastateur de nos provinces méridionales (1). Cette opinion peut, à certains égards, se

(1) Voir Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, lett. 2, p. 35.

soutenir ; car, en effet, le maire du palais ravagea les environs de Béziers, de Nîmes, etc.; mais, si on lui attribue la bataille extraordinaire livrée aux Sarrasins, au lieu d'en accorder le mérite au duc Eudes, on admettra bien aussi que Charles amena à sa suite une armée immense, puisque plusieurs centaines de mille hommes restèrent, dit-on, sur le terrain. Or, comme il fallait pourvoir aux besoins de cette masse de troupes et la faire vivre dans un pays déjà occupé par les forces innombrables des ennemis, il eût été difficile, même au chef le plus dévoué au pays et aux intérêts des peuples, d'empêcher la dévastation et la ruine des misérables contrées, théâtre d'une lutte si terrible. Ce sont là de ces nécessités auxquelles il faut se résoudre quand, au prix d'un désastre momentané, on veut se défendre contre l'envahissement et la conquête.

736. Cinquième expédition des Sarrasins.

Malgré cette journée décisive, les Sarrasins reparurent pourtant une fois encore de ce côté des Pyrénées; mais cette tentative, la dernière qui présente quelque importance, n'aurait probablement pas été entreprise, si Mauronte, gouverneur de la Provence, poussé par le désir de se rendre indépendant, n'eût arboré l'étendard de la révolte et appelé les infidèles à son aide. Ceux-ci s'empressèrent de lui accorder leur appui ; ils passèrent le Rhône, et s'établirent sur la rive gauche de ce fleuve. Dans la même année, ils entrèrent dans Arles, se firent
738. livrer Avignon, et étendirent leurs déprédations jusque

dans la vallée de la Saône. Charles Martel accourut de nouveau, battit une seconde fois les Maures, et les obligea à abandonner le pays. Néanmoins, deux ans après, Charles ayant été forcé de s'éloigner pour châtier les Saxons, les Sarrasins, sur les instances du duc Mauronte, revinrent un moment dans la vallée du Rhône, et le concours de Luitprand, roi des Lombards, devint nécessaire pour réduire le gouverneur qui avait
739. trahi ses devoirs, et chasser entièrement les étrangers de la Provence (1).

Depuis, les Sarrasins ne tentèrent plus d'entreprises sérieuses dans les Gaules; mais ils étaient restés les maîtres de Narbonne et de plusieurs autres villes de l'ancienne Septimanie : aussi, l'un des premiers soins de Pepin, lorsqu'il monta sur le trône, fut-il de les obliger
752. à repasser les Pyrénées.

L'occasion paraissait des plus favorables, car les Maures d'Espagne se disputaient entre eux la couronne, et ne pouvaient, par conséquent, venir au secours de leurs provinces d'au delà les monts. Déjà même, un seigneur wisigoth, appelé Ansemond, avait profité de la circonstance pour s'emparer de Nîmes, de Maguelonne,

(1) C'est sur la Bere, petite rivière près de Narbonne, que Charles Martel battit, pour la seconde fois, les Sarrasins. On lit, dans *la Vie de Charlemagne*, par Éginhard, à l'occasion de ces deux combats : *uno in Aquitania, apud Pictavium, altero juxta Narbonnam apud Birram Fluvium.*

d'Agde et de Béziers, dont il s'était fait un petit royaume. Cependant Narbonne, où les Sarrasins accumulaient depuis longtemps leurs moyens de défense, opposa la résistance la plus opiniâtre, et il fallut sept ans de blocus ou de siége pour amener cette place à ouvrir enfin ses portes; encore Pepin y entra-t-il parce que les habitants la lui livrèrent, après en avoir massacré la garnison. La population de Narbonne, chose assez remarquable, mit même pour condition, avant de se soumettre, que le roi s'engagerait, par serment, à la maintenir dans l'usage de ses lois et de ses coutumes.

Ainsi, cette conquête, gage de l'affranchissement des contrées méridionales et de leur réunion au royaume de France, n'avait pas été obtenue par la force des armes; elle était le résultat d'un traité solennel entre les sujets et le souverain, entre ceux qui tenaient leurs droits des empereurs romains, et le monarque qui les délivrait de la domination des infidèles.

Nous nous sommes arrêté sur cette particularité, pour faire voir que les villes destinées à composer plus tard le comté de Toulouse n'oublièrent, dans aucun temps, d'exiger des garanties pour la conservation de leurs droits et de leurs priviléges.

Si, dans la Narbonnaise, Pepin voyait ses efforts couronnés par le succès, la fortune ne le protégeait pas autant sur d'autres points. Après la mort d'Eudes, Charles Martel occupa l'Aquitaine, afin de prévenir le

démembrement de la monarchie ; mais les fils de ce duc ne cessèrent de combattre pour recouvrer l'héritage de leur père, et pendant plusieurs années une lutte sanglante désola ce pays.

Il fallut Charlemagne pour mettre un terme à cette longue guerre ; ce monarque, dès son arrivée au trône, arrêta son attention de ce côté.

L'Aquitaine comprenait alors toutes les provinces situées entre la Loire et la Garonne, c'est-à-dire ce qui a formé plus tard la Guienne, la Saintonge, le Berry, le Poitou, le Bourbonnais, l'Auvergne, et la partie orientale du Languedoc : à peu près le quart de la France actuelle.

Waifre, arrière-petit-fils du roi mérovingien Caribert, gouvernait ce pays en souverain, et n'avait jamais voulu reconnaître la suprématie du maire d'Austrasie, devenu roi des Francs. Mais, lorsque Charlemagne songea à ranger à son autorité la Gaule méridionale, Waifre venait de tomber victime d'un assassinat, et Hunald, son père, depuis vingt-trois ans retiré dans un cloître, en était sorti pour reprendre le pouvoir et l'empêcher de passer dans des mains étrangères.

Charlemagne marcha aussitôt contre Hunald, battit ses troupes, l'obligea à aller chercher un refuge en Gascogne, et, non content de cet avantage, il exigea que Loup, duc des Gascons, lui livrât son ennemi. Loup était le neveu d'Hunald ; cependant, ayant à exercer une ven-

geance de famille, il n'hésita pas à se rendre aux injonctions du roi. Le duc de Gascogne poussa même plus loin l'obéissance; il envoya aussi la femme d'Hunald à Charlemagne, et se mit lui et ses États sous la sauvegarde de ce prince.

771. A peine l'ordre était-il rétabli dans l'Aquitaine, que la mort de Carloman ajouta à la couronne impériale l'Austrasie et la Bourgogne. Charlemagne, après s'être rendu à Corbény, près de Laon, pour y recevoir l'hommage de quelques-uns de ses nouveaux sujets, se décida à porter d'abord la guerre dans la Saxe, et, l'année suivante, il marcha contre les Lombards. Il fut bientôt maître en Italie; quant à la Saxe, quoique plusieurs fois brûlée, pillée, saccagée, elle combattit fort longtemps pour son indépendance. On eût dit que les habitants de ces malheureuses contrées ne pouvaient périr ni par le fer ni par le feu.

777. L'empereur se reposait, à Paderborn, de l'une de ces expéditions guerrières, lorsque le Sarrasin Ibn-al-Arabi et plusieurs autres émirs vinrent réclamer son appui contre l'omniade Abdérame, qui les avait dépouillés de leurs gouvernements : ils promettaient, en échange de ce service, de le proclamer leur souverain et de rester attachés à ses intérêts.

Charlemagne vit bientôt tout le parti qu'il pourrait tirer de cette demande; aussi se garda-t-il de refuser son secours. C'était, en effet, une occasion fort heureuse

pour mettre à l'abri celle de ses frontières la plus difficile à défendre; et, devenu maître des provinces pour lesquelles on sollicitait sa protection, non-seulement il garantissait la France contre les entreprises de l'Espagne, mais il s'ouvrait, pour l'avenir, les portes de ce royaume.

778. Franchissant aussitôt les Pyrénées, ce prince attaqua et prit Pampelune, dont il fit raser les murailles, et, après s'être emparé de presque toute la rive gauche de l'Èbre, sans cependant avoir pu obliger Saragosse à se soumettre, il annexa à son empire, sous la dénomination de *Marche d'Espagne*, le territoire dû à ses dernières conquêtes.

Rappelé vers le nord par une nouvelle révolte des Saxons, Charlemagne comprit que, ne pouvant suffire au gouvernement de ses possessions immenses (1), il convenait de former un État séparé des pays situés au delà de la Loire, qui, récemment acquis à la couronne, ne lui semblaient pas disposés à rester longtemps tranquilles. D'ailleurs les Aquitains, accoutumés à obéir à un prince de leur nation, devaient supporter avec impatience le joug d'un souverain étranger, et il y avait lieu de croire qu'ils seraient moins mécontents, si un mo-

(1) Charlemagne possédait une partie de la Hongrie, toute l'Allemagne, les Pays-Bas, le continent italien jusqu'à Bénévent, toutes les Gaules, et les provinces septentrionales de l'Espagne.

narque, résidant parmi eux, se dévouait à leurs intérêts et s'identifiait à leur sort.

Charlemagne désigna donc pour roi d'Aquitaine ou de Toulouse Louis, le fils né récemment de sa femme Hildegarde ; mais, en attendant l'âge où ce prince pourrait diriger ses affaires par lui-même, il nomma, pour administrer ces provinces, des gouverneurs qui, sous le titre de comte, devinrent les dépositaires de l'autorité souveraine.

778. Origine des comtes de Toulouse.

Des comtes, gouverneurs particuliers, existaient déjà, comme nous l'avons vu, sous la domination des Wisigoths : ainsi ces grands dignitaires ne durent pas leur création à Charlemagne ; l'empereur régla seulement sur d'autres bases l'étendue de leur commandement, changea ceux dont il soupçonnait la conduite, et fit, par conséquent, alors quelques nominations nouvelles (1).

En cette circonstance, Humbert ou Hubert eut le Berry ; Abbon, le Poitou ; Wilbade, le Périgord (2) ; Ictérius ou Ithier, l'Auvergne ; Siguin, le Bordelais ; Roger, le Limousin ; Bullus ou Bullo, le Velay ; Aimon, l'Albigeois, et Torsin ou Chorson, le Toulousain.

(1) Le titre de comte commença à être en usage au IIIe siècle, sous Dioclétien. Il était donné, ainsi que celui de duc, aux officiers envoyés pour commander les troupes dans les provinces annexées à l'empire. Sous Constantin, les proconsuls et les préteurs chargés du gouvernement politique portaient également ces titres.

(2) Suivant Noguiez, ce comte s'appelait *Guidon* ou *Guithodon*. (Voir *Hist. tol.*)

Telle fut l'origine des comtes de Toulouse, de ces hommes considérables qui, ayant su, par la suite, se rendre indépendants de la couronne, se firent redouter des plus puissants monarques, s'allièrent à presque toutes les familles souveraines, et, pour figurer au premier rang dans nos annales, eurent un titre encore plus rare et plus glorieux, celui d'avoir mérité toujours l'estime et l'amour de leurs peuples.

Avant de commencer l'histoire de chacun de ces princes, et avant de chercher à percer l'obscurité répandue sur eux trop souvent jusqu'au XIe siècle, nous examinerons d'abord, d'une manière très-succincte, comme nous l'avons fait pour les trois époques antérieures, quels caractères, sous le rapport politique et moral, offrait, du temps de Charlemagne, un pays possédé alternativement par les Celtes, les Romains, les Wisigoths et les Francs. Nous ne parlerons pas des Sarrasins, parce que leur occupation fut toujours partielle et momentanée.

Nous avons fait connaître la situation de la propriété sous les Wisigoths, et nous avons dit que la division des biens en terres allodiales, bénéficiaires et tributaires s'était prolongée jusque vers la fin du Xe siècle. Néanmoins, les changements successifs, qui peu à peu finissent toujours par donner aux sociétés une physionomie nouvelle, avaient apporté différentes modifications à cet état de choses.

Le moment arriva, par exemple, où tous les petits propriétaires, pour avoir un protecteur et éviter une spoliation imminente, eurent intérêt à transformer les alleux en bénéfices; et cet acte, que l'on appela *recommandation,* devint, en se généralisant, la véritable origine du système féodal. Le manque de numéraire contribua beaucoup aussi à multiplier les bénéfices; car, par suite de la rareté de l'argent, on ne pouvait guère rémunérer certains services que par le don d'un bien territorial. Depuis Charles Martel, les églises mêmes étaient souvent conférées à ce titre. Les seigneurs auxquels on accordait des bénéfices de la couronne devenaient vassaux du roi.

Cependant, dès que la raison du plus fort est la seule règle d'un Etat, tous les moyens imaginés pour échapper à la rapacité des grands ne sauraient être très-efficaces : aussi voyons-nous les détenteurs de bénéfices, lorsqu'ils étaient puissants, ne se faire aucun scrupule de s'emparer des terres à leur convenance, et même de celles qui appartenaient au domaine royal; l'histoire nous en fournit une preuve irrécusable.

795. Quand Charlemagne renvoya en Aquitaine son fils Louis, qu'il avait appelé près de lui à Aix-la-Chapelle, il voulut savoir « comment il se faisait qu'étant roi il fût « d'une telle parcimonie, qu'il n'offrait rien à per- « sonne, pas même sa bénédiction, à moins qu'on ne la « lui demandât. — Louis apprit à son père que les

« grands ne s'occupant que de leurs intérêts propres
« et négligeant les intérêts publics, les domaines royaux
« étaient partout convertis en propriétés privées ; d'où
« il arrivait qu'il n'était, lui, roi que de nom, et qu'il
« manquait presque de tout. Charlemagne voulant re-
« médier à ce mal, mais craignant que son fils ne perdît
« quelque chose de l'affection des grands s'il leur reti-
« rait par sagesse ce que par imprévoyance il leur
« avait laissé usurper, envoya en Aquitaine ses propres
« messagers, Wilbert, depuis archevêque de Rouen, et
« le comte Richard, inspecteur des domaines royaux, et
« leur ordonna de faire rentrer dans les mains du roi
« les domaines qui jusqu'alors lui avaient appartenu :
« ce qui fut fait (1). »

Le règne de Charlemagne vint donner à l'Europe une force toute nouvelle. Les Gaules se virent enfin arrachées à l'anarchie ; leurs frontières n'eurent plus à redouter l'invasion des hordes du nord, et une organisation sociale commença pour la France. Ce monarque, que la renommée a placé le premier parmi les conquérants, est, selon nous, beaucoup moins remarquable par ses nombreux triomphes que par ses hautes pensées gouvernementales, et par ses efforts persévérants pour faire revivre les sciences, l'industrie et les arts. En effet, Charlemagne dut son immense empire plutôt à sa profonde

(1) Collect. des mém., t. 3, p. 336.

sagesse qu'à ses qualités éminentes comme homme de guerre ; pour s'en convaincre, il suffira de se rappeler la Saxe, dont la population, si peu considérable, eut à lutter contre un souverain, maître de presque l'Europe entière, et qui, néanmoins, ne fut soumise qu'après avoir défendu, près de trente ans, et son territoire et sa liberté.

Nous ferons remarquer, à cette occasion, que l'art de la guerre, auquel les anciens apportaient une attention si grande, était alors complétement oublié ; comme, au reste, tout ce qui exige de l'observation et de l'étude. Il dèvait surtout son discrédit à la chute de la puissance romaine. Chacun, plongé dans la stupeur, se demandait, sans remonter aux causes véritables de cette catastrophe, à quoi servait une instruction qui n'avait pu protéger l'occident contre des barbares indisciplinés, et ayant, en outre, une infériorité énorme sous le rapport des armes.

A la journée de Poitiers, on retrouve encore quelques traces de tactique ; mais, depuis Charles Martel, tous les calculs dans les combats se réduisirent à précipiter des masses contre des masses, et à laisser le nombre et la valeur individuelle décider de la victoire. Cependant, si Charlemagne ne fut pas sur les champs de bataille un Alexandre, un Annibal, ou un César, il sut profiter de ses succès avec une habileté rare, et montra toujours,

dans sa conduite, ce qui distingue les hommes de génie. Avant lui, les peuples cherchaient à ajouter à leurs possessions, sans avoir égard jamais à la géographie physique ; à ces séparations naturelles que l'on dirait établies sur le globe pour protéger le faible contre le fort, l'inoffensif contre l'ambitieux. Les nations étaient mêlées et confondues ; étendant leurs conquêtes ou restreignant leur territoire, suivant leur plus ou moins de supériorité à l'égard de leurs voisins. Charlemagne comprit l'importance des frontières basées sur la configuration du sol, sur les rapports commerciaux et politiques : calculant toutes les conditions d'existence d'un Etat, sa main puissante traça des limites, posa des bornes, et il prépara ainsi la création des trois royaumes qui s'élevèrent ensuite sur les ruines de l'empire carlovingien, l'Allemagne, l'Italie et la France.

Ce monarque habile vit également bientôt que, si un pouvoir unique et vigoureux était nécessaire pour gouverner ses vastes Etats, il fallait aussi ne pas laisser s'affaiblir la volonté du maître, loin du centre d'où partaient la pensée et l'action. Il reconnut que, si un chef suprême devait donner l'impulsion première, il importait de propager le mouvement jusqu'aux extrémités de l'empire ; dans ce but, il confia le commandement de certaines provinces à des grands de sa cour assez sages pour les administrer, assez forts pour le suppléer

au besoin. Des ducs, des comtes, et des viguiers ou vicaires, exerçaient donc, en son nom, sur différents points, l'autorité souveraine (1), mais ils l'exerçaient tantôt à titre de propriétaires, tantôt à titre d'usufruitiers; et, comme dans l'un et dans l'autre cas, on pouvait abuser de sa confiance, Charlemagne chargeait, quatre fois par an, des personnes sûres, appelées *missi dominici*, de parcourir l'empire pour écouter les plaintes, faire droit aux réclamations, et lui rendre ensuite un compte fidèle de la situation du pays.

Ce prince ne choisissait pour ces missions importantes que des hommes d'un mérite distingué et surtout d'une intégrité reconnue; tels étaient Leyrade, archevêque de Lyon, et Théodulfe, évêque d'Orléans, qui furent envoyés en Septimanie l'an 798. Théodulfe nous a laissé le récit de son voyage en un poëme où il exhorte

(1) Jamais Charlemagne, très-expert dans la connaissance du cœur humain, ne donna plusieurs comtés au même individu dans l'intérieur du royaume; il savait trop où pouvaient conduire et l'ambition et l'amour de l'indépendance. Il ne fit d'exception à cette règle que pour les frontières, qui souvent, dans l'intérêt de la défense, avaient besoin d'être réunies sous un même commandement. Charles le Chauve ne se conforma pas à ce principe, et il dut se repentir, plus d'une fois, de n'être pas resté fidèle à la politique de son père.

Les comtes particuliers des villes métropolitaines n'avaient, à ce titre, aucune autorité sur les autres comtes, à moins qu'ils ne fussent eux-mêmes gouverneurs généraux de la province. Le seul droit attaché à la dignité de comte particulier d'une ville métropolitaine consistait à envoyer aux autres comtes de la circonscription ecclésiastique dont il dépendait un exemplaire des capitulaires que publiait le souverain; c'était une sorte de manifestation de sa suprématie légale.

ses collègues à apporter la plus sévère justice dans leurs décisions et dans leurs jugements.

Inspiré par des idées grandes et généreuses, Charlemagne voulut, en outre, qu'il y eût des assemblées générales où la nation entière serait consultée sur les affaires d'un haut intérêt et sur les lois, ou capitulaires (1), qui étaient rédigés, à l'avance, par les gens les plus compétents et les plus capables.

Parmi ces capitulaires, plusieurs eurent pour but d'amener des réformes dans l'Eglise ; ils défendirent au clergé d'aller à la guerre, d'avoir des faucons et des chiens, ce qui prouve que les ecclésiastiques préféraient la chasse à leurs obligations sacerdotales. D'autres ordonnances nous apprennent que tous les propriétaires de fiefs étaient soumis au service militaire et devaient, chacun suivant sa fortune, armer et équiper, à leurs frais, un certain nombre d'hommes.

Presque tous ces capitulaires sont fort curieux comme peinture de mœurs ; car ils étaient dictés par les nécessités du moment et appuyés sur les préjugés et les croyances. Par eux nous savons que l'on admettait alors en justice la *composition*, c'est-à-dire le rachat des crimes pour de l'argent, et qu'on n'avait pas osé s'affranchir encore des *jugements de Dieu*, ou des épreuves par

(1) Du latin *capitulum*, petit chapitre. Ce nom n'a pas été donné seulement aux lois de Charlemagne, mais à celles de tous les rois francs.

l'eau, le feu, etc. (1), dans la crainte probablement que l'abolition de cette coutume barbare ne fît élever des doutes sur la justice divine. Comme s'il était donné à l'homme d'interpréter les volontés et les desseins de la Providence !...

Suivant un de nos historiens, dont le talent incontestable s'égare cependant trop souvent, le système administratif de Charlemagne et la hiérarchie établie par ce prince dans tout l'empire n'ont jamais été qu'*un vaste mensonge;* presque partout, selon lui, les autorités publiques n'existaient que nominalement, ou bien étaient impuissantes ou désordonnées elles-mêmes. Sans doute dans un État comme celui de Charlemagne, et quand tous les ressorts du gouvernement avaient été créés, pour ainsi dire, en un jour, il dut nécessairement y avoir, dans un grand nombre de localités, beaucoup d'incertitudes, de tiraillements et d'infractions aux lois. L'empereur en était convaincu le premier et, par la création des *missi dominici,* il eut certainement pour objet de faire pénétrer l'œil du maître jusqu'aux extrémités de ses provinces les plus lointaines ; mais, d'un autre côté, il est impossible de ne pas le reconnaître, sous son règne les finances furent réglées de manière à pourvoir aux besoins, la justice organisée de façon à protéger les intérêts de tous, et, si

(1) Un criminel, jeté à l'eau les pieds et les mains liés, était reconnu innocent s'il revenait à la surface. L'épreuve du feu consistait à mar-

les envoyés de l'empereur purent remédier aux abus sans éprouver jamais ni résistance ni embarras, il faut, de toute nécessité, admettre qu'ils étaient secondés par des autorités locales réellement existantes, et ayant même un grand pouvoir sur la population ; car, sans cela, ne faisant que parcourir assez rapidement le pays, les ordres laissés par eux eussent été considérés comme non avenus et le rôle des *missi dominici* fût devenu complétement illusoire.

Charlemagne, initié à la littérature par Pierre de Pise, qu'il avait appelé près de lui vers l'an 776, était fort au-dessus de son siècle par son amour pour les sciences et pour les arts. Entouré des hommes les plus distingués de son temps, il ne se contenta pas d'apprécier le mérite chez les autres, lui-même cherchait, avec une ténacité remarquable, à acquérir les connaissances qu'il croyait utiles ; il parlait le tudesque, le latin, le grec, avait étudié particulièrement la rhétorique, la dialectique, et il savait en astronomie ce qu'il était possible de savoir à cette époque.

Dès que les circonstances politiques lui permirent de s'occuper du bien-être de ses peuples, il songea à réorganiser l'instruction publique dans son empire, et, à sa voix, s'élevèrent de tous côtés des écoles ; il

cher, sans se brûler, sur un fer rouge, ou bien à plonger son bras dans de l'eau bouillante sans qu'il en résultât de traces apparentes.

s'en établit à Tours, à Orléans, à Aniane (1), etc.

L'empereur n'arrêta pas seulement son attention sur l'enseignement de la jeunesse, il voulut faire pénétrer le goût de l'étude jusque dans l'intérieur des cloîtres, et la lettre suivante nous prouve le prix qu'il attachait à voir les monastères se conformer à cet ordre :

« CHARLES, avec l'aide de Dieu, etc. . . . . .

« A Baugulf, abbé, et à toute la congrégation. . .

« Salut :

« Que votre dévotion à Dieu sache que, de concert « avec nos fidèles, nous avons jugé utile que, dans les « épiscopats et dans les monastères confiés, par la fa- « veur du Christ, à notre gouvernement, on prît soin « non-seulement de vivre régulièrement et selon notre « sainte religion, mais encore d'instruire dans la science « des lettres, et selon la capacité de chacun, ceux qui « peuvent apprendre, avec l'aide de Dieu..... Car, quoi- « qu'il soit mieux de bien faire que de savoir, il faut « savoir avant de faire... Or plusieurs monastères nous « ayant, dans ces dernières années, adressé des écrits « dans lesquels on nous annonçait que les frères « priaient pour nous dans les saintes cérémonies et « leurs pieuses oraisons, nous avons remarqué que, dans « la plupart de ces écrits, les sentiments étaient bons et

(1) Petite ville du département de l'Hérault, voisine de Montpellier.

« les paroles grossièrement incultes ; car ce qu'une « pieuse dévotion inspirait bien au dedans, une langue « malhabile, et qu'on avait négligé d'instruire, ne pou- « vait l'exprimer sans faute. Nous avons, dès lors, com- « mencé à craindre que, de même qu'il y avait peu « d'habileté à écrire, de même l'intelligence des saintes « Ecritures ne fût beaucoup moindre qu'elle ne devrait « être... Nous vous exhortons donc non-seulement à ne « pas négliger l'étude des lettres, mais à travailler, d'un « cœur humble et agréable à Dieu, pour être en état de « pénétrer facilement et sûrement les mystères des sain- « tes Ecritures. Or il est certain que, comme il y a, dans « les saintes Ecritures, des allégories, des figures et au- « tres choses semblables, celui-là les comprendra plus « facilement, et dans leur vrai sens spirituel, qui sera « bien instruit dans la science des lettres. Qu'on choi- « sisse donc, pour cette œuvre, des hommes qui aient la « volonté et la possibilité d'apprendre, et l'art d'in- « struire les autres... Ne manque pas, si tu veux obtenir « notre faveur, d'envoyer un exemplaire de cette lettre « à tous les évêques suffragants et à tous les monas- « tères (1). »

Ces recommandations n'étaient pas de vaines paroles, et elles ne tombèrent pas dans l'oubli. Bientôt, dans les

(1) Bal., t. 1er, col. 201.

retraites les plus obscures, des moines, devenus remarquables par des connaissances variées, s'appliquèrent ensuite à répandre leur savoir.

Enfin Charlemagne créa aussi cette institution connue sous le nom d'*École palatine* (1), espèce d'académie ambulante qui l'accompagnait dans toutes ses expéditions, et dont chacun des membres portait un nom allégorique tiré de la Bible ou de l'antiquité ; l'empereur la présidait sous celui de *David*. Eginhard, Clément d'Irlande, Théodulfe, et les trois fils de Charlemagne, Charles, Pepin et Louis, figuraient parmi les disciples. Ils avaient pour maître Alcuin, ou plutôt Alewin, diacre de l'église d'York, homme très-versé dans les sciences, surtout dans la théologie, alors une des parties les plus importantes de l'éducation (2).

Le mode d'enseignement à l'école palatine était, à ce

(1) Du mot latin *palatium*, palais. Il est probable que l'école palatine a devancé et, en quelque sorte, préparé l'établissement des autres écoles, qui ne furent fondées qu'après la publication de la constitution célèbre de laquelle datent la renaissance des lettres au moyen âge et la réorganisation de l'instruction publique dans tout l'empire. M. Ampère, dans son *Histoire de la littérature française*, prétend qu'il n'a jamais existé une école du palais; mais deux lettres d'Alcuin à Charlemagne décident cette question de la manière la plus positive; on y trouve les passages suivants : *Idem Petrus fuit in palatio vestro, docere grammaticam claruit..... vestra vero auctoritas palatinos erudiat pueros*. Voyez ces deux lettres dans les pièces justificatives annexées à la traduction des œuvres d'Eginhard, par Teulet.

(2) Alcuin avait certainement une instruction très-grande pour le temps où il vivait. Voir ce qu'en a dit M. Guizot dans son *Hist. de la civil. en France*, t. 2, p. 352.

qu'il paraît, moins un cours régulier et complet qu'une conversation scientifique sur toute espèce de matières entre le maître et les élèves. Il nous est resté un de ces dialogues, que nous citerons en partie (1), comme étant de nature à donner quelque idée de l'état des lumières et de l'esprit philosophique vers la fin du VIII[e] siècle.

PEPIN. — *Demande.* Qu'est-ce que la vie?

ALCUIN. — *Réponse.* La gardienne de l'histoire.

*D.* Qu'est-ce que la parole?

*R.* L'interprète de l'âme.

*D.* Qu'est-ce qui donne naissance à la parole?

*R.* La langue.

*D.* Qu'est-ce que la langue?

*R.* Le fouet de l'air.

*D.* Qu'est-ce que l'air?

*R.* Le conservateur de la vie.

*D.* Qu'est-ce que la vie?

*R.* Une jouissance pour les heureux, une douleur pour les misérables, l'attente de la mort.

*D.* Qu'est-ce que la mort?

*R.* Un événement inévitable, un voyage incertain, un sujet de pleurs pour les vivants, la confirmation des testaments, le larron des hommes.

*D.* Qu'est-ce que l'homme?

(1) Œuvres d'Alcuin, t. II, p. 352.

*R*. L'esclave de la mort, un voyageur passager, un hôte dans sa demeure.

*D*. Comment l'homme est-il placé?

*R*. Comme une lanterne exposée au vent.

*D*. Où est-il placé?

*R*. Entre six parois.

*D*. Lesquelles?

*R*. Le dessus, le dessous, le devant, le derrière, la droite, la gauche.

*D*. Qu'est-ce que le sommeil?

*R*. L'image de la mort.

*D*. Qu'est-ce que la liberté de l'homme?

*R*. L'innocence.

*D*. Qu'est-ce que la tête?

*R*. Le faîte du corps.

*D*. Qu'est-ce que le corps?

*R*. La demeure de l'âme.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*D*. Qu'est-ce que le ciel?

*R*. Une sphère mobile, une voûte immense.

*D*. Qu'est-ce que la lumière?

*R*. Le flambeau de toutes choses.

*D*. Qu'est-ce que le jour?

*R*. Une provocation au travail.

*D*. Qu'est-ce que le soleil?

*R*. La splendeur de l'univers, la beauté du firma-

ment, la grâce de la nature, la gloire du jour, la distribution des heures.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*D*. Qu'est-ce que la terre?

*R*. La mère de tout ce qui croît, la nourrice de tout ce qui existe, le grenier de la vie, le gouffre qui dévore tout.

*D*. Qu'est-ce que la mer?

*R*. Le chemin des audacieux, la frontière de la terre, l'hôtellerie des fleuves, la source des pluies.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*D*. Qu'est-ce que l'hiver?

*R*. L'exil de l'été.

*D*. Qu'est-ce que le printemps?

*R*. Le peintre de la terre.

*D*. Qu'est-ce que l'été?

*R*. La puissance qui vêt la terre et mûrit les fruits.

*D*. Qu'est-ce que l'automne?

*R*. Le grenier de l'année.

*D*. Qu'est-ce que l'année?

*R*. Le quadrige du monde (1).

(1) Ceux de nos lecteurs qui voudraient avoir une connaissance plus complète de ce dialogue, sans avoir besoin de recourir à l'original, en trouveront un long extrait dans l'*Hist. de la civil. en France*, par M. Guizot, t. 2, p. 183 et suivantes.

. . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . .

Ce même Alcuin était chargé de la restauration des anciens manuscrits, travail dont Charlemagne aimait aussi à s'occuper. Ce prince, aidé de quelques Grecs et Assyriens, s'appliquait particulièrement à revoir les livres sacrés dont les textes devenaient presque inintelligibles par suite de la négligence et de l'incapacité des copistes.

Cependant, quoique Charlemagne accueillît avec la plus grande distinction les hommes renommés par leur science, quoiqu'il attirât à sa cour les savants étrangers et s'attachât à rechercher le talent même hors de son empire, il lui fut impossible, malgré sa puissance et son génie, de relever une civilisation depuis longtemps éteinte. Tous ses efforts à cet égard n'obtinrent qu'un assez faible succès, et après lui le régime féodal, suite inévitable de la création des bénéfices et de l'impunité accordée à l'usurpation des grands, replongea l'Europe dans l'ignorance la plus profonde.

Nous avons dit qu'il existait dans les Gaules, au commencement du v^e^ siècle, trois langues vulgaires : la celtique, la latine et la gallicane, destinée à devenir la langue romane : mais, lorsque les Francs étendirent leurs conquêtes, le latin ne tarda pas à disparaître, et il ne resta plus que deux langues employées généralement

dans les habitudes de la vie, la tudesque et la romane.

La première, celle du monarque et de la cour, se nommait aussi frank-teutch, théotiste ou théodique. Bien qu'en usage encore sous la seconde race, elle empruntait, chaque jour, au latin, au celte ou au roman, et ces changements ne servaient qu'à en faire reconnaître la pauvreté et la rudesse. Charlemagne eut un instant la pensée de la faire adopter dans tous ses États, et il y serait parvenu, sans doute, si l'Église ne lui avait fait, à cet égard, une opposition très-vive. Arrêté par cet obstacle, les lois et tous les actes officiels continuèrent à être écrits en latin (1), et en 813 il fut décidé, dans un concile, que les évêques s'emploieraient à faire traduire les homélies en langue romane, pour permettre au peuple de les comprendre (2). Enfin, sous la troisième race, c'est-à-dire vers la fin du x^e siècle, la langue romane, devenue celle des classes inférieures de la société et des habitants des provinces, finit par prévaloir, malgré la protection accordée à la tudesque par le souverain et par les grands.

C'est à la poésie que nous devons cette victoire, et il faut surtout en attribuer le mérite aux auteurs provençaux et languedociens, qui surent rendre bientôt populaire une langue dont l'animation et l'éclat convenaient

(1) Cet état de choses subsista jusqu'à François I^er, qui, par son ordonnance de 1529, voulut que la langue française fût la seule dont on se servît.

(2) Burney, *general History of music*.

aux sentiments chevaleresques, et dont la naïveté et la grâce se prêtaient aux épanchements de la tendresse.

La langue romane a, d'ailleurs, précédé de beaucoup la langue française, car l'écrit le plus ancien que nous ayons de cette dernière est une traduction des Homélies de saint Bernard, qui ne remonte pas au delà du XIIe siècle, tandis que nous avons un document authentique en langue romane dont la date appartient à l'année 842.

Bien que cette pièce ait été publiée plusieurs fois (1), son peu d'étendue et son intérêt lexicologique nous engagent à la reproduire ici. Elle fait voir qu'à cette époque la langue romane, dérivant d'un latin corrompu, ne se distinguait pas encore par le charme et la douceur qui devinrent ses principaux caractères. Au reste, déjà elle avait reçu des améliorations importantes dans les provinces méridionales, où elle se perfectionnait et s'épurait chaque jour (2).

Charles le Chauve et Louis son frère, roi de Germanie,

(1) Roquefort, Moursin, Raynouard, Aug. Thierry l'ont tous rapportée d'après le manuscrit de Nithard.

(2) En effet, Abbon, dans son poëme sur le siége de Paris par les Normands, en 885 et 886, met dans la bouche d'Odon des paroles qui, bien qu'ironiques et hostiles, disent clairement les ressources de l'esprit et l'habileté de langage des Aquitains.

« Francigeni approperant altâ cum fronte superbi :
« Calliditate venis acieque Aquitania linguæ ;
« Consilioque fugæ Burgun — adiere — diones. »

Abb., Poem., lib. II, v. 470.

(M. Guizot a publié, en 1821, une traduction de ce poëme.)

ayant fait un traité d'alliance, voulurent, par un serment solennel, lui donner une sorte de consécration. Charles, s'adressant aux Allemands, s'exprima en tudesque, et le roi Louis, parlant aux Français, se servit de la langue romane; d'où l'on a supposé que le tudesque était encore peu compris par ces derniers.

Nous joignons au texte de ce serment une traduction littérale.

« Pro do amur & pxpian poblo nro comun salua-
« ment : dist di en auant. inquantd's sauer & poder
« medunat. Si saluaraeio cist meon fradre Karlo. & in
« ad iudha & in cad una cosa sicu om pdreit son fradra
« saluar dist. Ino quid il mialtre si faz&. Et abludher
« nul plaid nu qua prindrai qui meon vol cist. meon
« fradre Karle in damno sit. »

Voici ce texte mis en ordre :

« Pro Deo amor et pro Xristian poblo et nostro com-
« mun salvament, dist di en avant, in quant Deus savir
« et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre
« Karlo, et in adjuda et in cadhuna cosa, si cum om
« per dreit son fradra salvar dist; in o quid il mi altresi
« fazet : et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai qui,
« meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit. »

Traduction :

« Par amour de Dieu et du peuple chrétien, et par
« notre commun salut, de ce jour en avant, tant que
« Dieu me donnera de savoir et de pouvoir, je sauverai
« ce mien frère Charles, et l'aiderai en chacune chose,
« comme un homme par droit doit sauver son frère, en
« ce qu'il en ferait autant pour moi ; et je ne ferai avec
« Lothaire aucun traité qui de ma volonté puisse être
« dommageable à mon frère Charles. »

---

Pour compléter cet aperçu rapide de l'état des connaissances humaines dans le midi de la France, au temps de Charlemagne, nous dirons quelques mots de la situation de la peinture et de la musique à cette époque. Cela, il est vrai, nous obligera à nous reporter aux siècles antérieurs ; mais, ayant soin de ne nous occuper que des faits rattachés intimement à notre histoire, ces courtes excursions nous détourneront fort peu de notre but.

Dès le IVe siècle, la peinture et la sculpture ne rappelaient déjà plus l'ancienne école grecque. Le despotisme des empereurs romains, en étouffant les volontés personnelles et les idées grandioses, avait aussi éteint les pensées qui élèvent l'homme et le portent à avoir le sentiment de son indépendance et de sa force. L'artiste,

dénué de toute intuition du vrai beau, cherchait à cacher son insuffisance par la richesse des ornements ou par l'éclat d'une parure inutile.

Différentes causes avaient amené cette décadence : d'abord, la conversion de Constantin, qui eut pour conséquence la chute des idoles, et la destruction, par un zèle religieux malentendu, de la plupart des chefs-d'œuvre et des modèles des grands maîtres; ensuite la corruption des mœurs, qui, au lieu de porter le statuaire et le peintre à travailler pour leur célébrité et pour la gloire de leur pays, transforma l'art en un métier dont il fallait tirer le plus d'avantages possibles pour arriver à se procurer des moyens de luxe et de débauches (1). Jusque dans l'architecture, la noblesse du style disparut, sous une exagération de décors sans harmonie et sans goût.

L'austérité des premiers pères de l'Église chrétienne contribua, sans doute, beaucoup à l'altération du dessin. Dès que la beauté physique devait s'effacer devant les qualités morales, l'imitation de l'homme, en ce qui regardait la perfection des formes, perdait nécessairement de son mérite et de son importance. Aussi les draperies continuèrent-elles à offrir des exemples de la manière antique, lorsque le trait des figures était

(1) Discours historiques sur la peinture moderne, *Musée français*, t. 4, par Robillard, Péronville et Laurent.

dépourvu de grâce, lourd et incorrect. L'imagination des artistes ne trouvait même pas à s'inspirer par la représentation de l'Éternel ; car ce fut bien plus tard que l'on pensa à faire de la créature le modèle du Créateur (1).

Déjà, cependant, au IVe siècle, les églises étaient remplies de sujets religieux, et souvent même on les revêtait entièrement de saintes images, ou de mosaïques (2).

Les barbares, lorsqu'ils envahirent les Gaules, n'apportèrent aucun changement à cette coutume, et il est à remarquer que, s'ils anéantirent les sciences et les lettres, ils se montrèrent sensibles au charme de la peinture. Sous la domination des Wisigoths, plusieurs églises consacrées au culte de l'arianisme s'élevèrent dans la Narbonnaise, et furent décorées, à l'intérieur, avec une grande magnificence. Nous citerons, entre autres, la basilique de Notre-Dame de Toulouse (3), que sa richesse fit appeler la Daurade (sancta Maria Deaurata), et dont le sanctuaire, depuis le sol jusqu'à la voûte, était orné d'une mosaïque fort remarquable.

(1) On croit que les premières peintures de ce genre sont celles d'une Bible latine donnée à Charles le Chauve, par les chanoines de l'église de Saint-Martin de Tours, en l'an 850, et qui est conservée à la bibliothèque impériale. (Voir le *Choix des pièces extraites du musée français* par Émeric David.)

(2) Cet usage s'est maintenu jusqu'au 11e siècle.

(3) On suppose que cette église fut construite et décorée par Théodoric II, qui régnait en 466. Sa mosaïque existait encore en 1713. (Voir Martenne et Durand. *Voy. lett.*, part. ij, p. 47.)

Au commencement du VI^e siècle, Justinien I^{er} imprima d'abord un mouvement ascensionnel aux beaux-arts, non-seulement en Grèce et en Italie, mais dans les provinces gauloises, et la ville de Toulouse ne fut pas la dernière à se ressentir de cette révolution heureuse. Les Francs se firent gloire alors d'employer des peintres et des architectes de leur propre nation. « Ce ne sont « point des artistes venus de l'Italie, disaient-ils, ce « sont des barbares qui ont exécuté ces grands ou- « vrages (1). »

Mais bientôt, ce même Justinien, par son luxe immodéré, fit, en toutes choses, oublier les plus sages préceptes. A la simplicité on préféra le bizarre; l'on ne vit plus de beaux effets que dans l'éclat de l'or prodigué sans discernement, ou dans la crudité et l'opposition des couleurs, et l'art, au lieu de s'améliorer par la protection qui lui était accordée, se corrompit au contraire, et rétrograda de nouveau (2).

La proscription des images religieuses, prononcée

(1) Gregorus, ego, indignus, basilicas, sancti Perpetuii adustas incendio reperi, quas in illo nitore, vel pingi, vel exornari, ut prius fuerant, artificum nostrorum opere, imperavi. (Greg. Tur., *Hist. eccl. Franc.*, lib. X, cap. XXI, 3, 19.)

(2) C'est peu après cette époque, en 632, que Dagobert, dans la basilique de Saint-Denis, qu'il venait de fonder, accumula l'argent, l'or, les perles et les pierres précieuses, en un mot, suivant l'expression de son historien, *toutes les espèces d'embellissement connues dans tout l'univers. Gest. Dag.*, cap. XX, apud D. Bouquet, *Recueil des hist. des Gaules*.

en 726 par l'empereur Léon III, ne pouvait manquer de porter un coup très-sensible à la peinture; cependant, si cette mesure devait être funeste à l'art en général, ses résultats s'en firent peu sentir dans les Gaules, parce que les papes s'attachèrent à recueillir les artistes grecs condamnés à l'exil, par suite de leur désobéissance aux ordres du souverain (1).

Enfin arriva le règne de Charlemagne, et ce prince, dont tous les efforts tendirent constamment à faire revivre une civilisation presque effacée de la mémoire des hommes, ne protégea pas moins la peinture et la sculpture que les sciences et les lettres.

Après avoir soumis au concile de Francfort la décision de celui de Nicée, qui était favorable aux images (2), il s'occupa de la manière dont il convenait de les honorer (3). L'ancienne coutume de peindre les églises sur toute leur surface intérieure subsistait encore dans les Gaules, aussi bien qu'en Italie. L'empereur, trouvant, avec raison, ce mode d'embellissement digne d'être encouragé, puisqu'il offrait un moyen d'instruire le

(1) Il existait alors, dans les usages de l'Église grecque et de l'Église latine, des différences fort singulières. Ainsi les tableaux grecs nous représentent la Vierge, par exemple, tenant l'enfant Jésus dans ses bras, tandis que, dans le style des Latins, la mère du Sauveur tient l'enfant Jésus sur ses genoux. Jamais les artistes n'ont manqué de faire cette distinction dans la statuaire comme dans la peinture.

(2) Daniel, *Hist. de France*, t. ij, p. 83 et suiv.

(3) Voir les *Discours historiques sur la peinture* d'Émeric David, p. 129.

peuple et d'empêcher les chrétiens nouvellement convertis de regretter la pompe de leur ancien culte, confirma cet usage par une loi; il prescrivit aussi aux envoyés chargés de parcourir, en son nom, les provinces de lui faire connaître l'état dans lequel se trouvaient les églises; d'examiner avec soin leurs murs, leurs pavés, en un mot toutes les parties de ces édifices, et particulièrement la peinture (1). Des règlements spéciaux déterminèrent les contributions à percevoir pour ce dernier objet. Si les réparations à faire concernaient une église royale, l'évêque et les abbés du diocèse devaient y pourvoir; au contraire, s'il s'agissait d'une église dépendante d'un bénéfice, c'était le bénéficiaire qui restait chargé de cette dépense.

Même au milieu des camps, l'oratoire que faisait construire Charlemagne, pour lui et les personnes de sa suite, était peint intérieurement sur toute sa surface (2). Tant qu'une église n'avait pas reçu ce genre d'ornement, on la considérait comme non achevée.

Les Sarrasins venant d'être chassés des provinces méridionales de l'empire, on vit alors s'élever les cathé-

(1) Un capitulaire de Charlemagne et de Louis le Débonnaire contient la phrase suivante : Ut missi nostri, una cum episcopis propriis, magnam curam habeant quatenus dirutæ ecclesiæ pleniter restaurentur atque ornentur. *Capit. Kar. mag. et Lud.*, p. ij, lib. vj, cap. lxix. La loi qui précède celle-ci fait voir que le mot *pleniter* se rapporte à la peinture. (Voir Émeric David, p. 130.)

(2) Voir le fait que rapporte le moine de St.-Gall. *De reb. bell. Kar. mag.*, cxxij.

drales d'Avignon, de Sisteron, de Digne, d'Embrun, et notamment celle de Vence, appelée Sainte-Marie la Daurade, à cause de ses mosaïques (1). Partout, pendant ce règne, les artistes, dont le zèle était ranimé par les faveurs du souverain, eurent à exécuter de grands et de nombreux travaux. L'usage de peindre non-seulement les églises, mais les dortoirs, les cloîtres et les réfectoires, s'était si bien établi en France, que, lorsqu'un abbé négligeait ce mode de décoration dans son monastère, les chroniqueurs contemporains ne manquaient jamais d'en faire le sujet d'une remarque.

Sous Charlemagne, Louis le Débonnaire et Charles le Chauve, c'est-à-dire de 768 à 877 environ, les manuscrits ornés de miniatures prirent une très-grande valeur aux yeux des princes et des hauts personnages de l'Église.

Au IXe siècle eut lieu une innovation fort remarquable, qui, dès ses premiers essais, ne tarda pas à arriver à un haut degré de perfection ; nous voulons parler de la peinture sur verre, peinture si en rapport avec l'architecture de l'époque, si en harmonie avec une religion recueillie et méditative (2).

(1) Bouche, *Hist. de Prov.*, t. 1er.

(2) Nous devons, à ce sujet, relever une erreur fort accréditée, même parmi les hommes les plus instruits. On croit généralement que ce genre de peinture, resté longtemps perdu, a été retrouvé depuis un

Cependant Charlemagne, tout en accordant une protection particulière à l'art des Zeuxis et des Apelles, contribua, sans le vouloir, à continuer sa décadence. Ses guerriers, au lieu d'aller à l'ennemi, comme les anciens, le visage, les bras et les parties inférieures du corps à découvert, furent enveloppés d'acier, portèrent un casque, un haubert, des brassards, des cuissards, des gantelets et des grèves (1).

Cette révolution dans la manière de combattre, réagissant sur les habitudes de la vie, acheva de faire oublier les formes humaines, le moelleux des contours, la souplesse et la grâce des mouvements. Dès lors, le jeu des muscles et jusqu'à la place des articulations ne s'offrirent qu'imparfaitement à la pensée de l'artiste, qui, au lieu d'études profondes sur la nature, n'eut plus à

petit nombre d'années seulement. Jamais la peinture sur verre ne fut pour nous un secret; et, si les travaux exécutés de nos jours n'ont pas l'éclat et cette force d'opacité admirés à juste titre dans les vitraux du moyen âge, c'est que l'industrie moderne, par suite du peu d'emploi, je ne dirai pas des verres coloriés, mais de la peinture sur verre, ce qu'il ne faut pas confondre, n'avait aucun intérêt à faire les dépenses exigées pour cette espèce de fabrication. A-t-on jamais, par exemple, donné 4 à 5 millimètres d'épaisseur au verre, comme cela se voit dans certains vitraux de la sainte Chapelle, à Paris? Quant aux couleurs, une seule, le rouge, est restée jusqu'à présent inférieure à celle que l'on employait au x[e] et au xi[e] siècle. Mais, si un grand élan était imprimé à cette branche de l'art, nos devanciers certainement ne tarderaient pas à être égalés en tous points; nous aurions même sur eux l'avantage immense de la correction du dessin et de la finesse des tons.

(1) Pièce en fer semblable à une moitié de bottine, qui garantissait le devant de la jambe.

SON

, l'an
0.
an 810
15.
manie
4 ou 8

RAYN

se, l'a
sans

11
le Got
par in

924,
imes

# GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE TOULOUSE.

1er. Chorson ou Torsin, comte de Toulouse et duc de Septimanie, l'an 778.
2e. Guillaume Ier, comte de Toulouse et duc d'Aquitaine, l'an 790.
3e. Raymond Raphinel, comte de Toulouse et duc d'Aquitaine, l'an 810.
4e. Bérenger, comte de Toulouse et duc d'Aquitaine, vers l'an 815.
5e. Bernard Ier, comte de Toulouse, duc d'Aquitaine et de Septimanie, l'an 835 ou 836.
6e. Guillaume II, comte de Toulouse, duc de Septimanie, l'an 844 ou 845.

7e. Frédélon, comte de Toulouse, duc d'Aquitaine, l'an 819, épousa Ode.

Udalgarde épousa Bernard, seigneur de Rouergue.

8e. Raymond Ier, comte de Toulouse, duc d'Aquitaine, l'an 852, frère de Frédélon, épousa Berthe.

| 9e. Bernard II, comte de Toulouse, l'an 865, se qualifie duc et marquis. Mort sans enfants. | Fulcuald, dont le sort est ignoré. | 10e. Eudes, comte de Toulouse, l'an 875 ou 876, marquis de Gothie, épousa Garsinde, fille d'Ermengaud, comte d'Albi. | Arbert, abbé de Vavres. | N... épousa Étienne, comte d'Auvergne. |
|---|---|---|---|---|

| 11e. Raymond II, comte de Toulouse, marquis de Gothie, l'an 918, du vivant de son père, posséda les comtés de Quercy et d'Albigeois par indivis avec son frère. Épousa Gudinilde. | Ermengaud, comte de Rouergue et du Gévaudan, marquis de Gothie, comte de Quercy, d'Albigeois, etc., par indivis avec son frère. Épousa Adelaïde. |
|---|---|

12e. Raymond III, ou Pons Ier, comte de Toulouse, vers l'an 924, grand-duc d'Aquitaine, marquis de Gothie, comte de Quercy, d'Albigeois, de Nîmes, etc., épousa Garsinde.

| Raymond Ier, comte de Rouergue, fut aussi, par indivis, duc d'Aquitaine, marquis de Gothie, comte de Quercy et d'Albigeois. Epousa Berthe, nièce de Hugues, roi d'Italie. | Hugues, comte d'une partie du Quercy, épousa Guédinilde. | Étienne, premier comte de Gévaudan, épousa Adélaïde d'Anjou. | Autres fils inconnus. |
|---|---|---|---|

| 13e. Guillaume III, surnommé *Taillefer*, comte de Toulouse, de l'Albigeois, de Quercy et en partie de Nîmes, l'an 950, épousa 1° Arsinde d'Anjou, 2° Emme de Provence. | Pons, comte d'Albi, épousa N..., mort sans enfants. | Raymond. | Raymonde épouse Aton, vicomte de Soule. |
|---|---|---|---|

Enfants de Raymond Ier, comte de Rouergue :

| Raymond II, comte de Rouergue, marquis de Gothie; il épousa Richarde. | Hugues, comte, de 974 à 1004. | Pons | Ermengaud. | Plusieurs enfants naturels. |
|---|---|---|---|---|

Enfants de Raymond II, comte de Rouergue :

| Hugues, comte de Rouergue, mis de Gothie, etc., épousa Berthe, plus tard femme de Robert, comte d'Auvergne. | Foix, qui mourut vers 1054. |
|---|---|

Enfants d'Étienne, comte de Gévaudan :

| Raymond, comte, vivait en l'an 961. | Hugues, cte dans le bas Limousin et le Quercy. | Bertrand comte de Gévaudan avec son frère Pons | Pons, comte de Gévaudan, épousa Tetberge, csse de Forez. | Guillaume. | Philippe, femme de Guillaume V, cte d'Auverg. |
|---|---|---|---|---|---|

| Étienne II comte de Gévaudan. | Pons. |
|---|---|

Berthe, comtesse de Rouergue, marquise de Gothie, etc., femme de Robert II, comte d'Auvergne. Morte sans enfants.

14e. Enfants de Guillaume III :

| Raymond et Henri morts jeunes. | Constance épouse Robert, dit *le Pieux*, roi de France. | Ermengarde épouse Robert, comte d'Auvergne. | Pons II, comte de Toulouse, de Quercy, d'Albigeois et d'une partie de Nîmes ou comté de St.-Gilles, l'an 1039, épouse 1° Majore de Foix ou de Carcassonne, 2° Almodis de la Marche. | Bertrand, comte ou marquis de Provence. | Emme épouse Othon, seigneur de l'Ile-Jourdain. |
|---|---|---|---|---|---|

N..., héritière du marquisat de Provence, épouse Raymond de Saint-Gilles.

16e. Enfants de Pons II :

| 15e. [Guil]laume IV, duc et comte de Toulouse, d'Albigeois, de [Q]uercy, de Lodève, de Périgord, d'Agenois, de Carcassonne [e]t d'Astarac, l'an 1060, épouse 1° Mathilde ou Mahaud, 2° Agnès [d]e Mortaing. | 17e. Raymond IV, surnommé *de St.-Gilles*, cte de Toulouse, cte ou mis de Provence, cte de Rouergue, Gévaudan, Nîmes, Agde, Béziers, Narbonne, etc., succéda à son frère, en l'an 1093 ou l'an 1094; épouse 1° N... de Provence, 2° Mahaud de Sicile, 3° Elvira de Castille. | Hugues. | Almodis, épousa Raymond, comte de Melgueil. |
|---|---|---|---|

Enfants de Guillaume IV :

| (Du 1er lit). Pons et un autre fils morts jeunes. | (Du 2e lit). Philippia, épouse 1° Sanche Ramire, roi d'Aragon, 2° Guillaume IX, duc d'Aquitaine, qui usurpe deux fois le comté de Toulouse. |
|---|---|

18e. Enfants de Raymond IV :

| Bertrand, comte de Toulouse, l'an 1096, duc de Narbonne, marquis de Provence, et ensuite comte de Tripoli, épouse 1° une nièce de Mathilde, marquise de Toscane, 2° Hélène de Bourgogne. | (Du 3e lit). N..., mort en Syrie. | 19e. Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, duc de Narbonne, marquis de Provence, l'an 1121, épouse Faydide d'Usez. |
|---|---|---|

Enfant de Bertrand :

Pons, comte de Tripoli, épouse Cécile, fille naturelle de Philippe Ier, roi de France, et veuve de Tancrède, prince d'Antioche.

Enfants d'Alphonse Jourdain :

| 20e. Raymond V, comte de Toulouse, duc de Narbonne, mis de Provce, l'an 1148, épouse Constance, fille de Louis VI, roi de France. | Alfonse, mort sans postérité. | Faydide épouse Humbert, comte de Maurienne. | N..., mort jeune. | Dulce épouse Raymond Berenger, comte de Barcelonne. | Pons, fils naturel. | Bertrand, fils naturel. | N..., fille naturelle, épouse le cte de Comminges. | N..., fille naturelle, épouse Nouradin, prce d'Alep. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

Enfants de Pons, comte de Tripoli :

| Raymond Ier, comte de Tripoli, épouse Hodierne, fille de Baudouin II, roi de Jérusalem. | Philippe. |
|---|---|

| Raymond II, comte de Tripoli, épousa Eschine, dame de Tibériade, mort sans enfants. | Mélissende, accordée à Manuel Comnène, empereur de Constantinople. |
|---|---|

Enfants de Raymond V :

| 21e. Raymond VI, comte de Toulouse, duc de Narbonne, marquis de Provence, l'an 1195, épousa 1° Ermesinde de Pelet, 2° Béatrix de Béziers, 3° Bourguigne de Chypre, 4° Jeanne d'Angleterre, 5° Eléonore d'Aragon. | Aldéric épouse Béatrix, du Dauphiné, meurt sans enfants. | Baudouin, mort l'an 1212. | Alix, épouse Roger, vicomte de Béziers. | Laurence, épouse Odon Bernard, comte de Comminges. | Pierre Raymond, fils naturel. |
|---|---|---|---|---|---|

Enfants de Raymond VI :

| Constance, épousa 1° Sanche VIII, roi de Navarre, et 2° Pierre Bernard de Sauve, seigneur d'Anduze. | 22e. Raymond VII, comte de Toulouse, l'an 1222, duc de Narbonne, marquis de Provence, cède une partie de ses États à Louis IX, et depuis ne prend plus que le titre de cte de Toulouse et mis de Provence. Epousa 1° Sanches d'Aragon, 2° Marguerite de Lusignan. | Guillemette, fille naturelle, épouse Barral de Baux, prince d'Orange. | Bertrand, fils naturel, devint comte de Bruniquel, etc., Éponsa la vicomtesse de Rabastens. | Raymonde, fille naturelle, prit le voile. | India, fille naturelle, épousa 1° Guillabert de Lautrec, 2° Bern. Jourdain. |
|---|---|---|---|---|---|

Jeanne, comtesse de Toulouse et marquise de Provence, l'an 1249 épousa Alfonse, frère de Saint-Louis; mourut en 1271.

retracer que des costumes, ou bien des pièces d'armures.

Ainsi, malgré les efforts persévérants de Charlemagne pour donner un brillant essor à la peinture, par suite d'un fâcheux concours de circonstances, elle perdit pourtant, sous le règne de ce prince, et de sa vérité et de son style.

La musique, au contraire, fut nécessairement plus heureuse; car, si elle ne parvint pas à s'élever beaucoup, elle ne put au moins descendre, puisqu'elle en était encore, pour ainsi dire, à ses premiers essais.

Nous n'entrerons pas, comme on le pense bien, dans de grands détails sur l'origine de cet art, ni sur ses progrès successifs; nous renverrons, à ce sujet, aux ouvrages spéciaux. Nous nous contenterons de dire que, dans les Gaules, les druides, ou plutôt les bardes, du mot celtique *bard* (chanteur), furent les premiers inventeurs de la musique et imaginèrent une gamme septenaire, qui donna naissance à la lyre à sept cordes (1).

Les premiers chrétiens apportèrent de grandes améliorations à la musique, en cherchant à la faire servir à leurs cérémonies religieuses. Ils empruntèrent aux païens leurs intervalles mélodiques et les appliquèrent à des hymnes, à des cantiques, à des psaumes, qu'ils chantaient à l'unisson ou à l'octave, sans s'accompagner

(1) Voir l'*Origine des premières sociétés*, 1er vol., Amst., 1770.

d'aucune espèce d'instrument. Ces chants se transmettaient oralement, de génération en génération, faute d'un système de notation quelconque. Ce ne fut qu'après de longs et laborieux tâtonnements que les Grecs, comme le prouve le mode lydien, indiquèrent les seize ou dix-huit sons dont se composa leur échelle diatonique, avec les lettres de leur alphabet.

Vers la fin du IV[e] siècle, saint Ambroise, archevêque de Milan, et saint Augustin, qui fut, en 395, coadjuteur du siége d'Hippone, travaillèrent ensemble à recueillir toutes les cantilènes grecques ou hébraïques, pour mettre à profit les inspirations des temps antérieurs, et composèrent le *Te Deum,* tel qu'il se chante encore de nos jours (1).

Si, dans le V[e] siècle, la musique resta, pour ainsi dire, stationnaire, il faut croire cependant que les voix et les mélodies avaient alors un grand charme, puisque Grégoire de Tours assure qu'à Reims, l'an 496, la cérémonie du baptême de Clovis fut embellie par une musique dont le roi parut émerveillé.

D'un autre côté, nous savons que Théodoric, roi des Wisigoths, stipula, dans un traité de paix avec Clovis, que le roi des Francs lui enverrait « une troupe de musiciens et un habile guitariste (2). »

(1) Auguste Blondeau, *Hist. de la musique moderne.*

(2) La guitare de cette époque était probablement la cithare des anciens, qui avait également six cordes.

Tant d'admiration pour un art encore dans l'enfance, et pour un instrument tel que celui que nous venons de nommer, nous porterait presque à demander : Qu'est-ce que le beau en musique ?... Mais, comme cette question pourrait soulever contre nous de violentes attaques, nous ne risquerons pas ces paroles imprudentes. D'ailleurs on nous répondrait sans doute : Nos sens, aussi bien que notre esprit, ne jugent que par comparaison. Par conséquent, si nous ne connaissons rien de préférable à ce que nous entendons ou voyons, cette chose est pour nous digne d'être préférée et admirée. Cela est vrai. Mais alors il s'ensuit que le beau, s'il s'agit d'un art, n'ayant pas pour objet l'imitation de la nature, est une qualité relative et ne saurait jamais être une qualité absolue ; car le temps apporte bientôt des démentis aux appréciations basées seulement sur une illusion ou sur un caprice.

Au VI^e^ siècle, Grégoire le Grand, frappé de l'irrégularité du chant religieux, employa ses soins à y remédier, et il montra tant de discernement dans ce travail, que la musique grégorienne ne tarda pas à remplacer partout la musique de saint Ambroise.

C'est ce pape qui a substitué les sept premières lettres de l'alphabet romain, A, B, C, D, E, F, G, aux signes grecs indiquant les intervalles diatoniques la, si, ut, ré, mi, fa, sol, et qui, de sa propre main, a écrit l'*Antiphonaire*, ou recueil d'antiennes, d'offices, etc., aujourd'hui

encore en usage, chose presque miraculeuse, dans toutes les églises catholiques.

Ainsi, pendant près de deux mille ans, lorsque des révolutions bouleversaient la face du globe, lorsque les empires les plus puissants s'écroulaient, lorsque les peuples étaient remplacés par d'autres peuples, quelques sons fugitifs, simples, graves, mélancoliques se perpétuaient d'âge en âge, sans changement, sans altération, dans leur pureté primitive. C'est que ces accents tristes, plaintifs, presque monotones, mais vrais néanmoins, expriment admirablement la marche, en apparence, lente et uniforme de la vie, les peines de l'homme sur la terre, les craintes que lui inspire l'avenir, le but où nous marchons malgré nous et que, malgré nous, il nous faudra inévitablement atteindre.

Saint Augustin, premier archevêque de Cantorbéry, que l'on ne doit pas confondre avec saint Augustin contemporain de saint Ambroise, allant, d'après les ordres de Grégoire Ier, prêcher le christianisme dans les îles Britanniques, apporta aux contrées qu'il traversait le rituel italien et fut, par conséquent, le premier à introduire en France la musique romaine dans la célébration de la messe.

En 757, l'empereur Constantin fit don à Pepin le Bref d'un orgue de construction grecque, qui excita à la cour la surprise la plus grande et l'admiration la plus vive.

Charlemagne, dès son arrivée au trône, voulut aussi en posséder un, et nous savons par Notker, moine de Saint-Gall, que, dans ce but, ce prince envoya des ambassadeurs à Constantinople, près de l'empereur Michel, pour demander un instrument semblable à celui dont on avait fait présent à son père.

L'orgue, à cette époque, c'est-à-dire à la fin du VIII^e^ siècle, ajouta beaucoup au grandiose des cérémonies religieuses ; il contribua, en outre, puissamment au perfectionnement du chant grégorien ; il suggéra même l'idée du contre-point (1) et devint ainsi l'origine de l'harmonie, qui a donné à la musique sa grandeur, son entraînement et sa puissance.

Burney, dans son *Histoire générale de la musique* (2), rapporte un passage fort curieux de l'évêque Stillingfleet, auteur contemporain, d'après lequel on voit que la dispute musicale entre les Italiens et les Français a commencé de son temps. Une querelle, née au IX^e^ siècle, s'est donc continuée, avec opiniâtreté, jusqu'au XIX^e^, et sans qu'il soit possible d'en prévoir encore le terme. Heureusement les suites en sont peu dangereuses pour les antagonistes des deux partis.

Voici un fragment de cette citation :

« Charlemagne étant allé à Rome pour y célébrer la
« Pâque, une grande guerre éclata entre les chanteurs

(1) *General History of music.*
(2) *Idem.*

« romains et les chanteurs gaulois. Les Français préten-
« daient avoir une méthode meilleure et chanter plus
« agréablement que les Italiens, et ceux-ci, au contraire,
« se regardaient comme beaucoup plus instruits dans la
« musique d'église, qui leur avait été enseignée par
« saint Grégoire lui-même. Les Italiens accusaient sur-
« tout leurs adversaires de défigurer, de corrompre et
« de gâter le vrai chant. La discussion ayant été portée
« devant l'empereur, les Français se crurent certains de
« la victoire et traitèrent assez mal leurs rivaux; mais
« ces derniers, pleins de confiance dans leur mérite, et
« comparant, d'ailleurs, le savoir de leur grand maître
« avec l'ignorance et la rusticité de ceux qui voulaient
« entrer en lice avec eux, les appelèrent, à leur tour,
« des fous et des barbares. Comme cette altercation
« semblait devoir ne pas se terminer de sitôt, Charle-
« magne, pour résoudre la question, demanda aux
« champions français : Quelle est l'eau la meilleure de
« celle qui sort de la source, ou de celle qui vient de
« parcourir des ruisseaux sales et bourbeux? Tous s'é-
« crièrent d'un commun accord : L'eau prise à sa source
« est certainement la meilleure. A quoi l'empereur re-
« partit : Remontez donc aux principes de saint Gré-
« goire, que vous avez assurément corrompus. »

Après ce jugement, contre lequel personne n'osa réclamer, l'empereur demanda à Adrien I^er^ des hommes capables d'améliorer la musique française, et le pape

désigna à cet effet Théodore et Bénédict, deux chanteurs également célèbres pour la théorie et pour la pratique, tous deux imbus des préceptes du maître. L'empereur, à son retour dans ses États, envoya Théodore à Metz et Bénédict à Soissons pour y former des élèves, et recommanda à toutes les églises d'exécuter les chants religieux d'après la méthode romaine. Néanmoins l'évêque Stillingfleet prétend « que les Français, quant à la mesure, « au trille et à l'expression, ne furent jamais capables « d'imiter les Italiens, non pas, ajoute-t-il, qu'ils man- « quassent de flexibilité dans la voix, mais parce qu'au « lieu d'une cadence ils faisaient entendre un trem- « blement guttural semblable au chevrotement du « bouc. »

Suivant Burney (1), l'école de Metz s'éleva bientôt audessus de toutes celles qui furent établies en France, mais il est probable qu'on n'y enseigna que le chant religieux ; car, pour le chant vulgaire, il faut croire, d'après le silence gardé par les historiens à cet égard, qu'il n'existait pas encore à cette époque.

Du temps de Charlemagne, les histrions, les mimes, les acteurs de farces étaient très-nombreux dans les Gaules ; il y avait aussi une foule de jongleurs qui amusèrent le peuple jusqu'à ce que les troubadours vinssent occuper l'attention publique et s'en emparer tout à fait.

(1) *General History of music.*

L'empereur, dans ses premiers capitulaires datés d'Aix-la-Chapelle, parle de ces jongleurs comme d'individus dangereux, méprisables, et défend que l'entrée des couvents leur soit accordée.

Résumons les traits les plus caractéristiques d'un pays transformé plusieurs fois d'une manière si complète par des invasions successives, où la civilisation a remplacé l'ignorance, l'ignorance la civilisation, et disons, en peu de mots, quelles modifications, à l'apparition des comtes de Toulouse, s'étaient opérées dans cette ancienne patrie des Tectosages, devenue alternativement, par la conquête, la Narbonnaise, la Gothie et le royaume d'Aquitaine.

Si les Romains avaient apporté aux provinces gauloises les arts, les sciences et les lettres, ils leur avaient fait connaître aussi le luxe, l'amour effréné des plaisirs, tout ce qui énerve une nation, tout ce qui tend à faire succéder, chez elle, la mollesse à l'énergie, l'esclavage à la liberté. L'aristocratie se montrait exigeante et oppressive : la culture des terres était laissée, presque entièrement, aux esclaves, et ceux-ci, traités durement par leurs maîtres, ne demandaient qu'à en changer dans l'espoir de se délivrer du joug qui les attachait à la glèbe. Quant au commerce, il restait abandonné aux Juifs, dont le nombre, chaque jour, s'accroissait de plus en plus.

Favorisés par cet état de choses, les Wisigoths eurent peu de peine à s'établir dans la Gaule méridionale, et la

civilisation romaine, s'effaçant bientôt sous leur ignorance, ne laissa, après elle, d'autres souvenirs que des abus, des excès et des vices.

Les barbares vécurent longtemps séparés des populations qu'ils avaient soumises; mais ils respectèrent leurs lois, leurs coutumes, leur religion, et, se contentant d'une obéissance passive qui leur répondait de l'avenir, ils laissèrent même les villes municipes user, en grande partie, de leurs droits et de leurs priviléges.

A la longue, cependant, les vainqueurs se mêlèrent aux vaincus, et ils arrivèrent enfin à ne former qu'un seul et même peuple.

Le culte druidique n'existait plus nulle part, la théogonie romaine était oubliée à son tour, et le polythéisme avait disparu devant un Dieu unique ayant des martyrs pour interprètes de sa parole. L'arianisme, apporté par la nation conquérante, n'avait pu trouver de prosélytes, et l'Église chrétienne, au contraire, par l'accroissement journalier de ses néophytes et l'augmentation de ses richesses, voyait s'étendre rapidement son ascendant sur le pays.

Alors chaque ville avait un évêque élu par les fidèles, et ces prélats, les véritables chefs de la localité, commandaient d'une façon presque absolue à un clergé nombreux qui, malgré sa conduite licencieuse, n'était pas moins le centre autour duquel venaient s'abriter avec confiance ceux qui fuyaient les persécutions et la guerre.

Cette sorte d'isolement des villes les faisait tenir plus encore aux prérogatives et aux immunités dont elles n'avaient cessé de jouir depuis les Romains; et il serait résulté de cette situation le complet anéantissement de tout esprit public, si le lien religieux, unissant entre elles les églises et les paroisses, n'eût rattaché en même temps la population à l'État, car la soumission au monarque était un des premiers devoirs du chrétien.

La propriété, d'abord très-indépendante, ne tarda guère à se ressentir de l'insuffisance des lois, et l'avantage que présentait aux possesseurs d'un bien peu considérable la protection d'un homme puissant posait les bases du régime féodal, prêt à établir son brillant despotisme, quand, avec le trône de Charlemagne, crouleraient à la fois et l'autorité et la force.

Malgré la volonté et l'immense pouvoir de ce prince, l'ancienne Narbonnaise, déchue de sa splendeur première, demeurait plongée dans le sommeil imposé, depuis trois siècles, par ses vainqueurs ignorants. Le catholicisme avait cherché inutilement à arrêter cette décadence intellectuelle. Les arts étaient dans l'oubli, les sciences complétement délaissées; l'instruction se réduisait à l'étude de la théologie, de la jurisprudence et de la médecine; et, quant à la littérature, à peine comptait-elle quelques adeptes dans la solitude et l'obscurité des cloîtres.

La langue romane, née de la corruption du latin,

remplaçait peu à peu le tudesque, parlé par le souverain et les grands; et, commençant à s'appuyer sur des règles positives et constantes, elle donnait naissance à une poésie nouvelle qui, parfois, bien que subtile, obscure et verbeuse, mérita cependant, par sa naïveté, sa souplesse et sa grâce, la faveur dont elle jouit bientôt.

---

# HISTOIRE

DES

# COMTES DE TOULOUSE.

752. La race mérovingienne venait de finir; Pepin le Bref, ambitionnant la couronne dédaignée par Charles Martel son père, avait su s'attacher les hommes d'armes et le clergé, et l'on n'ignore pas quel fut le cas de conscience soumis par lui à la décision du pape (1). « Faut-il que « le titre de roi appartienne à celui qui en a la puis- « sance, ou à celui qui, étant roi, est incapable de « régner ? »

Le souverain pontife répondit : « Celui qui a le pou- « voir doit être le chef suprême, » et le jeune prince, dont la main débile tenait depuis dix ans le sceptre, relégué dans un monastère, dut céder le trône à celui dont l'énergie et la sagesse semblaient donner à la nation

(1) Zacharie, successeur de Grégoire III.

des garanties pour l'avenir. A l'exemple des juifs, Pépin voulut mettre la royauté sous l'égide de la religion, et, au lieu de se faire élever sur le pavois, il se fit proclamer par saint Boniface. Ainsi, quand l'Église, pour la première fois en France, fut appelée à sacrer un roi, c'est sur la tête d'un usurpateur qu'elle posa la couronne. Mais hâtons-nous de dire, afin de ne pas donner lieu à une fausse interprétation de notre pensée, que Childéric III, le dernier rejeton de la première race, était incapable de gouverner à cause de la nonchalance et de la faiblesse de son caractère.

Cette seconde lignée de souverains, commencée par trois grands hommes, Charles Martel, Pepin et Charlemagne, brilla, dès son début, d'un éclat que mille ans écoulés n'ont pu affaiblir encore; et cette époque, mémorable à si juste titre, restera éternellement l'honneur du trône et la gloire du pays.

769. Dans ces temps de luttes continuelles nécessitées par les migrations et la répartition des peuples sur le territoire, la guerre contre les Aquitains mérite surtout d'être signalée. Pendant un demi-siècle, ces adversaires belliqueux, aussi terribles après une défaite que redoutables après la victoire, perdirent et recouvrèrent plusieurs fois leur indépendance, et toute la puissance de Charlemagne suffit à peine pour arriver enfin à les soumettre.

Après une opposition si longue et si acharnée, il était

permis de croire à l'opportunité de démembrer un royaume dont les habitants, subjugués par la force, gardaient toujours l'espoir de se soulever contre leur maître.

C'est, en effet, ce qui détermina d'abord Charlemagne à réunir l'Aquitaine à son empire; mais ensuite ce monarque jugea indispensable, comme moyen de s'attacher des contrées disposées à la révolte, de les laisser former un État séparé; d'ailleurs, il constituait, de la sorte, un riche apanage au fils que sa femme Hildegarde venait de lui donner.

En mettant la couronne sur la tête d'un enfant au berceau, il était loin de penser que ce prince, né sous des drapeaux victorieux, porterait un jour l'oubli de ses devoirs jusqu'à consentir à une dégradation publique, jusqu'à se laisser dépouiller de la pourpre impériale pour revêtir le froc d'un pénitent, et, plus moine que roi, recevrait de l'histoire l'indulgente appellation de Louis le Débonnaire.

Le royaume d'Aquitaine, composé de tous les pays occupés par les Wisigoths, s'étendait de la Loire aux Pyrénées, et comprenait, comme on le voit, la plus belle moitié de la France.

La ville de Toulouse, si florissante sous les Romains, devint la capitale de ce nouvel État. Elle méritait cette distinction, non-seulement à cause de sa population considérable et de sa position géographique, mais aussi

par le rôle important qu'elle avait constamment joué par l'ancienne illustration de ses écoles, le grandiose de ses édifices rappelant l'époque de la civilisation et des arts, et surtout enfin par l'héroïsme dont sans cesse elle avait fait preuve.

Dans chacune des provinces de l'Aquitaine, Charlemagne mit un gouverneur particulier qui, sous le titre de comte, exerçait en son nom les pouvoirs souverains. Ce gouverneur réunissait donc le commandement des forces militaires, l'administration, la justice, les finances, et il voyait sa volonté d'autant mieux respectée, que, représentant un prince âgé de trois ans à peine, il devait occuper plus longtemps la place du jeune roi.

Le comté de Toulouse, proprement dit, fut d'abord, paraît-il, extrêmement restreint; car les villes d'Albi et de Castres, toutes deux fort rapprochées de la capitale, eurent aussi chacune un comte, ou gouverneur particulier.

778. Chorson, 1er comte de Toulouse.

Chorson, le premier comte de Toulouse, ayant été créé duc par Charlemagne, exerça sa prééminence, par suite de ce dernier titre, bien au delà des limites de ce comté. Son autorité s'étendait sur la Septimanie (1) entière et sur la Marche d'Espagne, c'est-à-dire sur les conquêtes nouvellement faites au delà des Pyrénées. S'il

(1) La Septimanie comprenait les villes de Toulouse, Béziers, Nîmes, Agde, Maguelone, Lodève et Uzes. *Voir* l'Introduction.

faut en croire certains auteurs (1), il aurait eu aussi le gouvernement de toute l'Aquitaine.

Nous ignorons complétement l'origine de ce personnage, et rien ne nous fait connaître comment il avait gagné la faveur de Charlemagne. Les historiens ne sont pas même tout à fait d'accord sur son nom. Les uns l'appellent Chorson ou Corson, les autres Torson (2), et enfin il en est qui lui donnent le nom de Torsin (3); mais ces différences, consistant, pour ainsi dire, dans le changement d'une seule lettre, ne permettent pas de douter qu'il ne s'agisse de la même personne.

On sait combien le huitième siècle a été fécond en traditions bizarres, en récits merveilleux : la poésie, abusant de ses priviléges, s'est plu à parer de ses couleurs brillantes une époque pleine déjà de magie et de mystères; mais, si elle a jeté un vif intérêt sur ces paladins qui pourfendaient les monts d'un coup de leur épée, par elle aussi on en est venu, plus d'une fois, jusqu'à mettre en question leur existence.

Un ancien auteur (4), jaloux sans doute de la réputation du fameux Roland, si vanté dans toutes nos bal-

(1) Catel et dom Vaissette.

(2) Bernard Guido.

(3) Les *Chroniques de Saint-Denys*.

(4) Bertrand, *Gest. Tolos.* V. la traduc. de la Peyrière, *Gestes des Toulousains et des autres nations des environs.*

lades, a fait de Torsin un autre neveu de Charlemagne, et voici ce qu'il raconte à son sujet :

« Torsinus, comte de Tolose, auecques l'aïde des « Tolosains, et d'autres que lui auait laissés son oncle « Charlemagne, s'en ua contre Bayonne, laquelle étoit, « pour lors, payenne, et là mist son siége. Les Bayonnois « payens estounés de la bataille si subite, demandèrent « à faire la paix, en enuoyant la branche d'olivier, et « pour ce, par aucuns attendant trève, Torcin lui manda « qu'il estoit uenu pour leur salut; c'est à sauoir, pour « les réduire à la foy chrétienne; mais les Bayonnois « respondirent qu'il se moquoit et qu'il estoit payen, « ainsi que démonstroient ses armes, esquelles estoyent « troys moutons, lesquels auoient de coustume adorés « les Tolosains. Torcin cela uoyant, et que les Bayon- « nois n'auoient pas du tout tort, il pria Dieu très hum- « blement, qu'il lui baillast conseil sur cela, et inconti- « nent Dieu enuoya son ange auecques des armes, « esquelles auoient une Croix sur douze pomeaulx et « foulant un mouton, lequel estoit deuant signe des « ydoles. Et ce uoyant, les Bayonnois se soubmirent « tous à la puissance de Torcin et furent en la fin bons « chrétiens. Et en après Torcin retourna à Tolose et « montra ses nouvelles armes, lesquelles furent appo- « sées à toutes les portes, au Capitole et à l'Amphi- « théâtre. »

Dans ces temps d'ignorance et de crédulité, on voyait

des miracles partout, et les historiens eux-mêmes faisaient, pour les moindres choses, intervenir le ciel. Grâce à ce moyen, ils étaient certains d'agir d'autant plus vivement sur les esprits, qu'ils s'éloignaient davantage de la vérité; par conséquent, l'intérêt de leur popularité les engageait à user, sans réserve, de cet innocent artifice. Aussi l'auteur cité par nous n'a-t-il pas été arrêté par la réflexion bien simple, que les comtes de Toulouse ne purent avoir des *armoiries* avant d'être élevés par la faveur souveraine à une dignité héréditaire. Or, d'après des témoignages irrécusables, l'hérédité des titres et des fiefs n'eut lieu, nous le verrons, que près d'un siècle plus tard.

Laissant de côté la partie fabuleuse de ce récit, on y trouve, sur Chorson, plusieurs détails intéressants pour l'histoire. Il nous le montre faisant le siége de Bayonne, s'emparant de cette place, et amenant les habitants à se convertir au christianisme. Étant déjà alors comte de Toulouse, il faut donc que ses services antérieurs, et surtout ceux qu'il avait pu rendre à Charlemagne dans son expédition contre les Sarrasins, lui eussent valu d'être élevé à un poste réservé, dit un chroniqueur, *au terrible et glorieux Roland, s'il n'eût péri dans la fatale retraite de Roncevaux.*

Selon quelques critiques, Chorson descendrait du duc Eudes, ancien gouverneur de l'Aquitaine, et Charlemagne, en lui donnant le duché de Toulouse, n'aurait fait

que le réintégrer dans des droits dont il avait été injustement dépouillé. Cette opinion ne repose sur aucun document historique ; cependant elle semble acquérir une certaine vraisemblance des circonstances mêmes qui ont amené la disgrâce de Chorson.

Bien que Louis gouvernât l'Aquitaine, Charlemagne n'en avait pas moins conservé toute son autorité sur ce royaume. On sait qu'après s'être emparé des Etats du duc des Gascons, pour avoir surpris son arrière-garde dans les gorges des Pyrénées lors de son retour d'Espagne, l'empereur rendit à Adalaric ou Adalrich, fils de ce duc, en considération de son extrême jeunesse, une partie des provinces dont il était appelé à hériter. Mais, dès qu'Adalrich fut en âge de porter une épée, il oublia ce qu'aurait dû lui rappeler la reconnaissance, fit un appel à ses sujets, et se mit en révolte ouverte contre le roi Louis.

Chorson assembla aussitôt des forces pour le combattre. Soit qu'il eût perdu de sa vigueur et de sa résolution première, soit que les souvenirs qui l'attachaient aux ducs des Gascons exerçassent une influence puissante sur ses déterminations, il manqua d'énergie en présence d'Adalrich, fut battu à la première rencontre, et resta de sa personne au pouvoir du vainqueur. Celui-ci lui offrit la liberté, mais à des conditions humiliantes pour le prince dont il avait eu la confiance; néanmoins le comte de Toulouse accepta, et, après avoir

compromis les intérêts de son souverain, il ajouta encore à sa faute en promettant au duc de Gascogne de ne jamais prendre les armes contre lui, lors même que Charlemagne l'exigerait impérativement.

Louis, voulant punir Adalrich de sa trahison, le somma de venir rendre compte de sa conduite devant une assemblée générale du royaume. Le duc ne consentit à obéir à cet ordre que si on lui donnait des otages pour répondre de sa personne, et cet acte de prudence fut une inspiration heureuse. Le conseil du roi, craignant pour la vie de ceux qu'on avait eu la faiblesse de remettre aux mains d'Adalrich, le déclara absous, et lui permit de retourner dans ses domaines.

790. Charlemagne ne pouvait approuver un pareil jugement. Il résolut de laisser le sort d'Adalrich à la décision d'une diète convoquée à Worms, et il ordonna en même temps à Chorson, non moins coupable à ses yeux que le duc de Gascogne, de comparaître aussi devant cette assemblée.

Le duc de Toulouse vint en effet, et il se présenta dans une attitude suppliante, comme un homme accablé sous les reproches de sa conscience. Puni de sa félonie par la perte de son gouvernement et de toutes ses dignités, il alla, exilé de sa patrie, finir tristement des jours commencés dans l'éclat de la grandeur et de la gloire. La même condamnation frappa également Adalrich.

Toutefois, si Chorson s'écarta de certains devoirs, il sut au moins se faire aimer des peuples sous ses ordres ; car toutes les chroniques s'accordent à louer son désintéressement, son courage et son équité. Un historien (1) pousse l'admiration à son sujet jusqu'à dire : « Sans « qu'il était chrétien, il eût été colloqué entre les « dieux. »

Nous entrerons ici dans quelques détails sur le système administratif adopté pour le royaume d'Aquitaine, dès l'an 778, parce qu'il fut continué jusqu'en 987, sous les comtes de Toulouse successeurs de Chorson.

Les comtes, choisis toujours parmi les hommes les plus distingués de l'État, étaient chargés de rendre la justice, soit par eux-mêmes, soit par ceux de leurs officiers que l'étude des lois rendait aptes à remplir ces fonctions.

Ils avaient des audiences publiques, ou plaids (*placitum*), pendant la tenue desquels il leur était prescrit d'être à jeun. Cette précaution, il faut le dire, si elle n'était pas superflue et de pure forme, donnerait lieu de suspecter la tempérance de ceux auxquels alors on accordait le titre d'*illustres*.

Les comtes connaissaient également des affaires civiles et criminelles, et ils devaient surtout surveiller les causes

(1) Noguiez, *Histoire tolosaine*.

intéressant les femmes sans défenseurs, les enfants sans soutiens, les pauvres et les églises.

Des assesseurs appelés *juniores*, pour les distinguer des magistrats d'un ordre plus élevé nommés *senores* (1), leur préparaient et leur facilitaient ce travail.

Immédiatement après les comtes, venaient les *vicarii* ou vicaires ; ceux-ci, plus tard, prirent le nom de viguiers ; puis au-dessous des vicaires, les centeniers. De sorte que, chaque comté était divisé en vicairies ou vigueries, et ces dernières en districts particuliers formant des centuries, ou, d'après d'anciennes chartes, des *ministerium* ou *aisse* (2).

Parmi les vicaires, un d'eux exerçait une autorité supérieure sur les autres, c'était le lieutenant général du comte, son remplaçant en toute espèce de circonstances. On l'appela d'abord *vidame*, ensuite *vice-comes* ou vicomte.

Les viguiers et même les centeniers tenaient aussi des plaids dans l'étendue de leur ressort, pour prononcer sur les affaires peu importantes ; et, en outre, il y avait, dans chaque comté, un certain nombre de juges appelés *scabini* ou échevins, sorte d'officiers municipaux, conseillers du comte dans ses audiences publiques, ce qui leur avait fait donner le titre d'*adjutores*

(1) Origine, sans doute, de la qualification de *seigneur*.
(2) Voir Catel, *Histoire générale du Languedoc*.

*comitum*. Probablement, ces échevins éclairaient les questions et formulaient les jugements. Ces fonctions exigeaient une instruction d'autant plus grande, qu'il fallait, pour les remplir, être au courant de la jurisprudence de chacun des peuples de l'Aquitaine, c'est-à-dire être familiarisé avec la loi romaine, la loi des Wisigoths et la loi salique.

Dans les plaids convoqués par les comtes, figuraient encore les *bonshommes*, sorte de prud'hommes que l'on consultait sur les matières spéciales, et qu'au besoin on recevait en témoignage.

Primitivement les évêques, les abbés et les vassaux du roi siégeaient, sans aucune exception, aux plaids du comte; mais les hauts dignitaires de l'Église ne tardèrent pas à s'y faire représenter par des délégués, autrement dit, des vidames ou avoués.

Les vicaires ou viguiers, les centeniers, et tous les juges inférieurs, étaient amovibles; cependant ils ne perdaient guère leurs emplois que pour prévarication ou incapacité. Le comte, pour désigner leurs successeurs, attendait une de ces assemblées générales, qui, tenues au moins deux ou trois fois l'année, permettaient à tout individu de faire connaître, par un vote, son opinion et sa volonté.

Indépendamment des assemblées dont nous venons de parler, il en était d'autres par duchés et provinces, où les *missi dominici*, commissaires du souverain, exa-

minaient avec soin les abus signalés dans l'administration et la justice. Devant elles, quiconque avait des plaintes à porter pouvait le faire avec assurance et liberté. Rien ne dispensait les comtes, vicomtes, centeniers, etc., d'être présents à ces réunions solennelles.

Le monarque choisissait lui-même ces envoyés parmi les évêques, les abbés, les comtes du palais ou des provinces, et les vassaux immédiats de la couronne. Ils allaient ordinairement deux ensemble, l'un ecclésiastique, l'autre séculier. L'État les défrayait pendant leur voyage, et tous ceux auxquels le roi avait accordé des terres en bénéfice ou en fief (1) étaient obligés de les héberger gratis.

Enfin, chaque année, au commencement du mois de mai, le roi d'Aquitaine présidait une diète générale du royaume, à laquelle toutes les personnes constituées en dignité assistaient forcément. Là se traitaient les affaires d'une grande importance pour l'État, et se discutaient les questions d'un intérêt général pour le pays.

Ainsi les assemblées provinciales prononçaient sur ce qui ne méritait pas d'être mis sous les yeux du comte, et celui-ci, pour les causes dont il devait connaître, rendait un jugement définitif; à moins qu'il ne ren-

(1) Voir l'Introduction.

voyât la décision à prendre aux commissaires du souverain, dont les arrêts devenaient également sans appel. On ne recourait au roi que dans le cas d'un déni de justice.

Le roi d'Aquitaine, avec son conseil, était le juge ordinaire des comtes, des évêques et des vassaux immédiats.

Telle fut l'organisation de l'Aquitaine jusqu'au temps où les comtes de Toulouse, après avoir obtenu l'hérédité pour leurs possessions et leurs titres, c'est-à-dire jusqu'au règne de Charles le Chauve, se considérèrent comme de véritables souverains. Mais, on vient de le voir, ces comtes, dans le principe, furent de simples gouverneurs de province (1); et, si la reconnaissance ou la politique de Charlemagne avait fait Chorson comte et duc, il suffit de la volonté du maître pour le dépouiller de son autorité et de ses honneurs.

Chorson révoqué, Charlemagne pensa aussitôt à lui trouver un successeur. Les hommes capables ne manquaient pas autour du monarque; mais, pour être duc d'Aquitaine, il fallait un zèle et un dévouement à toute épreuve, car les provinces méridionales se montraient constamment inquiètes ou agitées, et la frontière d'Es-

(1) L'auteur de la *Chronique de Saint-Denys* dit, en parlant de Chorson ou Torsin : « Il perdit sa comté n'estant pas, en ce temps, les comtés « par héritage, mais comme bailliage, que l'on ostoit et mettoit suivant « le cas. »

pagne, entre toutes, demandait, à cause du voisinage des Sarrasins, le plus de surveillance et le plus d'habileté.

90. aume, comte de louse.

Guillaume fut celui sur lequel s'arrêta le choix de Charlemagne. Fils du comte Théodoric et d'Aldana, on prétend que, du côté de son père, il tenait d'assez près à la famille souveraine (1).

Théodoric, nommé mal à propos Aymeri par quelques auteurs, ayant contribué aux succès de Charlemagne dans ses guerres contre les Saxons, en avait été probablement récompensé par le don d'un duché ou d'un gouvernement général au delà du Rhin.

Quoi qu'il en soit, Guillaume, né sous le règne de Pepin le Bref, fut appelé, très-jeune encore, à la cour de Charlemagne. Ce prince, charmé de sa raison autant que de ses qualités comme homme de guerre, le fit successivement comte du palais, capitaine de la première cohorte de sa garde, et après lui avoir confié, en diverses occasions, des missions difficiles, il finit par l'admettre dans son conseil.

Les anciennes chroniques de Bourgogne le qualifient connétable de France. Cela tient, sans doute, à ce qu'il avait été nommé camérier ou chambellan. Cette charge étant alors la première du royaume, les écrivains venus ensuite ont donné à Guillaume le titre le

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc*, par dom Vaissette.

plus élevé, celui qui, de leur temps, exprimait le mieux sa haute position et son importance.

Ce comte, surnommé par ses contemporains Guillaume *au cort nez*, a été le sujet d'une foule de récits merveilleux et de fables extravagantes (1). Il peut lutter à cet égard avec les chevaliers de la Table ronde, et l'on s'étonne que son nom ait échappé à l'imagination ardente et vagabonde de l'Arioste. Mais si ses exploits, sa valeur et sa piété ont servi de texte à beaucoup de légendes romanesques et bizarres, il nous est néanmoins parvenu, au milieu de ces contes fantastiques, des documents aussi vrais que curieux, qui nous éclairent sur les principales circonstances de sa vie.

A peine arrivé à Toulouse, Guillaume dut marcher contre les Gascons rebelles. Ces peuples, fort attachés à leurs ducs, n'eurent pas plutôt appris le jugement prononcé contre Adalrich par la diète de Worms, qu'ils se soulevèrent pour soutenir ses droits. Le nouveau comte, par sa fermeté et son adresse, réussit à apaiser des troubles qui, sans sa prudence, auraient pu agiter fort longtemps le royaume d'Aquitaine (2). On croit que, pour obtenir la soumission si prompte d'une population connue surtout par sa volonté opiniâtre, il dut promettre de finir

(1) Parmi les productions de l'époque qui sont arrivées jusqu'à nous, on remarque : *Le connétable Guillaume au cort nez*, *Le charroy de Nismes*, *Le moinage de Guillaume*, etc.

(2) Voir l'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*.

l'exil d'Adalrich, et de rendre à ce prince et à son fils Centule, encore enfant, l'héritage du duc des Gascons. En effet, nous voyons, d'après différents historiens, Adalrich ne pas tarder à se retrouver à la tête de son gouvernement.

Le roi étant alors éloigné de l'Aquitaine, tout commandait à Guillaume de rétablir promptement la paix dans les provinces laissées sous son autorité; car les embarras se succédaient chaque jour, et chaque jour lui créaient une responsabilité plus grande.

Louis, d'après les ordres de Charlemagne, avait quitté momentanément ses États, pour porter secours à son frère Pepin, roi d'Italie, attaqué inopinément par les Bénéventins; et, cette expédition terminée, il était allé rejoindre son père retenu alors en Bavière.

Pendant ce temps l'Espagne éprouvait des commotions violentes. A la mort d'Abdérame, roi des Sarrasins, ses fils s'étaient disputé le trône, et Issem, vainqueur de ses frères, avait fini par mettre la couronne sur sa tête. Devenu maître de presque toute la Péninsule ibérique, ce prince voulut profiter de l'absence du roi d'Aquitaine pour s'emparer de la Septimanie. Une armée conduite par Abdelmelec, après avoir ravagé la Marche d'Espagne, franchit les Pyrénées et pénétra jusqu'aux faubourgs de Narbonne, en portant avec elle la dévastation et l'incendie.

Abdelmelec prenait la route de Carcassonne, lorsque, dans la vallée de Villaseigne, il trouva Guillaume qui l'attendait sur l'Orbieu (1), pour l'empêcher de passer cette rivière. A la première nouvelle de l'invasion des Sarrasins, le duc s'était hâté d'appeler à lui les troupes dispersées de tous côtés, et de rallier les comtes et les marquis, dont les efforts n'avaient pu défendre la frontière contre l'agression imprévue des Infidèles.

Les deux armées se sentaient également animées d'une ardeur impatiente : l'une croyait marcher à une guerre sainte sous la protection de son prophète ; l'autre, encouragée par l'image du Sauveur, combattait pour sa foi, sa famille et son pays. Elles ne tardèrent pas à en venir
793. aux mains, et elles se heurtèrent avec la même furie ; mais les Sarrasins, ayant résisté au premier choc, obtinrent ensuite l'avantage, et finirent par mettre les Français dans une déroute complète. Guillaume opposa longtemps son courage à la mauvaise fortune et se distingua, en cette occasion, par des prodiges de valeur. Ce fut seulement quand il se vit presque abandonné au milieu des ennemis, qu'il songea à se retirer avec le petit nombre

(1) L'Orbieu ou Orbiou est un petit cours d'eau qui prend sa source dans les contre-forts septentrionaux des Pyrénées et va se jeter dans l'Aude.

d'hommes décidés, à son exemple, à se sacrifier à leurs devoirs.

Le duc de Toulouse, dans cette journée malheureuse, fit preuve de tant de présence d'esprit et montra un dévouement si rare, que sa défaite, loin de nuire à sa réputation d'homme de guerre, ajouta, au contraire, à l'admiration excitée déjà par ses hauts faits. Les romanciers célébrèrent à l'envi et ses exploits et sa vaillance; puis les poëtes se plurent à l'entourer d'une auréole mystérieuse. Dans leurs chants populaires, les fictions remplacèrent bientôt la vérité, et d'un personnage historique fort remarquable Guillaume devint ainsi, à l'exemple de Roland, une espèce de mythe, que les traditions nationales se léguèrent de siècle en siècle, pour rendre un éclatant hommage à l'héroïsme d'un brave, et pour inspirer aux nobles cœurs l'amour de la gloire et de la patrie.

Les Sarrasins, cependant, ne retirèrent aucun fruit de leur victoire, et regagnèrent presque aussitôt les Pyrénées. Trop affaiblis par leurs pertes, peut-être craignirent-ils de s'engager davantage dans une entreprise périlleuse; mais il est encore plus vraisemblable qu'ils furent rappelés en Espagne par les succès d'Alphonse, roi d'Aragon, et par la nécessité de rejoindre promptement celles de leurs troupes restées dans l'intérieur du royaume.

Les Maures ne se contentèrent pas d'emporter de la Septimanie un immense et riche butin, ils emmenèrent avec eux un nombre considérable de gens du pays, qu'Issem employa à la construction de la mosquée de Cordoue. D'après un auteur espagnol (1), ces peuples, dans cette campagne, se rendirent maîtres de Narbonne, et obligèrent les habitants à transporter, depuis cette ville jusqu'en Andalousie, les matériaux reconnus propres à l'achèvement de l'édifice religieux qu'ils faisaient élever dans leur capitale.

Malgré l'échec de Guillaume sur les rives de l'Orbieu,
798. Charlemagne n'hésita pas à lui donner encore le commandement de ses troupes, lorsque, fidèle à ses engagements envers Abdallah, frère du calife, il fit franchir les Pyrénées à son armée d'Aquitaine pour aller attaquer El-Hakem mis, par les Sarrasins, en possession du trône. A cette époque, les chrétiens reprirent Narbonne et, poursuivant leurs succès, s'emparèrent de Girone et s'avancèrent jusque vers l'embouchure de l'Èbre.

Un peu plus tard, Louis, renforcé par les Gascons,
799. les Bourguignons et les Provençaux, résolut aussi d'enlever à ses dangereux voisins la ville de Barcelonne. Dans ce dessein, il partagea son armée en trois corps. Le premier, sous la conduite du comte de Girone, fut chargé

(1) Roder-Talet, historien arabe. C. 20.

de l'attaque de la place ; le second, commandé par le duc Guillaume, eut pour mission de se porter au delà de Barcelonne, pour attendre et combattre les forces qui viendraient de l'intérieur de l'Espagne ; et le troisième, sous les ordres du roi, resta campé dans le Roussillon, prêt à soutenir l'un ou l'autre de ses lieutenants, si la chose devenait nécessaire (1).

El-Hakem, roi de Cordoue, après avoir mis fin d'une manière heureuse à la guerre suscitée par ses oncles, profita de ce moment de repos pour tâcher de délivrer Barcelonne ; mais l'armée envoyée par lui, ayant appris, à Saragosse, qu'un corps ennemi considérable se trouvait placé de manière à lui barrer le passage, n'osa pas engager une action sérieuse ; elle changea de route, se dirigea sur les Asturies, et, dans cette marche mal calculée, elle se fit tailler en pièces par le roi Alphonse.

Le duc de Toulouse, rassuré complétement de ce côté, alla rejoindre le corps laissé sous les murs de la place, et le blocus fut alors tellement resserré, que les assiégés se virent bientôt réduits aux extrémités les plus dures. Plusieurs d'entre eux, préférant la mort à d'horribles privations, se précipitèrent du haut de leurs murailles.

(1) Cette réserve se tenait bien loin du théâtre des opérations, car il y a au moins cinq à six journées de marche de Perpignan à Barcelonne.

Néanmoins, les Infidèles continuaient à se défendre avec acharnement, dans l'espoir que l'hiver obligerait les Francs à renoncer à leur entreprise.

L'événement ne répondit point à cette attente;
801. les chrétiens, résolus à ne pas suspendre leur attaque, se construisirent des abris autour des remparts, et ils attendirent patiemment le retour de la belle saison.

Barcelonne, ne pouvant prolonger davantage sa résistance, consentit à capituler, et le roi d'Aquitaine accourut pour assister à sa reddition. Cependant cette forteresse n'ouvrit ses portes que six semaines plus tard, après un blocus de près d'un an et demi, et un siége de sept mois.

L'auteur de la vie de Louis le Débonnaire, en citant les chefs qui coopérèrent à cette conquête, donne à Guillaume le titre de premier porte-enseigne de la couronne (1).

Ce siége a été, pour les poëtes du temps, une occasion de mettre en scène le sage et héroïque duc de Toulouse. Ermoldus Nigellus nous le montre devant la place, occupé, nuit et jour, à encourager ses hommes décimés par les privations et la misère. Les assiégés, nous

(1) Un ancien *Martyrologe* de l'abbaye de Gellone lui donne aussi le titre de comte palatin. (Voir les notes jointes à l'*Histoire générale du Languedoc*.)

devons donc le croire, n'étaient pas les seuls à souffrir d'un dénûment extrême. Nous rapporterons, d'après Ermoldus, l'allocution d'un Sarrasin à Guillaume, et la réponse attribuée à ce preux.

« Quelle est donc votre folie, ô Franks! Pourquoi « donc user le reste de vos forces à battre ces murs « épais?... Aucune ruse, aucun stratagème ne peut vous « rendre maîtres de cette ville. Nous avons des vivres « en abondance; de la viande, du miel; vous, malheu- « reux! vous n'avez que la famine. — A cela, le duc de « Toulouse répondit : Orgueilleux Sarrasin! écoute ces « paroles; elles sont rudes et te déplairont, mais elles « seront vraies. Tu vois ce cheval tigré sur lequel j'ob- « serve vos remparts? Eh bien! ce cheval sera déchiré et « broyé sous mes dents, avant que notre armée s'éloigne « de cette ville. Nous achèverons ce que nous avons « commencé. — En entendant ces mots, le Sarrasin « frappe de son poing noir sa noire poitrine, ses ongles « tracent de sanglants sillons sur son visage rembruni; « désespéré, frappé par la terreur, il tombe mort sur la « terre (1). »

Lorsqu'un historien, qui vivait à une époque très-rapprochée de la prise de Barcelonne, raconte sérieuse-

(1) Voir les notes jointes à l'*Histoire générale du Languedoc*.

ment des anecdotes de cette nature, on comprend combien les faits extraordinaires et romanesques ont dû se multiplier dans les légendes écrites plus tard, et qui, toutes, cherchaient à exciter l'intérêt de leurs lecteurs par l'étrangeté des aventures.

Le vieux roman, en vers francais, intitulé *Guillaume au cort nez*, nous a paru assez curieux, sous ce rapport, pour en transcrire ici un fragment.

Ce poëme est divisé en plusieurs chants. Le premier, sous le titre *des Enfances*, parle des premières années de Guillaume, que l'auteur prétend être le fils d'un paladin appelé Aymeri, auquel Charlemagne avait donné la ville de Nîmes. Ce monarque ordonne à Aymeri de se rendre à sa cour avec toute sa famille. Guillaume refuse d'abord de s'éloigner des lieux où ses yeux se sont ouverts à la lumière (1); son seul désir est d'aller faire la guerre à la gent Apolin, c'est-à-dire aux Sarrasins. Cependant il finit par suivre son père.

La partie du poëme intitulée *le Charroy de Nismes*, fait connaître le moyen employé par Guillaume pour s'emparer de l'ancienne Nemausus, encore au pouvoir des Infidèles. C'est cette portion de l'ouvrage que nous

(1) L'auteur de ce roman se trompe en faisant naître Guillaume à Narbonne; il était né dans le royaume de France. Au surplus, bien d'autres erreurs ont été commises par lui.

allons citer (1). Nous avons mis la traduction en regard, pour les personnes peu familiarisées avec la langue alors en usage.

(1) Ce fragment, tiré des notes annexées à l'*Histoire générale du Languedoc*, a été extrait d'une copie trouvée par M. de Maja, qui datait de plus de deux cents ans. Le manuscrit, conservé dans la bibliothèque des Cordeliers de Toulouse, a été détruit en 1794.

Guillaume de Bapaume, trouvère du XIIIe siècle, a rimé en langue d'oil le roman de Guillaume au court nez. Il existe, à la bibliothèque impériale, des manuscrits de cet ouvrage sous les nos 7186, collection française, 1327, collection Colbert, et 2735, collection de la Vallière.

Catel, dans son *Histoire du Languedoc*, p. 567 et suivantes, a rapporté des fragments du roman de Guillaume. Dom Rivet (*Hist. litt. de la Fr.*, t. VII, préf.) a eu tort de dire que cet ouvrage avait paru dans le XIe siècle; mais, s'il a entendu parler du roman primitif, qu'on ne retrouve plus et qui a été écrit en langue d'oc, la conjecture de D. Rivet a beaucoup de vraisemblance. M. de Sinner (*Catal., codd., manus. Bibl. bernensis*, t. III, p. 333) a donné un long extrait de cette grande et nationale épopée. Enfin l'abbé Lebeuf (*État des sciences depuis Robert jusqu'à Philippe le Bel*, p. 67 et suivantes) en a fait mention. Le catalogue du duc de la Vallière, t. II, p. 223 et suivantes, présente une liste des chapitres de ce poëme et des diverses matières dont il est composé.

On peut voir encore, au sujet de Guillaume au court nez, appelé aussi Guillaume d'Aquitaine ou de Septimanie, et encore Guillaume d'Orange et Guillaume de Gellone, les leçons sur l'origine de l'épopée chevaleresque professées, à la Sorbonne, par M. Fauriel, et publiées dans la *Revue des deux mondes*, années 1831 et 1832. Sur la partie du roman intitulé *Le Charroi de Nismes*, voyez la troisième et la septième leçon.

Voyez aussi une *Vie de saint Guillaume*, dont l'auteur est inconnu, mais qui date certainement du XIe siècle; elle est écrite en latin et se trouve dans les *Acta sanctorum* de Bollandus. C'est vraisemblablement d'après ce récit qu'ont été composés les poëmes en langue vulgaire, rassemblés et mis en français par Guillaume de Bapaume.

## LE CHARROY DE NISMES.

---

Oies seignor dex vos croisse bonté
Li glorieux li Roys de maiesté
Bone chanson es vous a escouter
Del meilhor hom qui ains creust en Dé
C'est de Guillaume le marquis au Cort nés
Comme il print Nismes par le charroy monté.
Après conquist Orenge la Cité.....
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Seigneurs barons
Or oiez la devise
Com faitement
Cuens Guillaume a emprise
L'aler à Nismes qui par enging fut prise.....
Com faitement la Cité est assise,
En un val siet, s'a entour grant pourprise
Mainte montaigne et mainte roche vise;
Les murs d'entour furent fet par metrise;
Une fontaine i sourt d'une falise,
Dont C moulins mouloient de grant guise
Et dist Giraulme mest drois con avise,
Com faitement la Cité soit conquise.

Par le Conseil que cil leur a donné
Font le vilain devant els arrester,
Si li apportent a mengier a plenté,

# LE CHARROI DE NIMES.

Entendez, seigneurs! Dieu vous fasse croître en bonté,
Le Dieu de gloire, la majesté suprême.
Vous avez à écouter une bonne chanson
Sur le meilleur homme qui jamais crût en Dieu.
C'est (la chanson) de Guillaume, le marquis au court nez.
(Voici) comme il prit Nimes, monté sur un chariot ;
Comme il conquit ensuite la cité d'Orange.....

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Seigneurs barons !
Écoutez que je vous dise
Avec quelle adresse
Le comte Guillaume entreprit
D'aller à Nîmes, qui fut prise par ruse.
Cette cité est heureusement située :
Elle est assise dans une vallée, au milieu d'une contrée fertile,
Et la vue s'étend sur maintes montagnes et sur maints rochers;
Ses murs furent construits par d'habiles ouvriers.
Une fontaine qui sort d'une falaise
Fait mouvoir cent moulins excellents.
Or, dit Géraumes, il me paraît juste qu'on avise
Au moyen de conquérir cette bonne ville.

D'après le conseil que celui-ci leur a donné
(Les gens du comte) convoquent le vilain,
Et font apporter devant lui largement à manger,

Et pain et char et bon vin et claré,
Et cil menja qui moult l'at désiré,
Et quant il fu richement comrréez
Li quens Guillaume a ses barons mandez,
Et il y vindrent qui ni sont demourez :
Quant il les voit si les a apelez : —
« Barons, dist-il, a moi en entendez
Qui aroit ore M. tonniaux arrées,
Come cil est que en ce char veez,
Et fussent plain de chevaliers armez
Les conduisit tout le chemin ferré
Tout droit a Nismes, cette bonne Cité,
Si faitement porrons dedens entrer
Ja ni auroit ne lancie ne rué. »
Et cils repondent : « Vous dites verité
Sire Guillaume ; or en penssez pour De,
En ceste terre a il charroy assez,
Char et charretes y a il a plenté
Fetes nos gens arrière retourner
Par Ricordane ou nous sommes passez ;
Si fetes prendre les bues par poesté. »
Guillaume dist : — « Ge lai bien en peussé. »
Par le conseil que Giraulme leur donna
A fet Guillaume retourner tuit si home,
Par Ricordane Xiiij lieues longues,
Prennent les chars et les bues et les tonnes :
Dolens en furent les vilains sans mençonge
De leur charroi com leur tolt qui quen gronde.....

Li quens Guillaume ne vout plus arrester,
Tantost a fet le charroi ateler,
En une place les a fait amener,
Tonniaus et tonnes et fet moult asembler,
Et puis a fet les paisans mander,
Ceux qui savoient de ce mestier ouvrer,
Plus de III cens en veissies esrer,

Du pain, de la viande et du bon vin rouge et blanc.
Quand celui-ci, qui avait grand'faim, eut mangé,
Et quand il se fut parfaitement reconforté,
Le comte Guillaume manda ses barons,
Lesquels vinrent sans retard.
Dès qu'il les voit, il les appelle.
« Barons, dit-il, que pensez-vous de celui
Qui aurait mille tonneaux attachés
Comme est celui que vous voyez sur ce char,
Et qui, les ayant emplis de chevaliers armés,
Les conduirait, par le chemin ferré (la grande route),
Tout droit à Nîmes, la bonne cité?
Ne pourrions-nous ainsi y entrer
Sans combat et sans un seul coup de lance? »
Ceux-ci répondent : « Vous dites vrai,
Sire Guillaume ; et, pour Dieu, songez-y,
Dans ce pays, où il se fait un grand roulage,
Il y a quantité de chars et de charrettes.
Faites retourner nos gens en arrière,
Par Ricordane, où nous sommes passés ;
Faites mettre aussi en réquisition tous les bœufs de la contrée. »
Guillaume dit : — « C'est bien mon projet. »
Suivant le conseil donné par Géraumes,
Guillaume fait retourner tous ses hommes
A Ricordane; puis, dans un rayon de 14 lieues,
On prend les chariots, les bœufs et les tonnes.
A la vérité, les vilains se plaignent fort ;
Mais, quoiqu'ils grondent, on emmène leurs chariots.....

Le comte Guillaume ne veut plus de retard ;
Il fait aussitôt atteler les chariots
Et les réunit sur une place.
Par son ordre, on rassemble aussi les tonneaux et les tonnes ;
Puis il fait demander les paysans
Qui savent le métier de tonnelier.
Il en vint plus de trois cents,

Grans doloires et coigniez porter,
Giraulme emprist Guillaume a apeler —
« Sire, dist-il, il convient aviser
Comment on doit ceste ouvraige arréer,
Par quoi nus homs ne nous en puist gaber. »
« Dont, dist Guillaume, que voulez deviser? »
« Je le dirai, dist Giraulme le ber.
Chescun tonnel convient desus trouer
Et trones guiges attacher et cloer,
Si com les puist et ouvrir et fermer,
Et dedeus feré I petit solier fer,
Tel qu'on i puist un haubers bouter,
Et en un autre épices d'outremer,
Et en el tierz bon vair pour esgarder,
Et el quar poiles qui fassent aloer,
Par quoi se Turc venoient demander
De nostre avoir, con leur en puist monstrer :
Sur chescun char II charoniers pourguier,
Li un si gart le char ne puist verser,
Et li autres face les bues tirer ;
Et face les chescun deuls atourner
Et gran housians pour miex charonier sembler,
Et les face ou par dessous bien armer.
Cil qui premier doit en la vile entrer
Aura I cor qu'il fera haut sonner,
S'il voit aucun qui le doie grever,
Ou qui ses bues li veuille desteler,
Et fera len vos genz ci demourer;
Ceuz qui o vous n'en deveront aler
Bien savez tous ne les povez mener. »
« Ce, dist Guillaume, bien mi veuill accorder
Quar bon consseill ne fet a refuser..... »
Guillaume fet le charroi aprester
Les ouvriers prie par amour euls haster ;
Lors veissiez ces tonniaus refoncer
Et relier et par dedens parer,

Armés de leurs grandes doloires et de leurs cognées.
Alors Géraumes, s'adressant à Guillaume :
« Sire, dit-il, il convient d'aviser
Comment on doit travailler à cet ouvrage,
Afin que personne ne puisse se moquer de nous. »
« Eh bien! dit Guillaume, que prétendez-vous faire? »
« Je vais vous le dire, répond Géraumes le baron.
Il convient de percer chaque tonneau par le dessus,
D'y clouer des courroies trouées,
Pour qu'on puisse ouvrir et fermer chacun d'eux.
Vous ferez, dans le premier, une petite chambre,
Telle qu'on puisse y loger un haubert;
Dans le second, vous mettrez des épices d'outre-mer;
Le troisième contiendra le vair le plus beau à voir;
Le quatrième des tissus qui excitent l'admiration,
Afin que, si les Turcs venaient à demander
Quelques-unes de nos marchandises, on leur en puisse montrer.
Chaque chariot sera conduit par deux charretiers,
L'un veillera à ce qu'il ne puisse verser,
Et l'autre à ce que les bœufs tirent bien.
Et, pour mieux ressembler à des charretiers,
Ces conducteurs auront de grands houseaux (sorte de guêtres en cuir).
Mais qu'ils soient bien armés sous leurs vêtements.
Le premier qui doit entrer dans la ville
Aura un cor, dont il faudra qu'il sonne bien fort
Si quelqu'un lui veut nuire
Ou essaye de dételer les bœufs.
Vous ferez demeurer ici ceux de vos gens
Qui ne doivent pas vous accompagner,
Vous savez bien que vous ne les pouvez tous emmener. »
« Je consens, dit Guillaume, à ce que vous me proposez,
Car il ne faut jamais refuser un bon conseil. »
Guillaume fait apprêter les chariots
Et prie les ouvriers de se hâter par amour de lui.
Alors vous auriez vu remettre des fonds aux tonneaux,
Les relier et les préparer en dedans,

Chars chevilliez, refere et ratourner,
Dedens les tonnes les chevaliers entrer.....

Li quens Guillaume vesti une capele
De viex buriax com il at en la terre;
Et en ses jambes at unes chausses noires
Soulers de buef qui li font moult mesaises;
Une couronne qui ne fu gueres bele,
Et un coutel et une gainele;
Un iument quert souillie de terre,
Il viex estriers at pendus a la sele,
Ses esperons perent dalesnes estre
Trente ans avait qui orent en maistre;
Un chapel at de gourpill sur sa teste.....

Parmi le gué ont trouvé le passage;
Vers la cité acueillent leur voiage,
Cils de la vile qui vont en leur afere
Les ont choisiz. Si a dit l'un a l'autre —
« Par foy vez ci de marcheans grant masse;
Mes tant ensemble nen vi en mon aage. »
Puis leur demandent li paissans sans faille —
« Qu'amenez-vous seigneurs en cest terrage?
Oit les Guillaume. Si respont, come sage —
« Bien le saurez ains que tout le jour passe. »
A tant cheminent sacueillent leur voiage
Dusques as mestres ne finent ne ne targent.
Voit le li mestres qui dit que ne sen targe
« Quel charroi es ce que menez par ces marches? »
Respont Guillaume : « Marcheans sommes d'Atix
Et marchandise amenons, bonne et sage,
Ou gaaigner porrons en cest finage,
Bons syglatons, bons pourpres et bons poiles,

Cheviller, refaire et réparer les chars,
Et les chevaliers entrer dans les tonnes.

Le comte Guillaume vêtit une cape
De vieille bure, semblable à celles du pays,
Et couvrit ses jambes de chausses noires.
De gros souliers de bœuf le font beaucoup souffrir.
Une laide coiffure remplace sa couronne,
Et un petit couteau, dans sa gaîne (pend à sa ceinture);
Sa jument est couverte de boue;
De vieux étriers pendent à la selle;
Ses éperons, qu'on prendrait pour des alênes,
Semblent, depuis trente ans, n'avoir pas eu de maître.
Son chapeau est en peau de renard.....

Ils ont trouvé le gué pour le passage,
Et les voilà se dirigeant vers la ville.
Ceux de Nîmes allant à leurs affaires
Les ont remarqués. Ils se disent l'un à l'autre :
« Par ma foi! voici une grande quantité de marchands;
Jamais, de ma vie, je n'en ai tant vu ensemble! »
Puis ces gens leur demandent sans malice : —
« Qu'apportez-vous, seigneurs, dans ce pays? »
Guillaume, qui les entend, leur répond avec sagesse :
« Vous le saurez bien avant que le jour soit passé. »
Ils se hâtent donc de continuer leur voyage,
Et ne s'arrêtent que devant les gardiens.
Ceux-ci leur disent aussitôt (1) :
« Quelle marchandise charriez-vous par ce pays? »
Guillaume répond : « Nous sommes des marchands d'Atix,
Et nous apportons de bonnes et belles marchandises,
Sur lesquelles nous pouvons faire du profit en cette contrée.
Nous avons de bons syglatons (2), de bons pourpres, de bons poiles (3),

(1) Le texte est ici fort obscur, peut-être a-t-il été altéré.
(2) Étoffe écarlate qui venait de l'Orient.
(3) Autre étoffe d'Orient or et rouge.

Et bons vers d'Ypre et pers et eskarlates,
Tranchans espieuz, et haubers et vers hiaumes,
Escus pesans et espées qui taillent. »
« Lors passe avant par un guichet en sache,
Del avoir monstre et de l'un et de l'autre,
Dient païens, ci a moult riche afere;
Or alez donc, la vile est mout prisable;
Bien i vendrez : marcheans y a sages
Qui votre avoir acheteront sans faille. »

A ces paroles les uns di autres partent.
Quant ont François chevauchié
Vaux et champaignes et grans tertres passé
Qu'il sont venus à Nismes la cité
Dedens la porte font le charroi entrer,
L'un après l'autre si cons furent serré.
Parmi la vile en est li nous alé
Marcheant riche de cet autre regné
Tel avoir mainent et tant sont assemblé
Que tant rien vit nus home de mere né :
Mes en tonniaus ont tout fet ensserrer.
Le Roi Otran en a oy parler,
Deux Sarrasins li alerent conter,
Il et Harpin avalent les degrez :
Il furent frères, miex sen durent amer.
Seigneurs estoient de la bonne cité
Dusquau marché ne sa sont arresté
XX paiens ont avec euls amené
Le charroi voient, grant joie en ont mené.....

Li quens Guillaume que l'en dit Fierebrace
Estoient venus tres tout droit sur la place.
Perron y et qui iert taillie de marbre.
La descendi Guillaume au fier visage,
Et prist la bourse maintenant la delasee;
A granz poignées les bons deners en lache;

De bons draps d'Ypres bleus et écarlates,
Des épieux tranchants, des hauberts, des heaumes luisants,
Des écus pesants et des épées qui taillent. »
— « Alors passe (disent les païens), tu entreras par un guichet ;
Montre tes marchandises aux uns et aux autres,
Il y a ici de bonnes affaires à conclure.
Allez donc, la ville est de grande importance,
Vous y vendrez beaucoup. Il y a des marchands expérimentés,
Qui achèteront sans faute de ce que vous avez. »

Là-dessus ils se séparent.
Quand les Français eurent chevauché,
Qu'ils eurent franchi des vallées, des plaines et des tertres élevés,
Ils arrivèrent à la cité de Nîmes.
Leurs chariots s'engagent dans la porte
L'un après l'autre en une file serrée.
Aussitôt la nouvelle se répand dans la ville
Qu'il est arrivé de riches marchands étrangers.
Ils sont en si grand nombre et amènent de si grandes richesses,
Que jamais homme n'en a tant vu de sa vie ;
Mais tout est enfermé dans des tonneaux.
Le roi Otran, ayant appris cela
De deux Sarrasins qui le lui sont allés conter,
Descend les degrés de son palais avec Harpin ;
Ils sont frères, et durent mieux s'aimer.
Ces deux seigneurs de la bonne cité
Vont, sans s'arrêter, jusqu'au marché,
Escortés de vingt païens ;
Ils voient les chariots et font éclater une grande joie.....

Le comte Guillaume, surnommé Fierabras,
Était venu tout droit jusqu'à la place,
Où est un perron dont les escaliers sont en marbre.
Là descend Guillaume au fier visage ;
Il prend sa bourse, la délace,
Et en tire de l'argent à poignée.

Celui demande : « Qui prent le trevage?
Ne veull passer sans poier mon visnage. »
Et cil respondent : « Sire moult ètez sage ;
Par droit fesant ne dois avoir dommage.
S'ont te fesoit vergoigne ne hontage,
Qu'il te feroit tu as tel tesmoignage ;
Otran, no sire, est de si fier courage
Qu'il le pendroit par le col à I arbre. »
Et dementiers qu'il vont ainssi parlant,
Et ce Guillaume, le marchis pledoiant,
Atant es vous et Harpin et Otrant
Où il demandent la prisié marchéant,
Dient païen qui le vont es gardant —
« Ves le la Sire cel preudome aveuant ;
A ce chapel, a cele barbe grant,
Qui a ces autres vet son bon commandant,
Le visnagier va le ber demandant,
Païer vouloit se il devoit croiant
De son avoir qu'il va ci conduisant ;
De Provins vient, ce nous fet entendant,
De la grant foire saint Aouil le vaillant,
Et veut aler en Acre droitement;
Ainssi nous fait le preudom entendant. »
Li Rois l'entent ; si est passez avant,
Où voit Guillaume ; il li va demandant —
« Dont ètez vous, biax amis marcheant ? »
Li quens Guillaume, li respont maintenant —
« Sire nous sommes d'Engleterre la grant,
De Cantorbiere une cité vaillant. »
Le Roi Otran li reva demandant —
« Avez vous fame en vos pays, manant ? —
Oil, moult gente, et fai Xiiij enfans,
Tous sont petitz ; n'en y a que ij grans :
L'un a nom Begue et li autre Florant

« Qui perçoit le péage? demande-t-il,
Car je ne voudrais passer sans acquitter mon visuage (1). »
Les païens lui répondent : « C'est fort sage à vous, sire,
En vous conformant à la loi, vous ne devez souffrir de dommage;
Que si quelqu'un vous fait honte ou vergogne,
Vous n'avez qu'à montrer votre acquit;
Otran, notre maître, qui est d'un fier courage,
Fera pendre votre ennemi, par le cou, à un arbre. »
Pendant qu'ils s'entretiennent ainsi
Avec Guillaume le marquis,
Surviennent Harpin et Otran,
Qui demandent le fameux marchand.
Les païens qui étaient à le regarder disent :
« Le voilà, sire, c'est ce prud'homme de bonne mine,
Qui a ce chapeau et cette grande barbe,
Et au commandement duquel tous les autres obéissent.
Cet étranger demande le préposé royal,
Voulant lui payer ce qu'il croit lui devoir
Pour les marchandises qu'il amène ici.
Il vient de Provins, à ce qu'il nous a fait entendre,
De la grande et brillante foire de Saint-Ayoul,
Et veut aller en droite ligne à Acre.
Voilà ce que le prud'homme nous a dit. — »
Après ces explications, le roi s'avance
Du côté de Guillaume, et lui demande :
« D'où êtes-vous marchand, mon ami? »
Alors le comte Guillaume lui répond :
« Sire, nous sommes de la grande Angleterre,
De l'importante ville de Cantorbéry. » —
Le roi Otran lui demande encore :
« Avez-vous femme en votre pays, manant? —
« Oui, une fort gentille, et j'en ai quatorze enfants;
Tous sont encore petits, excepté deux,
Dont l'un s'appelle Begue et l'autre Florent.

(1) Droit levé sur les forains.

Veez les la, se n'en etes créant. »
Au doi li monstre Guyelin et Bertraut.
Dient païens. « Ils sont moult bel enfant
S'il se vousissent vestir avenement. »
Le Roi Otran les apela en ant :
« Com avez nom, biax amis marcheant ? —
« Biau très doux sire : Tyacre vraiement. »
Dist le paien — « C'est nom de pute gent.
Tyacre, frère, quel avoir vas menant? »
« Siglacons, Sire, Cendal et bouquerant,
Et esquarlates et vers et pers de gant,
Et blans haubers et vers hiaumes luisant,
Trenchanz, espieus, et forz escus pesans,
Cleres espées, as ponz dor reluisanz. »
Respont Otran : « Cist avoir est moult granz,
Monstrez en nous par le vostre comant
Si ieu aurons s'il vous vient a talant,
Tout par achat et par deniers paiant,
Ou d'autre avoir par eschange fesant. »
Guillaume dist : « Seigneur soufrez a tant
Derrière viennent ce que vous dis avant. »
Et, dit Harpin, qui le vet demandant :
« Et quest ce donc el premier chief devant ? »
Ce dist Guillaume — « Gel vous dire briement;
Sire, c'est soufre, encens et vif argent
Alun et graine et coumin et saffran.
Peleterie, Bazene et Cordouan,
Et piax de martre qui sont moult avenant. »
Otran s'en rist quant ce vet entendant,
As Sarrasins en a dit son talent —
« Par Mahomet en cui ge sui creant
Onc mes nei vi si riche marchéant..... »

Li de ces hommes a Guillaume apelez :
« Ami est ore tout mon charroi entrez? —
« Oil voir, sire, la merci damedé. »

Les voici, si vous ne m'en voulez croire. »
Il lui montre alors du doigt Guyelin et Bertrand.
Les païens disent : « Ils seraient de bien beaux enfants
S'ils voulaient se vêtir convenablement. »
Aussitôt le roi Otran les appela auprès de lui :
« Comment vous nomme-t-on, marchand mon bel ami ? —
« Très-doux seigneur, je m'appelle Tyacre. —
« C'est le nom de vilaines gens, dit le païen. —
Tyacre, mon frère, quelles marchandises amenez-vous? »
« Sire, des syglatons, du cendal et du bouquerant,
Des draps de Gand écarlates et bleus ;
De blancs hauberts et des heaumes brillants,
Des épieux tranchants et de forts écus pesants,
De claires épées à la riche poignée d'or. »
Otran répond : « Ce sont là riches marchandises,
Commandez que l'on nous en montre ;
Nous en voulons avoir, s'il vous convient,
Soit par achat, et à deniers comptants,
Soit par échange avec d'autres objets. » —
Guillaume dit : Seigneur prenez un peu de patience,
Ce dont je vous ai parlé d'abord est dans mes derniers chariots. » —
« Mais, dit Harpin qui n'avait pas fini ses questions,
Qu'est-ce donc que les premiers contiennent? »
« Je vais, répondit Guillaume, vous le dire en peu de mots :
Sire, c'est du soufre, de l'encens, du vif-argent,
De l'alun, de la graine d'écarlate, du cumin et du safran ;
Des pelleteries, de la basane et du cordouan ;
Enfin de très-belles peaux de martres. »
Otran sourit, quand il eut entendu cela,
Et dit, en se tournant vers les Sarrasins :
« Par Mahomet! en qui je suis croyant,
Jamais je ne vis un marchand si riche..... »

Cependant Guillaume appelle un de ses hommes :
« Ami, dit-il, tous mes chariots sont-ils maintenant entrés? —
« Oui, seigneur, grâce à Dieu ! »

« — Parmi les rues les convient il guier,
Es larges places or il porent entrer
Quar il ne veulent de riens estre ensserré..... »

Oiez, seigneurs, pour Dieu de majesté,
Comme Guillaume fu ce jour avisé.
Otran emprist Guillaume à regarder,
(Quant il loy si faitement parler)
Si a veue sa boce sur le nez,
Si li remembre de Guillaume au cort nez,
Filz Aymeri de Noirbone sur mer.
Quant cen souvint il fust espouventez ;
Tres tout le sang du cors li est muez.....
Quant il revint sa Guillaume apelé :
« Tyacre, frère, par la loy que tenez,
Cele grant boce que sur le nez avez
Qui la vous fist ? Gardez vel me celez.
Or me remembre de Guillaume au cort nez
Filz Aymeri, qui tant est redoutez,
Qui m'a occis mes riches parentez.
Pleust Mahom qui est mes avouez,
Que gel tenisse ça dedens ensserré
Si com fais vous que ge voi li ester,
Par Mahomet ja seroit afolez,
Pendu as fourches, et au vent encroué
Puis ars au feu et a honte livré. »
Guillaume lot sen a l ris geté.
« Sire, dist-il, en vers moi entendez
De ceste chose que vous me demandez.....
Quant giere joene et au meilleur aé
A l marcheant, qui est de grant parenté,
Copé les braz, c'est fine vérité.
Ses compaignons m'orent si attrapé,
Sus me coururent li felon desfaé
Tant en y ot venu et assemblé
Deuls ne me poiz estordre ne oster,

« Il faut les conduire dans les rues
Et sur les grandes places où on pourra les ranger,
Car il convient qu'ils ne manquent pas d'espace..... »

Écoutez, seigneurs, par le Dieu de majesté,
Comme Guillaume fut ce jour-là bien inspiré!
Otran se mit à examiner Guillaume
(Quand il l'entendit s'exprimer si bien),
Et, remarquant la bosse qu'il avait sur le nez,
Il se souvint de Guillaume au court nez,
Fils d'Aimeri, de Narbonne-sur-Mer.
A cette pensée qui l'épouvante,
Tout son sang se fige dans son corps.....
Mais il revient à lui, et, appelant Guillaume : —
« Tyacre, mon frère, dites-moi, sous le serment qui vous lie,
Cette grosse bosse que vous avez sur le nez,
Qui vous la fit? gardez-vous de mentir!
Voici que je me rappelle Guillaume au court nez,
Fils d'Aimeri, celui-là qui est si redouté,
Et qui a tué tous mes parents.
Plût à Mahomet, qui est mon protecteur,
Que je tinsse ce Guillaume enfermé dans ces murs,
Comme je vous tiens, vous que vois devant moi!
Par Mahomet! il serait déjà, sans pitié,
Pendu aux fourches et balancé par les vents;
Puis son corps, déshonoré, serait livré aux flammes. »
Guillaume, en l'entendant, laisse échapper un sourire;
« Sire, dit-il, écoutez-moi,
Et vous saurez ce que vous me demandez.....
Quand j'étais jeune et dans la force de l'âge,
A un marchand, grandement apparenté,
Je coupai les bras; voilà l'exacte vérité.
Ses compagnons, jurant de m'attraper,
Me coururent sus, les misérables!
Et ils étaient en si grand nombre,
Que je ne pus ni fuir ni me débarrasser.

Par fine force m'orent si mal mené
Qu'a un coutel me coupèrent le nez..... »

(Les Sarrasins tuent deux bœufs des chariots de Guillaume. Otran s'étonne de la simplicité grossière du vêtement de celui-ci, qui porte *une simple pelice et de grants soliers de vache*. Un Sarrasin lui tire la barbe.)

Oiez, seigneurs, Dieu vous croisse bonté,
Con faitement Guillaume a ouvré
Qui son grenon avoit senti tiré
Et du charoi li sont ij bues tués:
Or povez croire qu'il en fu moult iré
Sil ne s'en venge ja sera forcené
A sa voix claire commença a crier :
« Felons paiens, or vous confonde Dé !
Tant m'avez hui, escharni et galé.
Et marcheant et vilain apelé !
Ge vous dis bien ne vous iert plus celé ;
Je ne suis mie marcheant naturé ;
Nom de Tyacre ne sui mie nommé ;
Par le Seigneur qui en croix fu pené
Au lui sauret qu'il avoit jai mené
Et tu Harpin, cuvert desmesuré
Par quoi as tu ij de mes bues tuez ?
Se Diex me sauve, qui a Noel fu né
Ja n'en aurez a souper na disner..... »
A ice mot estoit avant passé
Le poing senestre li a el chief mellé
Vers lui le tret que tout la encliné
La destre hauce qu'il ot gros et quarré,
Parmi le cop li donna un cop tel
Los de la gueule li a parmi froé
Si qua ses piez labat mort enversé.
Paien le voient, si en sont airé
A hautes voix commencent a crier —.

Obligé de céder à la force, accablé de mauvais traitements,
Avec un couteau ils me coupèrent le nez..... »

Écoutez, seigneurs, que Dieu fasse croître en bonté.
(Écoutez) avec quelle habileté se conduisit Guillaume,
Qui s'était senti tiré par la moustache
Et qui voyait deux de ses bœufs déjà tués.
Vous pouvez penser s'il était en fureur ;
S'il ne se venge, il en deviendra fou.
D'une voix claire il commence à crier :
« Païens félons, que Dieu confonde,
Vous m'avez aujourd'hui moqué et insulté,
Vous m'avez appelé marchand et vilain;
Eh bien! je ne me cache plus;
Je ne suis point un marchand,
Je ne m'appelle pas non plus Tyacre;
Par le Dieu qui souffrit sur la croix,
Vous allez savoir quelle marchandise je vous amène.
Et toi, Harpin, grand misérable!
Pourquoi as-tu tué deux de mes bœufs?
Si le Sauveur, qui naquit à Noël, daigne me protéger,
Tu n'en mangeras ni à souper, ni à dîner..... »
Il n'avait pas achevé ces mots,
Qu'il le saisit de sa main gauche par la tête,
Le tire à lui et le renverse;
De son poing droit, qui est gros et carré,
Il lui assène un tel coup sur le visage,
Qu'il lui brise la mâchoire
Et l'étend mort à ses pieds.
Les païens, en voyant cela, sont transportés de fureur,
Et se mettent à jeter de grands cris.

« Lesses vilain ne pouez eschaper
Par Mahomet qui est notre avoué
A grant martire iert vostre corps livré.....

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Li quens Bertran mist à sa bouche I cors
Trois fois sonne, et en grelle et en gros,
Si que l'oy le barnage report,
Enz es tenniaus où ils furent enclos
As piez meismes en furent les forez hors,
Espées nues des tonniaus faillent fortz ;
Ja y aura des occis et des mors.....
Paiens s'enfuient, quar paour ont de mort.

Li estour fu et perilleus et grans,
Et la bataille et orrible et pesans.
Quant paiens voient en cules soudians
Que traïs furent ainsi faitierement,
As armes courent tôt et isnelement ;
Paiens sadoubent maint et communaument
En leurs mesons et el haut mandement !
Por euls deffendre se vont appareillant ;
Des ostix issent les escus mis avant,
A tant es vous M. chevalier vaillant.
De la mesnie, Guillaume le sachant,
Bien leur amenent les destriers au ferrant,
Et il y montent tot et isnellement.
A leurs cols pendent les fors escuz pesans,
Et en leurs poinz les Rois espiez tranchans;
Contre paiens s'en vont hardiement,
Monjoie escrient et derrière et devant :
Cis pour leur vies se vont bien défendant,
Quar la vile iert bien peuplée de gent,
Tous sont paiens le cors Dieu les cravent.
La veissiez un estour si très grant
Tant hautes fraindre sur ces escuz pesans

« Finissez, vilains! (s'écrient-ils) vous ne nous échapperez pas.
Par Mahomet, notre protecteur,
Nous livrerons votre corps aux plus affreux tourments! »

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le comte Bertrand embouche un cor,
En tire trois fois un son aigu et grave,
De manière à être entendu
De ceux qui ont été enfermés dans les tonneaux.
Aussitôt les chevaliers se trouvent sur leurs pieds,
Hors des tonneaux et leur épée nue;
Il y aura des blessés et des morts.
Les païens s'enfuient, de peur d'être tués.

La mêlée fut grande et périlleuse.
Et la bataille horrible.
Quand les païens se voient surpris et trompés
Par un adroit stratagème,
Ils courent aux armes en toute hâte,
Se revêtent de leurs cuirasses,
Donnent des ordres pour la défense de leurs maisons,
Et, préparés à une résistance vigoureuse,
Ils sortent de leurs quartiers l'écu en avant.
Cependant, voici mille vaillants chevaliers
De l'armée du comte Guillaume;
On leur amène des chevaux de combat,
Et ils les montent aussitôt.
A leurs cous pendent des écus solides et lourds,
Et ils (les hommes) tiennent en leurs mains des épieux roides et tranchants,
Ils s'élancent hardiment contre les païens,
Et crient tous ensemble : Montjoie!
Les Infidèles défendent chèrement leur vie,
Car la ville est très-peuplée
Et tous les habitants sont païens, que Dieu les confonde.
Vous eussiez vu une affreuse mêlée,
Briser les lances et les écus pesants;
Démailler les hauberts et, de toutes parts,

Et des mailler l. . . . . . . . . . .
Tant Sarrazins trébuchier morz gesanz ;
Mal de celui qui eschapast vivant.
Que touz ne soient en la place mouranz.
D'une fontaine n'issist pas d'eaue tant
Com il couroit par la vile de sanc.

Li estour fu et merveilleus et forz,
Fierent d'espées ahendeures d'or ;
Otrau s'enfuit qui paour et de mort ;
Li quens Guillaume le suit moult près du dos,
Si le retint par le mantel de hors
Puis li a dit hautement a iij mos :
« Sez tu, Otran, de quel gent suis provos?
De cele gent qui de Dieu n'ont confors
Quant les puis prendre a honte mets leur cors;
Saches de fi vennesies a ta mort! »
Quant cil l'entent sen ot grant descomfort.
Et dist Guillaume à la chiere hardie :
« Otran, fal Roy, Damedieu te maudie,
Se tu ne crois le filz sainte Marie
De cele teste n'en porteras tu mie,
Tout per Mahon qui ne vaut une alye. »
Et dist Otran — « De ce ne sai que dire ;
Tant en ferai que mi ancoisseur firent,
Par Mahomet ce ne ferai ge mie :
Oncques mon pere a nul jour de sa vie
Ne crut en Dieu nen sa loy nen saie
Non feraige se Mahon me benie,
Ne veuill or pas avoir ma loy guerpie. »
Auant tot li quens apoi qu'il ne marvie,
Tous les degrez en contreval le tire.

François s'escrient : « Otran quar di le mot

Tomber des Sarrasins expirants.
Aucun n'échappera vivant ;
Il faut que tous restent sur la place.
Il ne sortit jamais autant d'eau d'une fontaine
Qu'il courut alors de sang par la ville.

La mêlée fut merveilleuse et terrible ;
Les épées brisent les attaches d'or.
De peur de mourir, Otran s'enfuit ;
Mais le comte Guillaume, qui le suit de fort près,
Le retient par le manteau,
Puis lui dit à haute voix ces quelques mots :
« Sais-tu maintenant, Otran, à quelle nation tu commandes ?
C'est à un peuple que Dieu ne protége point,
Et, quand je puis prendre tes hommes, je les voue à une mort infâme ;
(Pour toi) sache, sur ma foi, que l'heure de ton trépas est venue.
En entendant ces paroles, Otran est atterré. —
Et Guillaume au fier visage lui dit :
Otran, roi félon, Dieu te maudira,
Si tu n'as foi dans le fils de la vierge Marie.
Ta tête va tomber à l'instant,
Si tu ne renonces à ton Mahomet, qui ne vaut pas une vieille nèfle.
Otran répond : Là-dessus je n'ai rien à dire ;
Je me conduirai comme mes ancêtres se sont conduits ;
Par Mahomet ! je ne ferai pas autrement.
Jamais mon père en aucun temps de sa vie,
Ne crut en Dieu (1), en sa loi, en sa protection.
Ainsi ferai-je, avec la grâce de Mahomet ;
Je ne veux pas renier ma foi. »
Ce discours met le comte presque hors de lui ;
Il tire Otran jusqu'au bas des degrés.

Les Français s'écrient : « Otran, dis-le,

(1) Il veut dire le Dieu des chrétiens.

Se Dieus vous croire saide et son confort,
Respit auras ce saches ni de mort. »
Li quens Guillaume s'escria a effort :
« C. de haiz ait qui le proiera trop. »
Par un des estres le balancierent hors
Ainz qu'il venist a terre fu il mort,
Et après lui en geterent C hors
Qui se briserent et les bras et les cors.

Or ont François la cité acquitée,
Les hautes tours et la sale pavée.
Vin et froment y truevent a charrées.
Se en iij ans n'en treust la deurée
Nen iert la vile de moient afamée,
Poise Guillaume que noz François nen levent,
Les M François qui dedenz la sale erent
Qui la tour orent par force conquestée,
Sus el pales I olifant sonnèrent
Qui l'ont oy nos gens remezerent,
Quant illoirent forment s'asseurèrent,
A grant esploit adonques cheminerent.
Tresques à Nismes onques ne s'arrestèrent ;
Quant il y vindrent grant joie demenerent ;
Et li vilain qui après s'en alerent
Qui leur charroi et leur bues demanderent.
Frans sont preudomme onques ne loz velerent ;
Onc ni perdirent, ançois y gaaignerent,
Si que trestuit grandement s'en loerent.
En leur contrée arrière s'en ralerent.
Mes parmi France en va la renommée,
Que dant Guillaume a Nismes conquestée ;
A Loeys la nouvele est contée :
Li rois l'entent grant joie en a menée ;
Dieu en aoure et la Verge honorée.

---

Dis que tu veux croire en Dieu, en son aide, en sa puissance,
Et tu sauves tes jours. »
Mais le comte s'écrie avec véhémence :
« Malheur à qui le priera trop fort ! »
On le lance dehors par une fenêtre
Et avant de toucher terre il était mort.
Après lui on en jette ensuite cent autres,
Qui se brisèrent les bras et le corps.

Or les Français ont conquis la cité,
Les hautes tours et la salle pavée.
Ils ont trouvé, à charretées, du vin et du froment.
Il y en avait tant qu'en trois ans (de siége)
La ville n'eût pu être affamée.
Guillaume aurait du regret si les Français n'emportaient pas de ces denrées ;
C'est pourquoi les mille chevaliers qui sont dans la salle,
Après avoir conquis le dernier donjon,
Montent au haut du palais et sonnent l'olifant.
Les gens de Guillaume qui étaient restés en arrière,
Ayant entendu cette fanfare,
Ne doutent plus du succès et s'acheminèrent aussitôt,
Et ne s'arrêtèrent qu'à Nîmes.
Quand ils y furent, ils se livrèrent à une grande joie,
Aussi bien que les vilains, qui ensuite s'en retournèrent
Avec leurs chariots et leurs bœufs.
Les Français sont des gens sages qui ne marchandent pas la gloire;
Mais, cette fois, au lieu de perdre, ils gagnèrent beaucoup,
Ce dont ils s'applaudirent grandement.
Ils s'en retournèrent dans leur pays.
Cependant la renommée répand en France la nouvelle
Que le comte Guillaume a conquis Nîmes ;
Le bruit en vint jusqu'aux oreilles de Louis ;
Le roi en ressentit une grande joie
Et en remercia Dieu et la très-sainte Vierge.

Après la prise de Barcelonne, le royaume d'Aquitaine jouit, pendant quelques années, d'une tranquillité remarquable ; le comte de Toulouse, il est vrai, toujours sur le qui-vive, ne permettait aux Sarrasins ni excursions ni maraudes.

Guillaume cependant ne bornait pas ses devoirs à garder soigneusement la frontière, il faisait respecter les lois, rendait lui-même la justice, protégeait les faibles contre les exactions des grands, veillait sur tous avec la sollicitude d'un père; en un mot, gouverneur actif et sage, homme d'État éclairé, administrateur habile, rien n'échappait à son observation attentive et rien ne fatiguait la touchante bonté de son cœur.

Animé d'une foi sincère, ses convictions religieuses lui montraient le bonheur dans le recueillement et l'oubli des choses d'ici-bas; aussi, lorsque la guerre et ses fureurs ne troublèrent plus le silence des campagnes, lorsque les populations rassurées n'eurent plus à redouter, chaque jour, la misère, l'esclavage ou les tortures, Guillaume tourna ses regards vers le ciel, concentra toutes ses pensées sur le Créateur, et, pénétré de sa faiblesse, il voulut chercher un appui contre lui-même dans un de ces refuges où les illusions se décolorent et où les désirs s'éteignent.

Sa piété le porta d'abord à fonder un nouveau monastère; dans cette vue, il visita les parties les moins fréquentées de l'Aquitaine, pour trouver un asile où, loin

de tous les yeux, il pourrait se livrer à une vie contemplative. Il découvrit dans les montagnes de Lodève une gorge étroite et profonde, favorable, par son isolement, à la méditation et à la prière. En effet, au milieu de ce site sauvage, qu'écrasaient de toutes parts d'énormes masses granitiques, on remarquait un petit plateau couvert de quelques arbres, arrosé d'un ruisseau d'eau vive, qui semblait occuper cette place pour dire au voyageur fatigué d'un long pèlerinage : Ici tu trouveras l'ombre, la fraîcheur, la solitude et le repos.

Guillaume, après avoir tracé lui-même le plan de la construction qu'il projetait, mit sur-le-champ les ouvriers au travail, et, stimulant leur zèle par sa présence, il ne tarda pas à voir s'élever l'imposante abbaye de Gellone, avec son église ornée de marbres rares et son cloître aux arcades ogivales. Pour compléter son œuvre, il fit don à cette maison de différentes propriétés qu'il possédait aux environs de Lodève, de Maguelone, d'Albi et de Rodez, et il y installa des religieux appartenant à l'abbaye d'Aniane. Ce monastère fut appelé par la suite *Saint-Guillem-du-Désert*, en souvenir de sa situation et du nom de son fondateur.

805. L'année suivante, Charlemagne réunit ses trois fils à Thionville, dans l'intention de partager entre eux ses États. Guillaume accompagna le roi Louis à la cour; ce voyage lui offrait d'autant plus d'intérêt, qu'éloigné, depuis ses jeunes ans, du lieu de sa naissance il allait le

revoir pour la dernière fois. Accueilli par Charlemagne avec une considération particulière, il lui avoua, un jour où le monarque lui montrait toute sa confiance, son dessein d'abandonner le monde et de passer le reste de son existence dans sa retraite de Gellone. « Prince, lui dit-il, après avoir si longtemps servi sous vos étendards, permettez-moi de servir désormais sous la bannière de Notre-Seigneur. »

Charlemagne, qui regardait Guillaume comme l'un des plus fermes soutiens de son empire, refusa d'abord de donner son approbation à un semblable projet ; il usa de tous les moyens propres à faire revenir le duc d'Aquitaine de cette détermination inattendue ; mais, quand il reconnut l'inutilité de ses efforts, il ne put qu'admirer sa résolution pieuse et consentit à ce que Guillaume laissât les affaires publiques pour le cloître.

Prêt à se séparer d'un souverain dont la faveur l'avait suivi sans cesse, le comte de Toulouse éprouva une émotion à laquelle Charlemagne lui-même ne demeura pas insensible. Ce prince, au moment du départ de Guillaume, le combla de présents, et, pour lui témoigner combien le touchait sa sainte abnégation, il lui remit, pour le monastère de Gellone, des reliques précieuses que venait de lui envoyer le patriarche de Jérusalem.

Guillaume, après avoir résisté aux instances de son maître, eut aussi à combattre les vives sollicitations de ses amis et de sa famille; tous voyaient avec peine qu'il

hâtât la fin d'une carrière si glorieusement parcourue. Cependant rien ne put ébranler sa volonté, et, quittant pour jamais la cour, ses derniers adieux furent dignes de sa belle et noble vie; il accorda la liberté à tous les serfs de sa maison.

Guillaume revint en Aquitaine par l'Auvergne, une des provinces de son gouvernement. Arrivé à Brioude, il se rendit à l'église dédiée à saint Julien, qui, lui aussi, avait été homme de guerre, et, se prosternant devant son tombeau, il resta plongé dans un recueillement profond; se levant ensuite, il alla déposer sur l'autel sa cuirasse et son bouclier, puis il appendit aux murs du péristyle du temple son arc armé d'une longue flèche, son carquois, son poignard et son épée.

Ces sortes de consécrations, fort ordinaires dans ces temps reculés, exerçaient alors sur l'imagination des peuples une influence qu'on ne saurait comprendre aujourd'hui; c'était rendre à l'Éternel, arbitre suprême de nos destinées, le glaive auquel il avait donné la victoire; c'était, en remerciant le ciel de ses faveurs, inspirer à chacun le désir de mériter, à son tour, sa protection et son appui; c'était apprendre aux hommes à ne jamais désespérer de leurs forces et de l'avenir; c'était faire hommage au pays, pour les remettre en des mains plus jeunes et plus vigoureuses, des armes qui devaient vaincre parce qu'elles avaient vaincu; c'était enfin réveiller les dévouements attiédis, exciter les courages

abattus et rappeler dans les cœurs la confiance et l'espoir.

Le comte de Toulouse, duc d'Aquitaine, avait voyagé jusque-là d'une manière conforme à son rang : à sa sortie de l'église de Brioude, il marcha en simple pèlerin; il arriva à l'abbaye de Gellone nu-pieds, recouvert d'un cilice, et tenant en ses mains une des reliques données par Charlemagne. Les moines et l'abbé du monastère se portèrent à sa rencontre processionnellement, ce qui blessa beaucoup sa modestie. Conduit dans la cellule désignée par lui à l'avance, il prit,
806. pour ne plus le quitter, l'habit de l'ordre de Saint-Benoît.

Dès qu'il eut embrassé la vie monastique, Guillaume en accomplit les devoirs avec une sévérité extrême, et son exemple imprima bientôt à la discipline du nouveau monastère une régularité fort éloignée, à cette époque, des habitudes de toutes les autres maisons religieuses. Se regardant comme le dernier des frères de l'abbaye, il n'était aucun travail pénible ou rebutant dont il ne s'empressât de se charger, et rien en lui ne témoigna jamais qu'il eût conservé le moindre souvenir de son autorité et de sa gloire, de ses honneurs et de ses richesses. Il s'attacha à faire cultiver, le mieux possible, le sol rocailleux et aride choisi par sa volonté pieuse ; il acheva les bâtiments commencés avant ses vœux, ouvrit des communications sur les points peu accessibles,

chercha les malheureux du voisinage, s'intéressa à leur misère, et pendant six à sept ans continua cette vie pénitente et laborieuse sans faire entendre une plainte, un désir ou un regret.

Guillaume mourut en l'an 812 ou 813. Soumis, jusqu'au dernier jour, à des austérités qui rappelaient l'existence de saint Jérôme dans la grotte de Bethléem, il mérita, par ses vertus, l'admiration des Aquitains et même celle de la cour de Rome; car, dans une bulle par laquelle le pape Alexandre confirme les priviléges accordés à l'abbaye de Saint-Guillem-du-Désert, déjà le chef de l'Église chrétienne lui donne le titre de saint.

L'amitié depuis longtemps établie entre Guillaume et le supérieur d'un monastère voisin avait peut-être contribué, autant que l'esprit du siècle, à inspirer au comte de Toulouse des idées ascétiques. En effet, Guillaume se retirait souvent dans l'abbaye d'Aniane, et c'est probablement de lui que veut parler Théodulphe, un des envoyés de Charlemagne, lorsque, dans un de ses poëmes, il cite un seigneur de haute considération, vivant solitaire dans la partie du couvent destinée aux étrangers, et qui avait « changé de milice. »

Deux anciennes chartes datées de la trente-quatrième année du règne de Charlemagne, c'est-à-dire de l'an 804, nous apprennent que Guillaume avait trois frères : Theudoin, Adatelme et Théodoric, et deux sœurs : Albane et

Berthe. Ses deux sœurs embrassèrent également la vie religieuse et se retirèrent dans un monastère construit, par les ordres de Guillaume, à fort peu de distance du sien. Cette maison, par sa règle sévère, acquit bientôt de la renommée, et subsista jusqu'au XIII[e] siècle, sous le pontificat de Clément IV. C'est sans doute le souvenir de ces deux saintes filles qui a fait appeler une montagne des environs de Lodève le *Pech des deux Vierges* (1).

On sait que le duc Guillaume épousa deux femmes : Cunégonde et Guitburge. Quant à ses enfants, il règne à leur sujet beaucoup d'incertitude. On lui reconnaît généralement quatre fils : Bernhard ou Bernard, Witcharius, Gaucelme et Herbert; car le cinquième, Guillaume, paraît avoir été confondu avec Gaucelme. Il eut aussi une fille nommée Helimbruch; mais, suivant la plupart des historiens, il faut également faire une même personne d'Helimbruch et d'une seconde fille appelée Herberge, que Lothaire ordonna de jeter dans la Saône. Enfin certains auteurs pensent que Berthe, femme de Pepin, roi d'Aquitaine, était encore une fille du comte de Toulouse.

Bernard, d'abord comte de Barcelonne, arriva ensuite, comme nous le verrons, à être duc de Septimanie, et l'on croit que le comte Gotzelme, un peu plus tard

(1) *Pech*, en languedocien, signifie *puits* ou *montagne* (voir le vocabulaire joint aux notes de l'*Histoire générale du Languedoc*).

commissaire du roi dans ces provinces, n'est autre que Gaucelme, désigné quelquefois sous le nom de Gaucelin.

Ainsi Bernard, le fils aîné de Guillaume (1), qui va bientôt jouer un rôle important, et devenir ou un grand coupable ou une illustre victime, ne succéda pas immédiatement à son père. Deux raisons s'y opposaient : Charlemagne avait trop de prudence pour vouloir rendre les dignités héréditaires, et, même avec le désir de faire une exception en faveur d'une famille alliée à la sienne et d'un serviteur digne de son affection, Bernard était alors trop jeune, trop inexpérimenté pour que l'on pût remettre en ses mains le comté de Toulouse.

810. Raymond Raphinel, comte de Toulouse.

Les chroniques ne sont pas d'accord sur le successeur immédiat de Guillaume ; cependant il faut bien admettre que ce fut Raymond Raphinel, un des officiers de Charlemagne, puisqu'il existe une charte (2), dont on peut

(1) Du Mège pense que le comte Bera, fait comte de Barcelonne en 811, pourrait bien aussi être un fils du duc Guillaume. Suivant lui, cette faveur lui aurait été accordée en mémoire des services de son père, lors de la prise de cette place.

Après la proscription de Bera, Charlemagne, ayant donné, en 820, le gouvernement de Barcelonne à Bernard, fils de Guillaume, M. du Mège croit voir, dans cet acte, le désir de conserver une haute dignité dans la famille de l'ancien duc d'Aquitaine; mais, nous l'avouons, cette raison, dénuée, d'ailleurs, de toute preuve, ne nous semble pas assez péremptoire pour nous ranger à l'opinion de l'annotateur de l'*Histoire générale du Languedoc*.

(2) Voir Mab., ab anno 793.

fixer la date à l'an 810 (1), dans laquelle un Raymond Raphinel prend la qualification de duc d'Aquitaine.

Or nous savons qu'à cette époque on désignait par ce titre celui qui, étant comte de Toulouse, avait, en outre, le gouvernement de plusieurs autres comtés.

Cette charte contient, d'ailleurs, une disposition de nature, selon nous, à lever toutes les incertitudes à ce sujet. Par cette pièce, dont personne ne nie l'authenticité, Raymond Raphinel, duc d'Aquitaine, donne à l'abbaye de Saint-Tiberi la terre de Lombez (2), dans le Toulousain, et un autre fief situé dans le comté de Nîmes. Ainsi son autorité s'étendait à la fois, on n'en saurait douter, et sur le comté de Toulouse et sur la Septimanie.

Au reste, l'histoire ne nous dit rien sur le compte de ce personnage ; mais on explique ce silence et par le désavantage qu'il eut de venir après un paladin d'un trop haut renom et par la tranquillité dont jouissait le pays lorsqu'il en prit le commandement. Le manque de détails sur la vie de ce prince ne doit donc pas nous porter à le rayer de la liste des comtes de Toulouse, comme l'ont fait quelques auteurs, puisqu'un document, contre lequel il n'est aucune objection possible, en constate positivement l'existence.

(1) Voir du Mège, notes de l'*Histoire générale du Languedoc.*

(2) Par suite de cette donation fut fondé, en ce lieu, un monastère, qui devint bientôt l'origine de la ville de Lombez, sur la Save, à une dizaine de lieues de Toulouse.

On lit, il est vrai, dans le continuateur d'Aimoin : « Bérenger succéda à Guillaume, » et les annales contemporaines sont d'accord sur ce point avec cet auteur. Mais cela ne tiendrait-il pas à ce que Raymond Raphinel a été trop peu de temps au pouvoir pour donner lieu de parler de lui. D'ailleurs il se pourrait aussi qu'il eût exercé les fonctions d'une charge dont Guillaume, par suite de la haute estime du souverain, serait, sa vie durant, resté le titulaire.

Ces explications ne paraîtront peut-être pas suffisamment concluantes, nous sommes loin de le contester; cependant nous accepterions des suppositions moins bien fondées encore, avant de nous décider à admettre la possibilité que, sous un maître comme Charlemagne, un des seigneurs de sa cour se fût permis de prendre, dans un acte public, le titre de duc d'Aquitaine, et de faire des donations au nom de l'empereur, s'il n'eût été parfaitement en droit de tenir une semblable conduite.

814. La mort de Charlemagne mit la couronne impériale sur la tête de Louis, surnommé le Débonnaire, de ce prince qui ordonna des cruautés sans être cruel, prit la faiblesse pour une vertu, et, qui, contrairement à sa maxime, *Rien de trop*, resta toujours en deçà du but ou bien le dépassa. Ne sachant pas se faire aimer, ne pouvant pas se faire craindre, il n'eut pour lui ni les grands, ni l'Église, ni le peuple. Incapable de suivre les traces

glorieuses de son père, il voulut néanmoins l'imiter, et, dans cette intention, il fit la seule faute que, peut-être, Charlemagne eût commise; il partagea, de son vivant, ses Etats entre ses fils : Lothaire, comme on le sait, se trouva associé à l'empire; Pepin devint roi d'Aquitaine, et Louis monta sur le trône de Bavière, ce qui le fit
817. appeler le Germanique.

Le royaume d'Aquitaine, dont on détacha alors la Septimanie et la Marche d'Espagne, subit bientôt une modification importante dans son organisation intérieure. Il fut divisé en deux duchés ou gouvernements généraux : celui de Toulouse ou d'Aquitaine, comprenant la province ecclésiastique de Bourges, celle de Bordeaux presque entière, et une portion de l'ancienne Narbonnaise, c'est-à-dire les comtés de Carcassonne et de Razès; et, en second lieu, le gouvernement de Gascogne, formé du duché de ce nom et de la partie de la Narbonnaise restée sous l'autorité immédiate du roi.

Pepin, à peine en possession de son royaume, dut recourir aux armes pour y maintenir la paix, car des troubles sérieux éclatèrent de nouveau dans les provinces voisines des Pyrénées.

Adalrich, nous l'avons dit, après la révolte et l'exil du duc des Gascons, avait obtenu de rentrer dans l'héritage de ses ancêtres; mais, à son exemple, Loup Centule son fils, à peine en âge de se mettre à la tête des troupes, se souvint de la rigueur montrée par Charlemagne en-

vers sa famille, et se déclara étourdiment contre le pouvoir souverain.

érenger, comte de oulouse. 819. C'est seulement à dater de cette époque que nous voyons apparaître Bérenger en qualité de comte de Toulouse (1) et de duc d'Aquitaine (2) : lui et le comte d'Auvergne reçurent l'ordre d'aller soumettre les populations rebelles. Le duc Loup ayant poussé la témérité jusqu'à risquer une bataille, Bérenger, en une seule rencontre, le mit dans la déroute la plus complète. Centule fait prisonnier, dépouillé de ses domaines, dut, à son tour, aller loin de sa patrie expier les erreurs de ses ressentiments et de son ambition.

Fils d'un comte de Tours appelé Hugues, proche parent de Louis le Débonnaire, et ancien ambassadeur de Charlemagne à Constantinople, Bérenger, par sa prudence, son esprit éclairé, son caractère droit et ferme, avait mérité la faveur d'être investi du comté de Toulouse, faveur à laquelle sa naissance seule aurait pu lui donner des titres.

Malgré le rétablissement de la tranquillité dans les provinces méridionales, l'attention de Louis le Débonnaire ne tarda pas à être attirée sur la frontière d'Espagne. Les Sarrasins semblaient se préparer à la guerre, et une attaque sérieuse de leur part étant à

(1) Voir Egin., *Annal.*, p. 262, et l'Astronome, p. 300.
(2) Thegan, auteur contemporain, lui donne ce titre.

craindre, il parut nécessaire au nouvel empereur de convoquer une diète pour s'entendre sur les moyens de prévenir toute invasion. Pepin et les principaux seigneurs de l'Aquitaine durent donc se rendre à Aix-la-Chapelle. Bérenger accompagna, sans doute, le roi dans ce voyage; mais, à cet égard, nous en sommes réduits aux conjectures, car les historiens se taisent sur les individus présents à ce conseil, et même sur les questions qui y furent agitées. Ils nous apprennent une seule chose, l'inutilité des dispositions reconnues nécessaires par l'assemblée, car les Infidèles obtinrent alors d'assez grands avantages, ce qu'au reste il faut peut-être attribuer au retard apporté dans les opérations, ou bien à la mésintelligence qui régna entre les chefs.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur la révolte des trois fils de l'empereur : Lothaire, Pepin et Louis; cette longue contestation est étrangère à notre sujet; nous nous bornerons à dire que, lorsque Louis le Débonnaire recouvra pour la première fois ses droits, le fils aîné de Guillaume, Bernard, comte de Barcelonne et duc de Septimanie, ayant été accusé d'avoir poussé Pepin à la révolte contre son père, fut déshérité de ses dignités et de ses honneurs, et que Bérenger, sans cesser d'être comte de Toulouse et duc d'Aquitaine, remplaça Bernard comme duc de Septimanie. Cette substitution fit naître une vive inimitié entre ces deux hommes puissants, et donna lieu à une querelle dont les

suites auraient pu entraîner les plus fâcheuses conséquences (1).

Quand, de nouveau, Lothaire se fut injustement emparé de la couronne impériale, et marcha sur Blois,
834. dans l'intention d'assurer son pouvoir par une action décisive, Pepin, avec toutes ses forces, rejoignit Louis le Débonnaire. Bérenger, ayant suivi son maître, se trouva donc commander aux Aquitains au moment où il s'agissait de savoir à qui appartiendrait l'empire, et cette situation particulière dut accroître encore sa considération déjà fort grande.

Le comte de Toulouse jouissait, en France, d'une si haute réputation de sagesse, que l'empereur, avant de recourir aux armes, voulant essayer, par la persuasion, de rappeler son fils à ses devoirs, choisit Bérenger pour conduire cette négociation difficile (2). Le gouverneur de l'Aquitaine fit preuve, dans cette mission délicate, d'une habileté telle, que Lothaire, l'histoire nous l'apprend, se résigna à venir implorer son pardon aux genoux de l'empereur.

Lorsque tout semblait ainsi servir les intérêts du comte de Toulouse, la fortune s'apprêtait pourtant à lui porter

(1) Le titre de vicomte date probablement de cette époque, car nous le voyons donner, pour la première fois, à un commissaire de l'empereur dans un plaid tenu à Elne par Bérenger, et depuis lors il a remplacé celui de viguier (*vicarius*), ou lieutenant des comtes.

(2) Louis le Débonnaire désigna trois personnes pour aller près de Lothaire : le duc Bérenger, l'évêque Badarade et le duc Gebbenard.

un coup des plus sensibles. Nous avons dit qu'il avait été fait duc de Septimanie, lors de la disgrâce du duc Bernard; celui-ci, homme faux et rusé, au lieu de laisser paraître son mécontentement, témoigna, au contraire, un attachement très-vif à l'empereur, lorsque Lothaire se saisit momentanément de la couronne; aussi Louis, remonté sur le trône, se crut-il obligé de reconnaître cette conduite en restituant à Bernard le duché dont il l'avait dépouillé dix-huit mois auparavant.

Bérenger céda avec beaucoup de peine ce qu'il pensait lui avoir été concédé pour toujours; et cette circonstance a donné lieu de supposer à deux écrivains modernes (1) que la Septimanie et la Marche d'Espagne appartenaient peut-être au duché de Toulouse avant l'an 817. Dans ce cas, Bérenger aurait pu considérer comme une simple restitution et non pas comme une faveur la remise de la Septimanie entre ses mains, quand elle fut ôtée à Bernard. Au surplus, s'étant acquis déjà des amis nombreux dans le pays, on vit bientôt ces provinces se partager entre les deux compétiteurs, et devenir le théâtre de désordres qui prenaient, chaque jour, un caractère plus sérieux et plus alarmant.

Dans le but de remédier à cet état de choses, l'empereur réunit une diète à Crémieu (2), où se trouvèrent

(1) Le P. Labbe et du Mège.
(2) Ville du département de l'Isère.

Pepin, roi d'Aquitaine, son frère Louis, roi de Bavière, et une foule de députés de la Septimanie; les uns dévoués à Bernard, les autres à Bérenger. Cependant, les partisans de ce dernier étant en grande majorité, il est probable que l'assemblée se serait prononcée pour le comte de Toulouse, si un événement inattendu n'était venu rendre inutile toute décision de la diète, et mettre fin à une lutte qu'un monarque plus ferme que Louis le Débonnaire aurait aisément prévenue. Bérenger, dans son voyage à Crémieu, mourut subitement.

L'empereur et les rois ses fils se montrèrent fort affligés à la réception de cette nouvelle. Ils perdaient, en effet, dans le duc d'Aquitaine, un chef expérimenté et sage; un paladin redouté, un administrateur habile, un homme enfin devant leur être cher et par les liens qui l'attachaient à la famille souveraine, et par les services éminents qu'il n'avait cessé de rendre à tous les princes de la maison impériale, dans leurs débats scandaleux et interminables.

Bernard Ier, 5e comte de Toulouse. 835 ou 836

Non-seulement la mort de Bérenger donna à Bernard la Septimanie, mais elle lui valut encore l'Aquitaine; car, étant le fils aîné de Guillaume Ier, de ce protégé de Charlemagne, qui avait préféré les rigueurs d'un cloître à la puissance, il sut, en rappelant sa naissance et ses travaux, obtenir les deux gouvernements possédés autrefois par son père, sous la dénomination de duché de Toulouse.

Dès l'an 820 (1), c'est-à-dire lorsqu'il était à peine en âge de remplir de hautes fonctions, il figurait déjà comme comte de Barcelonne et duc de Septimanie, dignités réunies toujours alors sur la même tête, comme l'étaient également celles de comte de Toulouse et de duc d'Aquitaine (2).

Bernard, l'un des chevaliers les plus renommés de son époque, joignait à tous les avantages extérieurs un esprit d'intrigue et une adresse qui auraient assuré sa fortune, s'il n'avait eu d'autres titres à l'attention particulière du souverain; mais son courage et son intégrité lui valurent surtout la bienveillance de l'empereur. Tandis que la plupart de ceux qui défendaient les frontières du côté de l'Espagne se laissaient corrompre par l'or des Sarrasins, et n'opposaient qu'une résistance apparente aux attaques des Infidèles, lui, n'oubliant jamais l'honneur ni le devoir, répondait aux propositions de l'ennemi en repoussant, les armes à la main, leurs entreprises de chaque jour.

Louis le Débonnaire, décidé à introduire des réformes dans l'Église, comprit facilement le parti qu'il pourrait tirer d'un caractère tel que celui de Bernard, et combien les conseils d'un homme capable et résolu lui seraient utiles pour la conduite des affaires du royaume. Il ap-

(1) Voyez les notes de l'*Histoire générale du Languedoc*.
(2) Voir Catel, Baluze, Lecointe, Mabillon, etc.

pela le duc de Septimanie près de sa personne, le fit camérier ou grand chambellan, charge la première de l'Empire, et, lui accordant bientôt une confiance sans bornes, il finit en quelque sorte par lui abandonner les rênes de l'État.

Une élévation et si rare et si prompte devait nécessairement susciter à Bernard beaucoup d'envieux. On connaissait, d'ailleurs, son attachement pour le roi Pepin, et cette raison seule suffisait pour faire déclarer les autres princes contre lui. Ceux-ci, en effet, dans l'intention de le perdre, prétendirent qu'il abusait, à leur égard, des pouvoirs illimités remis entre ses mains par l'imprévoyance du monarque; mais ils ne se contentèrent pas de cette imputation vague et insignifiante, ils lui supposèrent des torts de nature à lui aliéner le souverain et la nation.

Quoique nous nous soyons fait une règle d'écarter de notre récit toute digression étrangère aux comtes de Toulouse, la vie du duc Bernard se trouve si intimement liée à l'histoire de Louis le Débonnaire et à celle de ses fils, qu'il nous est impossible de ne pas dire ici quelques mots des scènes déplorables dont la cour de France offrit bientôt le spectacle.

Nous avons vu Louis le Débonnaire partager ses États entre Lothaire, Pepin et Louis; cependant l'empereur avait un quatrième fils appelé Charles, né d'un second mariage avec Judith de Bavière. Cette princesse, hau-

taine et ambitieuse, ne pouvait consentir qu'on sacrifiât celui dont elle était mère à des héritiers sans plus de droits, à ses yeux, que tout autre rejeton légitime. Usant de son ascendant sur un époux faible et indécis, elle l'amena à revenir sur ses dispositions premières. Un nouveau partage eut lieu, et Charles, cet enfant destiné à régner un jour sous le nom de Charles le Chauve, obtint alors, dans ce remaniement de l'empire, l'Allemagne, la Rhétie et une partie de la Bourgogne.

Les princes, se regardant par là comme injustement dépossédés, éclatèrent en murmures et en menaces; ils accusèrent surtout Bernard, duc de Septimanie, d'avoir profité de son influence sur l'esprit du monarque pour servir la politique d'une étrangère. Sans respect enfin pour leur propre famille, ils allèrent jusqu'à publier que cet arrangement, fruit des machinations du camérier et de l'impératrice, avait été le prix d'une intelligence secrète et criminelle.

Cette inculpation était trop grave pour trouver d'abord un grand crédit dans l'opinion publique; mais lorsqu'aux voix nombreuses intéressées à la répandre vint se mêler celle de Vala, abbé de Corbie, dont on vantait généralement la charité et la sagesse, ce qui n'était qu'une rumeur sourde et incertaine devint, pour des esprits prévenus, un fait avéré, une action infâme, digne de l'exécration universelle et de toute la rigueur des lois.

Vala, sous la sainteté de son ministère et l'austérité de ses mœurs, cachait des passions ardentes et haineuses. Uni par le sang à la dynastie carlovingienne, plus d'une raison lui commandait d'éviter de porter la discorde et le scandale dans la demeure impériale ; néanmoins, emporté par son caractère fougueux et intraitable, il poursuivit Bernard et Judith avec la même ténacité et la même violence. L'impératrice fut proclamée adultère, le duc de Septimanie déclaré son complice. Tous les deux auraient essayé vainement une justification impossible, et les princes, encouragés, dans leur délation perfide, par le témoignage si imposant de l'abbé de Corbie, virent bientôt la cour et la population entière partager leur feinte indignation et excuser les desseins coupables qui les portaient à la révolte.

Poussant jusqu'à ses extrêmes limites l'outrage envers leur père, ils lui demandèrent, les armes à la main, la punition de celui dont le châtiment devait imprimer sur le front de Judith une tache ineffaçable; et Louis le Débonnaire, aveuglé sur les suites de cette condamnation, livra son ministre à leur vengeance, et, sans soutien, sans conseil, resta seul contre des ambitieux et des ingrats, mus par l'unique désir de répartir entre eux ses dépouilles. Ce monarque, trop indolent pour être plaint, ne pouvait non plus défendre longtemps la femme objet de ses affections, et que pourtant il croyait digne de sa confiance. Il sacrifia l'impératrice, comme il

avait sacrifié le duc de Septimanie; et la malheureuse Judith, échangeant le diadème contre le voile de la pénitente, alla au fond d'un monastère expier une faute qui ne consistait, sans doute, que dans sa tendresse et son attachement pour son fils.

Quant à Bernard, il prévint la fureur excitée contre lui et se hâta de chercher un refuge dans son gouvernement de Toulouse. Cette précaution le sauva, car le frère de sa femme, assez imprudent pour ne pas s'être décidé à fuir, fut jeté dans les fers et eut les yeux arrachés, comme étant son confident et sa créature.

Cependant l'humiliation de l'impératrice et l'éloignement du duc de Septimanie ne suffisaient pas aux princes. Ce qu'ils voulaient de l'empereur, ce n'était pas la disgrâce d'une femme et d'un favori, c'était l'abandon de ses États. Ils exigèrent donc son abdication immédiate, et le fils de Charlemagne, s'inclinant devant une volonté qu'il n'osait combattre, consentit à descendre du trône pour y laisser monter Lothaire, déjà revêtu de la pourpre impériale par son imprévoyance.

Lothaire, loin de chercher à se faire pardonner ses torts en gouvernant avec modération et sagesse, fit, regretter, par sa tyrannie, la faiblesse inexcusable de son père. Il mit un grand acharnement à poursuivre les partisans du duc Bernard, et paraissant, en toutes choses, être dirigé par la rapacité et la haine, il se rendit bientôt assez odieux pour engager ses amis les plus chauds,

ceux-là mêmes dont les efforts avaient amené la chute de Louis le Débonnaire, à s'employer, avec plus d'ardeur encore, à rappeler ce monarque au pouvoir.

832. Louis le Débonnaire, aidé par ses autres fils, ressaisit le sceptre de ses mains mal assurées, et, pardonnant à ses plus ardents antagonistes, il fit preuve d'une clémence toujours très-louable sans doute, mais non sans danger chez un prince, si elle n'est accompagnée de la force qui punit le mal, de la justice qui encourage le bien.

Louis replacé sur le trône, Judith quitta aussitôt le monastère de Sainte-Radegonde de Poitiers, où elle avait été cacher ses chagrins. Quoique cette illustre victime de l'ambition se revît avec joie au milieu d'une cour dont elle avait fait longtemps les délices, il dut manquer quelque chose à son bonheur en ne retrouvant plus celui qui avait partagé ses infortunes. Lors même qu'un tendre sentiment ne lui aurait pas parlé en faveur d'un preux célèbre par sa vaillance, d'un paladin honoré de la chevalerie, son cœur reconnaissant pouvait-il oublier l'affection et le dévouement de son serviteur le plus fidèle. Soit que la jalousie eût ébranlé la confiance du monarque, soit que Louis, toujours incertain et craintif, redoutât la présence d'un ministre cause de tant de clameurs et de troubles, Bernard ne put obtenir de reprendre sa haute position à la cour. Vainement fit-il l'offre de se justifier devant ceux qui le croiraient cou-

pable, vainement proposa-t-il le duel à quiconque se dirait son accusateur, l'empereur refusa, avec une opiniâtreté dont jamais il n'avait fait preuve, de rapprocher de sa personne le duc de Septimanie. Toutefois une diète assemblée à Thionville pour examiner sa conduite reconnut qu'il n'avait mérité aucune des attaques dirigées contre lui, et proclama publiquement son innocence.

Cette déclaration ne parut pas à Bernard une satisfaction suffisante. Récapitulant ses actes antérieurs, ses faits de guerre, ses services dans la direction du gouvernement, il fut irrité de l'ingratitude du souverain; blessé profondément de l'oubli de l'impératrice, et, trop fier de son autorité pour accepter un outrage, il se rangea parmi les ennemis de Louis et de Judith.

Pepin, de son côté, pensant avoir à se plaindre de l'empereur, s'était empressé, malgré sa défense, de regagner le royaume d'Aquitaine. A ses yeux, Bernard, dans la disposition d'esprit où il se trouvait, devait être pour lui un auxiliaire important et sûr. En effet, ces deux cœurs ulcérés ne tardèrent pas à s'entendre, et Toulouse devint l'asile des mécontents, le lieu de réunion de tous ceux qui désiraient une nouvelle révolution dans l'État.

Dès que Pepin eut laissé voir ses intentions hostiles, ses frères Lothaire et Louis s'associèrent à ses projets, et une armée nombreuse fut réunie, par eux, aux

environs de Strasbourg, entre Brisach et la rivière d'Ill. Les évêques de Lyon, de Vienne et d'Amiens qualifièrent de traîtres tous les barons et prélats qui ne se rallieraient pas au parti des princes, et la plupart des autres évêques de France se prononcèrent également contre Louis le Débonnaire. Ce monarque s'était aliéné le clergé en voulant porter la réforme dans la discipline ecclésiastique; il n'avait pas compris, lui, par caractère sans autorité et sans résolution, que, pour réprimer des abus, il faut être fort et persévérant. Pressé par les circonstances, il se détermina pourtant à se mettre à la tête de ses troupes; mais aurait-il osé tirer l'épée lorsque dans le camp de ses adversaires figurait Grégoire IV.

Les papes, sans avoir alors la puissance qu'ils surent acquérir plus tard, commençaient néanmoins à s'immiscer dans les affaires des souverains; et le pontife romain agit, en cette occasion, avec tant d'habileté et d'adresse, que, lorsque l'empereur se flattait, par son entremise, de négocier avec ses fils et d'obtenir d'eux un arrangement, il était, en quelque sorte, prisonnier au milieu de ses soldats, et forcé de laisser encore le pouvoir à Lothaire.

Louis le Débonnaire, s'agenouillant devant les ministres de l'Église qui l'entouraient, non-seulement consentit à déposer la couronne, mais il s'avoua coupable de tous les maux qui affligeaient l'empire, confessa toutes les

fautes que l'on se plut à lui prêter, et se soumit à considérer comme un crime d'avoir fait marcher ses troupes pendant le saint temps de carême. Après cette dégradation humiliante, on le conduisit dans une cellule du couvent de Saint-Médard, à Soissons, où il se revêtit du froc et se couvrit du cilice.

Quant à Judith, elle eut les cheveux rasés et on la fit partir pour Tortone, dans la Lombardie.

Le duc de Septimanie, touché de l'infortune de cette princesse, se rappela-t-il alors des sentiments conservés en secret dans son cœur, ou bien, mécontent du peu d'avantages obtenus pour s'être écarté de ses devoirs envers un maître bon et généreux, finit-il par convenir de ses torts envers lui? Cette question n'a pu être décidée. Tout ce que l'histoire nous apprend, c'est que Bernard, regrettant le passé, chagrin de la déposition de son bienfaiteur, fut le premier à prendre les armes pour remettre en ses mains un sceptre qu'il avait tant contribué à lui faire perdre.

Rétabli pour la seconde fois sur le trône, Louis le Débonnaire témoigna sa reconnaissance au duc de Septimanie en le rappelant à sa cour et en lui rendant toutes les dignités dont il avait été revêtu. Bernard eut nécessairement alors une très-grande influence sur le nouveau partage du royaume que décida l'empereur, partage dont l'exécution devait donner à Charles le Chauve la France presque entière. On peut supposer qu'à cette

époque le comte de Toulouse avait abandonné les intérêts de Pepin, car l'Aquitaine seulement, conservée par ce prince, était une bien petite portion de l'héritage de son aïeul, et ne pouvait entrer en comparaison avec les possessions immenses dont le fils de Judith allait devenir le maître. Aussi, n'écoutant que sa colère, Pepin se pré-
838. parait-il à soutenir ses droits quand la mort l'atteignit au milieu de ces projets.

Pepin II aurait dû succéder à son père ; mais Louis le Débonnaire, sans doute pour punir l'esprit de révolte de son fils jusque dans ses enfants, ou peut-être pour satisfaire Judith, toujours l'objet de ses attentions et de sa tendresse, donna à Charles le Chauve le royaume d'Aquitaine, et le fils de Pepin se vit condamné à ne connaître de la puissance que les regrets amers dont est accompagnée sa perte. Cependant ce jeune prince ayant beaucoup de partisans dans le pays, le comte de Poitiers, appelé Emenon, qui avait chaudement embrassé sa cause, parvint, sur différents points, à entraîner une partie assez considérable de la population à l'accepter pour roi.

Deux ans après, lorsque l'empereur se disposait à
840. tirer vengeance de la rébellion de Louis de Bavière, il mourut en disant à ceux qui intercédaient pour ce fils coupable : « Je lui pardonne, mais qu'il songe à lui-même, lui qui, méprisant la loi de Dieu, a conduit au tombeau les cheveux blancs de son père. »

Louis le Débonnaire mort, le duc de Septimanie affecta d'abord de garder une stricte neutralité entre Charles le Chauve et Pepin, compétiteurs au royaume d'Aquitaine; mais enfin il épousa les intérêts du dernier, par suite peut-être de son ancien attachement pour son père.

Avant d'aller plus loin, nous devons éclairer un fait sur lequel les historiens sont en désaccord, et qui, selon nous cependant, n'a rien d'obscur, si l'on se rend un compte exact de la situation des choses dans le duché d'Aquitaine.

On possède des chartes qui prouvent d'une manière incontestable que Warin et Egfrid ont tous deux été comtes de Toulouse vers l'an 842, et il est hors de doute, d'un autre côté, que Bernard n'est mort qu'en 844.

Au lieu de discuter, comme l'ont fait quelques critiques, l'authenticité des documents à l'appui de telle ou telle opinion, nous chercherons à expliquer cette contradiction apparente.

Bernard fut duc de Septimanie, d'après la volonté de Pepin; Warin, au contraire, tint son commandement de Charles le Chauve, qui, ne reconnaissant pas la royauté de Pepin, ne pouvait reconnaître non plus les dignités concédées par lui. Bernard, par sa famille, ses talents, ses hauts faits, justifiait de sa position éminente; Warin, sans antécédents, sans services remarquables, n'avait été choisi que pour opposer titre à titre, et il n'exerçait,

en quelque sorte, qu'une autorité de circonstance : aussi fut-il dépouillé de sa qualification de duc lorsque les deux rois eurent signé entre eux un traité de paix. Quant à Egfrid, nommé également par Charles le Chauve, il était seulement comte particulier de Toulouse, par conséquent sous les ordres de Warin, gouverneur général : tous les actes du temps établissent très-clairement cette distinction. Ce personnage ne doit donc pas se mettre sur la même ligne que les deux autres, et il ne saurait, en aucune façon, être rangé parmi les comtes de Toulouse, ducs d'Aquitaine et de Septimanie.

Ces détails, basés sur les faits, expliquent, selon nous, fort clairement l'existence simultanée des trois comtes mentionnés par les chroniques et répandent beaucoup de lumière sur la mort de Bernard, dont nous aurons à parler bientôt.

On dirait que le ciel, pour confondre la vanité des hommes, ait voulu que les fils des grands de la terre ne profitassent presque jamais des faveurs dont ils semblaient devoir hériter. Quelle destinée fatale était réservée à la postérité de Charlemagne, à la famille de ce monarque, maître de tout l'Occident, dont la haute intelligence prétendait protéger les siens jusqu'au delà de la tombe, et dont le pouvoir sans bornes paraissait commander même à l'avenir !

Son fils aîné, deux fois détrôné par ses enfants, meurt victime de leur ambition et de leur ingratitude; Ber-

nard, roi d'Italie, rejeton illégitime (1), a les yeux arrachés par les ordres de son oncle Louis le Débonnaire et expire dans d'horribles souffrances ; Charles le Chauve, cet objet de prédilection et d'amour, succombera bientôt empoisonné par son médecin, par celui-là même dont le devoir est de veiller à la conservation de sa vie ; et Lothaire, couronné à deux reprises différentes, après avoir jeté le trouble et la désolation dans l'empire, tremblant devant la pensée de la mort, ira terminer ses jours sous la bure, dans une abbaye ignorée au milieu des Ardennes (2).

Les peuples, à cette époque d'anarchie et de désordre, n'étaient guère plus heureux que les princes ; ils avaient subi le joug des Wisigoths, combattu les agressions des Sarrasins et, à peine commençaient-ils à se rassurer du côté de l'Espagne, qu'ils devenaient la proie des Normands, ennemis plus entreprenants encore, et surtout bien autrement cruels.

Sur de frêles embarcations construites avec des troncs d'arbres, et sur des barques à douze ou vingt rames appelées *snekkars* (serpents), ces hardis pirates bravaient

(1) C'était un fils naturel de Pepin.

(2) Dans l'abbaye de Prum. Adhémar, moine de Saint-Gibar d'Angoulême, raconte que, après la mort de Lothaire, les bons et les mauvais anges se disputèrent son âme, mais que les bons l'emportèrent en disant aux démons : « Nous vous abandonnons l'empereur, mais nous « voulons conserver le moine..... »

les vents et les tempêtes, et venaient des régions glacées du nord porter la terreur sur le littoral de l'Europe méridionale; ceux qui les dirigeaient, décorés du titre de *rois de mer*, montaient des *drakars* (bateau du chef), espèce de galères ayant à leurs proues l'image d'un dragon aux ailes déployées. Sortis des âpres solitudes de la Scandinavie et des forêts des bords de la Baltique, ces hommes, poussés par l'instinct secret qui nous fait chercher toujours une condition meilleure, avaient songé depuis longtemps à abandonner une patrie stérile et marâtre; mais, jusque-là, leurs excursions s'étaient bornées à quelques tentatives sur les côtes de la Gaule, et nulle part ils n'avaient pu pénétrer dans l'intérieur des terres. Battus par Charlemagne, ils s'étaient vus constamment forcés de regagner leurs retraites brumeuses, laissant d'horribles traces de leur passage, et emportant avec eux le butin, fruit de leur audace et de leurs rapines. Cependant, ces échecs, loin de les décourager, ne firent, au contraire, qu'accroître chez ces peuples le désir de quitter le séjour des frimas et de la misère, pour vivre sur un sol plus fertile et sous un ciel moins rigoureux. Aussi Charlemagne disait-il, dans sa sage intuition : « Si, malgré ma puissance, les Normands insultent mes frontières, que n'oseront-ils pas lorsque je ne serai plus (1)! »

(1) Eginhard, *Vita Carlo magn.*, t. 2, p. 100.

En effet, après sa mort, ces hordes barbares, profitant de l'apathie de Louis le Débonnaire, reparurent en grand nombre dans la Manche, et, remontant la Seine, ravagèrent les deux rives de ce fleuve. Les Normands, que suivaient partout la dévastation et l'incendie, emmenaient les hommes en esclavage, se partageaient les femmes, et enlevaient jusqu'aux enfants, pour les élever parmi eux et se recruter un jour aux dépens de l'ennemi. Les populations dont les cris de détresse n'étaient pas entendus du souverain fuyaient épouvantées de toutes parts, sans songer même à se défendre. Aussi bientôt vit-on s'élever sur tous les sommets d'un accès difficile ces châteaux aux donjons menaçants, précurseurs du régime féodal que Charles le Chauve ne tarda pas à inaugurer et à couvrir de sa protection.

A la mort de Louis le Débonnaire, Louis de Bavière et Charles, s'apercevant que Lothaire, au mépris de leurs conventions, voulait étendre sa domination sur tout l'empire, conclurent entre eux une alliance pour s'opposer aux prétentions de leur frère. Dans cette longue lutte, Charles chercha souvent à s'attacher le duc de Septimanie ; il l'invita même, une fois, à venir à Nevers conférer avec lui de leurs intérêts communs. Mais Bernard, auquel Pepin avait donné l'assurance de ne jamais traiter séparément avec les princes, crut de son honneur de n'entamer, de son côté, aucune négociation particulière. Il est, d'ailleurs, à remarquer que Bernard était

vassal de Pepin pour le duché de Toulouse et le gouvernement d'Aquitaine, et soumis à Charles le Chauve pour le duché de Septimanie. Cependant, comme preuve de son bon vouloir, il offrit à Charles d'aller trouver Pepin et de tâcher, par tous les moyens en son pouvoir, d'obtenir sa soumission, prenant, au reste, l'engagement de lui prêter foi et hommage, dans le cas où le roi d'Aquitaine ne consentirait pas à le reconnaître pour son souverain.

Satisfait de la proposition, Charles le Chauve s'avança jusqu'à Bourges, afin d'être instruit plus promptement du résultat de ce pourparler. Mais lorsque Bernard le rejoignit dans cette ville, ce fut pour lui apprendre le peu de succès de sa démarche. Après un entretien dont nous ignorons les détails, le duc, soit par mécontentement, soit par conviction, refusa le serment de fidélité que, quelques jours auparavant, il avait promis au roi.

Irrité de ce manque de parole, Charles aurait tiré vengeance de l'insolent vassal, si Bernard, prévenu à temps, n'eût réussi à s'échapper, non sans perdre toutefois bon nombre des siens et tous ses équipages.

Le danger qu'il avait couru lui fit, sans doute, concevoir des craintes pour l'avenir ; car, peu de temps après, il se présenta volontairement devant le roi pour se disculper de ce dont on l'accusait et lui jurer obéissance.

Charles, quoique peu persuadé de la sincérité de Bernard, l'accueillit néanmoins avec bonté, et le combla

même de présents, dans l'espoir de le porter à user de son crédit sur Pepin, pour faire rompre à ce jeune prince son pacte avec Lothaire. Ces démonstrations, dictées par la politique, ne lui firent pas acquérir un serviteur bien dévoué, puisque le jour de la sanglante journée

21 juin 841. de Fontenay (1), où ce prince et Louis le Germanique défirent les troupes de l'empereur, Bernard, suivant un historien du temps, était à moins de trois heures de marche du champ de bataille, et il resta, pendant toute l'affaire, dans une inaction absolue, sans se prononcer en faveur de l'un ou de l'autre des princes, qui combattaient, pour ainsi dire, sous ses yeux. Ce fut seulement quand il sut Charles demeuré vainqueur, qu'il envoya près de lui son fils Guillaume pour lui offrir ses services et lui proposer de reprendre les négociations avec Pepin, en y mettant, toutefois, la condition qu'il le rétablirait dans les honneurs et dignités dont sa famille jouissait, en Bourgogne, sous l'empereur Charlemagne.

Charles le Chauve reçut avec bienveillance le fils du duc de Septimanie, et fit tout ce qu'il lui demandait au nom de son père. Le duc, d'après cela, se vit obligé d'avoir une entrevue avec Pepin, mais il n'amena pas ce prince à reconnaître le roi de France, et à se soumettre à son autorité. Bernard ne prit pas beaucoup de peine pour arriver à ce résultat; tandis qu'il

(1) Aux environs d'Auxerre.

semblait servir la cause de Charles le Chauve, il s'inté-
1842. ressait secrètement au sort de son compétiteur, et travaillait même à se rendre tout à fait indépendant pour son duché de Septimanie. Nous savons, effectivement, qu'à cette époque il datait ses chartes de la mort de Louis le Débonnaire, sans faire mention du roi régnant; chose contraire à la formule adoptée alors, et à laquelle on se conformait toujours.

Cependant, malgré la victoire de Fontenay, la guerre n'en continuait pas moins; mais les princes finirent par convenir d'un arrangement, dont les bases furent provisoirement réglées jusqu'à ce qu'ils pussent donner à cette convention la consécration voulue.

D'après les articles arrêtés entre eux, l'Aquitaine devant rester à Charles le Chauve, ce prince partit aussitôt pour chasser de ce royaume le jeune Pepin, qui, grâce à ses amis nombreux, y était regardé, presque partout, comme le véritable maître.

1843. Arrivé devant Toulouse, Charles commença immédiatement le siége de cette place, et il le poussa vivement depuis le 13 mai jusqu'au 20 juin suivant. Voyant le peu de progrès de ses attaques et pressé, d'ailleurs, par la nécessité de se trouver à la diète où se partagerait définitivement l'empire, il renonça momentanément à son entreprise, et se rendit à Verdun, lieu désigné par les princes pour leur nouvelle conférence.

Le traité signé dans cette ville, personne ne l'ignore,

conserva à Lothaire, avec le titre d'empereur, l'Italie et les provinces situées entre le Rhin, le Rhône, la Saône, la Meuse et l'Escaut. Louis le Germanique eut toutes les provinces sur la rive droite du Rhin et quelques villes de la rive gauche, telles que Spire et Mayence; et Charles devint roi de toute la France, moins la partie cédée à Lothaire.

Possesseur enfin d'une couronne si longtemps disputée, Charles n'en soutint guère l'éclat au début de son règne. Deux fois il laissa les Normands venir piller Rouen, l'une des principales cités de son royaume, et ces aventuriers, ne trouvant de résistance nulle part, ne craignirent pas de se diriger sur Paris, qu'ils prirent sans plus de peine et saccagèrent également de fond en comble.

Charles le Chauve, à la lueur de l'incendie de sa capitale, était allé chercher un refuge dans l'abbaye de Saint-Denis, et de là, marchandant honteusement ce qu'il aurait pu obtenir par les armes, on lui accorda non pas la paix, mais une trêve de courte durée.

Les Normands, encouragés par leurs succès, se répandirent d'abord dans le nord de la France, puis, se jetant inopinément sur les provinces méridionales, ils inondèrent, comme un torrent dévastateur, tout le pays entre Bordeaux et Narbonne.

844. Cependant, Charles le Chauve, tiré de son inaction coupable, comprit enfin que le fer était préférable à l'or

pour se débarrasser de ses ennemis, et, se décidant à marcher sur Toulouse, il reprit le siége de cette ville, dont la possession devait lui assurer l'Aquitaine. Arrivé, le 11 mai, devant cette place, il y resta jusqu'à la fin de juin, bien que ses tentatives demeurassent inutiles. Enfin Pepin, qui avait acheté le secours des Normands, accourut avec des forces imposantes, et l'obligea à se retirer sans combattre.

Bernard, ayant le gouvernement de la partie de l'Aquitaine soumise à Pepin, dirigeait probablement la défense de Toulouse. Ce grief, ajouté à ceux dont Charles pouvait déjà avoir à se plaindre (1), décida du sort du duc de Septimanie. Victime d'une trahison infâme, il trouva la mort au moment où il venait porter des paroles de conciliation et de paix. Bernard, élevé si haut par la fortune, favori du monarque, chargé des destinées de la France, longtemps plus roi que le roi, pour prix de ses longs travaux termine ses jours comme un criminel obscur; et Charles, Charles lui-même, dirige la main chargée de le frapper.

Plusieurs annalistes vont jusqu'à dire que ce prince « le tua lorsque le duc s'y attendait le moins (2). » Un vieux chroniqueur, sous le nom d'Odo Ariberti, raconte de la manière suivante la mort de ce comte de

(1) Voir l'ann. Bert.
(2) Incautum et nihil mali ab eo suspicantem occidit.

Toulouse (1) : « Ce seigneur ayant conclu sa paix avec « le roi Charles, et l'ayant signée séparément l'un et « l'autre avec le sang précieux de J. C. pour la rendre « plus inviolable, le premier se rendit ensuite à Tou- « louse, et alla faire sa soumission au roi dans le mo- « nastère de Saint-Saturnin. Ce prince, qui était sur « son trône, se leva pour l'embrasser, mais, tandis qu'il « le contenait de la main gauche, il lui enfonça de la « droite le poignard dans le côté. Charles, étant ensuite « descendu tout ensanglanté de son trône, mit le pied « sur le corps du duc en disant : Malheur à toi qui as « osé souiller le lit de mon père et de ton seigneur ! — » Cet historien ajoute : « que la ressemblance qu'on re- « marquait entre le duc Bernard et Charles le Chauve « appuyait, en effet, l'accusation qui était portée contre « lui (2). »

Pour notre compte, malgré le dire des contemporains, et les témoignages que nous venons de citer, nous croyons qu'il faut ranger de pareils détails parmi les fables de toute nature dont étaient si peu avares les écrivains de ce temps. Une seule observation suffira pour en démontrer l'invraisemblance. Si les liens auxquels Ariberti fait

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

(2) Ce fragment a été publié, par Pierre Borel, d'après un manuscrit que dit avoir vu Baluze; mais l'autorité de ce document est révoquée en doute par certains critiques. Ils conviennent cependant que plusieurs détails s'accordent avec le récit laissé par l'annaliste de Metz.

allusion avaient existé réellement entre le duc de Septimanie et le roi, comment Bernard se serait-il montré toujours si favorable à Pepin? Ce qu'il y a lieu de supposer, c'est que le duc fut attiré dans le camp du roi, sous prétexte de traiter de la paix; que Charles le fit saisir, et juger dans un conseil présidé par lui, au monastère de Saint-Saturnin, et que, la peine capitale lui ayant été appliquée comme coupable de félonie, la sentence reçut immédiatement son exécution. Mais où était pour le souverain la nécessité de se faire justice lui-même, et pourquoi aurait-il commis publiquement un assassinat de nature à le rendre odieux et à inspirer aux Aquitains le désir d'en tirer vengeance?

Bernard resta deux jours sans sépulture devant la porte de l'abbaye où il était tombé sous les coups d'une main déloyale. L'évêque de Toulouse, profitant ensuite d'un moment où Charles était à la chasse, l'inhuma avec pompe et en présence d'une foule considérable. Le roi, irrité contre celui qui avait osé le braver si ouvertement, le fit citer trois fois par le viguier. L'évêque refusa de comparaître, et demanda à être renvoyé par-devant ses collègues. Cette prétention n'ayant pas été admise, on le condamna à payer une très-forte amende et à faire détruire le tombeau élevé par ses ordres et à ses frais. Ce monument fut pourtant conservé, et on y lisait l'inscription suivante, traduction de l'épitaphe primitive faite au XII[e] siècle et écrite vraisemblablement en vers latins.

Aissi jay lo coms M. Bernat
Fidel credèire al sanc sacrat,
Que lostemps pros hom es estat.
Preguem la divina bontat
Qu'aquela fis que lo tuat
Puosca son'arm'aver salvat (1).

Peu de temps après, tous les évêques de France réclamèrent, dans l'assemblée de Chavignon, à l'égard du jugement rendu par l'autorité séculière, contre le prélat de Toulouse, jugement qui, suivant eux, attaquait les prérogatives de l'épiscopat. Mais Charles maintint sa décision, en déclarant que, s'il était interdit aux évêques de donner la sépulture avec des prières publiques, aux individus reconnus hors du droit commun, il tolérerait bien moins la prétention de leur ériger des mausolées, et de se mettre par là au-dessus des lois du royaume et de la juridiction royale.

Ainsi, le comte de Toulouse, dont la carrière avait été si brillante et si enviée, pour lequel un monarque puis-

(1) Ici Bernhard est enterré,
Croyant fidèle au sang sacré,
Qui toujours montra loyauté.
Prions la divine bonté
Que cette fin qui l'a tué
Puisse son âme avoir sauvé.

(Voir l'*Histoire politique, religieuse et littéraire du midi de la France.*)

sant croyait qu'il n'y aurait jamais ni assez de récompenses ni assez d'honneurs, n'eût pas trouvé, sans la pieuse sympathie d'un prélat, un peu de terre pour recouvrir ses restes, une simple pierre pour rappeler sa mémoire.

Il est difficile de se faire une opinion exempte de toute erreur sur un homme qui a été placé trop haut pour n'avoir pas compté de nombreux ennemis. Le témoignage des contemporains ne peut guère même être invoqué à son sujet, car la plupart d'entre eux sont les plus ardents admirateurs de Lothaire ou de Charles le Chauve, et à ce titre ils accusent, avec une acrimonie sans exemple, la conduite et la moralité du duc de Septimanie. Malgré l'obscurité, l'inexactitude ou l'exagération des chroniques, on voit néanmoins quelle part d'éloge ou de blâme il nous est permis d'accorder à Bernard. Ce comte de Toulouse fut à la fois un guerrier remarquable et un administrateur distingué. Mais, s'il eut les qualités qui lui méritèrent une haute faveur, son caractère remuant, ambitieux, dissimulé explique et sa fin misérable et les inimitiés qui lui survécurent. Il joignit à ses défauts une avarice sans excuse et, de même que tous les grands de cette époque, il se fit peu de scrupule de s'approprier le bien des autres. Au moins sommes-nous en droit de le penser d'après une démarche des députés de l'Aquitaine, près de la diète de Kiersi-sur-Oise, en 838, qui vinrent se plaindre à l'empereur des exac-

tions du duc, et le dénoncèrent pour ne ménager ni la noblesse ni l'Église. Quant à ses relations avec l'impératrice, tout semble prouver que cette accusation n'eut d'autre but que de le perdre dans l'esprit de Louis le Débonnaire, de porter ce prince à lui retirer sa confiance, et surtout de l'obliger à lui ôter la direction du royaume.

Bernard avait épousé à Aix-la-Chapelle, en 824, Duodène, sœur d'Aribert. Il en eut deux fils : l'un, né en 826 ou 827, fut appelé Guillaume, et lui succéda dans le comté de Toulouse ; l'autre, né à Usez en 841, porta le même nom que son père (1), et devint, dans la suite, comte d'Auvergne et marquis de Gothie. Bernard eut aussi une fille nommée Regelinde (2).

L'instruction de Duodène la plaçait fort au-dessus des femmes de son siècle. Elle composa, à Usez, un Manuel destiné à servir de guide à son fils, qu'elle lui lui envoya à Aix-la-Chapelle, où il était alors. Ce livre, divisé en soixante-trois chapitres, est un des manuscrits les plus curieux qui soient parvenus jusqu'à nous. Il témoigne à chaque ligne de la piété de Duodène, de sa tendresse pour ses enfants, et du soin extrême qu'elle apportait à leur éducation. Ce sont des conseils qui partent d'un esprit élevé et judicieux. Voici les quelques

(1) Voir l'annaliste Bertin.

(2) Voir Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, et Raynal, *Histoire de la ville de Toulouse*.

lignes, empreintes d'un touchant sentiment maternel, qui servent de préface à cet ouvrage.

« En l'heureuse année du Christ, qui était la onzième
« du règne éclatant de notre seigneur Ludwig, le 8 des
« calendes de juillet, je fus également donnée comme
« épouse, dans le palais d'Aix-la-Chapelle, à ton père
« Bernhard, et la treizième année du règne du même
« empereur, le troisième jour des calendes de décem-
« bre, Dieu, ô mon fils! t'accorda à mes vœux ardents.
« Les troubles et les calamités du siècle, s'accroissant
« toujours, abrégèrent la vie du pieux Ludwig, qui finit
« sa carrière mortelle avant le temps, au bout de
« 28 ans de commandement. L'année qui suivit sa
« mort vit la naissance de ton frère. Il fut le second qui
« sortit de mon sein. C'était le 11 des calendes d'avril,
« et nous résidions alors à Usez. Il n'avait pas encore
« reçu la grâce du baptême, lorsque votre père Bernhard
« le fit appeler, et le montra à l'évêque Éléphantus et
« à ses fidèles. Privée depuis longtemps, hélas! du bon-
« heur de votre présence, et seule dans cette ville où
« vous êtes nés, j'ai dicté, dans ma faible intelligence,
« et fait transcrire, en pensant à vous, ce codicille, té-
« moignage de mon amour. Bien que votre éloignement,
« mes enfants, me fasse vivement souffrir, je m'incline
« néanmoins devant la volonté de Dieu. Je voudrais m'y
« résigner de même, si Dieu m'en donnait la force;
« mais, comme je ne suis qu'une pauvre pécheresse, je

« ne peux que vouloir, et mon âme se dessèche dans
« cet effort. J'ai appris que, conduit par ton père, tu
« avais fait hommage au roi Karle et prêté serment entre
« ses mains. Applique-toi entièrement à remplir les de-
« voirs de tes dignités. Toutefois, comme dit l'Écriture,
« cherche avant tout le royaume de Dieu, et tu rencon-
« treras les biens du corps et ceux de l'âme. »

Duodène termine ainsi ses sages enseignements :

« Je te conjure de faire écrire sur ce codicille les
« noms de tous ceux de ta famille qui mourront avant
« toi ; fais-y mettre également le seigneur Aribert, ton
« oncle, si tu lui survis, et prie pour leurs âmes à tous.
« Quant à moi, tu auras soin qu'on grave ces mots sur
« ma tombe : Le corps de Duodène, fait de terre, gît
« dans ce sépulcre. Roi tout puissant, reçois son âme
« dans ton sein ! »

Cette œuvre donne lieu à une remarque assez singulière. Parmi les recommandations de la femme de Bernard à son fils, elle l'exhorte surtout à rester inviolablement attaché au roi Charles, qui avait accepté son hommage après la bataille de Fontenay, et elle garde le silence le plus absolu sur son époux, dont le dévouement pour Pepin ne pouvait être ignoré d'elle ; ce qui ferait supposer que Duodène n'approuvait pas la politique du duc de Septimanie.

Tandis que la dispute entre le roi de France et le roi d'Aquitaine forçait toute la population des provinces

méridionales à recourir aux armes, et désolait ce pays par des scènes de carnage et de destruction, le goût de la vie contemplative se manifestait partout de plus en plus; et sur les monts escarpés, et dans les vallées profondes, on ne voyait que de pieux anachorètes prêchant la paix dans les champs ravagés par la guerre, et donnant, à ceux qu'égarait l'ambition ou l'amour des richesses, l'exemple de l'humilité et des vertus les plus austères (1).

(1) Cette circonstance nous rappelle une pensée que le hasard a fait exprimer devant nous par un homme dont les moindres paroles méritent d'être recueillies et conservées. Quoique cette citation nous transporte du IXe au XIXe siècle, on nous pardonnera, sans doute, cette courte excursion à travers les âges.

Un jour on s'étonnait, devant Napoléon, qu'il accueillît avec tant de facilité les demandes qu'on lui adressait pour rétablir certaines maisons religieuses que la révolution de 1789 avait mis, dès ses premiers pas, beaucoup d'empressement à détruire. « Monsieur, » dit l'empereur au ministre qui avait lancé cette observation, sans paraître, toutefois, y attacher une grande importance, « la révolution française a bien fait de ne « pas vouloir que des individus de toutes conditions, et en nombre con- « sidérable, vécussent en dehors des embarras, des craintes et des de- « voirs de la société. Tout le monde, en naissant, contracte une dette « envers sa patrie, et cette dette, tôt ou tard, chacun est tenu de l'ac- « quitter. Elle a eu raison aussi, la révolution, de ne plus permettre « cette foule d'abbayes et de monastères qui, devenus possesseurs de « richesses scandaleuses, retiraient ainsi de la circulation une grande « partie de la fortune publique, car ces biens immenses ne partici- « paient plus aux charges ni à la prospérité du pays. Mais ce qui alors « était nuisible aux intérêts de tous, loin de présenter aujourd'hui des « dangers, ou même des inconvénients, devient, au contraire, un « remède efficace contre ces maladies morales qui résultent toujours du « bouleversement des empires..... Quand une nation, » ajouta-t-il encore, inspiré de cette rare pénétration qui le laissait lire si aisément

Des hommes favorisés des avantages de la naissance et de la fortune s'arrachaient, en grand nombre, aux honneurs et aux plaisirs pour offrir à Dieu le sacrifice d'une âme brisée et détachée de toutes les jouissances matérielles. Entraînés par cette mélancolie qui naît du découragement, ils trouvaient un charme indicible au contraste d'une vie violemment agitée, avec le repos si calme, si réparateur dont rien désormais ne devait les distraire.

C'est alors que furent jetés les premiers fondements de ces établissements monastiques, qui se multiplièrent bientôt avec une rapidité sans exemple, et couvrirent le territoire de leurs simples et modestes chapelles, ou de leurs dômes hardis et fastueux.

Pour échapper aux regards des aventuriers rapaces, les monastères se construisirent d'abord dans les lieux les plus ignorés et les plus sauvages. Rien, aux alentours, ne révélait leur existence, et les sons mesurés de la cloche annonçaient seuls au voyageur sans abri un toit hospitalier, asile de la pénitence et de la prière. Grâce à de certaines précautions, les abbayes, dans

dans les consciences et dans les pensées, « a été en proie à des déchi-
« rements intérieurs et a vu se déchaîner longtemps les plus mauvaises
« passions dans son sein, il faut des refuges retirés et tranquilles où il
« soit permis aux êtres faibles d'espérer enfin le repos et la paix, et où
« les esprits repentants, mais nés inquiets et ambitieux, puissent expier
« un passé souvent coupable, et se réconcilier avec eux-mêmes aussi
« bien qu'avec le ciel. »

ces temps de troubles, n'eurent guère à redouter les maraudeurs ou les partis peu nombreux. Par la suite, des fossés larges et profonds, de hautes murailles flanquées de tours et de tourelles les protégèrent contre de plus dangereuses attaques, et transformèrent ces retraites saintes en des espèces de forteresses, aussi bien défendues que la plupart des châteaux destinés à soutenir un siége.

A peine reste-t-il maintenant quelques traces de ces demeures solitaires où, plus d'une fois, des souverains sont venus occuper une modeste cellule, et jusqu'aux noms de ces princes, qui ont eu pourtant puissance et renommée, seraient peut-être oubliés à jamais, si quelques lettres presque effacées n'apparaissaient encore sur les débris d'un marbre tumulaire que le regard scrutateur de l'archéologue va disputer aux genêts et aux ronces.

La longue querelle entre Charles et Pepin parut un moment terminée : ce dernier, par le traité de Saint-
845. Benoît-sur-Loire, devint possesseur du royaume d'Aquitaine, à l'exception, toutefois, du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois, que Charles se réserva ; mais ce n'était là qu'une trêve, et une trêve de fort peu de durée.

Les Aquitains ne furent pas longtemps à élever de nouvelles plaintes contre leur monarque. Les Normands, débarqués vers l'île d'Oléron, près de l'embouchure de la Gironde, s'étaient emparés de Saintes et de Bordeaux, et,

après avoir mis à feu et à sang ces deux villes, avaient gagné l'intérieur du pays, les uns par le bassin de la Charente, les autres par le bassin de la Garonne. Ces hommes du Nord inspiraient une terreur si grande, qu'ils entrèrent, pour ainsi dire sans résistance, dans Bazas, Lectoure, Auch, Condom, Eause, Aire, Tarbes, Bayonne, Dax, Lescar et Toulouse (1). Enfin les populations du Bigorre mirent un terme à l'irruption des Scandinaves et elles leur firent éprouver des pertes assez considérables pour les forcer à regagner leurs navires; mais, malgré ce succès, les Aquitains, accablés sous le poids de leur misère et effrayés de se voir livrés ainsi sans défense aux invasions dont les menaçait encore l'avenir, offrirent à Charles le Chauve de se ranger sous son obéissance. Celui-ci, déjà repentant d'avoir fait preuve de trop de générosité envers son neveu, se garda bien de repousser une proposition de cette nature; il se fit sacrer roi d'Aquitaine à Orléans (2) et, aussitôt après cette cérémonie, se dirigea sur son nouveau royaume.

Aucun auteur ne nous fait connaître le résultat de cette expédition ; nous savons seulement que, fort peu de temps après, Charles était de retour à son château de Kiersi-sur-Oise.

Cependant Pepin ne pouvait abandonner volontaire-

(1) Voir de Marca, *Histoire du Béarn*, liv. III, p. 191.
(2) Voir *Histoire générale du Languedoc*.

ment un trône qui lui avait été assuré par Charles le Chauve ; n'espérant pas avoir pour soutien les princes de sa famille, il songea à une alliance au dehors.

uillaume II, comte de oulouse.

Décidé à s'unir aux Sarrasins, il lui fallait envoyer près d'Abdérame un homme éprouvé et sûr : ce fut Guillaume, fils de Bernard, dernier duc de Septimanie, qu'il chargea de cette négociation (1).

Guillaume tenait du roi le duché de Toulouse dès le traité de Saint-Benoît-sur-Loire, et peut-être même depuis la mort de Bernard ; quoi qu'il en soit, Pepin reporta sa faveur sur le fils de celui qui lui avait donné plus d'une preuve de son attachement, et que, d'ailleurs, il savait animé du désir de se venger de Charles le Chauve, auteur de l'exécrable guet-apens dont son père avait été victime.

Le nouveau duc de Toulouse ne trompa pas l'attente de son maître ; il obtint un secours d'Abdérame, et même ce souverain consentit à mettre sous ses ordres un certain nombre de troupes, avec lesquelles il parcourut la Marche d'Espagne et s'empara de Barcelonne et d'Ampurias, les deux places les plus fortes de la province.

Sur ces entrefaites, Charles, appelé par un parti puissant, s'était dirigé de nouveau sur Toulouse avec la dé-

(1) Voir *Epis. eulog.*, t. 2, Duch., p. 399.

termination de faire le siége de cette ville et de la ranger à tout prix sous sa dépendance.

Du consentement de Pepin, Guillaume, au moment de son départ, avait remis, pour le temps de son absence, son duché à Frédélon, comte de Rouergue, et s'en reposa sur sa bravoure du soin de défendre Toulouse : ce seigneur fut loin de justifier une confiance si grande.

L'abbé de Saint-Wandrille, qui, à la tête de ses vassaux, suivait Charles le Chauve, ayant mis le feu à l'une des portes du faubourg, Frédélon parla aussitôt de capituler et se rendit à discrétion. Cette conduite était très-certainement le résultat d'une convention secrète ; car Charles, aussitôt entré dans Toulouse, laissa l'autorité entre ses mains, et lui conféra ainsi la dignité de duc d'Aquitaine.

Après cette conquête, le roi ne tarda pas à être en possession de tout le pays, et Pepin, pour se soustraire à sa poursuite, dut mener une vie errante, et aller, de chaumière en chaumière, demander, chaque jour, un asile à ceux qui, en bien petit nombre, lui étaient restés fidèles.

Charles voulut profiter de l'avantage de sa position pour apaiser les troubles excités par Guillaume dans la Septimanie; mais il devait rencontrer un adversaire actif et redoutable. Guillaume ne lui permit pas de dépasser

Narbonne, et, ayant obligé la population à se prononcer en faveur de Pepin, le roi se vit dans la nécessité de renoncer à son projet. D'ailleurs Charles, reconnaissant l'impossibilité de penser de longtemps à des entreprises nouvelles, jugea sa présence inutile en Aquitaine, et retourna immédiatement à Bourges.

L'éloignement du roi porta Guillaume à envahir la partie de la Septimanie où il n'avait pu pénétrer encore. Pour faciliter l'exécution de ce dessein, il résolut de s'assurer, n'importe de quelle manière, d'Aledran et d'Isebard, qui commandaient de ce côté au nom de Charles le Chauve.

Le premier se trouvait pourvu du gouvernement de Barcelonne lors de la prise de cette forteresse par Guillaume ; le second était fils de ce Warin cité par nous, à l'occasion de Bernard, comme ayant été comte particulier de Toulouse. Charles, en raison des services de son père, l'avait investi, sans doute, de quelque comté ou gouvernement inférieur, soit dans la Septimanie, soit dans la Marche d'Espagne.

Guillaume II, pour parvenir à son but, se servit d'un moyen qui lui fut peut-être inspiré par le souvenir d'une trahison toujours présente à sa mémoire. Il attira Aledran et Isebard à Barcelonne, sous prétexte de régler avec eux les conditions d'un accommodement, et lorsque ceux-ci, sur la réputation du comte, se rendirent près de lui sans défiance, ils furent saisis et jetés dans un cachot.

Maître de ces deux chefs, Guillaume se flatta de n'avoir plus à craindre de résistance de la part des forces sous leurs ordres. Dans cette persuasion, il se mit aussitôt en campagne, et engagea probablement les Sarrasins à se porter sur les côtes de la Provence et de la Septimanie, tandis qu'il agirait dans les contrées voisines des Pyrénées; car ces Infidèles, en 850, remontèrent le Rhône, et ravagèrent les rives de ce fleuve jusqu'aux environs d'Arles. Cependant les calculs de Guillaume devaient être cruellement déjoués; au lieu d'un ennemi disposé à mettre bas les armes, il trouva, au contraire, des troupes préparées à prendre l'offensive contre lui. Attaqué inopinément, sa bravoure ne put le préserver d'une défaite; battu et obligé de fuir, il se retira sur Barcelonne, après avoir perdu une grande partie de son monde.

Le comte de Toulouse, étant parvenu à gagner cette place, se crut à l'abri de toutes chances fâcheuses; mais, quand la fortune commence à vous retirer ses faveurs, vous ne sortez souvent d'un péril que pour retomber dans un autre. Un coup fatal attendait Guillaume là où il pensait n'avoir ni adversaires à combattre ni dangers à prévenir.

Depuis son départ de Barcelonne, une révolution s'était opérée dans l'esprit des habitants de cette ville. Aledran, du fond de sa prison, avait su faire entendre ses plaintes au dehors et rappeler l'artifice odieux mis en usage à son égard; en même temps, les partisans de

cet ancien gouverneur s'étaient attachés à répandre quel châtiment le roi réservait à une garnison sans courage et à une population parjure à ses serments. Un soulèvement populaire avait ouvert les portes de Barcelonne à Guillaume, une révolte brisa les fers de son prisonnier. Le peuple, au IXe siècle, était ce qu'il sera toujours; non pas une foule réfléchie et équitable par le fait seul de son agglomération, ainsi que beaucoup de gens le disent et feignent de le croire, mais une multitude irritable, passionnée, inconstante, qui veut le bien et commet le mal, suivant le motif le plus frivole; qu'un geste, un mot suffit pour impressionner et émouvoir, pour faire passer de la raison à la folie, de l'agitation au calme, de l'impassibilité à la fureur. Toutefois, en remontant à la cause première de la versatilité des masses, souvent, nous le reconnaissons, leurs entraînements imprévus sont déterminés par des inspirations généreuses, par des sentiments dignes de nobles cœurs. Malheureusement viennent ensuite ceux que dirigent les mauvaises passions, ceux animés par des intentions personnelles et coupables, et alors, cherchant à faire tourner à leur profit ces accès d'effervescence et de colère, c'est au nom de la justice, c'est en parlant des intérêts de tous, qu'ils portent des esprits simples et crédules à ne reculer ni devant les iniquités les plus révoltantes ni devant les actes les plus criminels.

A peine entré dans Barcelonne, le duc de Toulouse

tomba au pouvoir des révoltés, qui le chargèrent de chaînes. Aledran se hâta de faire instruire son procès, et Guillaume, par une fatalité singulière, accusé du crime de lèse-majesté, bien qu'il fût toujours resté fidèle au prince, pour lui le seul et véritable souverain, finit, comme avait fini son père, de la mort des lâches et des félons (1).

Ce jeune duc de Toulouse, dont le destin termina sitôt la carrière, se faisait remarquer par des qualités qui donnaient l'espérance de le voir marcher sur les traces de son aïeul. Quoiqu'il n'eût que vingt-trois ans à l'époque de sa condamnation, tous les historiens s'accordent à reconnaître en lui un homme politique et un homme de guerre. Néanmoins sa vie fut loin d'être irréprochable, et, pour notre compte, il nous est impossible de ne pas faire peser de graves accusations sur sa mémoire. Jamais la trahison ne saurait être permise, même quand il s'agit de punir une trahison. D'ailleurs Aledran et Isebard n'étaient pas les auteurs de la mort de son père, et rien ne l'autorisait à les en rendre responsables. Sa conduite vis-à-vis d'eux ne put donc que soulever l'indignation de tous les chevaliers fidèles aux lois de l'honneur. D'un autre côté, quelle que pût être sa haine à l'égard de Charles le Chauve, le plus juste ressentiment devait céder devant la ruine de son pays, et

(1) Entre février et juin de l'an 850.

c'était manquer au plus saint des devoirs que d'amener les Sarrasins dans la Septimanie, et de combattre à leur tête contre sa patrie et contre son Dieu.

Lorsque de hautes existences sont atteintes ainsi d'une manière inattendue et terrible, elles excitent presque toujours un intérêt qui résiste même à la puissance du temps. Notre imagination rêveuse aime à s'arrêter sur les événements qui l'étonnent, et se plaît à établir des corrélations entre des faits qui souvent n'en ont aucune. Comment, en effet, ne pas chercher à pénétrer des arrêts qui nous confondent? Pourquoi Bernard et Guillaume, ces deux princes nés avec le même avenir de grandeur et de gloire, tombent-ils sous les coups d'un destin également fatal? Pourquoi le père et le fils, à peu d'années de distance, sont-ils, l'un après l'autre, victimes, tous deux, d'une vengeance imméritée, et tous deux frappés par le glaive de la justice? On se demande si Guillaume Ier, en voulant, malgré les instances de Charlemagne, abandonner le palais des ducs de Toulouse pour aller prier au fond d'un cloître, n'avait pas comme une intuition secrète des malheurs de sa famille, et n'espérait pas conjurer, par un grand sacrifice, la sentence sanglante qu'il voyait planer sur la tête de plus d'un de ses descendants.

Rien ne nous dit que Guillaume II ait été marié ou non; toutefois il est certain qu'il ne laissa pas d'enfants. A l'époque de sa mort, son frère Bernard comptait à

peine neuf ans, et, quant à sa sœur Rogelinde, elle était femme de Wulgrain, comte d'Angoulême. Quoique Charles le Chauve n'ait sanctionné que plus tard l'hérédité des fiefs, déjà les ducs et les comtes avaient profité de la faiblesse des successeurs de Charlemagne pour perpétuer dans leurs familles, à la faveur des inféodations (1), la possession des provinces ou des domaines composant leur gouvernement. Ainsi Guillaume II donna en dot à sa sœur les comtés d'Agen et de Périgueux, et il ne se le serait pas permis s'il ne les eût considérés comme une propriété incommutable.

Cependant Pepin, qui, à défaut d'habileté, montrait au moins un grand courage dans sa mauvaise fortune et une persévérance inébranlable dans ses revers, parvint un instant à recouvrer la couronne ; mais sa sévérité maladroite envers ses adversaires et le caractère mobile des Aquitains changèrent bientôt la face des choses.

Un comte de Gascogne, d'abord un de ses plus chauds partisans, et devenu ensuite son ennemi déclaré, trouva le moyen de s'emparer de sa personne, et, comme il désirait faire oublier sa conduite antérieure, il proposa au roi de France de remettre le prince entre ses mains. Charles, très-éloigné de s'attendre à un si heureux hasard, ne voulut laisser à aucun autre le soin de recevoir

(1) Raynal, *Histoire de la ville de Toulouse.*

le prisonnier ; lui-même se rendit aussitôt en Aquitaine, et, maître enfin de son infatigable compétiteur, il le fit conduire à Soissons, au monastère de Saint-Médard, où il l'obligea à prendre l'habit religieux.

Frédélon, 7e comte de Toulouse. 849.

Frédélon, que nous avons vu créer duc d'Aquitaine par Charles le Chauve pour avoir ouvert à ce prince les portes de Toulouse, n'en est pas moins, malgré la cause peu honorable de son élévation, le successeur de Guillaume II ; car le titre dont il jouissait lui avait été conféré par celui qui disposait de tout le royaume. D'ailleurs non-seulement ce nouveau gouverneur général conserva l'autorité sans contestation sa vie entière, mais, après lui, tout ce qui était soumis à son pouvoir devint, jusque vers la fin du XIIIe siècle, l'héritage de sa postérité.

Frédélon était fils de Sénégonde et du comte Fulguad, ou Fulcoad, qui exerça les fonctions d'envoyé sous l'empereur Louis le Débonnaire (1). Sa famille possédait de grands biens dans le Rouergue (2), et il est probable qu'il eut le commandement de cette province avant d'être appelé à celui de l'Aquitaine en l'absence de Guillaume II ; peut-être même avait-il été comte particulier de Toulouse, comme le pensent divers auteurs ; au surplus, il n'est pas nécessaire qu'il ait occupé

(1) Voir les notes jointes à l'*Histoire générale du Languedoc*.
(2) Aujourd'hui le département de l'Aveyron.

ce poste pour expliquer le choix fait de sa personne dans une circonstance importante, car Pepin avait eu déjà l'occasion de l'employer et de juger de son mérite.

Ce prince, se trouvant régner un moment avec tranquillité, prit sous sa garde spéciale, pour être agréable à son oncle Charles, les biens immenses possédés par l'église de Reims dans l'Aquitaine, l'Auvergne, le Limousin et le Poitou, et il en confia la surveillance à Frédélon, ce qui mécontenta plus d'un grand personnage très-désireux des bénéfices considérables attachés à ces fonctions.

Cette marque d'intérêt aurait dû porter Frédélon à demeurer fidèle à son protecteur ; cependant, soit qu'il attribuât au roi Charles la faveur dont il avait été l'objet, et supposât, par conséquent, en devoir à lui seul de la reconnaissance, soit que l'ingratitude, chose si commune depuis les premiers âges du monde, eût éteint chez lui le souvenir du passé, il ne se fit aucun scrupule d'abandonner la cause de son souverain. Combien de fois, dans la solitude de Saint-Médard, Pepin ne dut-il pas accuser cette trahison de la perte et de sa liberté et de sa couronne !

Depuis la prise de Toulouse, la vie de Frédélon est restée entourée d'une obscurité complète ; jusqu'à sa
852. mort, survenue vers la fin de 852, les chroniques gardent à son sujet le silence le plus profond. La querelle,

il est vrai, entre Charles et Pepin était enfin terminée, et les Sarrasins, venus sur les côtes de la Provence, d'après les conseils de Guillaume II, assaillis par des vents contraires et entraînés par les courants du golfe de Lyon, avaient été entièrement détruits par la population riveraine; mais les Normands exerçaient toujours les mêmes dévastations et les mêmes cruautés, et l'on s'étonne, dans la lutte si longue soutenue contre ces étrangers, de ne pas voir figurer Frédélon, lui qui, plus d'une fois sans doute, fut appelé à les combattre.

Ces bandes redoutables, répandues principalement sur les bords de la Loire, ne se contentaient pas de ruiner le pays, elles emmenaient avec elles, comme on le sait déjà, les femmes et les enfants. Emma, la belle comtesse de Limoges, l'objet des plus brillants hommages, ayant eu le malheur de tomber en leur pouvoir, resta trois ans leur prisonnière, malgré les sommes importantes offertes chaque jour pour sa rançon. Ces forbans l'obligèrent à parcourir avec eux les mers et se plurent à lui faire partager leurs périls ; il fallut l'intervention de Richard, comte de Normandie, pour obtenir enfin la liberté de cette princesse. De là, dit un auteur moderne (1), vinrent ces fables de jeunes filles enlevées par les *throls*, ou génies des eaux, qui les emportaient au fond des abîmes et ne les rendaient à la lumière que

(1) Voir l'*Hist. polit., relig. et litt. du midi de la France.*

longtemps après, pâles, défaites et frappées d'une atteinte mortelle.

Frédélon épousa une femme appelée Ode; cette particularité de sa vie est la seule dont fassent mention les chroniques, et même serait-elle restée inconnue, si un acte parvenu jusqu'à nous et daté de l'an 877 n'était signé Udalgarde, *fille de Frédélon et d'Ode.*

D'autres écrits du temps nous apprennent qu'Udalgarde s'unit à un seigneur du Rouergue.

Tous nos renseignements sur ce duc d'Aquitaine se résument donc, pour ainsi dire, dans une mauvaise action; et pourtant, par un de ces contrastes dont l'histoire, heureusement, nous offre plus d'un exemple, si l'origine de la fortune de ce prince imprime à son nom une tache ineffaçable, la race d'un parjure et d'un traître mérite d'être signalée par ses bienfaits et ses vertus.

Chose encore digne de remarque, lorsque les fils de Guillaume I$^{er}$, de ce patriarche loyal, pieux et chevaleresque, tombent, avant l'âge, victimes du sort le plus funeste, la famille de Frédélon, de cet homme infidèle à ses souvenirs, infidèle à ses serments, hérite, sans obstacle, du comté de Toulouse et jouit en paix, pendant plusieurs siècles, du prix accordé à un crime. Que cela cependant ne nous fasse point accuser la volonté suprême; ne devons-nous pas, au contraire, nous humilier devant ses décrets impénétrables? Les successeurs de Frédélon ont fait le bonheur de leurs sujets; nous est-il permis de dire

quel sort eût été réservé aux peuples par les descendants de Bernard ou de Guillaume II?

aymond Ier, 3e comte de oulouse. 852.

Bien que l'hérédité des fiefs n'eût pas encore été déclarée légalement, elle était si bien reconnue de fait, que Frédélon étant mort sans enfant mâle, Raymond n'éprouva aucune difficulté pour entrer aussitôt en jouissance des titres et des dignités de son frère.

Le comté de Toulouse fut alors augmenté du comté de Rouergue, héritage paternel de Frédélon; et, comme de son côté Raymond tenait de ce dernier le comté de Quercy, il s'ensuivit que le Toulousain, le Rouergue et le Quercy se trouvèrent réunis dans les mêmes mains, et furent ensuite transmis, de père en fils, dans la famille des comtes de Toulouse.

Tous les auteurs contemporains ne parlent de Raymond Ier qu'à dater de l'an 864; cependant, malgré cette circonstance assez extraordinaire, il faut le dire, il est pour nous hors de doute que Raymond a remplacé immédiatement son frère Frédélon. En effet, le roi avait un intérêt si grand à empêcher les Sarrasins de pénétrer dans ses États et, par conséquent, à ne pas livrer à elle-même la frontière d'Espagne, qu'on ne saurait supposer qu'il eût laissé, pendant douze ans, le comté de Toulouse sans gouverneur pour l'administrer et sans chef pour le défendre. Or étant prouvé, de la manière la plus positive, qu'aucun autre comte ou duc n'a existé de l'an 852 à l'an 864, il faut nécessairement en conclure que Ray-

mond succéda à son frère sans éprouver ni embarras ni retards.

Quant au silence gardé sur ce comte par les chroniques, nous devons l'attribuer à l'état d'anarchie de l'Aquitaine. On s'explique facilement comment l'attention des historiens, fixée sur des désordres de nature à compromettre l'avenir du pays, a pu être détournée des individus pour s'arrêter sur les événements graves qui survenaient chaque jour.

Des seigneurs de l'Aquitaine, irrités de la rigueur du souverain, sans espoir du côté de Pepin, qu'ils croyaient enfermé pour toujours, envoyèrent proposer au roi de Germanie, frère de Charles le Chauve, de venir, lui ou son fils, se saisir d'un sceptre qu'ils donneraient, disaient-ils, aux Sarrasins ou aux Normands, plutôt que de le voir aux mains du monarque français.

Le roi de Germanie, séduit par la perspective d'un succès facile, consentit à ce que son fils Louis se rendît à Toulouse. Ce jeune prince, dès son arrivée sur la Loire, ne fut pas longtemps à renoncer à ses espérances et à reconnaître la faute qu'il avait commise en cédant avec tant d'irréflexion aux promesses trompeuses d'un parti sans force et sans influence.

Retenus par la crainte, ou bien inspirés par un secret pressentiment, les Aquitains, au lieu de se prononcer en sa faveur, le reçurent, au contraire, avec un dédain affecté. Le connaissant à peine, ils parais-

saient prendre plaisir à témoigner à un étranger leur peu de sympathie. En effet, ces peuples, inconstants et légers, appelaient Pepin de leurs vœux, et, quoique souvent ils l'eussent abandonné sans trop de raison, il leur semblait maintenant que lui seul, prisonnier et retenu loin de sa patrie, leur assurerait désormais le repos et le bonheur.

Parmi les princes destinés à occuper un trône, il en est peu dont la carrière ait été, comme celle de Pepin, soumise sans cesse à une alternative étrange de triomphes et d'infortunes, de puissance et d'humiliation. Déjà plusieurs fois nous l'avons vu tantôt régner paisiblement, grâce à des traités ou à la reconnaissance de ses droits, tantôt dépouillé de la couronne et trouver à peine un asile pour reposer sa tête. Pourtant, quoiqu'il parût avoir épuisé toutes les chances possibles de succès et de revers, sa vie aventureuse n'était pas terminée.

Engagé par un serment solennel à finir ses jours dans une retraite monastique, on le croyait à Saint-Médard, méditant sur le peu de valeur des biens les plus prisés en ce monde, quand tout à coup il apparut au centre même de ses anciens États, ralliant autour de sa personne ceux qui encore avaient foi dans sa fortune.

Trois compétiteurs se disputaient donc alors l'Aquitaine : Charles, Pepin et Louis. Peu de temps après, il y en eut même un quatrième, Charles, le fils

de Charles le Chauve. Les Aquitains l'avaient demandé avec instance au roi pour souverain; mais ce prince leur ayant paru ensuite trop jeune pour les défendre contre les Normands, ils rappelèrent Pepin, qui exerça le pouvoir jusqu'à ce que ces populations, si inconséquentes et si mobiles, eussent déclaré ne vouloir être gouvernées ni par l'un ni par l'autre.

858. Un traité entre Charles le Chauve et Pepin vint une seconde fois assurer à ce dernier une certaine étendue de territoire. Les historiens n'entrent dans aucun détail à ce sujet, et ne disent même pas si Pepin conserva le titre de roi. En 859, Charles le Chauve déposséda de nouveau son neveu, qui se retira chez les Bretons.

On comprend que, pendant une lutte mettant, chaque jour, en question l'existence du royaume d'Aquitaine, les chroniqueurs contemporains ne se soient pas occupés du comte de Toulouse, dont l'autorité devait être, d'ailleurs, fort affaiblie, sinon très-souvent compromise, par le changement continuel du chef de l'État. Cependant
860. nous voyons qu'à la fin de l'an 860 un concile fut assemblé à Thusi, dans le diocèse de Toul, à l'occasion d'un différend auquel avait donné lieu l'alliance d'une fille de Raymond avec Étienne, comte d'Auvergne. Hincmar, archevêque de Reims, rapporte longuement les principales circonstances de ce procès. Cette affaire offrant plus de scandale que d'intérêt, nous nous contenterons

de mentionner l'annulation de ce mariage par le concile.

Une charte datée de la vingt-troisième année du règne
863. de Charles le Chauve, c'est-à-dire de l'an 863, nous prouve encore que Raymond était alors comte de Toulouse, quoique les écrits du temps ne nous parlent de lui qu'à partir de l'année suivante. Cette charte est l'acte de fondation de l'abbaye de Vavres dans le Rouergue. Voici comment un auteur du IXe siècle (1) raconte ce qui porta Raymond et sa femme Berteyz ou Berthe, tous deux d'une grande piété, à faire construire ce monastère.

« A cette époque, dit-il, les païens avaient démoli « la plupart des abbayes qui existaient en Aquitaine. « Celle de Pannata, en Périgord, n'avait pas non plus « été épargnée; son abbé, Adalgasius (ou Adalgise), ne « savait où trouver un asile; Raymond, instruit de cette « infortune, manda Adalgasius et ses religieux, et fit « bâtir pour eux le monastère de Vavres. »

Par les païens, il faut entendre ici les Normands qui, ayant dépeuplé presque toutes les côtes de France, étendaient leurs déprédations dans une portion considérable de l'Aquitaine.

Raymond, après avoir doté richement l'abbaye créée par lui et sa femme Berteiz, se décida au voyage de Paris, pour aller prier Charles le Chauve de placer cette maison

(1) Agio, abbé du monastère de Vavres.

sous sa protection royale. Le souverain accéda aussitôt à ce désir, traita Raymond avec une distinction particulière, et en outre, au moment de son départ, lui fit don de 60 livres d'argent (1).

Cette même année, l'Aquitaine vit surgir un nouveau prétendant au pouvoir ; comme s'il ne suffisait pas des quatre compétiteurs qui déjà se disputaient ce malheureux pays. Humfried, marquis de Gothie, vint mettre le siége devant Toulouse.

Les historiens se taisent sur l'origine de ce personnage et sur les raisons qui l'engageaient à revendiquer le comté de Toulouse. Toutefois il y a lieu de croire qu'Humfried appartenait à la famille de Guillaume Ier, dont le fils et le petit-fils avaient été ducs d'Aquitaine, et comme Frédélon s'était trouvé en possession de ce gouvernement, au détriment des héritiers de cette famille, Humfried se croyait, sans doute, autorisé à réclamer ses droits.

Quoi qu'il en soit, Humfried, au moyen de quelques intelligences dans Toulouse, s'empara de cette ville, et en chassa le comte Raymond (2). Charles le Chauve, fort irrité, déclara le marquis de Gothie déchu de tous ses honneurs, et, pour l'empêcher de s'unir aux Sar-

(1) Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*. — D'après la *Polyp. d'Irm.*, par Guérard, la livre d'argent valait alors 563 fr. 20 c. de notre monnaie.

(2) Ann. Bertin, historien contemporain.

rasins, lui-même s'allia avec Abdérame. Humfried, soutenu peut-être par le fils de Charles le Chauve, révolté aussi contre son père, ne se laissa pas effrayer et continua à faire valoir ses prétentions.

Pendant ce temps, Pepin, privé de l'appui des Bretons par suite d'un traité entre le roi de France et ces peuples, se joignait aux Normands, entrait avec eux en Aquitaine, et, suivi de ces hommes redoutables, portait la terreur jusqu'à Poitiers, Limoges et Clermont.

Après ces excursions, plus profitables à son trésor qu'à ses intérêts comme roi, Pepin, à son tour, se présenta devant Toulouse (1). Les Normands poussèrent d'abord leurs attaques avec une très-grande vigueur; puis, découragés par la résistance opiniâtre d'Humfried, ils abandonnèrent leur entreprise et se contentèrent de ravager impitoyablement les environs de cette place.

Cependant Charles le Chauve avait obligé son fils à se soumettre, et Humfried, qui alors se vit sans aucun soutien, craignant d'être traité un jour par le monarque comme un sujet rebelle, s'éloigna inopinément et alla chercher un refuge au delà des Alpes, près de l'empereur. Cette renonciation volontaire fit rentrer Raymond dans son comté de Toulouse, et au même moment une circonstance moins attendue encore rendit Charles le Chauve le seul maître en Aqui-

(1) Voir Aimoin, bénédictin de l'abbaye de Fleury-sur-Loire.

taine; Pepin, pour la seconde fois, était tombé entre les mains de ses ennemis.

864. Envoyé à Senlis, ce prince fut de nouveau relégué dans un monastère, et, selon le dire d'un contemporain (1), la manière dont il y termina ses jours donna lieu à des soupçons d'empoisonnement que rien, d'ailleurs, ne justifie.

Raymond ne jouit pas longtemps de son retour de fortune; il mourut à la fin de 864, ou au commencement de 865; car son fils Bernard, dans une donation datée de la vingt-cinquième année du règne de Charles le Chauve (2), prend le titre de comte et de marquis de Toulouse.

Quoique dans une grande ignorance à l'égard de Raymond, il est impossible de ne pas reconnaître que, pour s'être maintenu comte de Toulouse pendant la longue querelle des quatre prétendants au trône d'Aquitaine, il dût être doué de beaucoup de prudence et d'esprit de conduite. Non-seulement il sut soutenir avec des princes puissants une lutte difficile et dangereuse, mais il eut à se défendre contre les Normands et contre Humfried; ce marquis de Gothie qui, s'appuyant sur des droits de famille, ne pouvait manquer, par là, d'être l'objet de l'affection des Toulousains, toujours très-

(1) Annal. met., ad ann. 851.

(2) Charles le Chauve fut couronné, on le sait, en 840.

attachés à leurs comtes et à leurs héritiers légitimes.

Raymond touchait à l'accomplissement de ses vœux; car, au milieu des circonstances les plus critiques, il avait fini par demeurer maître de l'héritage de son père, c'est-à-dire des gouvernements de Toulouse, de Quercy et de Rouergue. Cependant tous les actes émanés de lui sont empreints de cette teinte mélancolique et pieuse qui, du reste, est le cachet de l'époque, et un des traits les plus caractéristiques du moyen âge.

« Ainsi, lorsqu'il fonde l'abbaye de Vavres, c'est « pour le salut de son âme, celui de Fulguald, son père, « de Sénégonde, sa mère, et de Frédélon, son frère ger- « main, afin, dit-il, que, ayant été étroitement unis en ce « monde, l'aumône soit commune et également utile à « tous (1). »

Raymond avait les passions de son siècle, l'amour de la domination et de la gloire, et pourtant on découvre facilement en lui cette disposition à l'isolement inspirée par l'exagération des principes religieux. S'il ne se retire pas dans le monastère élevé par son zèle fervent, un de ses fils voudra aller s'y préparer à mourir. Ce goût pour la vie contemplative n'existe pas seulement en Aquitaine : le fils de don Sanche, roi d'Aragon, reste quarante ans enfermé dans l'abbaye de Saint-Pons de Thomières avant de monter sur le trône, et, après avoir

(1) Catel, *Histoire des comtes de Toulouse.*

régné, il est heureux de rentrer dans le cloître où s'est écoulé son jeune âge. C'est qu'alors les esprits réfléchis et sérieux se préoccupaient de l'avenir bien plus encore que du présent. Les pensées philosophiques, les jouissances matérielles n'avaient pas le pouvoir de séduire et d'entraîner. Constant dans ses goûts, modéré dans ses désirs, l'homme concevait de lui-même une opinion qui le grandissait, l'ennoblissait à ses propres yeux ; il ne pensait pas avoir été créé uniquement pour finir ; il aimait à vivre pour espérer, à rêver une existence plus durable, et cette idée consolante, qui n'est pas innée en nous sans raison, n'exerçait pas seulement une action restreinte, individuelle, elle se reflétait sur la société entière, sur les habitudes, sur les arts, sur toutes choses enfin. Nous voyons des preuves de cette influence secrète dans la plupart des monuments appelés gothiques, échappés aux ravages du temps et à la destruction. Ces figures taillées dans la pierre, qui, recueillies et les mains jointes, semblent adresser au ciel une expression de gratitude ou une prière, ne nous peignent-elles pas, sous leurs couleurs véritables, ces siècles de simplicité et de croyance, où le doute ne remplaçait pas la raison, où le plaisir ne faisait pas oublier le bonheur.

Quatre fils furent laissés par Raymond : Bernard, Fulguald, Odo, Odon ou Eudes, et Arbert. Le premier et le troisième devinrent successivement comtes de Toulouse ; on n'est pas éclairé sur le second ; et, quant à Arbert,

il prit l'habit de moine et fut, par la suite, abbé de Vavres sous le nom de Benoît.

Raymond eut, en outre, une fille dont nous avons parlé à l'occasion de son mariage avec Étienne, comte d'Auvergne.

ernard II, e comte de Toulouse.

865.

Bernard II n'a été placé, par aucun ancien auteur, sur le tableau chronologique des comtes de Toulouse; mais Catel prouve, d'une manière évidente, qu'il succéda à son père.

Rien de plus positif en effet, car il nous est parvenu un acte dressé par lui à la mort de Raymond I^er^, où se trouvent ces mots : « Ego Bernardus, comes et marchio « tolosensis. » D'un autre côté, nous possédons une charte de Charles le Chauve qui dissiperait toute incertitude, s'il pouvait y en avoir à ce sujet. Cette charte, datée de la trentième année de son règne, c'est-à-dire
870. de l'an 870, porte à la connaissance de Bernard, marquis de Toulouse, des exemptions accordées par lui à l'abbaye de Vavres.

La qualification de marquis, attribuée, dans cette pièce, au comte de Toulouse, ne soulève ni difficulté ni embarras. Sous les deux premières races (1), les titres de duc, de marquis et de comte étaient pris souvent l'un pour l'autre, quoique, cependant, chacun d'eux entraînât des droits différents, et eût, conséquemment,

(1) Voir l'Introduction.

une signification particulière. Ainsi le titre de comte donnait, par exemple, à Bernard, le gouvernement de Toulouse; celui de marquis, certaine autorité dans quelques parties de la Narbonnaise; et celui de duc, la prééminence sur une portion considérable de l'Aquitaine.

Nous ne croyons pas nécessaire de nous arrêter davantage sur ce point; néanmoins nous citerons encore un document historique qui viendrait, s'il le fallait, confirmer l'hérédité immédiate de Bernard. C'est une lettre (1) de l'archevêque de Reims, son parent, adressée à ce comte de Toulouse, presque aussitôt la mort de Raymond, dans laquelle on remarque ce passage : « qu'il ne peut lui donner en fief les terres que l'église « de Reims possède en Aquitaine, parce que saint Remi « le lui a défendu par son testament; et il l'adjure, au « nom de Dieu, de la Vierge sa mère, et de saint Remi, « de n'apporter aucun obstacle à la possession et à la « jouissance de ces biens. »

Il paraît, en effet, que, malgré les exhortations et les menaces de l'archevêque, Bernard II s'emparait, sans y trouver grand mal, des biens appartenant à l'Église, et qu'il les considérait ensuite comme faisant partie de son propre patrimoine.

Le nouveau comte de Toulouse n'était guère installé

(1) Cette lettre est citée par Flodoard.

866. depuis plus d'un an, lorsque Charles le Chauve permit à son fils Charles d'aller reprendre le gouvernement de l'Aquitaine. Ce prince, à peine arrivé, battit les Normands établis sur la Charente ; mais, étant mort peu de temps après, Charles le Chauve disposa de ce royaume en faveur de son autre fils Louis (Louis le Bègue), qu'il fit couronner dans une maison royale située sur la Loire.

Les chroniques ne disent absolument rien du comte
870. de Toulouse à l'époque de ce changement de règne ; son nom est seulement cité dans des actes relatifs à l'abbaye de Beaulieu (1), et ces pièces nous éclairent très-imparfaitement sur son compte. Nous savons, par l'une d'elles, que Bernard tint des assises en un lieu nommé *Semmarium*, probablement dans le Quercy, où il rendit plusieurs jugements datés de la quatrième année du règne de Louis (2).

Deux ans plus tard, Bernard fut mandé par Charles le Chauve au palais de Sauvoy, près de Laon, pour y traiter, avec le roi d'Aquitaine, des affaires de ce royaume ; il
872. prêta alors serment au monarque français, qui mit sous sa direction supérieure les villes de Carcassonne et de Béziers.

Si Bernard occupa peu l'attention des auteurs contemporains, il n'en travailla pas moins secrètement

(1) Voir Mab., ad ann. 912.
(2) Louis le Bègue.

à étendre et à assurer son pouvoir ; c'est surtout dans une charte devant appartenir à l'an 871 que se montrent à découvert ses désirs ambitieux. Le style de cette charte (1), par laquelle il prend sous sa sauvegarde le monastère d'Alabon, dans le diocèse d'Urgel, est entièrement conforme à celui des diplômes des rois de France sous la seconde race, lorsqu'ils accordaient certains privilèges aux églises.

Bernard, en quittant le palais de Sauvoy, revint en Aquitaine avec Louis le Bègue ; quand, plus tard, Charles le Chauve alla en Italie recueillir la succession de l'empereur, il accompagna ce monarque, et, dans ce voyage, un accident quelconque termina probablement ses jours.

On voit effectivement, par la correspondance d'Hincmar, archevêque de Reims, relative aux terres dont il réclamait la restitution, que Bernard vivait encore lors du départ du roi ; mais, peu de temps après, ce prélat, dans une lettre adressée à Adalgarius, évêque d'Autun, lui dit : « Le comte de Toulouse est mort d'une manière « funeste, en punition de ce qu'il avait usurpé les biens « de l'Église de Reims. » Au reste, Hincmar n'entre dans aucun détail sur cet événement, et nous ignorons quelle fut cette fin regardée comme si fatale.

Bernard, ne laissant pas d'enfants, aurait dû être

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

remplacé par Fulguad ; cependant, soit que celui-ci fût
Odes ou Eudes, 10e comte de Toulouse. Fin de 875 ou commencement de 876. mort, soit qu'il eût embrassé la vie monastique, Eudes, le second de ses frères, prit possession du comté de Toulouse ; car le principe d'hérédité était déjà si bien établi, que Raymond Ier, après avoir succédé à son frère Frédélon, se disait, dans ses chartes, « comte et marquis « par la grâce de Dieu. » Au surplus, la loi couvrit bientôt de sa protection ce que l'usage seul avait autorisé jusqu'alors. Sur le point de partir pour son second voyage en Italie, Charles le Chauve, par les capitulaires
877. de Kiersi-sur-Oise, décida

« Que, si un comte, dont le fils serait à sa suite, ve-« nait à mourir durant son absence, le roi, son fils, « avec son conseil, feraient administrer, par provision, « le comté vacant, par les plus proches parents du dé-« funt, et par l'évêque diocésain, jusqu'à ce qu'il fût « informé de la mort du comte, afin de disposer du « comté en faveur du fils; que, si celui-ci était en bas « âge, il aurait l'administration provisionnelle du comté « conjointement avec l'évêque et les officiers du lieu, « jusqu'à ce qu'il l'eût nommé aux dignités de son « père. »

Ainsi l'hérédité des fiefs et des grandes dignités était définitivement déclarée, et l'acte le plus contraire aux intérêts du souverain comme aux intérêts du pays venait porter le dernier coup aux institutions de Charlemagne, en préparant l'affaiblissement de l'autorité, le

fractionnement du territoire, une guerre partielle et incessante sur toute la surface de la France.

Charles croyait en son mérite, et il était sans idées politiques, sans vues gouvernementales ; ses contemporains le prétendent adroit et astucieux, et il se laissa tromper toujours par la cour de Rome, dont il ne sut ni deviner les intentions ni déjouer les intrigues. Prince peu capable et peu prévoyant, il ne comprit pas, lorsqu'il signa l'acte qui constituait le régime féodal, qu'il se plaçait, vis-à-vis des grands de son royaume, ou dans l'obligation d'accroître sans cesse leur puissance, ou dans la nécessité de les avoir constamment pour ennemis.

Bientôt les comtes de Toulouse, comme tous les autres possesseurs de fiefs importants, ne connurent plus de bornes à leur pouvoir et régnèrent d'une manière absolue sur des domaines dans l'origine donnés en bénéfices (1) ; ils n'avaient pas encore, il est vrai, des relations directes avec les chefs des nations voisines, mais cela tenait uniquement à la difficulté des communications ; car, à cette époque, il existait si peu de rapport entre les contrées même les plus rapprochées, qu'un abbé de Cluny, invité par Bouchard, comte de Paris, à amener des religieux de son ordre à Saint-Maur, s'excusa de faire « un voyage si difficile et si long, au milieu d'un

(1) Voir l'Introduction.

« pays étranger et inconnu (1). » Néanmoins nous ne serons pas longtemps sans voir les comtes de Toulouse contracter des alliances au delà des Pyrénées et s'unir aux rois de Navarre et d'Aragon pour combattre les princes auxquels ils étaient redevables de leur élévation et de leurs richesses.

Charles le Chauve étant mort le 6 octobre 877, Louis le Bègue, son fils, réunit à la couronne de France le royaume d'Aquitaine, qui depuis Charlemagne formait un État séparé. Cette circonstance, nous n'avons pas besoin de le dire, ajouta d'autant plus à l'autorité des ducs et des comtes de ces provinces qu'ils cessaient d'avoir près d'eux un maître pour surveiller leur conduite et empêcher leurs empiétements; aussi eurent-ils bientôt une indépendance presque entière, et des gouverneurs particuliers portèrent même la hardiesse jusqu'à usurper les prérogatives royales.

Combien d'abus ne devaient-ils pas résulter d'un tel état de choses! La noblesse, après avoir conquis, pour les siens, la faveur d'hériter de tous les avantages sociaux, devait chercher nécessairement à profiter de sa situation. La faculté de transmettre accrut l'envie de posséder, et, d'un autre côté, l'affaiblissement du monarque laissa aux ambitieux la possibilité de prendre ; de là des

(1) Cluny est à 4 lieues de Mâcon, dans le département de Saône-et-Loire.

guerres continuelles entre voisins et un royaume livré au plus habile et au plus fort.

Chaque comte particulier s'étant attribué aussi la juridiction de son gouvernement, il en résulta la mise en pratique d'une foule de coutumes à l'usage de telle ou telle localité et la création d'une multitude de tribunaux sans règle commune.

Ainsi la France, qui, même après l'invasion des barbares, avait conservé, pour ainsi dire, intacte son organisation judiciaire, se vit soumise à toutes les exigences de la cupidité et du caprice.

Bientôt, par conséquent, disparurent les formes administratives qui remontaient aux institutions dont les Romains avaient fait jouir les villes municipes (1); et, à dater du capitulaire de Kiersi, les communes perdirent un à un tous leurs priviléges et leurs droits. Quand nous les retrouverons jouissant encore de quelques libertés, sous le régime féodal, ce sera lorsque les comtes, ayant assez de prudence pour prévoir les dangers d'un système tyrannique, ou le cœur placé assez haut pour désirer le bonheur de leurs sujets, reviendront, de leur volonté propre, à des mesures de modération, d'humanité et de sagesse.

Les contemporains gardent sur le comte Eudes le même silence que sur Bernard, son frère, et son exis-

(1) Voir l'Introduction.

tence, comme celle de la plupart de ses prédécesseurs, est entourée d'obscurité. On ne le trouve cité dans aucune chronique avant l'an 1250. Vers cette époque, le prieur Gérard de Tegula, entre autres, en parle pour avoir été un des protecteurs de l'abbaye de Moissac (1).

Nous savons cependant qu'élevé à la cour de Guillaume, duc de Guienne, il épousa, étant très-jeune, Garsinde, fille unique d'Armengaud, comte d'Albi.

Cette alliance donna donc l'Albigeois au comte de Toulouse, qui, en outre, réunit bientôt à ses domaines le marquisat de Gothie. On ignore seulement si cette dernière adjonction eut lieu en suite du principe d'hérédité, ou si le roi, par une faveur nouvelle, voulut récompenser les services qu'Eudes avait été dans le cas de lui rendre.

Le marquisat de Gothie comprenait alors la plus grande partie du diocèse de Narbonne, les diocèses d'Elne (2), de Béziers, d'Agde, de Lodève, de Maguelone (3) et de Nîmes (4). Presque tous ces diocèses, il est vrai, relevaient de comtes et de vicomtes particuliers, sur lesquels le marquis de Gothie n'avait que la suprématie; mais, par là, les comtes de Toulouse n'accrurent pas moins

(1) Voir Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, l. I[er], p. 82.

(2) Petite ville à 2 lieues de Perpignan.

(3) Ancienne ville dont il ne reste plus qu'une église en ruine, à environ 1 lieue 1/2 de Montpellier.

(4) Voir Raynal, *Histoire de la ville de Toulouse*.

leur importance, et, à dater de la fin du IX[e] siècle, ils ne laissèrent échapper aucune occasion d'étendre de plus en plus leur pouvoir. Soit par force, soit par adresse, ils surent amener les possesseurs d'alleux (1) à les reconnaître pour leurs seigneurs. Les propriétés libres changèrent donc par là de nature; elles ne gardèrent de leurs anciennes prérogatives qu'une qualification insignifiante, et, au X[e] siècle, on leur appliqua indifféremment la dénomination de fiefs ou d'alleux, tant elles se trouvèrent confondues. Enfin, enhardis par la faiblesse et les fautes de la royauté, les comtes de Toulouse poussèrent leurs empiétements jusqu'à s'emparer ouvertement des propriétés de la couronne.

Raymond II 11[e] comte de Toulouse. 910.

Eudes vécut très-vieux; ce fut, sans doute, son grand âge qui le décida, après avoir gouverné pendant plus de trente-cinq ans ses provinces, à remettre, de son vivant, le comté de Toulouse à son fils Raymond II. Cette substitution nous est révélée par une pièce authentique assez curieuse pour que nous croyions devoir en rapporter ici la substance.

Un plaid fut tenu à Alsonne, dans le diocèse de Carcassonne, par Arnaud, évêque de Toulouse, assisté, dit l'acte original (2), de vénérable homme Bernard, envoyé et avocat de Raymond, *comte et marquis de Toulouse* (3),

(1) Voir l'Introduction.

(2) *Histoire générale du Languedoc.*

(3) Le titre de marquis de Toulouse donnait la suzeraineté sur les

*du consentement du comte Eudes, son père*, et de plusieurs abbés, prêtres, juges, échevins et officiers, Wisigoths, Romains et Saliens (ou Francais). Les noms de tous ces juges sont rapportés dans l'acte : huit étaient Romains; quatre, Wisigoths, et huit, Saliens; ce qui formait en tout le nombre de vingt assesseurs. A ce plaid figuraient, en outre, dix-sept notables appelés bons hommes (*boni homines*), et un *sajon* ou *saïon*, qui, chez les Wisigoths, exerçait les fonctions d'appariteur ou d'huissier. Ce fut au château d'Alsonne que s'ouvrit le *mall-public* ou l'audience.

Bernard, viguier ou vicaire du comte de Toulouse, y demanda, par son avocat, que le lieu de Villefedosa, possédé par le monastère de Montolieu, dans le diocèse de Carcassonne, fût déclaré un bénéfice et non pas un alleu exempt de toutes charges, comme le soutenait l'abbé de ce couvent. Celui-ci ayant produit des chartes de Charles le Chauve à l'appui de ses prétentions, Bernard, ou plutôt le comte de Toulouse représenté par lui, fut débouté de ses demandes par un jugement solennel qui porte la date du 16 juin, la vingt et unième année du règne de Charles le Simple.

Ce document nous éclaire sur plusieurs faits qui nous seraient restés inconnus.

comtés de Carcassonne et de Ravez. Le premier comprenait tout le diocèse de Carcassonne, et le second une partie de celui de Narbonne.

Il prouve, d'abord, d'une manière évidente, qu'Eudes vivait encore en 918, et que cependant il s'était démis de son comté en faveur de son fils Raymond II, puisque celui-ci est qualifié comte et marquis de Toulouse, du consentement de son père.

Il fait voir que les comtes, sous le règne de Charles le Simple, avaient regardé un bénéfice royal comme dépendant de leurs domaines ; car l'avocat de Raymond s'appuie sur ce titre pour faire valoir les droits de son client.

Il confirme la suzeraineté de la maison de Toulouse sur les comtés de Carcassonne et de Ravez, un évêque de Toulouse se trouvant présider un plaid dans le diocèse de Carcassonne, lorsque ce diocèse était dans la juridiction d'un comte particulier.

Il nous apprend que, dans l'Aquitaine, les Romains, les Wisigoths et les Saliens, ou Français, n'étaient pas confondus à cette époque, que chacun de ces peuples avait encore ses lois et ses juges, et que, dans les assemblées générales, les Romains tenaient le premier rang, la loi romaine étant, sans doute, la première en date, et la population romaine plus nombreuse que les deux autres.

Enfin, par ce document curieux, nous connaissons la constitution des plaids, et nous savons que, malgré les guerres et les révolutions politiques dont ce pays avait été le théâtre, les formes établies au commencement de

la deuxième race, pour rendre la justice, subsistaient en 918 et sans altération d'aucune sorte.

Eudes mourut vraisemblablement cette même année, ou l'année suivante. Après lui, Raymond et Ermengaud, ses deux fils, se partagèrent sa succession, et devinrent, dans cette famille, la souche de deux branches distinctes.

Nous avons dit que Raymond II hérita du comté de Toulouse. Son frère eut pour sa part le comté de Rouergue, et ils possédèrent, par indivis, le comté de Quercy, l'Albigeois, et le marquisat de Gothie. Au commencement du x^e^ siècle, la maison de Toulouse était donc la plus puissante de France, car, à l'exception du Vélai, du Gévaudan et du diocèse d'Uzès (1), qu'elle réunit plus tard à ses États, elle dominait médiatement ou immédiatement sur tout le Languedoc.

Sous Louis le Bègue, l'ambition des grands vassaux avait commencé l'affaiblissement de la royauté; sous Charles le Simple, son fils, les Normands, en lui arrachant les plus belles provinces de la France, achevèrent la ruine de la monarchie. Rollon, leur chef, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, avait obtenu la partie de la Neustrie comprise entre l'Epte et la mer, appelée, plus tard, la Normandie; mais ces hommes audacieux,

(1) C'est-à-dire à l'exception des départements de la Haute-Loire, de la Lozère et du Gard.

maîtres d'un territoire renommé par sa fertilité et sa richesse, au lieu de se montrer satisfaits du prix accordé à leurs brigandages, n'en continuèrent pas moins à courir le pays et à le tenir dans une épouvante continuelle.

D'un autre côté, les Sarrasins, toujours à l'affût d'une occasion favorable pour reprendre leurs projets de conquêtes, menaçaient de nouveau les contrées méridionales des Gaules. Quelques années encore, et le descendant de Charlemagne sera réduit aux villes de Laon et de Soissons. Déjà, indépendamment des comtes de Toulouse, l'on voit s'élever les comtes d'Anjou, les ducs de Bretagne, les ducs de Bourgogne et les comtes de Provence; déjà le royaume d'Arles est constitué en faveur de Boson, qui affecte de se dire indigne du sceptre, quoiqu'il eût travaillé longtemps pour s'en saisir; tous les princes, enfin, trouvent leur horizon trop borné; tous se réveillent et s'agitent; tous veulent étendre leur domination aux dépens d'un royaume décrépit.

Il eût été difficile alors de prévoir ce qui résulterait de cette tourmente politique, et de dire quelle puissance prépondérante sortirait du choc de tant de prétentions contraires. De toutes parts l'empire d'Occident s'écroule, et, partout où a pénétré la civilisation, de grands événements s'annoncent.

En Italie, les pontifes romains, soumis encore aux empereurs, abritent leur faiblesse derrière ce capitole

où jadis la victoire distribuait ses couronnes, et s'efforcent de prouver aux souverains la nécessité de rendre l'Église indépendante.

En Espagne, Alphonse, roi de Léon et des Asturies, s'arme contre l'empire des califes et prépare l'expulsion des Infidèles.

En Angleterre, Alfred le Grand quitte l'habit de pâtre pour conquérir un trône, et, vainqueur des Danois, songe à réunir les premiers éléments d'une marine qui deviendra de la nation et la gloire et l'orgueil.

Ainsi l'Europe, à la fin du neuvième siècle, est dans un état d'effervescence, dans une sorte de bouillonnement et de crépitation, signes précurseurs de nouveaux déchirements et de nouvelles tempêtes.

Les Sarrasins, sous la conduite d'Abd-el-Rahman, sur-
920. nommé Almodaffer ou le Victorieux (1), franchirent alors les Pyrénées et s'avancèrent sans trouver un ennemi capable de s'opposer à leur invasion. Peut-être se promettaient-ils de tirer vengeance de la défaite de Zamah, arrivée cent ans auparavant, mais toujours présente à leur mémoire. Cependant, arrêtés par l'aspect formidable de Toulouse, ils ne tentèrent pas de prendre cette ville, et se retirèrent en laissant dans la Gascogne et dans tout le Languedoc le souvenir d'un immense dé-

(1) Il était l'oncle du calife qui régnait alors en Espagne et portait le même nom que lui.

sastre. Durant le cours de cette expédition, les Sarrasins ne se contentèrent pas de dévaster le pays, ils emmenèrent à leur suite toutes les populations qui n'eurent pas le temps de chercher un abri au delà de la Garonne. Heureusement les troupes du roi de Navarre surprirent les Infidèles comme ils rentraient en Espagne, et elles mirent ainsi en liberté une grande partie des prisonniers enlevés par eux à leurs familles et à leur patrie.

Pendant ce temps, les Sarrasins, établis dans les montagnes de la Provence (1), saccageaient les bords du Rhône, ruinaient le Dauphiné, et, étendant leurs excursions de l'autre côté des Alpes, pénétraient dans le Piémont et le Montferrat.

A peine l'armée d'Abd-el-Rahman eut-elle repassé les monts pyrénéens, que les Normands, à la faveur des secours qu'ils recevaient sans cesse de leurs compatriotes du Nord, se jetèrent de nouveau sur l'Aquitaine, et, après avoir ravagé ce territoire, poussèrent jusqu'au centre de l'Auvergne. Le comte particulier de cette province ne pouvait résister seul à une attaque si formidable; il appela à son aide le comte de Toulouse, qui s'empressa de réunir ses forces aux siennes, et tous deux, marchant avec résolution contre ces hommes avides de rapines, les défirent complétement. Suivant la chronique

(1) A la garde Fraicinet, — Fraxinetum. — Voir les notes de l'*Hist. gén. du Lang.*

de Flodoard, les Normands perdirent alors plus de douze mille des leurs.

Quelques auteurs, Raynal entre autres, prétendent que Raymond II fut tué dans cette action, où il fit des prodiges de bravoure; mais cette assertion, que rien au reste ne contredit, n'est appuyée d'aucune preuve. Nous savons seulement d'une manière sûre que, s'il ne mourut pas à cette époque, il ne vécut pas longtemps encore, son fils n'ayant pas tardé à lui succéder.

Si la vaillance de Raymond II est suffisamment établie par la défaite des Normands, le témoignage de deux contemporains nous assure aussi que ce comte de Toulouse était superstitieux, sans beaucoup de foi, et, comme tous les gens puissants d'alors, ne craignait pas de manquer à sa conscience pour augmenter ses revenus aux dépens de la fortune des autres. Une lettre du pape Jean X aux archevêques de Lyon et de Narbonne nous prouve que Raymond s'étant emparé injustement de certains domaines ecclésiastiques, ni les réclamations de ces prélats, ni même la menace des foudres de l'Église, ne parvinrent à obtenir de lui les moindres restitutions.

On lit, à son sujet, l'anecdote suivante dans la vie de saint Gérard, par saint Odon :

« Saint Gérard avait deux neveux, Benoît et Rainaud. Ce dernier en prison, on ne sait pour quel motif, fut relâché provisoirement par Raymond II, à condition que

son frère Benoît, vicomte de Toulouse, se rendrait personnellement garant de son retour, et subirait sa peine s'il ne se représentait pas à l'expiration du terme indiqué. Rainaud n'ayant pas reparu, Benoît fut enfermé à sa place, et sa captivité durait déjà depuis sept mois, lorsque saint Gérard, rencontrant sa sœur Avigerne, lui dit : « Pourquoi ne priez-vous pas pour la délivrance « de vos enfants, puisque le Seigneur exauce toujours « ceux qui s'adressent à lui avec ferveur et convic- « tion ? » Avigerne pria ; et, une nuit, Raymond, croyant, dans son sommeil, voir saint Gérard venir lui demander s'il n'entendait pas la voix qui s'adressait à lui, s'éveilla en sursaut, et, effrayé par cette apparition, accorda sur-le-champ la liberté de Benoît, sollicitée en vain depuis fort longtemps. »

Ce comte de Toulouse, et son frère, le marquis de Gothie, demeurèrent attachés à la cause de Charles le Simple, lorsque Robert, usurpant la couronne, se fit sacrer
922. roi de France par l'archevêque de Reims. Presque tous les grands vassaux des provinces méridionales du royaume tinrent aussi la même conduite ; mais cette fidélité ne pouvait, malheureusement, préserver un monarque, sans fermeté et sans courage, du sort que lui réservait l'avenir. D'ailleurs la race carlovingienne était, pour ainsi dire, déjà déshéritée du trône, puisque Eudes, comte de Paris et fils de Robert le Fort, bisaïeul

d'Hugues Capet, l'avait occupé depuis l'an 888 jusqu'à l'an 898.

Raymond II avait épousé Gudinilde, qui lui survécut; aucune chronique ne donne d'autre éclaircissement au sujet de cette alliance.

aymond III, aymond-Pons I Pons Ier, 2e comte de oulouse, ers 924.

Raymond III, ou Pons Ier (1), succéda immédiatement à son père; car un document authentique le qualifie comte et marquis dès l'an 924.

Ce document est une donation faite en faveur de l'abbaye de Montolieu par Odon, vicomte de Narbonne, et Richilde, sa femme, le 20 décembre de la vingt-septième année du règne de Charles (le Simple), ou l'an 924. On lit dans cet acte : « Du consentement d'Agio, archevêque, et du comte Pons; pour le salut du même « comte Pons, son seigneur. » Et au bas se trouve la souscription suivante : « S. Pontii comitis et marchionis « qui consentit et firmavit. »

Donc évidemment, en 924, Raymond II était mort, et son fils avait pris possession de son héritage.

Le jeune comte, en signant indifféremment ses chartes Pons ou Raymond-Pons, a jeté par là les historiens dans des erreurs fort grandes; les uns, trompés par la similitude des noms, l'ont confondu avec Pons II, qui vivait soixante ans plus tard, et d'autres ont pris pour lui

(1) Dans les vieux titres latins, il est indiqué sous le nom de *Pontius* ou *Pontio*.

Raymond Ier, comte de Rouergue, le fils d'Ermengaud, son oncle.

Raymond-Pons, à peine reconnu comte de Toulouse, eut une occasion remarquable de signaler sa vaillance non-seulement aux yeux des siens, mais à ceux de la France entière.

Les provinces méridionales du royaume, dévastées tour à tour par les conquérants sortis des côtes africaines et par les peuples sauvages accourus des rives scandinaves, étaient épuisées, haletantes sous le poids de tant de calamités et de misères, quand des hordes, plus rapaces que les Sarrasins, plus cruelles encore que les Normands, firent tout à coup irruption sur la droite du Rhône, et répandirent dans tout le Languedoc l'effroi et la désolation.

Les Hongrois, des barbares inconnus jusqu'alors, venaient des bouches du Danube, pour mettre de nouveau au pillage des contrées déjà éprouvées tant de fois, et sur lesquelles un destin impitoyable semblait prendre plaisir à s'acharner sans cesse.

On trouve, dans les anciens auteurs, quelques détails sur ces races guerrières, qui peut-être ne paraîtront pas dénués d'intérêt. « Ces peuples, originaires de la « Scythie, dit l'histoire générale du Languedoc, s'étaient « déjà rendus formidables dans une partie de l'Europe. « La férocité de leurs mœurs, la difformité de leurs « visages et leur manière de combattre inspiraient éga-

« lement la terreur. Les enfants étaient à peine venus « au monde, que leurs mères leur déchiquetaient le vi- « sage, pour les habituer de bonne heure à souffrir; ce « qui les rendait extrêmement hideux et plus terribles « à leurs ennemis. Ils coupaient leurs cheveux jusqu'au « sommet de la tête, se nourrissaient de chair crue et « buvaient le sang des animaux. Ils étaient, en un mot, « cruels, vains, perfides, sans foi et sans religion. Les « femmes, également féroces, faisaient, comme leurs « maris, leur principal métier de la guerre et du bri- « gandage.

« Ces barbares étaient moins propres à former des « siéges qu'à courir et à ravager les campagnes, et « cherchaient plutôt à se battre de loin que de près, « parce qu'ils n'étaient pas aussi adroits à manier l'épée « qu'à décocher des dards; ce qu'ils faisaient avec tant « de justesse, qu'ils ne manquaient jamais leur coup, « même en fuyant devant leurs ennemis. Ils combat- « taient toujours à cheval, qu'ils poussaient avec une « extrême vitesse, et, quand au premier choc ils trou- « vaient de la résistance, ils feignaient alors de prendre « la fuite; mais, faisant bientôt volte-face, ils revenaient « à la charge avec plus de fureur.

« Ces peuples, sous l'empire de Charles le Gros, s'em- « parèrent de la Pannonie, à laquelle ils donnèrent leur « nom, après en avoir chassé les Huns, leurs anciens « compatriotes. De là ils étendirent leurs courses dans

« les provinces voisines, et, après avoir ravagé la Ger-
« manie, ils passèrent dans l'Italie en 900, et y établi-
« rent leur demeure. Bérenger, qui régnait alors dans
« la Lombardie, aurait pu traverser leur établissement
« dans ce royaume, et les chasser de ses États; mais,
« dans le dessein de s'en servir, soit contre ceux qui
« lui disputaient la couronne, soit contre ses sujets dont
« la fidélité lui était suspecte, il jugea à propos de les
« ménager, et eut recours à leur protection pour se
« soutenir sur le trône. Il eut cependant le malheur de
« tomber enfin dans les embuscades d'un traître qui
« l'assassina, vers le commencement de l'an 924, dans
« le temps qu'il allait, le matin, faire ses prières à
« l'église.

« Les Hongrois, qui avaient toujours été attachés à
« ce prince, résolurent de venger sa mort. Ils prirent les
« armes sous la conduite de Saler, leur roi ou leur gé-
« néral, assiégèrent Pavie, capitale du royaume de Lom-
« bardie, et, s'en étant rendus maîtres, ils livrèrent cette
« ville au feu et au pillage. Ils coururent ensuite toute
« l'Italie, et, tournant du côté des Alpes, ils passèrent
« ces montagnes et entrèrent dans les Gaules, dans le
« dessein, sans doute, d'attaquer les États de Rodolphe,
« ennemi et concurrent de Bérenger (1). Ce prince,
« averti de leur marche, courut en diligence au-devant

(1) Rodolphe II était roi de la Bourgogne transjurane.

« d'eux pour s'opposer à leur passage, et s'étant joint « à Hugues, comte de Vienne ou duc de Provence, « aussi intéressé que lui à les repousser, ils les obligèrent « à s'en retourner sur leurs pas. Ces barbares, résolus « cependant de pénétrer dans les Gaules, cherchèrent « alors un autre passage, et, ayant fait un détour, ils « descendirent enfin dans les plaines de la Provence et « s'avancèrent vers le Rhône. Rodolphe et Hugues, en « ayant été informés, se mirent aussitôt en marche pour « leur courir sus, mais ils arrivèrent trop tard ; les bar- « bares avaient déjà passé ce fleuve, et étaient entrés « dans la Gothie, où ces princes ne jugèrent pas à « propos de les poursuivre. Ils se contentèrent de faire « main basse sur ceux de leur arrière-garde qui étaient « demeurés derrière.

« Les Hongrois eurent à peine passé le Rhône, qu'ils « s'étendirent, à leur gré, dans la Gothie, y portèrent le « fer et le feu, et s'avancèrent jusque dans le Toulou- « sain. Leur irruption jeta l'alarme dans tous les es- « prits, et ceux qui furent assez heureux pour éviter « leur glaive prirent le parti de la fuite, ce qui rendit « la province presque déserte. Par bonheur, une ma- « ladie épidémique se mit, quelque temps après, parmi « les barbares, dont elle fit périr un grand nombre ; elle « consistait dans une enflure extraordinaire de la tête, « jointe à la dyssenterie.

« Raymond-Pons, comte de Toulouse et marquis de

« Gothie, profita de ce moment favorable pour achever
« d'exterminer le reste des Hongrois, ou du moins pour
« les expulser de ses États. Il ramassa tout ce qu'il put
« de troupes, et, s'étant mis à leur poursuite, il fit
« passer les uns par le fil de l'épée, et obligea les autres
« à s'enfuir. »

Une lettre, écrite sur cet événement au pape Jean X, présente assez bien la situation du pays à cette époque.

Aymeric, nommé récemment archevêque de Narbonne, après avoir prié le souverain pontife de l'excuser s'il n'a pu encore, selon l'usage, se rendre devant lui, ajoute :

« Les années passées, tout le pays a été cruellement
« assailli par les Hongrois, qui l'ont ravagé en peu de
« jours; or il fut fertile en fruits et abondant en ri-
« chesses; tellement que cette province qui a produit
« jadis tant de grands et signalés personnages, même
« d'ecclésiastiques, est maintenant dépeuplée par les
« Hongrois, qui en ont fait mourir indifféremment la
« plupart des habitants, et l'ont presque réduite en soli-
« tude. Et bien que, maintenant, par la grâce de Dieu et
« le secours du jeune prince et noble marquis nommé
« Pons, ils aient été chassés, néanmoins les chemins
« de Narbonne à Rome ne sont pas libres, à cause que
« les Sarrasins occupent les passages des Alpes, et que
« ce serait un grand détour s'il fallait passer par les
« Allemagnes. »

Cette lettre étant sans millésime, on a voulu lui fixer une date postérieure à l'an 932 (1), en se basant sur ce que Pons ne s'est qualifié marquis de Gothie que depuis lors. Les faits dispensent de réfuter cette opinion ; car, à partir du comte Eudes, les comtes de Toulouse ont continué à prendre ce titre.

A cette occasion, nous relèverons, en passant, une erreur commise par les savants bénédictins dom Vic et dom Vaissette. Flodoard, auteur contemporain, ayant fait entendre clairement que les Hongrois abandonnèrent la Gothie en 934, ils ont cru devoir donner cette date à la lettre citée plus haut par nous. Mais, on l'aura sans doute remarqué, Aymeric parle des malheurs de l'Aquitaine, comme d'un événement accompli *les années passées*, et non pas comme d'un fait récent. Cet écrit semble donc appartenir à l'an 928, époque de la mort de Jean X, ou à l'année précédente. Cela nous paraît d'autant plus vraisemblable, que les Hongrois, s'ils ne se montrèrent plus dans la Gothie, firent encore des excursions en Aquitaine. Ils ruinèrent même la ville de Javeux ou Javoulx, la capitale du Gévaudan, et obligèrent, par là, de transporter à Mende le siége épiscopal. D'ailleurs, l'archevêque Aymeric, quand il se plaint de la difficulté de communiquer avec Rome, en accuse seulement *les Sarrasins, qui occupent le passage des Alpes.*

(1) Voir Catel, *Hist. des comtes de Toulouse.*

Par conséquent, il faut le supposer, les Hongrois avaient déjà établi en d'autres lieux le centre de leurs brigandages.

Ces barbares étant venus de l'extrémité de l'Europe, les classes inférieures de la société s'imaginèrent que c'étaient les peuples de Gog et de Magog, dont il est question dans les prophéties d'Ézéchiel et dans l'Apocalypse, comme devant parcourir l'univers, à la fin du monde, pour faire justice des crimes des humains. Cette superstition se répandit d'autant plus aisément, qu'on approchait alors de l'an 1000, qui, selon une croyance traditionnelle, amènerait l'entier anéantissement de l'œuvre de la création. L'évêque de Verdun, pour s'éclairer à cet égard, consulta un religieux dont la réputation de savoir était fort grande ; celui-ci le rassura en lui disant que, d'après l'Écriture, les Gogs et les Magogs seraient suivis de plusieurs autres peuples très-cruels, et que les Hongrois étaient tous les fils d'une seule et même nation (1).

Raymond-Pons, en exterminant ces hommes dangereux, fut le sauveur d'une grande partie de la France, et l'on s'étonne que les historiens du temps ne l'aient pas loué davantage pour l'immense service rendu par lui au pays. Si ses succès contre un ennemi redoutable

(1) Du Mège assure que, dans le haut Languedoc, il existe encore des ruines que la tradition fait remonter à l'époque où les Hongrois ravagèrent ces contrées. (Voir les notes de l'*Hist. gén. du Lang.*)

font l'éloge de sa détermination et de son courage, nous allons voir que ce comte ne manquait pas non plus d'habileté lorsqu'il s'agissait de l'avenir de sa maison.

Continuant la politique de Raymond II, il ne voulut pas se soumettre à Raoul, qui s'était fait couronner à Soissons l'an 924, et même, après la mort de Charles le Simple, il refusa longtemps de reconnaître un autre pour roi; cependant, sous l'apparence d'une fidélité louable, Raymond-Pons sut profiter adroitement de la captivité du souverain pour étendre de plus en plus son autorité, et tandis qu'Ermengaud, son oncle, s'emparait du diocèse d'Usez, lui, de son côté, réunissait à son domaine la partie de la Provence située sur la rive droite du Rhône.

932. Raoul, qui n'était pas encore accepté par l'Aquitaine en 932, résolut de sortir de cette situation en faisant à ses ennemis des concessions de nature à vaincre toute résistance de leur part; dans ce but il se dirigea sur les provinces méridionales, avec l'espoir de gagner l'affection des grands vassaux déclarés encore contre lui : en effet, à peine eut-il passé la Loire, Raymond-Pons et Ermengaud se portèrent à sa rencontre.

On ne sait rien sur cette entrevue ; toutefois, comme les deux comtes firent acte d'obéissance et prêtèrent aussitôt serment au monarque, on en conclut avec raison que Raoul, ayant le plus grand intérêt à les ranger à sa cause, disposa, en leur faveur, du duché d'Aquitaine,

dont depuis lors ils restèrent possesseurs par indivis. Il donna à Raymond les comtés d'Auvergne et du Velai, et il consentit à ce qu'Ermengaud devînt maître du Gévaudan.

Ces arrangements faits, Raoul fut proclamé roi de France dans le comté de Toulouse, le comté de Rouergue et la Gascogne, et, suivant l'usage, on y data les actes publics d'après le nombre d'années de son règne, mais seulement à partir de la mort de Charles le Simple, et même quelquefois de la soumission de Raymond-Pons et d'Ermengaud (1).

Ainsi une pièce relative à un plaid tenu à Narbonne
933. est datée du mois de mars, la quatrième année du règne de Raoul depuis la mort de Charles. Ce plaid, présidé par l'archevêque Aymeric et par Pons, comte et marquis, offre plusieurs particularités dignes de fixer notre attention.

Il nous apprend que Raymond-Pons était d'origine française, car le procès dans lequel il se trouvait être en cause fut jugé suivant la loi salique, bien qu'il y eût, comme d'ordinaire, des juges romains, wisigoths et saliens. Il nous fait voir, en outre, que les comtes de Toulouse, déjà en possession des droits régaliens, ne jouissaient pas encore de l'autorité absolue, puisqu'ils se soumettaient à venir exposer leurs différends, avec de

(1) *Hist. gén. du Lang.*

simples habitants du pays, devant une assemblée provinciale. Au reste, ce jugement est, à coup sûr, une preuve de la modération et de l'équité de Raymond III.

Le roi Raoul, en partageant l'Aquitaine entre Pons et Ermengaud, ne créa, pour cela, ni l'un ni l'autre ducs de cette province. Ce titre, passé dans la maison de Rainulfe, comte de Poitiers, quand celui de comte de Toulouse devenait héréditaire dans la famille de Frédélon, resta aux comtes de Poitiers jusqu'à ce qu'Éléonore, fille de Guillaume IX, apportât en dot le duché de Guienne à Henri II, roi d'Angleterre (1).

Pons, il est vrai, signa quelquefois *dux Aquitanorum*, mais nous ferons observer qu'il ne faut pas confondre *dux Aquitanorum* avec *dux Aquitaniæ*. Pons pouvait être duc et marquis en Aquitaine, par ses terres et par ses fiefs, sans être, pour cela, duc d'Aquitaine, c'est-à-dire chef suprême de ce gouvernement.

Au surplus, nous devons l'ajouter, dans différentes circonstances, Raymond-Pons, aussi bien qu'Ermengaud, son oncle, se dirent princes d'Aquitaine, et Raymond, fils de ce dernier, continua à s'approprier ce titre après la mort de son père. L'usage leur attribuait probablement cette qualification, puisque Louis d'Outremer

(1) On sait qu'Éléonore épousa ce prince après son divorce avec Louis le Jeune.

lui-même, le successeur de Raoul, appelle Raymond-Pons prince des Aquitains, dans une de ses chartes de l'an 941.

Ce comte de Toulouse joignit aussi parfois à ses titres celui de comte de Cahors. Il en avait sans doute le droit, car dans une donation faite, en 932, à l'abbaye de Beaulieu, par Flotard, vicomte de Cahors, et Adelbergue, sa femme, on lit : « Avec le conseil du comte Raymond, notre seigneur. » D'où l'on peut tirer la conséquence que Pons, prenant indifféremment, comme nous l'avons dit, les noms de Pons et de Raymond-Pons, possédait alors véritablement le comté de Cahors, et que Flotard, vicomte de ce fief, le reconnaissait lui-même pour son seigneur.

944. Suivant un auteur contemporain, Louis d'Outremer se rendit en Aquitaine avec la reine Gerberge, sa femme, et Raymond-Pons alla à leur rencontre; mais on ignore les raisons qui les amenèrent de ce côté. Flodoard se borne à dire : « Louis eut une conférence avec Raymond, prince des Aquitains, et avec les autres seigneurs d'Aquitaine. » Le roi, selon un critique moderne, avait pour but, dans cette excursion au delà de la Loire, de recevoir l'hommage de ses sujets, « chose de pure forme, ajoute-t-il, les grands vassaux s'étant alors rendus indépendants de la couronne. » Cependant, comme Louis avait déjà reçu l'hommage du comte de Toulouse,

il faut, croyons-nous, chercher à ce voyage un motif plus sérieux.

Les intentions hostiles d'Othon, roi de Germanie, ne pouvaient-elles pas porter Louis d'Outremer à vouloir s'assurer, par lui-même, des dispositions de Raymond-Pons et des autres seigneurs du pays à son égard? Cela nous semble d'autant plus probable, qu'Othon avait des relations fort étroites avec Conrad, le roi de la Bourgogne transjurane et de la Provence, dont les États confinaient à la Gothie. D'ailleurs le roi était en guerre avec plusieurs de ses grands vassaux, et cette guerre devait lui causer une vive inquiétude, puisqu'elle faillit le renverser du trône. Il était donc pour lui d'un haut intérêt de savoir la conduite que tiendraient, dans ces circonstances difficiles, et le comte de Toulouse, et tous les hommes considérables des provinces méridionales du royaume.

Raymond-Pons, après s'être illustré par les armes, voulut, comme la plupart de ses ancêtres, se signaler par des fondations pieuses. Déjà il avait coopéré à l'édification des abbayes de Chanteuge et de Saint-Allire en Auvergne ; mais ce n'était pas assez pour sa piété fervente. Par suite de sa dévotion particulière pour saint Pons, martyr de Nice, dévotion qui lui avait fait ajouter ce nom à celui de son père, il fit élever, conjointement avec sa femme Garsinde, sous l'invocation de ce saint, un monastère qu'il combla de richesses, et où il établit

des religieux soumis à la règle de Saint-Benoît. Ce monastère, construit non loin de Narbonne, sur la petite rivière de Jaur, jouit bientôt d'une célébrité immense. Ce fut, comme nous l'avons dit, dans cette enceinte vénérée que don Sanche, roi d'Aragon, conduisit son fils Ramire. Nous avons encore la charte par laquelle Louis d'Outremer, sur la demande du comte de Toulouse, consent à mettre l'abbaye de Saint-Pons de Thomière sous sa protection et sauvegarde, l'exemptant de toutes les charges et de tous les subsides payés au roi par les autres établissements monastiques.

950. Raymond-Pons mourut vers l'an 950. Quelques auteurs l'ont fait vivre beaucoup plus longtemps, parce qu'ils l'ont confondu avec ses cousins, Raymond Ier et Raymond II, comtes de Rouergue, possesseurs avec lui, par indivis, de presque tous leurs domaines.

Parmi les comtes de Toulouse, il en est peu qui aient contribué plus que Raymond-Pons à accroître le pouvoir et l'indépendance de sa maison ; aussi ses arrière-petits-fils l'appelèrent-ils le grand duc ou le prince des Aquitains, titre que nous avons vu lui avoir été donné également par Louis d'Outremer.

Maître, pour ainsi dire, de tout le pays compris entre la chaîne pyrénéenne, la Méditerranée, le Rhône et la Loire, sa puissance était d'autant mieux établie, qu'au milieu des querelles intestines qui déchiraient le

royaume il n'avait pas à lutter, comme le roi de France, contre des vassaux ambitieux et rebelles.

On connaît à Raymond-Pons trois fils : Guillaume, Pons et Raymond. Il eut aussi une fille, nommée Raymonde, qui épousa Aton, vicomte de Soule en Gascogne. Un auteur moderne (1) veut qu'il ait laissé une seconde fille, Léogarde, qui devint la femme d'un comte de Barcelonne, et en effet il y a lieu de le croire.

D'après ce que nous venons de dire, il semble que le successeur de Raymond-Pons se trouvait tout naturellement désigné, et par l'existence de Guillaume, le fils aîné de ce comte, et par le principe d'hérédité, qui alors était devenu un droit incontestable. Cependant, au contraire, presque tous les historiens sont divisés sur cette question si simple en apparence, et il a fallu, pour la résoudre, des recherches longues et ardues.

Catel, qui le premier (2) s'est attaché à éclaircir la généalogie des comtes de Toulouse, croit qu'après Raymond-Pons vient Raymond III (3), et cela parce que, depuis l'an 947 jusqu'à l'an 972, le nom de Raymond apparaît dans divers manuscrits de l'époque. Il cite

(1) Baluze, Marc., Hisp.

(2) Catel, *Hist. des comtes de Toulouse.*

(3) A ses yeux, Pons I[er] n'étant pas le même personnage que Raymond-Pons, autrement dit Raymond III, il a fait succéder ce dernier au premier.

surtout les écrits de Luitprand (1), dans lesquels on li que « Hugues, roi d'Italie, ne pouvant résister davantage à Bérenger, abandonna la souveraineté à son fils pour aller chercher un refuge en Provence. » Puis Luitprand ajoute : « Raymond, prince d'Aquitaine, vint le trouver et lui promit de réunir bientôt assez de forces pour combattre son ennemi et le maintenir sur le trône. Toutefois ce prince n'avait ni la possibilité ni même peut-être la volonté de tenir une parole semblable. »

Ce passage, très-explicite au premier abord, ne saurait pourtant prêter aucune force au raisonnement de Catel.

En effet, nous ferons remarquer que, si Luitprand cite un Raymond, prince des Aquitains, il ne dit pas, pour cela, qu'il soit comte de Toulouse. Or, si l'on se rappelle qu'Ermengaud, oncle de Raymond-Pons, prit, comme lui, en 932, la qualification de prince ; que ce même personnage eut un fils nommé Raymond, l'héritier de ses domaines ; que ce jeune comte épousa Berthe, la nièce de Hugues, roi d'Italie, en 946 ou 947, c'est-à-dire à peu près vers le temps où ce prince se retira en Provence, on reconnaîtra sans peine celui dont Luitprand a voulu parler, et l'on ne confondra pas le

(1) Luitprand, diacre de Pavie, a laissé une relation en six livres de ce qui s'était passé de son temps en Europe. Ses récits ne sont pas toujours très-fidèles.

fils de Raymond-Pons avec Raymond Ier, comte de Rouergue, le cousin germain de son père, comme lui, au reste, par indivis, duc ou prince d'Aquitaine, marquis de Gothie, et, en outre, comte de Quercy et d'Albigeois.

De Raymond III Catel fait naître un Pons II, qu'il pense avoir été le père de Guillaume III, le véritable fils de Raymond-Pons Ier; car, si le nom de Raymond a jeté de la confusion parmi les possesseurs du comté de Toulouse, celui de Pons a aussi fait prendre l'un pour l'autre des individus fort différents; de sorte que, d'après notre savant critique, d'ailleurs bien rarement en défaut, Guillaume III, surnommé Taillefer, fils aîné de Raymond-Pons, se trouve séparé de son père, sous le rapport généalogique, par deux comtes de Toulouse qui, malgré l'opinion si imposante de Catel, n'ont certainement jamais existé.

L'erreur de Catel a été partagée par Bouet, par Marcel, par de Marca; et si d'autres écrivains, tels que la Faille (1), Besse (2), Labbe (3), Guichenon (4) et Mabillon (5), ne sont pas complétement d'accord avec les auteurs que nous venons de citer, en ce qui concerne

(1) La Faille, *Ann. de la vil. de Toul.*
(2) Besse, *Narb.*, p. 203.
(3) Labbe, *Tabl. géné. des comtes de Toul.*
(4) Guichenon, *Hist. de la maison de Savoie.*
(5) Mabillon, ad ann. 990.

l'ordre de filiation, au moins admettent-ils toujours, entre Raymond-Pons et son fils Guillaume Taillefer, un autre comte de Toulouse.

Ce dissentiment parmi des écrivains d'un mérite reconnu tient à deux causes : au petit nombre de documents parvenus jusqu'à nous, et surtout, comme nous avons eu déjà l'occasion de le faire observer, à ce que divers membres d'une famille, s'étant donné les mêmes noms et les mêmes titres, ont souvent été pris l'un pour l'autre par les historiens les plus en garde contre ces sortes de méprises.

L'annotateur de D. Vic et de D. Vaissette a examiné cette question en homme instruit et consciencieux. Nous ne le suivrons pas dans son argumentation judicieuse ; nous renverrons à l'*Histoire générale du Languedoc*, publiée par lui, ceux de nos lecteurs qui voudront faire une étude approfondie des points litigieux de cette partie de nos annales. Nous nous contenterons de dire qu'il ressort de cette discussion la preuve évidente que, depuis le milieu du x^e^ siècle jusqu'à la fin de l'an 1037, un seul comte de Toulouse a porté le nom de Guillaume; ce fut Guillaume III, surnommé Taillefer. Fils de Raymond-Pons, il hérita, à la mort de son père, du comté de Toulouse et de tous les domaines de ce prince, sous la tutelle de Garsinde, sa mère. A cette époque, Louis d'Outremer accorda le duché d'Aquitaine et le comté d'Auvergne à Guillaume, comte de Poitiers, et, depuis

lors, ces deux titres restèrent constamment dans cette dernière famille.

Le frère de Guillaume Taillefer, appelé Pons, dont nous avons parlé en faisant connaître les enfants laissés par Raymond-Pons, devint, par la suite, comte d'Albi (1). Quant à Raymond, troisième fils de ce comte, on ignore entièrement quelle fut sa destinée.

Guillaume III, 13e comte de Toulouse.

Guillaume III était, sans doute, très-jeune lorsqu'il perdit son père, puisque, dix-neuf ans après, sa mère Garsinde dirigeait encore les affaires publiques au nom de son époux. C'est ce que nous apprend un acte daté de l'an 969, où l'on remarque ces mots : « De l'avis de la comtesse Garsinde, de la vicomtesse Adélaïde (2) et de tous les seigneurs de Narbonne (3). »

Il est probable que Garsinde mourut entre l'an 972 et l'an 975.

975. Dès que Guillaume eut le gouvernement de ses provinces, il comprit les inconvénients sans nombre attachés à une possession en commun; et, s'étant entendu

(1) Vers l'an 984 ou 985. C'est le comte d'Albi que Catel a fait comte de Toulouse, sous le titre de Pons II. Labbe dit positivement que ce Pons, frère de Guillaume, fut tué par surprise par son beau-fils Artaud : Arsendis uxor Willelmi Tolosani comitis fratris illius Pontii, qui ab Artaldo posthac privigno suo, dolo interfectus est..... (Voir Raynal, *Hist. de la ville de Toul.*)

(2) Adélaïde, veuve de Malfred, vicomte de Narbonne, avait l'administration des biens de ses fils.

(3) Cet acte est une convention entre l'abbé de Saint-Pons et l'évêque de Narbonne. (Voir Labbe et Mabillon.)

avec Raymond II, comte de Rouergue, les deux cousins convinrent de partager entre eux tous les territoires dont leurs pères jouissaient par indivis depuis la mort du comte Eudes.

D'après cet arrangement, Guillaume, outre le comté de Toulouse, conserva en propre les comtés d'Albigeois et de Quercy, et Raymond, indépendamment du comté de Rouergue, déjà sous son autorité, acquit le marquisat de Gothie, avec les comtés particuliers de Narbonne, Béziers, Agde, et peut-être ceux d'Uzès et de Viviers.

Il paraît qu'en suite de cette convention amiable la partie supérieure du comté de Nîmes échut à Raymond, avec sa ville capitale, sous le titre de comté de Nîmes, et que la partie inférieure, avec la ville de Saint-Gilles, devint la propriété de Guillaume Taillefer, sous le titre de comté de Saint-Gilles. Cette convention permit à Guillaume de donner l'Albigeois en apanage à son frère Pons; mais celui-ci étant mort sans laisser d'héritier, son comté fit retour à la maison de Toulouse.

Peu de temps après la mort de sa mère, le jeune comte épousa Arsinde, sœur de Foulques Néra, comte d'Anjou. Toutefois, si ce mariage est parfaitement constaté, il règne tant d'obscurité sur Guillaume, que l'on ne saurait dire, d'une manière positive, combien il eut de femmes (1). On lit dans la vie de saint Fulcran : « Ce

(1) Plusieurs auteurs espagnols prétendent que Guillaume III avait

prélat, ayant rencontré un jour Guillaume, refusa de lui rendre son salut, et lui reprocha publiquement d'avoir quitté sa femme légitime pour en prendre une qui était en puissance de mari. » Arsinde était-elle cette femme qu'il abandonna, ou en avait-il épousé une autre auparavant? Rien ne permet de résoudre cette question.

Guillaume eut une deuxième ou troisième femme, appelée Emme (1). Elle était fille du comte Rotbald; et, comme elle devint héritière de sa maison, elle apporta à celle de Toulouse les comtés du Venaissin et de Forcalquier, ou ce qui a formé ensuite le marquisat de Provence. Aussi Guillaume III fixa-t-il, depuis lors, sa résidence aux environs de la ville d'Arles.

Nous ignorons les événements qui ont pu agiter les provinces méridionales à cette époque; nous avons seulement connaissance de quelques démêlés entre les
981. comtes de Toulouse et de Carcassonne (2), et l'on s'étonne que, Guillaume ayant été surnommé Taillefer à cause de sa force peu commune et de sa grande vaillance, si peu de détails nous soient parvenus sur ses hauts faits. Souvent, cependant, les poëtes contemporains

épousé Sancia, fille du roi d'Aragon Ramire, et Catel a adopté cette opinion; mais rien ne prouve cette alliance, et l'on sait, au contraire, que Ramire venait à peine de se marier lorsque mourut Guillaume Taillefer.

(1) Il l'épousa vers 990.

(2) Voir l'*Hist. gén. du Languedoc.*

ont dû célébrer ses prouesses. Il est vrai que le rôle passif du comte de Toulouse lors de ces guerres si vives soutenues par les rois de France explique, jusqu'à un certain point, le silence des chroniques.

Raoul, pendant les treize années de son règne, dut, presque toujours, combattre ceux-là mêmes qui l'avaient aidé à s'emparer du pouvoir, particulièrement les ducs de Normandie et de Vermandois. Il fut donc intéressé à ne troubler en rien les comtes de Toulouse et de Rouergue, attachés étroitement par des liens de famille, et maîtres ensemble d'une partie considérable du royaume.

Louis IV ou Louis d'Outremer, appelé ensuite au trône, s'efforça d'abord de relever la royauté avilie; mais, après avoir contraint plus d'une fois les vassaux rebelles à se soumettre à une autorité depuis trop longtemps méprisée, il avait été fait prisonnier par Hugues, comte de Paris, et obligé, pour obtenir sa liberté, de renoncer au comté de Laon. Cette exigence exorbitante amena une lutte longue et opiniâtre, à laquelle le midi de la France ne prit aucune part.

Lothaire, qui succéda à Louis IV, montra aussi l'intention de rendre au pays sa grandeur et sa force. Malheureusement ce prince, dans toutes les actions de sa vie, commença bien et finit mal. Vainqueur plus d'une fois de l'empereur Othon II, il le laissa s'avancer ensuite jusque sous les murs de Paris, lui céda une de ses plus

belles provinces (1), et, sans crainte de mécontenter les grands du royaume, il donna au prince Charles le duché de basse Lorraine.

986. Enfin, en 986, vint Louis V, surnommé le Fainéant, bien qu'il montrât un caractère turbulent et inquiet, et qu'au début de sa carrière il eût fait preuve de courage. Ce souverain, on le sait, à peine âgé de vingt ans, fut empoisonné par sa femme peu de mois après son mariage; et, malgré l'heureux début de ses armes, il n'emporta avec lui dans la tombe qu'une qualification injuste et la triste célébrité de finir la descendance carlovingienne.

Charles, l'oncle de Louis V, voulut, aussitôt la mort du roi, rappeler les titres qu'il tenait de sa naissance; mais ce duc de Lorraine avait perdu sa qualité de Français pour avoir fait hommage de ses États à l'empereur et s'être placé ainsi sous la dépendance d'un monarque étranger. L'assemblée de Noyon, *en déclarant le trône vacant,* eut donc complétement raison, et elle ne blessa, dans cette circonstance, ni le principe d'hérédité adopté par le pays, ni les prétentions de la seconde race, véritablement éteinte. Il faut, par conséquent, le reconnaître,
987. si Hugues Capet fut un usurpateur, nul n'était en droit alors de réclamer la couronne, et, d'un autre côté, rien n'ayant réglé le mode de transmission de la royauté,

(1) Il lui abandonna la haute Lorraine pour la tenir en fief.

la nation devint libre de choisir parmi les premiers de l'État le plus digne à ses yeux de la gouverner, soit par ses qualités personnelles, soit par la considération et la puissance dont déjà il jouissait.

Sous ce dernier rapport, la souveraineté aurait pu être disputée à Hugues; car, bien qu'il possédât le duché de France, s'étendant jusqu'en Touraine, et qu'il eût des domaines considérables en Picardie et en Champagne, le comte de Toulouse, par sa position, se trouvait autorisé à rivaliser avec lui. Malgré la perte du duché d'Aquitaine et du comté d'Auvergne, il étendait encore sa domination sur les comtés de Toulouse, d'Albigeois, de Quercy, le comté de Saint-Gilles, comprenant la portion méridionale du diocèse de Nîmes, et, de plus, sur celui de Lodève, auxquels il réunit bientôt une partie de la Provence.

Guillaume Taillefer et son cousin Raymond II, comte de Rouergue, refusèrent d'abord de se soumettre au nouveau roi de France, et divers documents nous prouvent que les actes publics, dans le comté de Toulouse, continuaient à être datés du règne de Louis V, lorsque, depuis plus d'un an, Hugues Capet était déjà monté sur le trône. Une charte de 990 nous apprend même que Guillaume Taillefer s'était alors déclaré ouvertement en faveur du duc de Lorraine ; mais, l'année suivante, ce
991. prince étant tombé, avec ses deux fils, au pouvoir du

roi (1), son parti ne tarda pas à l'abandonner, et, peu de temps après, Hugues Capet fut reconnu et proclamé dans tout le royaume.

996. Depuis ce moment jusqu'à la mort du souverain, l'existence de Guillaume reste couverte d'un voile épais. Nous sommes aussi dans une ignorance complète sur ce qui le concerne durant le règne de Robert II ; nous savons seulement que le roi de France épousa Constance, fille du comte de Toulouse, et entoura son mariage d'une très-grande pompe. Robert alla chercher sa femme à la tête de ses troupes jusqu'au delà de la Loire.

Un auteur contemporain (2) accuse cette union « d'avoir contribué beaucoup à corrompre les mœurs de France et de Bourgogne. » Il attribue particulièrement à la dissolution des Auvergnats et des Aquitains, alors attirés à la cour, tous les désordres qui signalèrent cette époque. Ces étrangers, selon lui, légers et vains, étaient également blâmables dans leurs habitudes et dans leurs manières : « Ils avaient, dit-il, la barbe rasée, ainsi que la moitié de la tête à la façon des baladins ; leurs habits étaient courts ; ils chaussaient une espèce de bottines, etc. »

Si les Aquitains et les Auvergnats apportèrent avec eux le goût excessif des plaisirs, combien Constance elle-même

(1) Nous n'avons pas besoin de rappeler que Hugues Capet les fit enfermer à Orléans.

(2) Glab., t. 5, c. 3.

ne fit-elle pas plus de mal par son caractère altier et inexorable. L'histoire nous raconte avec quel acharnement on poursuivit, par ses ordres, les hérétiques, et plus encore les israélites. Ces derniers, accusés d'avoir profané les sacrés mystères et de vouloir la ruine de l'Église chrétienne, furent noyés ou brûlés impitoyablement.

Robert montra, on le sait, une dévotion et une charité qui le firent surnommer le Pieux ; malheureusement sa bonté dégénérait en faiblesse. Il prenait pour des actes d'autorité des reproches bienveillants ou de paternelles admonitions. Lorsqu'il faisait des libéralités à ses serviteurs, il leur disait avec mystère : « Prenez garde que ma femme ne s'en aperçoive. »

Sous le gouvernement de Robert, l'Église, menacée par la féodalité, lança plus d'une fois des bulles foudroyantes contre les usurpateurs de ses domaines ; mais cela ne servit guère qu'à prouver l'impuissance du monarque en présence des possesseurs de fiefs,
1031. cependant ses vassaux. Ce prince eut pour successeur Henri Ier, sous le règne duquel l'Église établit la *trêve de Dieu*, ou, comme l'on disait alors, la *treugue de Dieu*. Elle défendait, sous peine d'excommunication, toute espèce d'hostilité du mercredi soir au lundi matin. Par cette mesure adroite et sage on empêchait, au moins le dimanche et trois autres jours de la semaine, les querelles, les combats et les vengeances.

Au temps de Henri Ier commença la chevalerie, qui

devait jeter tant d'éclat sur plusieurs siècles. Chez les Germains, quand un jeune homme entrait dans la classe des hommes d'armes, on le revêtait avec appareil de l'écu et de la framée (1). Cette coutume, après l'invasion des barbares, tomba peu à peu en désuétude, et elle aurait été oubliée entièrement, si, au défaut de toute organisation du pays, on n'eût senti le besoin de créer une institution de nature à protéger les individus sans défense contre la loi du plus fort, devenue, en quelque sorte, le seul argument de la justice. Telle fut la double origine de la chevalerie, qui, par le mélange des peuples du nord avec les populations méridionales, prit bientôt un caractère particulier où les idées guerrières et romanesques se combinèrent d'une manière heureuse avec les sentiments tendres et les nobles pensées.

Cependant, si la chevalerie exerça une influence morale très-grande sur les esprits, son influence sociale fut presque nulle. Elle eut seulement pour résultat de porter aux inspirations généreuses, au respect pour les choses saintes, au dévouement pour les êtres faibles, et surtout de rendre les femmes l'objet d'un culte fervent et enthousiaste. En un mot, elle adoucit les mœurs d'une époque rude et encore un peu barbare ; mais elle n'apporta aucune modification ni au système gouvernemental ni à la constitution de la société. Au reste, en cherchant

(1) Sorte de javelot.

à ramener l'ordre et le bon droit, la chevalerie travaillait à sa propre destruction, car elle devait disparaître le jour où cesserait l'anarchie féodale, le jour où la loi serait assez forte pour se faire obéir des grands aussi bien que des petits (1).

1039. Guillaume Taillefer mourut vers l'an 1039, âgé d'environ quatre-vingt-dix ans. Il eut, d'Arsinde d'Anjou, deux fils : Raymond et Henri, qui finirent avant lui sans laisser de postérité, et deux filles, Constance, dont nous venons de parler, épouse du roi Robert, et Ermengarde, mariée à Robert, comte d'Auvergne.

De sa seconde femme, Emme de Provence, Guillaume eut encore deux autres fils : Pons, son successeur au comté de Toulouse, et Bertrand, qui eut pour apanage une partie de la Provence, et devint la souche des comtes de Forcalquier. Il naquit aussi de ce mariage une fille appelée Emme, du nom de sa mère; elle fut unie à Othon Raymond, seigneur de l'Ile-Jourdain.

Le caractère de Guillaume était un mélange singulier de

(1) Pour devenir chevalier il fallait se soumettre à une sorte de noviciat dont le but était d'inculquer aux jeunes vassaux les principes qui devaient les guider dans tous les actes de la vie. Un jeune homme, envoyé d'abord à la cour du souverain comme page, varlet ou damoiseau, devenait écuyer après un premier stage de sept ans environ. A l'âge de vingt ans, on le faisait chevalier. Sa réception était accompagnée d'une foule de cérémonies servant à rehausser l'éclat et l'importance de ce titre, qui donnait droit à de nombreux priviléges.

Il y avait deux classes de chevaliers, les chevaliers bannerets, c'est-à-dire portant bannière, et les bacheliers ou bas-chevaliers.

qualités et de défauts de nature à le faire chérir des uns et assez peu estimer des autres. S'il ne refusait jamais de protéger ses sujets, aveuglé souvent par le plaisir, il ne reculait pas non plus devant des injustices et des exactions scandaleuses. Chrétien zélé, il dotait richement des établissements pieux, et, d'un autre côté, la nécessité de subvenir à de folles dépenses le portait à s'emparer arbitrairement des biens des monastères et des églises. D'ordinaire indulgent et bon, il fit brûler publiquement à Toulouse, en 1022, beaucoup de malheureux accusés d'hérésie. Cependant, malgré ses penchants déréglés et malgré les excès où l'entraînaient des passions fougueuses, il sut si bien gagner l'affection de ses peuples, que, lorsque, d'après les dernières dispositions de Louis d'Outremer, le comte de Poitiers voulut faire valoir ses droits sur le comté d'Auvergne et le duché d'Aquitaine, les habitants de ces provinces se prononcèrent énergiquement en faveur de leur ancien maître.

Voici le portrait que fait de Guillaume Taillefer un écrivain du seizième siècle (1) :

« Il bannit de sa cour les bateleurs et joueurs, élar-
« gissant aux pauvres ce que l'on avait coutume de leur
« donner. La pluralité des bénéfices, la dolente ambition
« et la macule de la simonie commencèrent pour lors à
« prendre place et territoire au cœur de maints prélats. »

(1) Ant. Noguiez, *Hist. toulousaine.*

« Ce comte Taillefer n'eut oncques défaillance de ce
« qui donna opinion de magnanime, laquelle chose le
« faisait être de tous aimé, et peu s'en fallut (pour rai-
« son de sa profonde et véhémente hardiesse) adoré de
« son peuple. Il alla en Jérusalem; puis, au retour,
« passa par la Grèce, conquêtant le corps de saint Geor-
« ges, lequel conduisit en l'église de Saint-Sernin. Vé-
« quit comte triomphant et honoré vingt-cinq ans. »

Il est probable que Guillaume III exécuta le voyage de Jérusalem, dont il est question ici, vers l'an 1026; car il se tint un plaid dans le comté de Toulouse, sous le règne du roi Robert, et le compte rendu de cette assemblée générale ne fait nullement mention de Guillaume Taillefer, qui, sans son absence, l'aurait certainement présidée.

Si cette époque était celle d'un grand relâchement dans les mœurs, elle était aussi celle des grandes expiations. Avant que l'Europe se précipitât sur l'Asie, pour conquérir non pas des royaumes, mais quelques lieues carrées de terre sanctifiées par la religion, une foule de pénitents ne craignirent pas de se hasarder à travers des contrées inconnues pour aller visiter un berceau et une tombe. C'est que, près de ce berceau, l'homme retrouvait l'espérance, et que cette tombe lui promettait l'éternité.

Dès le quatrième siècle, saint Jérôme avait montré le chemin qui conduisait là où s'étaient accomplis les mys-

tères de la Rédemption, et, depuis lors, bien des néophytes de l'Église naissante s'étaient empressés de le suivre; mais Guillaume Taillefer fut le premier de sa lignée qui osât tenter ce long et dangereux pèlerinage.

Une des œuvres les plus remarquables que nous ait léguées le moyen âge, puisqu'elle nous éclaire sur l'instruction des peuples dans ces temps reculés, et particulièrement sur l'état des connaissances géographiques, c'est un *Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, écrit vers l'an 333 par un habitant de l'Aquitaine (1).

On est touché, en parcourant ce document curieux, de la résolution et de la ferveur de ceux qui entreprenaient de semblables pérégrinations; et quand on songe que les princes, aussi bien que les individus les plus obscurs, abandonnaient amis, patrie, famille, pour aller ainsi, un bourdon et une gourde à la main, s'exposer à tant de souffrances et de dangers, on est disposé, malgré soi, à excuser leurs fautes et à pardonner leurs erreurs.

Combien, en effet, n'affrontait pas de périls celui qui, des bords de la Garonne, se rendait isolément et, pour ainsi dire, sans autre guide que le ciel, aux plaines ardentes de la Syrie!... Sans doute son zèle était ranimé,

(1) Cet itinéraire, publié en 1588, par Pithou, a été réimprimé dans les œuvres de M. de Chateaubriand.

de loin en loin, par la vue des lieux qui rappelaient à sa dévotion le courage d'un martyr ou la parole d'un prophète; mais, dès les premiers pas, les difficultés accumulées devant lui devaient le porter à considérer son entreprise comme impossible sans un prodige. Il lui fallait franchir les Alpes, ces monts gigantesques où les traces d'Annibal étaient effacées par les siècles; il lui fallait traverser des torrents impétueux, des précipices menaçants. Une fois dans le pays des Lombards, il gagnait les versants abrupts du Tyrol. Parvenu à Aquilée, cette ville dont la chute avait ouvert les portes de l'Italie aux barbares, il traversait le Frioul, la Carniole, la Styrie, longeait les frontières de la Hongrie, et arrivé à Sirnium (1), qui était alors une des grandes cités de l'empire d'Orient, il s'arrêtait un moment, plus étonné de ce qu'il avait fait qu'effrayé de ce qui lui restait à faire. Pourtant, que d'épreuves il avait encore à subir !

Laissant le bassin du Danube, il côtoyait la longue chaîne des Balkans, et, dans un pays où même la force des armes ne protégeait pas toujours le voyageur, le pèlerin, n'ayant pour défense qu'un rosaire, s'avançait calme et tranquille, demandant un humble abri comme on sollicite une aumône, et n'ayant à offrir, pour prix de cette hospitalité si modeste, que la promesse d'une

(1) Il ne reste aujourd'hui de Sirnium que quelques ruines éparses, aux environs de la petite ville appelée *Métrovisa*.

prière au Sauveur, sur le marbre du saint sépulcre.

Tout à coup Constantinople, la merveille du monde civilisé, apparaissait aux regards de celui qui ne voyait depuis longtemps qu'une nature âpre et sauvage. C'était, après tant de traverses et de misères, comme une tentation pour amollir un faible cœur, comme un essai perfide pour vaincre une vertu ébranlée. D'abord le pèlerin, en présence du magique tableau qui se développait devant lui, surpris et confondu de tant de splendeur, se croyait sous l'empire d'une illusion fantastique. La beauté du site, le grandiose et le pittoresque des monuments, les richesses déployées de toutes parts, portaient, malgré lui, l'agitation et le trouble dans ses sens; mais bientôt, loin de se laisser toucher par ce luxe et cette magnificence, il pensait seulement au vœu qu'il avait juré d'accomplir, et, s'arrachant à un spectacle sans pouvoir sur sa détermination et sa volonté, il s'élançait au delà du Bosphore, et, craignant de regarder derrière lui, il s'enfonçait dans les montagnes de la Propontide.

Après avoir traversé l'Asie Mineure et les contrées autrefois si célèbres de la Cappadoce et de la Cilicie, il arrivait à Antioche, la ville où Pierre fut élu pour premier pasteur de l'Église naissante, et où des disciples de la foi étaient morts martyrs pour la défense de la vérité.

Notre pèlerin se trouvait déjà sur la terre des miracles. Désormais il ne marchera plus qu'entouré des sou-

venirs réveillés par les lieux saints; il ne fera plus un pas sans rencontrer quelque débris de la piété chrétienne. Son zèle s'en accroît; c'est vers le Jourdain que le conduit sa ferveur reconnaissante. A la vue de ce fleuve « roulant avec lenteur une onde jaune et épaissie (1), » notre pieux voyageur se croit transporté au temps où Jésus-Christ recevait le baptême; il lui semble entendre sa parole et ses inspirations divines.

Continuant sa route vers la cité désirée si ardemment, tout parle à son imagination attentive. Ce champ est celui où la Samaritaine a entendu ces mots : « Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité. » Ici saint Pierre a rendu la santé au paralytique; cette vallée triste et rocheuse est celle où Jérémie vit le jour. Puis, quand il a gravi des coteaux arides, stériles, et qu'il aperçoit de longs murs flanqués de tours légèrement colorées par les siècles, quelques pointes d'édifices qui s'élèvent dans les airs, il se sent pénétré d'un sentiment profond, mais indéfinissable. Ce ne sont pas là les coupoles étincelantes de Constantinople, les constructions où l'or se mêle aux gracieux contours de la pierre; mais une voix secrète lui dit : « Voilà Jérusalem! » et, se prosternant devant cette enceinte mystérieuse, il rend grâce au ciel de lui avoir ouvert une voie de miséricorde et de salut.

(1) Chateaubriand, *Itin. de Paris à Jérus.*

A une époque où les différentes parties de l'Europe étaient sans communications entre elles, et où l'on vivait dans une ignorance complète sur les contrées même les plus voisines, il fallait que les idées religieuses eussent une puissance bien grande pour faire entreprendre à un habitant de la France un voyage dont la pensée seule devait ébranler le caractère le plus résolu. Les chemins n'offraient nulle part ni sécurité ni protection; sur tous les points, des bandes armées parcouraient le pays, ne vivant que de vols et de brigandages. Des forêts immenses couvraient partout le sol, et partout, pour le moindre déplacement, le sacrifice de sa liberté ou de sa vie devenait nécessaire; pourtant un nombre considérable d'individus ne craignaient pas d'aller jusqu'aux extrémités de la Syrie chercher sur les traces d'un Dieu le pardon que, par humilité et peut-être par une exagération de leurs fautes, ils n'osaient se flatter d'obtenir (1).

Les pèlerins, au terme de leur longue pérégrination, étaient loin de se trouver enfin à l'abri du danger. La population musulmane, dans des vues cupides, les avait accueillis d'abord sans une répugnance trop grande; mais, quand le calife Hakem voulut être lui-même un dieu, il devint l'ennemi le plus cruel des chrétiens et des

(1) Ceux qui ne pouvaient se rendre en Palestine allaient au tombeau de saint Pierre, à Rome, et on les appelait les *romeus*, d'où est venu probablement le nom de *romieu*, que l'on donne encore aujourd'hui, dans le Languedoc, à tous les pèlerins.

juifs; car les uns ne doutaient pas que le Messie ne fût venu, et les autres espéraient encore son apparition sur la terre. Les persécutions et les supplices étaient donc le partage des malheureux qui pensaient n'avoir à souffrir que de la justice du Sauveur.

Une circonstance particulière contribua, au xe siècle, à porter jusqu'à la démence le désir de ce lointain pèlerinage. D'après les paroles de saint Jean (1), les peuples s'étaient imaginé que, une fois la période de mille ans accomplie, la fin du monde arriverait immanquablement. Cette croyance avait jeté partout une telle épouvante, que les chrétiens se précipitaient en foule vers la Palestine pour implorer le Juge suprême dont ils redoutaient la sentence, ou pour mourir sur la terre sainte, en attendant la venue du Seigneur.

On était si convaincu, en ce temps, du prochain anéantissement du globe, que plusieurs chartes, parvenues jusqu'à nous, commencent par ces mots : « Puisque la « fin du monde approche, et que différentes calamités « et différents jugements de Dieu annoncent manifeste- « ment cette catastrophe comme très-prochaine, etc. (2) »

Sous l'inspiration de cette crainte superstitieuse, on

(1) Revel, x x 2 3 4.

(2) Parmi les preuves jointes à l'*Hist. gén. du Languedoc* sont plusieurs chartes trouvées dans le cartulaire de l'abbaye de Lezat, qui, toutes, débutent ainsi : Appropinquante etenim mundi termino et ruinis crebrescentibus jam certa signa manifestantur, etc. La première de

distribuait d'abondantes aumônes, on disposait de sa fortune comme si l'on touchait à son heure dernière. Aussi plusieurs monastères profitèrent-ils avec habileté de ce moment d'abnégation pour agrandir leurs domaines et ajouter à leurs richesses. Parmi les personnages de marque qui se dépouillèrent de leurs biens en faveur des églises, nous citerons les comtes de Carcassonne et de Comminges. Ils croyaient, par cette libéralité tardive et, par conséquent, peu méritoire, conjurer la colère céleste au dernier jour. Cependant tous les seigneurs des provinces méridionales ne suivirent pas cet exemple; beaucoup d'entre eux, au contraire, moins crédules et plus prévoyants, surent faire tourner le trouble jeté dans les esprits à l'avantage de leur politique et de leur ambition. Alors que les imaginations en délire oubliaient toutes les pensées mondaines, on vit s'élever les comtes de Foix, assez puissants ensuite pour s'allier aux rois d'Aragon et monter sur le trône de Navarre; les vicomtes d'Albi; les seigneurs de Montpellier,

ces chartes appartient à l'année 944, et la dernière à l'an 1001. Ainsi elles nous font voir qu'on resta plus d'un demi-siècle sous l'empire de cette terreur; mais, l'époque fatale passée, partout on célébra la miséricorde du Seigneur; partout on construisit des églises et des abbayes nouvelles. « Il semblait, dit Raoul Glaber, que la terre, se dépouillant de ses haillons, prenait plaisir à se parer de la robe blanche des églises. » La joie d'avoir échappé au jugement dernier se manifesta aussi par des persécutions contre les hérétiques et les juifs. En 1018, un orage ayant renversé plusieurs maisons de Rome, on accusa les juifs d'être la cause de ce malheur, et le pape en fit décapiter un grand nombre.

arrivés assez haut pour se rattacher, plus tard, à presque toutes les familles souveraines de l'Europe, et une foule de chevaliers, n'ayant ni cette considération ni cette importance, mais qui, de simples vassaux, devinrent suzerains, par cela seul qu'ils avaient pu s'emparer de tel ou tel territoire. Celui-ci, aux mains duquel tombait une bourgade, se reconnaissait le tributaire du voisin, maître, au même titre, d'une ville; celui-là, possesseur d'une forteresse obtenue par la force, relevait du seigneur, plus heureux, usurpateur d'une province. En un mot, au milieu de la consternation générale, l'anarchie féodale était parvenue à son apogée.

L'existence du comte Guillaume III se rattachant à la dernière moitié du x[e] siècle, reportons-nous un instant en arrière et jetons un coup d'œil sur cette époque, remarquable surtout par la décomposition et la transformation de la société.

L'un de nos écrivains les plus célèbres (1) a dit : « La « féodalité, en plaçant le sujet trop près du maître, ren-« dait le despotisme plus odieux et plus pesant, rendant « très-apparente la différence entre la liberté et la dé-« pendance. Aussi ce régime n'a-t-il laissé que de fâ-« cheux souvenirs. Cependant la grandeur féodale était « accessible et simple. Le vassal et le suzerain vivaient « entre eux familièrement, sans que la supériorité se

(1) M. Guizot, *Essai sur l'hist. de France.*

« pût croire illimitée et la subordination servile. De là « cette fidélité, l'un des plus généreux sentiments du « moyen âge. »

Sans doute des relations journalières et directes devaient resserrer les liens qui unissaient les seigneurs et les vassaux, surtout lorsque les classes inférieures de la population avaient une juste idée de leurs devoirs, la conviction de leur ignorance, et n'étaient agitées d'aucune passion cupide ou ambitieuse. Pourtant cette fidélité au suzerain, si digne, en effet, d'être louée, tenait peut-être, selon nous, à une autre cause encore.

La famille, menacée sans cesse soit dans les individus, soit dans la fortune, avait senti le besoin de se prêter un mutuel appui. Les enfants, aux yeux desquels un père était l'arbitre absolu de leur destinée, n'écoutaient jamais sa parole qu'avec une vénération profonde. De son côté, le père, concentré dans ses soins intérieurs, entourait les siens d'une tendre et constante sollicitude. Eh bien! que l'on ne s'y trompe pas, de l'esprit de famille dépendent les rapports entre les peuples et les souverains. Le fils accoutumé à voir, dans l'auteur de ses jours, celui qui a droit au respect et à l'obéissance verra, dans le prince qui gouverne, le chef auquel chacun doit soumission et dévouement. Tant que l'esprit de famille subsiste dans un État, cet État, s'il n'est opprimé par la tyrannie la plus odieuse, est assuré

de vivre ; ces liens intimes viennent-ils à se relâcher ou à se rompre, une nation marche à sa dissolution et à sa ruine. Ils l'ont bien compris, ceux qui, dans tous les temps, ont voulu attaquer la constitution d'un empire. Au XIe et au XIIe siècle, comme au XVIIIe et au XIXe, les Manichéens et les Albigeois, les républicains exaltés, et ceux que nous appelons socialistes, se sont appliqués d'abord à désorganiser la famille. Mais ces hommes l'oubliaient, de toutes les institutions humaines, celle-là est la seule qui ait une origine divine, et les œuvres de Dieu demeurent impérissables, en dépit de nos folies, en dépit de nos erreurs.

Puisque nous sommes arrivé à une époque où le régime féodal est complétement constitué, et qu'il se continuera jusqu'au dernier comte de Toulouse, il ne sera pas inutile de dire ici quels étaient les principes généraux servant de base à cette nouvelle organisation sociale.

Les grands vassaux du royaume, après avoir reconnu le chef de l'État et s'être résignés à recevoir de ses mains l'investiture de leurs domaines, se croyaient dégagés ensuite de toute obligation à son égard ; ils se considéraient comme les seuls maîtres dans les provinces rangées sous leur domination, et devenaient autant de souverains entièrement indépendants de l'autorité royale. Sûrs de leur force, ils n'étaient plus retenus par aucun

frein, et usaient des prérogatives qui n'auraient dû appartenir qu'à la couronne. Ils levaient des troupes, faisaient, à leur volonté, et la guerre et la paix; en un mot, exerçaient le pouvoir le plus entier et le plus absolu (1).

La faiblesse du lien monarchique unissant le roi et ses sujets avait donc créé le lien féodal, c'est-à-dire amené de certains rapports entre le maître, qui concédait des terres et des domaines, et le bénéficiaire, ou celui en faveur duquel cette concession avait eu lieu. Ces rapports étaient de deux sortes, les engagements du vassal envers son souverain et les engagements du souverain envers le vassal.

En ce qui concerne les engagements du vassal, tout donataire rendait hommage à son suzerain, mais il y avait deux espèces d'hommages, l'hommage simple et l'hommage lige.

Par l'hommage simple, le vassal reconnaissait que le fief dont il était en possession *mouvait*, selon le langage du temps, en d'autres termes dépendait ou relevait de tel duché ou de tel comté. L'hommage simple, en quelques occasions, s'appliquait même aux souverains; ainsi les rois d'Angleterre devaient l'hommage simple aux rois de France, comme ducs de Normandie.

(1) Ils commencèrent à battre monnaie sous le règne de Charles le Simple.

Par l'hommage lige (1), le vassal contractait trois engagements principaux.

1° Il devait suivre le suzerain à la guerre pendant un temps qui variait, selon les localités, depuis un jour jusqu'à soixante.

2° Il s'engageait à remettre une somme déterminée à l'avance, si le suzerain mariait une de ses filles; s'il armait son fils chevalier; si, prisonnier de l'ennemi, il avait à fournir une rançon; ou enfin, ce qui eut lieu dans le XIe, le XIIe et le XIIIe siècle, s'il prenait la croix et allait combattre les Infidèles.

3° Il était obligé de défendre l'honneur de son suzerain, celui de sa famille, et de lui révéler les complots dont il viendrait à avoir connaissance.

Pour ce qui concernait le suzerain, celui-ci promettait de protéger ses vassaux, de leur faire rendre justice; d'être le tuteur de leurs enfants; d'administrer leurs biens en cas de tutelle, etc. Lorsque les filles mineures étaient en âge de se marier, il présentait à chacune d'elles trois prétendants; si elles les refusaient tous les trois, elles payaient une somme égale à celle qu'auraient dû donner au suzerain ceux dont elles seraient devenues les femmes. Toute veuve, propriétaire d'un fief et âgée de moins de soixante ans, était soumise aux mêmes conditions. Pendant toute la durée d'une

(1) Du latin *ligare*, lier.

tutelle, le suzerain touchait les revenus des mineurs confiés à ses soins.

Les vassaux d'un même suzerain investis de fiefs de même rang étaient qualifiés pairs (1). Les juges, dans les cours de justice, étant choisis parmi les vassaux, égaux entre eux ou pairs, c'est de là que vint le proverbe : Chacun doit être jugé par ses pairs.

Les fiefs relevant directement du roi s'appelaient fiefs-pairies. Les seigneurs de ces fiefs, revêtus du titre de pairs de France, étaient, à leur tour, suzerains, par rapport à des vassaux de second ordre ou *vavasseurs*. Ces derniers avaient également sous leur dépendance des vassaux d'un rang inférieur.

Les fiefs-pairies étaient au nombre de douze, six laïques et six ecclésiastiques. Les laïques appartenaient au comte de Vermandois, qui fut remplacé, en 1019, par le comte de Champagne; au comte de Toulouse; au comte de Flandre; au duc de Bourgogne; au duc d'Aquitaine ou de Guienne, et au duc de Normandie. Les fiefs ecclésiastiques étaient concédés aux archevêques de Reims et de Sens, et aux évêques de Beauvais, de Châlons-sur-Marne, de Langres et de Noyon (2).

Sous l'empire d'un système qui laissait toute liberté au possesseur du moindre fief, le plus obscur châ-

(1) Du latin *par*, égal.

(2) Plus tard, le titre de pair de France devint une dignité conférée par le roi, sans qu'aucun apanage y fût attaché.

telain se croyait aussi indépendant que le plus puissant monarque; il transformait son manoir en demeure souveraine; avait un sénéchal, un connétable, des écuyers; en un mot, comme l'a dit un auteur déjà cité par nous plus d'une fois (1) : « Chaque seigneur féodal avait, dans « son château, une cour au petit pied, créée sur le mo- « dèle de la cour des empereurs. Chaque château fort « était transformé en un petit palais impérial. Quand « la Fontaine a dit :

« Tout prince a des ambassadeurs,
« Tout marquis veut avoir des pages,

« il s'est moqué d'une sotte prétention, d'un ridicule de « son temps. Cette prétention, fort ridicule alors, était, « au xi<sup>e</sup> et au xii<sup>e</sup> siècle, un fait simple, général. »

Cet état de choses, suite inévitable de la faiblesse des derniers rois de la seconde race, ne pouvait finir qu'à l'avénement d'un monarque plus énergique que ses prédécesseurs, d'un souverain mieux éclairé sur ses devoirs. En effet, à la fin du xii<sup>e</sup> siècle, Philippe-Auguste, voyant combien le régime féodal était préjudiciable au trône et contraire aux vrais intérêts des peuples, commença à lui porter les premiers coups en réglant les combats et les duels judiciaires, en empêchant les guerres de vassal à vassal; en partageant la France en prévôtés ou fermes;

(1) M. Guizot, *Civil. en France.*

en déclarant libres les fiefs acquis par la couronne; en prenant les troupes à sa solde, afin de rendre le pouvoir fort et respecté; en prouvant enfin à tous les grands du royaume qu'au-dessus d'eux existait une autorité à laquelle, désormais, ils devraient se soumettre et obéir.

Depuis la consécration de l'hérédité des titres par Charles le Chauve, les ducs et les comtes s'étaient appliqués à étendre leur domination et à ranger à leur suzeraineté tous les seigneurs qui, par la force des armes, n'avaient pu faire respecter leurs droits et leur indépendance. Ce résultat obtenu, ils s'approprièrent les terres qu'ils tenaient, en bénéfice ou à vie, de la libéralité des princes, et ils les transformèrent en fiefs.

Les rois se trouvèrent, par là, dépossédés peu à peu non-seulement de leurs domaines, mais de leurs maisons royales, et presque toutes leur avaient été enlevées sous le règne de Louis d'Outremer.

Les grands seigneurs, pour accroître le nombre de leurs vassaux, donnèrent souvent en fief une partie de leur patrimoine, et jusqu'aux redevances qu'on leur payait. Les propriétés changèrent donc alors de nature, mais elles n'en gardèrent pas moins leurs anciennes dénominations; de sorte que, au x^e^ siècle, on confondait les fiefs avec les alleux, et, dans les chartes, on en était venu à employer cette dernière appellation

pour un bien quelconque, sans égard à sa véritable origine.

Les propriétés de l'Église, comme on peut le croire, ne furent pas plus épargnées que celles du roi. Sous prétexte d'un patronage à exercer, les hommes puissants arrivèrent à s'en emparer tout à fait. Des seigneurs, par un calcul très-facile à comprendre, se firent abbés laïques dans certains monastères, de façon que ces établissements religieux se trouvaient avoir deux supérieurs, l'un séculier et l'autre régulier; l'un qui dirigeait les affaires spirituelles, l'autre qui prononçait d'une manière absolue dans toutes les mesures administratives ou financières. La plupart des paroisses et même des églises, avec leurs oblations (1), les droits de dîmes, de sépulture, etc., appartenaient également aux suzerains, et, malgré les décisions des conciles et les anathèmes du pape, ils en disposaient comme de leur patrimoine. Il y a plus, pour ne pas avoir près d'eux des observateurs incommodes, et pour s'ouvrir en même temps une source nouvelle de revenus, les ducs, les comtes, les vicomtes s'attribuèrent l'élection des abbés et des évêques, vendant à leur gré ces dignités au plus offrant et s'instituant ensuite les héritiers de ces prélats.

Il est inutile de dire combien de désordres devin-

(1) D'*oblatio*, offrande.

rent la conséquence d'un abus qui introduisait dans l'Église l'ignorance et toutes les mauvaises passions. Au reste, déjà depuis longtemps la corruption des mœurs avait gagné le clergé. En vain plusieurs évêques avaient voulu rétablir la discipline ecclésiastique ; malgré tous leurs efforts et malgré la sainteté de leur vie, ils ne purent rien contre des habitudes déjà enracinées trop profondément pour être facilement extirpées. Ce fut seulement vers la fin du XI[e] siècle qu'on parvint à marcher dans une voie meilleure.

Ajoutons, pour compléter ce tableau, que la superstition, dont presque tous les esprits étaient empreints alors, contribuait beaucoup à entretenir un mal que la raison seule pouvait combattre et détruire. Pour démontrer avec quel aveuglement on adoptait les idées les plus étranges et les plus extravagantes, nous nous contenterons de citer, entre mille, une des fables ridicules qui remplissent les chroniques du X[e] siècle.

Des Manichéens ayant essayé de répandre leurs erreurs dans l'Aquitaine, on prétendit que, aux environs de Toulouse, un paysan, porteur d'une composition satanique où entraient des ossements d'enfants morts au berceau, jetait forcément dans l'hérésie tous ceux auxquels il trouvait le moyen de faire avaler un peu de sa poudre (1). Malheur à qui aurait osé mettre le fait en

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

doute ! Considéré comme l'ennemi de Dieu, il eût été livré aux flammes.

Soumises à la volonté arbitraire des grands vassaux, il eût été difficile que les communes restassent en possession de leurs anciens priviléges. En effet, les populations furent dépouillées peu à peu des libertés qu'elles devaient à la justice et à la sagesse romaines. Cependant il resta, dans les contrées au delà de la Loire, des traces profondes de cette indépendance, et la ville de Toulouse, particulièrement, conserva toujours les priviléges attachés au titre de cité (1).

Les abbés et les évêques, poussés par l'ambition, cherchèrent alors à s'arroger, dans l'étendue de leurs diocèses, tous les droits de la souveraineté. Ils ne faisaient au reste, en cela, que suivre l'exemple donné dans une grande partie de l'Europe. Cette prétention

(1) On voit sur les monnaies d'or frappées à Toulouse, au commencement du VI[e] siècle, une petite croix entourée de ces mots TOLOSA CIV., et l'on retrouve le même exergue sur toutes les monnaies mises en circulation dans cette ville sous la deuxième et la troisième race. Cette qualification de cité, signe d'un gouvernement distinct et libre, continue à figurer sur les monnaies jusqu'en 1229, époque de la réunion du comté de Toulouse à la couronne de France. Aussi Raynouard dit-il avec raison : « Toulouse jouissait non-seulement de la liberté municipale, mais encore d'une sorte d'indépendance qui n'appartenait guère « à d'autres cités. Quelle idée ne doit-on pas avoir de l'autorité municipale de Toulouse, quand on la voit faire la guerre ou la paix en son « propre nom, sans l'assistance du comte; quand on voit ses consuls « commander l'armée communale, conclure des traités, en arrêter et « en signer les conditions, etc.? » (*Histoire du droit municipal.*)

datait de fort loin, et, pour en trouver l'origine, il faut remonter à la conquête des Gaules. Sous les Romains, on se le rappelle, chaque cité avait son sénat, ses décurions, sa curie. Bientôt la religion catholique introduisit dans cette hiérarchie un élément nouveau, l'évêque. Les peuples furent d'autant plus disposés à accorder le premier rang à ce représentant de l'Église, que, indépendamment de son caractère sacré, il était élu par eux. Les préfets d'abord, et ensuite les comtes, délégués du souverain, tâchèrent bien de contenir cette autorité naissante, mais ni les uns ni les autres ne s'ingéraient dans les affaires de la cité, et longtemps même ils restèrent étrangers aux délibérations municipales, où figuraient seulement les magistrats nommés par la curie. Lorsque, plus tard, ils y assistèrent, ce fut en qualité de conseillers, de citoyens, et non comme chefs supérieurs.

Cette situation amena donc naturellement les évêques à user d'un pouvoir temporel, et le peuple préféra souvent l'autorité épiscopale, provenant de sa volonté seule, à celle du comte, qui tenait la sienne de la force ou de l'hérédité. D'un autre côté, le roi s'inquiétait d'autant moins de ces empiétements que, étant en dehors de 'administration des provinces du midi, il n'en souffrait en rien, et avait même intérêt à voir se multiplier les germes de dissensions intérieures. Aussi les évêques,

encouragés dans leur conduite, osèrent-ils usurper les droits régaliens, et, pour se créer des vassaux, ils convertirent en fiefs les terres de leurs diocèses, les dîmes, et jusqu'aux dignités et emplois de leurs églises (1).

Les ducs et les comtes, pour l'hérédité de leurs titres et de leurs possessions, se conformèrent d'abord aux principes adoptés par la famille royale. Les fils du sou-

(1) Les habitants nommèrent leurs évêques jusqu'au XII[e] siècle. Ils ne furent légalement déshérités de ce droit que par le quatrième concile de Latran, en 1215. Ce mode d'élection était tellement passé dans les mœurs, que, malgré la pragmatique de saint Louis et le concordat de François I[er] avec Léon X, Charles IX, en 1560, sur le rapport des états généraux du royaume, restreignit, à ce sujet, les droits de la couronne, et ordonna que, lorsqu'un siége deviendrait vacant, les évêques de la province, douze gentilshommes et douze notables de la bourgeoisie se réuniraient pour présenter une liste de trois candidats.

Ce désir, de la part des évêques, de s'emparer du pouvoir réservé à la seigneurie fut souvent combattu par les vicomtes, qui nourrissaient également l'espoir de s'affranchir un jour d'une tutelle gênante et d'assurer leurs vicomtés à leur descendance; mais ils l'emportèrent rarement sur la prélature. L'évêque Bernard de Combret obtint même du roi, en 1264, que lui et ses successeurs continueraient à exercer la haute justice. Ainsi il conservait la connaissance des crimes, vols et adultères, le droit de confiscation des biens des condamnés, la garde des clefs de la ville, etc.

Puisque nous avons été conduit à parler de Bernard de Combret, nous ajouterons qu'il fit, en 1269, un règlement sur l'administration consulaire et la justice criminelle de la ville d'Albi, d'après lequel les délits et les crimes devaient être portés devant un jury à peu près semblable à celui qui fut décrété, en France, en 1791. Sans doute ce prélat ne fut pas le créateur de cette institution; elle avait été en usage chez les Romains et chez les peuples du nord qui envahirent les Gaules au V[e] siècle, mais il eut le mérite d'en apprécier les avantages et de la faire revivre.

verain, jusqu'à la fin de la seconde race, s'étant partagé le royaume, nous avons vu aussi Raymond II et Ermengaud, son frère, jouir en commun des domaines du comte Eudes leur père; mais, lorsque les rois de France reconnurent la nécessité d'un autre mode de succession, les comtes de Toulouse suivirent encore leur exemple, et, bientôt après, celui de leurs fils qui n'était pas l'héritier direct n'eut plus qu'un simple apanage avec le titre de comte.

Dans le x^e siècle, les comtes de Toulouse continuèrent à rendre la justice par eux-mêmes. Cependant, confiant parfois ce soin à leurs vicaires ou viguiers, ces charges devinrent, en quelque sorte, héréditaires et de véritables fiefs. Les évêques, en qualité de seigneurs temporels, exerçaient aussi les droits judiciaires, et même des comtesses et des vicomtesses présidaient les plaids lorsque, étant veuves, elles continuaient, par la volonté du défunt, à diriger les affaires publiques. Dans ce cas, il leur arrivait souvent de garder le pouvoir pendant leur vie entière, bien que leurs fils fussent en état de gouverner.

Les codes romain, wisigoth et salien restèrent en vigueur, dans le comté de Toulouse, jusqu'au commencement du xi^e siècle. A cette époque, les trois races qui formaient la population du pays ayant fini par se fondre entièrement, la loi romaine fut généralement adoptée,

sauf quelques dispositions particulières venant des Wisigoths et consacrées par l'usage, comme, par exemple, le duel, qui demeura autorisé, à défaut de preuves légales suffisantes.

Un plaid tenu à Narbonne l'an 1023, et dont l'arrêt nous a été conservé, ne laisse, on va le voir, aucun doute à cet égard. L'abbé de Saint-Paul et ses chanoines étaient en différend avec un seigneur du pays à l'occasion d'un bien territorial. Ne pouvant s'accorder ils résolurent de vider leur discussion par le duel. Pour gage du combat ils remirent cinq cents sols (1) entre les mains du vicomte Bérenger. Le jour désigné pour le jugement, le champion de Saint-Paul reçut la communion, et il était près d'entrer en lice quand l'archevêque et les nobles qui tenaient les assises conseillèrent aux parties de finir leur querelle en se partageant le domaine. Un des plaideurs voulait à toute force le duel, mais on parvint enfin à lui faire entendre raison.

D'autres habitudes des temps barbares subsistaient encore au x^e^ siècle ; nous nous bornerons à rapporter le fait arrivé à Toulouse vers l'an 1000, et raconté par un historien du temps (2). Aymeric de Rochechouart, vi-

(1) Le sol d'or valait, en 1063, 28 fr. 17 c. 64, donc 500 sous répondaient à 14,088 fr. 20, voir les *Polypt. d'Irm.*, par Guérard.

(2) Voir Raynal, *Histoire de la ville de Toulouse*.

comte de Limoges, s'étant rendu dans cette ville accompagné d'Hugues, son chapelain, chargea celui-ci de faire la cérémonie du juif (1), c'est-à-dire de donner un soufflet à un israélite le jour de la fête de Pâques, comme c'était alors la coutume. Le chroniqueur ajoute que le coup fut porté à poing fermé avec son gantelet, et d'une telle force qu'il fit sauter la cervelle du malheureux et sortir ses yeux de leur orbite. La synagogue vint enlever le mort de la cathédrale de Saint-Étienne et l'inhuma dans son cimetière. Cet usage, qui remontait, à ce que l'on croit, au règne de Charlemagne (2), se convertit, au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, en une amende payée annuellement, par les juifs, aux chanoines de l'église de Saint-Sernin.

Sous le règne féodal la littérature et les sciences devaient être, au X<sup>e</sup> siècle, ce qu'elles avaient été au IX<sup>e</sup>. Le suzerain songeait seulement à agrandir ou à défendre ses domaines; le vassal s'appliquait à s'amoindrir et à s'effacer pour échapper à la rapacité du maître, et la guerre, seule occupation des uns et des

(1) Les juifs, au moyen âge, quoiqu'en horreur à la population, s'étaient néanmoins rendus nécessaires par leur industrie et leur intelligence commerciale. Philippe-Auguste, qui les avait chassés en arrivant au trône, fut obligé de les rappeler, dans l'intérêt de ses finances.

(2) Nicolas Bertrand, *de Tolos. Gestis.*

autres, empêchait les améliorations qui demandent des encouragements, des études patientes et réfléchies. D'ailleurs le fractionnement de la société, l'isolement des intelligences, le manque d'enseignements et d'exemples, tout cela concourait à retenir enchaînés et stationnaires les esprits d'une nature développée et progressive.

Il fallait alors aller en Orient pour retrouver la civilisation de la Grèce et de Rome. Tandis que l'Europe presque entière était plongée dans la barbarie et l'ignorance, à Bagdad la cour des califes excitait l'admiration par l'éclat éblouissant et magique dont nous la voyons revêtue dans les *Mille et une nuits.* Là se fabriquaient ces riches étoffes qu'aujourd'hui nous imiterions avec peine; là s'offraient aux regards étonnés ces couleurs, rivales de la nature, dont plus tard les Vénitiens parvinrent à surprendre le secret, mais, pour nous, restées un mystère; en un mot, quand les beaux-arts s'étaient réfugiés en Asie, l'Occident demeurait enveloppé des ténèbres épaisses qui avaient signalé l'invasion des barbares indo-germaniques.

Le royaume, jusqu'au milieu du xe siècle, fut divisé, sous le rapport du langage usuel, en France latine et en France tudesque. Dans l'une on parlait un latin corrompu, s'éloignant chaque jour davantage de son origine romaine; dans l'autre on se servait de la langue

allemande, qui, elle aussi, faisait sans cesse de nouveaux emprunts aux différents idiomes en usage autrefois dans les Gaules.

Des peuples intelligents, doués d'une imagination vive, ne pouvaient cependant être devenus complétement insensibles aux charmes de la poésie. Mais le peu de connaissances littéraires, l'habitude de voir en toutes choses une volonté supérieure à la volonté de l'homme portaient les écrivains aux idées ascétiques, ou bien les restreignaient aux détails intérieurs de la vie. Plus alors d'images grandes et pittoresques; plus d'inspirations élevées et brillantes; les vers n'étaient guère qu'une prose rimée qui racontaient naïvement ou un prétendu miracle, ou un fait sans importance et sans intérêt.

Nous citerons comme exemple un petit poëme toulousain de cette époque. C'est le récit d'un pèlerinage fait par Arsinde, femme de Guillaume Taillefer, à Notre-Dame de Conques, dans le but de prier Sainte-Foi d'intercéder près du Très-Haut pour qu'il mît fin à sa stérilité (1).

(1) Nous donnons ici le texte joint à la dernière édition de l'*Histoire générale du Languedoc;* il est plus exact que celui que Catel a publié. Néanmoins, ce manuscrit ne nous étant parvenu qu'après beaucoup d'altérations de la part des copistes, plusieurs critiques le croient postérieur au temps de Guillaume Taillefer.

Tot hom es tengut de mostrar
Lo be quan lo sab ensenhar,
E cy ves y pauc demostrat
De so que yeu sçay per vertat,
Non m'en veil'h, au vous veulh contar
Com fos sante Fe joglaressa
N'Arsens de Tolosa contessa,
Qu'era molher Guilhem lo conte.
En ayssi cal que yeu vos conte
Qu'e un molt ric adornamen,
Molt precios e covinen
Doas margas d'aur que attengian
Tros a terre, que molt luzian,
Totas ero menut obradas
De ricas peiras adornadas.

Un ser que jasia en so liech,
Al tems que toco mieja niech,
Lhi veng per somne d'avant se
La gloriosa santa Fe;
Mas no la ges recogneguda,
Car santa Fe l'hi es benguda
En semblansa d'una pieuzella
De tot molt resplenden e bella.
La contessa la reguardet
E en apres l'hi demandet :
— « Dona, digatz me se vos platz,
« Qui es vos qui davan mi estatz ? »
— « Contessa, yeu son santa Fe. »

## TRADUCTION LITTÉRALE.

Tout homme est tenu de montrer
Le bien, quand il le sait enseigner,
Et, si vous voyez ici peu démontré
Ce que je sais par vérité,
Ne m'en veuillez. Je veux vous conter
Comment sainte Foi fit joyeuse
Arsinde, de Toulouse comtesse,
Qui était femme de Guillaume, le comte.
Partant, il faut que je vous conte
Qu'elle eut un bien riche ajustement,
Bien précieux et bien entendu :
Deux manches d'or qui atteignaient
Jusqu'à terre, qui bien reluisaient
En entier, elles étaient finement ouvrées,
De riches pierreries ornées.
Un soir qu'elle gisait en son lit,
Au temps que sonne minuit,
Elle vit par sommeil devant soi
La glorieuse sainte Foi ;
Mais elle ne l'a point reconnue,
Car sainte Foi lui est venue
Sous la forme d'une pucelle,
De tout point resplendissante et belle.
La comtesse la regarda,
Et ensuite lui demanda :
— « Dame, dites-moi, s'il vous plaît,
« Qui êtes-vous, qui devant moi êtes? »
— « Comtesse, je suis sainte Foi. »

— « Dona, a que far say vengues
« Aquesta peccaresse veser? »
E santa Fe l'hi dis per ver :
— « Contessa, yeu veulh qu'em dones
« Las margas, e que las portes
« A Concas, yus el mieus mostier
« Que à me lay an gran mestier,
« Sobre l'altar San Salvador
« Las me pausats am gran honor. »
La contessa l'hi a respondut :
— « Dona ben sera attendut
« Aquest do que vos me querets,
« Car vos ayssi las demandets;
« Mas Dona yeu vos veulh pregar
« Que un filh me deughes donar,
« Per tal que aghe occasio
« D'atteure la promissio. »
E santa Fe l'hi dicts apres :
— « Contessa, so que vos querets
« A nostre Senhor pregaray
« Créses be vo ho attendray.
« Mas vos, so que m'avez promez
« Gardas que vo no oblidez,
« E mos covinens n'attendrez. »
Après santa Fe s'en partit,
E la contessa s'endormit,
Pueyssas anet ausir la messa,
Et penset fort à la promessa
Cossi ja attenduda sia.
E demandet addez la via
Drech a Concas, car mantagudas

— « Dame, pourquoi faire ici venez-vous
« Cette pécheresse visiter? »
Et sainte Foi lui dit par vrai :
— « Comtesse, je veux que me donniez
« Les manches et que les portiez
« A Conques, dans mon moustier (monastère),
« Où elles me sont en grand besoin,
« Que sur l'autel Saint-Sauveur
« Me les posiez avec grand honneur. »
La comtesse lui a répondu :
— « Dame, bien sera tenu
« Ce don que vous me requérez,
« Puisque vous ainsi les (manches) demandez
« Mais, Dame, je veux vous prier
« Qu'un fils me daigniez donner,
« Afin que j'aie occasion
« De tenir la promesse. »
Et sainte Foi lui dit après :
— « Comtesse, ce que vous requérez
« A notre Seigneur par prière je demanderai.
« Croyez-bien je vous la (promesse) tiendrai.
« Mais vous, ce que m'avez promis,
« Gardez que vous ne l'oubliiez,
« Et mes conventions n'attendrez. »
Après, sainte Foi s'en alla,
Et la comtesse s'endormit.
Puis elle alla entendre la messe,
Et pensa fort à la promesse
Comme si déjà accomplie elle soit (fut),
Et demanda aussitôt la voie
Droit à Conques, car maintenues (pratiquées)

Non ero gayrez ni sabudas
Las vias, nel'camin adoncas
Per ont anava ver Concas;
Mas santa Fe las ensenhet
Per las obros que lor mostret,
E la contessa de Tolosa
Fos del anar molt volontosa.
Tantos vole tener son camy
Mols honradamen se garny
E tene de mantener sa via
Am molt honrada compania.
E am gran gauch l'an recebuda,
Si tost qu'à Concas fo venguda,
Lhi senhor et totas las gens
Que eron à Concas presens.
Molt honradamen son intret
Yns el mostier, e demandet
Desse l'alter San Salvador,
E mostrero lo lhy senhor
E elle a prés sa ornamenta,
E à San Salvador presenta
Las margas qu'avia promesas
A santa Fe, e las a mesas
Sus el altar San Salvador
Am gran gauch e am gran honor.
Las margas de fin aur ero;
L'hy senhor pueys las pausero,
En la taula San Salvador
Las metet per granda ricor
Las bonas peyras so pausadas
En la taula ben estacadas.

N'étaient guère ni sues
Les routes, ni le chemin en ce temps,
Par où on allait à Conques;
Mais sainte Foi les enseigna
Par les œuvres (signes) qu'elle leur montra,
Et la comtesse de Toulouse
Fut de l'aller bien voulante (empressée).
Tout aussitôt elle voulut tenir son chemin
Bien honorablement elle s'approvisionna,
Et s'appliqua à suivre sa voie
Avec bien honorée compagnie.
Et avec grand joie fut reçue.
Sitôt qu'à Conques fut venue,
Des seigneurs et tous les gens
Qui à Conques étaient présents.
Fort honorablement elle entra
Dans le moustier et demanda
Où était l'autel Saint-Sauveur,
Et le lui montrèrent les seigneurs.
Et elle a pris son ornement,
Et à saint Sauveur présente
Les manches qu'elle avait promises
A sainte Foi, et les a mises
Sur l'autel Saint-Sauveur
Avec grand joie et avec grand honneur.
Les manches de fin or étaient.
Les seigneurs puis les placèrent
En la table (dessus l'autel) Saint-Sauveur
Les mirent par grande magnificence
Les bonnes pierres sont posées
En la table bien attachées.

Peis fo la contessa menada
Davan santa Fe, e mostrada
Lhy an la soa majestat.
La contessa lor a contat
Cosi lhi be ver visio
San Fe quan lhi quier lo do;
De tot lor a molt be contat
E coma era la vertat,
Et contet so que lhi promez
La gloriosa santa Fez.
Tot lo jorn de la Pasca estet
A Concas, apres s'en tornet
A Tolosa, e mantenen
Attendet lhi so covimen,
Santa Fe, car prens fo dun filh
La contessa, e sans perilh
Hac lo quan fo pres denfantar.
Ben de peys santa Fez lauzar,
E lo preyré qu'el bateghet,
Sapias que Ramon l'appelet.
Apres ela es emprenhada
D'un altre filh altra vegada;
Aquel appeleron Henric;
Lo paire se ten per molt ric.
Ainsin attendet la promessa
Santa Fez ben à la contessa;
Santa Fez en sia lauzada,
Grasida e glorificada
E nos done aver s'amor
Et de Dius nostre creator.

AMEN.

Puis fut la comtesse menée
Devant sainte Foi, et montrée
A elle dans la sienne majesté.
La comtesse leur a conté
Comment lui vint par vision
Sainte Foi quand lui demanda le don ;
De tout leur a fort bien conté,
Et comme c'était la vérité,
Et elle conta ce que lui promit
La glorieuse sainte Foi.
Tout le jour de la Pâque elle resta
A Conques, après s'en retourna
A Toulouse, et dès ce moment
Tint à elle sa convention
Sainte Foi, car grosse fut d'un fils
La comtesse, et sans péril
L'eut quand elle fut près d'enfanter.
Elle vint depuis sainte Foi louer,
Et le prêtre qui le baptisa
Sachez que Raymond il l'appela.
Après elle est enceinte
D'un autre fils une seconde fois ;
Celui-ci on l'appela Henri ;
Le père se tint pour bien fier.
Ainsi tint sa promesse
Sainte Foi à la comtesse ;
Sainte Foi en soit louée,
Comblée de grâce et glorifiée,
Et qu'elle nous donne d'avoir son amour
Et (celui) de Dieu notre créateur.

AMEN.

Pons II, 14ᵉ comte de Toulouse.

1039.

Il est probable que, longtemps avant sa mort, Guillaume Taillefer remit ses États aux mains de son fils; car Pons II, quand il perdit son père, était âgé de près de quarante-cinq ans, et déjà, depuis l'an 1004, il avait le titre de comte (1). Nous voyons aussi que, lorsqu'il épousa Majore, de la maison de Foix ou de Carcassonne, il lui assigna un douaire, dont la composition seule prouverait, s'il en était besoin, sa prise de possession de l'héritage paternel.

Les détails relatifs à ce douaire sont assez remarquables, en ce qu'ils nous apprennent que les comtes de Toulouse disposaient des propriétés et des revenus de l'Église, comme s'ils leur appartenaient en propre. Pons II donna, entre autres biens, à sa femme l'évêché d'Albi, plusieurs églises de ce comté, la moitié de l'évêché de Nîmes et la moitié de l'abbaye de Saint-Gilles.

Nous ne savons presque rien sur la vie de Pons II : le document le plus ancien, qui émane de ce comte, avec une date certaine, est une donation faite, en 1045, à l'abbaye de Moissac, où il est dit : « Ce prince très-« noble et très-puissant, pour marque de sa concession « et pour servir de mémoire à la postérité, s'est coupé « l'ongle du pouce, en sorte que le sang en est sorti (2). »

Majore mourut sans doute bientôt après son mariage,

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

(2) *Idem.*

ou bien elle fut répudiée, chose alors très-ordinaire
1045. parmi les princes et les grands. Entre l'an 1040 et l'an 1045, Pons prit pour femme Adalmodis, Almodis, ou Almodie, fille du comte de Lamarche, en Limousin, qui, unie d'abord au seigneur de Lusignan, s'en était bientôt séparée.

Ces divorces, si scandaleux, avaient habituellement pour prétexte une parenté, soit supposée, soit réelle, entre les deux époux. Or est-il présumable que des familles dont les intérêts étaient communs ne connussent pas les liens qui les rattachaient les unes aux autres? Au surplus, nous citerons, à cette occasion, un fait très-propre à caractériser les mœurs de cette époque. Pons, selon un historien contemporain, après avoir répudié Almodis en 1053, remit lui-même sa femme au comte de Barcelonne, pour qu'il l'épousât (1); et cette alliance nouvelle s'accomplit lorsque le seigneur de Lusignan existait encore. Ainsi, Almodis eut trois maris vivant en même temps, et tous les trois rapprochés par des rapports d'amitié ou des relations intimes.

Les désordres du sacerdoce ayant fini par exciter de
1056. vives clameurs, le pape Victor II réunit un concile à Toulouse, pour mettre enfin un terme à des excès si contraires à la religion. Dans ce concile, on prescrivit le célibat aux ecclésiastiques, qui, paraît-il, ne s'attachaient

(1) Chron. maléac.

guère à l'observer. Trente ans au moins furent exigés pour être élu abbé ou évêque, et on défendit au comte et à tous les suzerains de s'emparer des biens de l'Église. Malheureusement un concile avait peu d'autorité pour ramener le clergé du XIe siècle à la morale et pour rappeler un prince féodal à la justice!.... Pons II, quant à lui, ne tint aucun compte des intimations de Rome. Comme son père, il lui arrivait souvent de prendre d'une main et de donner de l'autre. Ainsi il vendit l'évêché du Puy, et ensuite il montra une grande libéralité envers l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, à laquelle il abandonna le domaine du Vigan, dans le diocèse de Nîmes, avec ses nombreuses dépendances.

Les mêmes contradictions se remarquent aussi dans sa conduite privée. Sa vie était loin d'être irréprochable; néanmoins il ne négligea rien pour obliger le monastère de Moissac à revenir à l'observation de sa règle. Sa facilité à rompre ses mariages prouvait fort peu de principes religieux, et d'un autre côté sa dévotion le détermina à entreprendre un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice.

Nous ignorons si ce comte, pendant les années suivantes, eut quelque différend avec le roi Henri; mais, lorsque ce prince associa au trône son fils Philippe et le fit couronner à Reims, en présence de tous les prélats et
1059. de tous les grands du royaume, ni Pons II, ni aucun des seigneurs et évêques du comté de Toulouse, n'assistè-

rent à cette cérémonie. Pourtant, Philippe Ier fut reconnu, sans difficulté, dans les provinces méridionales, après la mort du roi Henri, survenue en 1060.

Pons mourut probablement aussi à la fin de cette même année, ou au commencement de l'an 1061. Il laissa trois fils de sa femme Almodis : Guillaume, Raymond et Hugues. Guillaume succéda à son père dans le gouvernement du comté de Toulouse, et Raymond eut pour sa part les comtés de Rouergue, de Gévaudan, Nîmes, Agde, Béziers et Narbonne. Ce dernier acquit ensuite le marquisat de Provence, par son mariage avec la fille du comte de Provence, son oncle, et en outre hérita, à la mort de sa mère, de la moitié du comté de Saint-Gilles, reçu par elle en douaire, et qui se trouva confondu avec le comté de Nîmes, comme le marquisat de Gothie l'était alors avec le comté de Rouergue. Enfin Raymond exerça sa suzeraineté sur le Velai et les comtés de Maguelone et de Soustantion (1).

Quant à Hugues, on ignore en quoi consista son apanage, et il n'est plus fait mention de lui après l'an 1063.

Pons eut aussi une fille d'Almodis : elle reçut le nom de sa mère, et épousa le comte de Melgueil.

Un auteur anglais (2), presque contemporain, dit en parlant de ce comte : « Pons fut un prince extrêmement

(1) Sextario — ville qui existait sur les bords du Lez, à 3 milles au nord de Montpellier (voir Danville).

(2) Malm., liv. 2.

« vif et agissant ; il rendit sa patrie recommandable par « ses actions, et la tira de l'obscurité où la paresse de « ses prédécesseurs l'avait laissée jusques alors. »

Aucun écrit du temps ne nous met à même de juger de la vérité de cet éloge ; cependant nous savons que Pons réunit l'Auvergne et le Velai à l'héritage de ses ancêtres ; et c'est sans doute à cet accroissement de territoire que s'appliquent les paroles louangeuses de Malmesbury.

Pons II prit, dans divers actes publics, le titre de comte palatin, et en cela il a été imité par plus d'un de ses successeurs. Catel et dom Vaissette ont voulu connaître le point de départ de cette qualification : à défaut de documents authentiques, ils ont dû se borner à des conjectures plus ou moins acceptables. Le premier de ces historiens a cru en voir l'explication dans le privilége dont Pons jouissait, d'entrer au palais, ou plutôt au conseil du roi, soit comme pair de France, soit comme vassal immédiat de la couronne. Le second a objecté judicieusement que, s'il en était ainsi, tous les autres vassaux immédiats et tous les autres pairs du royaume se seraient aussi qualifiés comtes palatins ; et aucun d'eux ne l'a fait. D. Vaissette a donc pensé avec raison devoir chercher ailleurs l'origine de cette distinction particulière.

La charge de comte du palais était une des plus grandes sous la seconde race. Le roi envoyait parfois

celui qui en était revêtu rendre la justice dans les provinces, l'autorisant à prononcer d'une manière irrévocable, pour les affaires criminelles et pour les affaires civiles, en appel comme en première instance. Ce droit de justice souveraine fut, en quelques occasions, accordé par le monarque à de grands vassaux, mais seulement dans l'étendue de leurs domaines. Les comtes de Champagne, par exemple, ayant obtenu cette faveur exceptionnelle, prirent, dès lors, le titre de *comtes palatins*, et finirent même par le considérer comme étant héréditaire. Ainsi ce seul fait nous éclairerait suffisamment pour dispenser de toutes recherches et de toute polémique.

Toutefois une autre circonstance jette de nouvelles lumières sur cette question. Quand un roi d'Aquitaine était établi à Toulouse, il y avait un *comte du palais* près de sa personne. Guillaume Ier, ayant longtemps occupé ce poste, l'auteur auquel nous devons la vie de Charlemagne l'appelle également *comte palatin*. On demandera peut-être pourquoi ses descendants n'ont pas continué à faire acte de cette prérogative honorifique : la réponse est facile. Le fils de Pons II, ayant repris la qualification de *duc*, abandonnée forcément par son père et par Guillaume III, son aïeul, ne crut pas devoir joindre, au titre le plus élevé de tous, des titres d'une importance moindre; et il a été imité en cela par la plupart des princes appelés ensuite à gouverner le comté.

Guillaume IV, 15e comte de Toulouse. A la mort de Pons II, Guillaume IV, son fils, hérita du Toulousain, de l'Albigeois, du Quercy et du diocèse de Lodève; mais il conserva le marquisat de Gothie par

1060. indivis avec son frère Raymond; il avait, de plus, la suzeraineté sur le comté d'Auvergne, donné aux vicomtes de Clermont, et sur celui de Carcassonne, possédé par le comte de Barcelonne. Quant au Périgord, à l'Agénois et à l'Astarac (1), dont il prenait aussi le titre de comte (2), il faut supposer que les comtes particuliers de ces provinces l'avaient reconnu pour maître, ou bien, chose plus vraisemblable, qu'il exerçait sur eux un pouvoir supérieur, en sa qualité de successeur de Raymond-Pons, son aïeul, autrefois duc d'Aquitaine et de Toulouse. Cette dernière raison nous semble sans réplique, car nous voyons Guillaume, dans plusieurs actes, faire revivre en sa personne le titre de duc, dont il pensait devoir jouir, malgré la décision du roi Louis d'Outremer, qui

(1) L'Astarac fait aujourd'hui partie du département du Gers.

(2) Dans une des chartes en faveur de l'abbaye de Saint-Pons, Guillaume se qualifie : par la grâce de Dieu, duc et comte de Toulouse, Albi, Cahors, Lodève et Carcassonne.

Dans un autre acte, que l'on croit être de l'an 1079, Guillaume confirme la donation faite, par le comte de Foix à ce même monastère, de l'église de Saint-Pierre d'Escousse, et il permet aux religieux de Saint-Pons de faire des acquisitions sur toutes les terres de ses domaines, ainsi que dans le Périgord, l'Agénois et l'Astarac. On voit donc par là qu'il se regardait non-seulement comme suzerain de ces comtés, mais qu'il commandait encore à tout le comté de Foix (voir l'*Histoire générale du Languedoc*).

avait transmis au duc de Poitiers la qualification de *duc d'Aquitaine.*

Quoi qu'il en soit, l'autorité de Guillaume ne s'en étendait pas moins sur un immense territoire, et en ajoutant à ces possessions, déjà si considérables, celles qui ont été désignées plus haut comme appartenant à Raymond, on se convaincra que la majeure partie du midi de la France obéissait, soit directement, soit indirectement, au comte de Toulouse et à son frère. Le Roussillon et le comté de Fenouillade (1), ancienne dépendance du marquisat de Gothie, étaient presque les seules contrées restées en dehors de leur domination. Elles se trouvaient réunies au comté de Barcelonne, et les princes de cette maison disposaient d'assez de forces pour les défendre contre les empiétements de leurs puissants voisins.

Cependant, Guy-Geoffroy, duc d'Aquitaine, ne pouvait permettre à Guillaume IV de s'attribuer le titre de duc, transporté dans sa famille par la volonté royale : cette prétention lui faisait craindre des projets d'agrandissement, et son intérêt l'engageait à s'y opposer. La guerre éclata donc bientôt entre ces deux princes, et tout nous autorise à penser qu'elle fut extrêmement vive dès son début; mais nos renseignements, à ce sujet, sont très-vagues, ou fort insignifiants. Suivant un contempo-

(1) Portion du département de l'Aude.

rain (1), Guillaume se serait porté d'abord à l'improviste sur Bordeaux, et Guy-Geoffroy, pour se venger de ce qu'il regardait comme une perfidie, aurait marché avec toutes ses troupes sur Toulouse dont il se serait emparé. Malheureusement ce chroniqueur n'entre dans aucun détail sur un événement d'une nature assez grave pour appeler l'attention, et nous ne savons ni comment se termina cette lutte ni à quelle époque se rétablit la paix.

Il est probable, toutefois, que la dispute entre le duc d'Aquitaine et le comte de Toulouse commença aussitôt la mort de Pons II, et ne fut pas de très-longue durée; car autrement il serait difficile de comprendre le silence gardé à cet égard par la plupart des historiens du temps.

Nous nous expliquons d'autant moins l'importance attachée par Guillaume IV au titre de duc, que ce prince, en prenant possession du comté de Toulouse, donna maintes fois des preuves de son abnégation et de sa simplicité. De lui-même et sans y être sollicité par personne, il se désista du droit de nommer les évêques; droit que ses prédécesseurs conservèrent, malgré les décrets des conciles et malgré les sommations les plus impératives des papes. Loin aussi de dépouiller les églises pour accroître ses revenus, il se montra, au con-

(1) Chron. maléac.

traire, fort libéral envers elles, fit des donations à différentes abbayes, et exécuta de grands travaux à la cathédrale de Saint-Étienne de Toulouse, depuis longtemps délaissée et en très-mauvais état.

1077.

Son désintéressement nous est révélé par plusieurs documents assez curieux. En abandonnant à l'abbé de Moissac une terre libre de toutes redevances seigneuriales, on remarque qu'il lui permet : « de bâtir des « fours pour cuire le pain, sans qu'il soit tenu de l'ap- « porter à ceux du comté. » En effet, tous les fours appartenaient alors au comte de Toulouse ; aussi les appelait-on *comitiales*. Les habitants ne pouvaient envoyer cuire ailleurs, ou bien ils devaient se soumettre à une taxe désignée sous le nom de *leyda*.

Les anciennes chroniques sont remplies des actes inspirés à Guillaume par son esprit généreux et charitable. Mais il mérita surtout les éloges de ses contemporains par ses efforts persévérants pour rappeler à ses devoirs un clergé livré aux excès les plus déplorables. Le désordre était arrivé à ce point que, sur le territoire de certains diocèses, il était impossible de trouver un prêtre pour la célébration du service divin et l'administration des sacrements. Guillaume, dans cette tentative louable, fut secondé activement par Izarn, évêque de Toulouse, qui, pour empêcher les chanoines de contrevenir à leur règle, ne leur permit plus de posséder rien en propre. Toutefois, en leur enlevant les moyens de mal faire,

Izarn mit le chapitre de leur ordre à même de pourvoir à leurs besoins et leur laissa, à cette intention, les émoluments que les évêques de Toulouse retiraient des jugements où l'on accordait l'épreuve de l'eau froide (1), la moitié du sel qu'ils avaient droit de retirer du bourg Saint-Saturnin, et plusieurs autres petits revenus de ce genre.

Izarn, dans son zèle pour la réforme, voulut étendre son autorité sur l'église de Saint-Sernin, qui avait la pré-
1083. tention de dépendre seulement du saint-siége, et il attira par là, au comte Guillaume, des démêlés sérieux avec le souverain pontife.

Les chanoines de cette église venaient d'embrasser la règle de Saint-Augustin et s'étaient placés, à cette occasion, sous la protection de la cour de Rome; néanmoins Guillaume les chassa de leur cloître pour y installer des moines de l'abbaye de Cluny. Cet acte de violence excita une vive émotion et parmi le clergé de la ville et même

(1) Pour l'épreuve de l'eau froide, on commençait par excommunier l'accusé, puis on le jetait, pieds et poings liés, dans un bassin dont l'eau avait été consacrée. S'il allait au fond, il était réputé innocent; s'il surnageait, au contraire, on le déclarait coupable.

L'épreuve par l'eau chaude s'exécutait en obligeant l'accusé à plonger son bras nu dans une cuve d'eau bouillante, au fond de laquelle il devait prendre un anneau béni. Le juge, en présence des prêtres et du peuple, enfermait ensuite le bras du patient dans un sac de toile qu'il scellait de son cachet. Trois jours après, le sac était ouvert. Si la brûlure n'avait laissé aucune trace ou si les marques étaient peu apparentes, l'innocence de l'accusé était reconnue.

parmi le peuple. Grégoire VII adressa, à ce sujet, une réprimande sévère au comte de Toulouse. Guillaume, désapprouvé déjà par les archevêques de Lyon et de Narbonne et par les évêques et les principaux habitants du pays, se trouva dans l'obligation de rappeler les religieux de Saint-Sernin. Ne craignant pas, d'ailleurs, de reconnaître ses torts, il en exprima des regrets par un acte public, et promit ensuite, pour lui et pour tous les membres de sa famille, de ne plus inquiéter à l'avenir les chanoines tant qu'ils vivraient canoniquement.

Guillaume IV se maria deux fois : la première, vers l'an 1066, avec Mantilis ou Mathilde Mahaud, dont on ne connaît pas la famille; la seconde, avec Emme, Émine ou Agnès, troisième fille de Robert, comte de Mortaing (1), frère utérin de Guillaume le Conquérant.

Deux fils furent les fruits de sa première union, et tous les deux moururent en bas âge. D'après des chartes parvenues jusqu'à nous (2), et par lesquelles Guillaume confirme des donations à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières pour le repos de son âme, celle de sa femme, de son père, de sa mère Almodis, on voit qu'en 1080

(1) De la province de Normandie.

(2) Dans l'une d'elles Guillaume se dit : par la grâce de Dieu, comte et duc de Toulouse, de l'Albigeois, du Quercy, du Poitou, du Lodévois, du Périgord, du Carcassez, de l'Agénois et de l'Astarac. Ces chartes sont de l'an 1080 (voir *Histoire générale du Languedoc*).

ses fils vivaient encore, et que l'aîné se nommait Pons.

Il restait à Guillaume, de sa seconde femme, une fille appelée Philippia, qui s'unit, vers l'an 1086 ou 1087, avec Sanche Ramire, roi d'Aragon et de Navarre (1). Ce prince ayant été tué au siége d'Huesca, au commencement de l'an 1094, Philippia épousa, à la fin de cette même année, Guillaume IX, comte de Poitiers et duc
1094. d'Aquitaine. On était loin alors de prévoir les suites fâcheuses qu'aurait ce mariage, non-seulement pour le comte de Toulouse, mais pour la France elle-même.

Guillaume n'était pas mort en 1093; il en existe des preuves positives; cependant, l'année suivante, lorsque sa fille épousa le duc d'Aquitaine, il avait cessé de vivre. Un auteur du temps (2) nous apprend qu'il termina ses jours à Jérusalem, où il était allé en pèlerinage.

S'il faut en croire Malmesbury, « Guillaume avait l'esprit lourd et lent. » En le jugeant d'après ses actes, nous pouvons ajouter qu'il était pieux, loyal et juste. Sa libéralité envers les pauvres, les hôpitaux et les maisons religieuses l'a fait appeler le prince très-chrétien (3), et il mérita d'autant mieux cette qualification, qu'il usa de toute sa puissance pour ramener l'ordre et la discipline parmi le clergé; aussi Izarn s'est-il plu à proclamer les

(1) Gaufrid. vos. (Geoffroy, prieur de Vigeois, écrivain du XIIe siècle.)
(2) *Idem.*
(3) Tégula.

vertus de Guillaume et surtout à le louer « d'avoir « délivré, autant qu'il lui avait été possible, l'Église de « Toulouse des mains de ses ennemis. »

Jusqu'ici notre travail s'est ressenti du manque de matériaux authentiques et du silence des chroniques contemporaines. Le plus rarement possible, pourtant trop souvent encore, il nous a fallu recourir tantôt à des conjectures laissant parfois place au doute, tantôt à des suppositions prêtant plus ou moins à une critique rigoureuse. L'époque dans laquelle nous ne tarderons pas à entrer nous permettra désormais de nous appuyer presque constamment ou sur des témoins oculaires, ou sur des écrivains qui, parlant d'événements récemment accomplis, n'ont pu commettre ni des oublis bien regrettables ni des erreurs bien importantes.

Après le successeur de Guillaume IV, ou, pour mieux dire, vers la fin du XI$^{e}$ siècle, nous verrons se dissiper peu à peu les nuages qui enveloppent l'existence des premiers comtes de Toulouse; et, si longtemps nous avons dû marcher avec peine à travers les récits exagérés ou fabuleux, bientôt l'histoire nous présentera les faits sous leur véritable jour, et sans avoir besoin, à chaque pas, d'explications, d'interprétations ou de commentaires.

FIN DU PREMIER VOLUME.

# TABLE

### DU PREMIER VOLUME.

---

CHORSON,

Comte de Toulouse, duc de Septimanie.



GUILLAUME Ier surnommé AU COURT NEZ,

Comte de Toulouse, duc d'Aquitaine.

mer, Guillaume IV cherche à faire revivre dans sa famille le titre de duc d'Aquitaine. — Cette prétention amène une guerre entre lui et Gui-Geoffroy, duc de Poitiers. — Le comte de Toulouse renonce, de sa propre volonté, à nommer les évêques. — Ses démêlés avec la cour de Rome.

IMPRIMERIE DE Mme Ve BOUCHARD-HUZARD, RUE DE L'ÉPERON. 5, PARIS.

PARIS. — TYPOGRAPHIE MORRIS ET COMPAGNIE
64, rue Amelot



# NOUVELLES ANNALES DES VOYAGES,

## DE LA GÉOGRAPHIE ET DE L'HISTOIRE,

SIXIÈME SÉRIE RÉDIGÉE


PAR M. V. A. MALTE-BRUN,

SECRÉTAIRE ADJOINT DE LA COMMISSION CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE GÉOGRAPHIQUE DE RUSSIE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ GÉOGRAPHIQUE DE BERLIN, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE GÉOGRAPHIQUE DE LONDRES, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ I. R. GÉOGRAPHIQUE DE VIENNE, ETC.

AVEC LA COLLABORATION

DE PLUSIEURS SAVANTS ET DE MEMBRES DE L'INSTITUT.


---

. . . paraît régulièrement, le premier de chaque mois, un cahier de 8 à 9 feuilles; les 12 cahiers réunis forment 4 beaux volumes in-8 ornés de cartes, vues et plans.

Cette nouvelle série comprend, dans chaque cahier,

1° Une ou plusieurs relations inédites et des mémoires originaux, accompagnés de cartes ou de plans toutes les fois que le sujet l'exige;

2° L'analyse et des extraits ou des traductions partielles d'un ou de plusieurs ouvrages récents, français ou étrangers;

3° Un choix nombreux et varié de nouvelles géographiques présentant l'ensemble du mouvement géographique du mois; et d'articles divers, de notices, etc., parmi les plus piquants et les plus remarquables publiés par les recueils et par les journaux français, ou par les revues étrangères;

4° Le compte rendu des travaux de toutes les sociétés savantes de l'Europe en ce qui se rapporte aux sciences géographiques;

5° Une bibliographie très-complète de toutes les publications géographiques du mois.

| | |
|---|---|
| Pour Paris. . . . . . . . . . . | 30 fr. |
| Pour les départements. . . . . | 36 |
| Pour l'étranger. . . . . . . . . | 42 |

Nota. On ne peut pas souscrire pour moins d'une année, qui doit toujours commencer avec le mois de janvier.

Les **NOUVELLES ANNALES DES VOYAGES**, une des plus anciennes revues scientifiques publiées en France, est la seule qui soit exclusivement consacrée aux sciences géographiques et historiques. Créées en 1808 par *Malte-Brun*, elles ont toujours continué à paraître sans interruption jusqu'à ce jour.

Chaque année forme 4 forts volumes in-8 et un ouvrage complet qui représente fidèlement le mouvement des nouvelles, ainsi que des explorations géographiques de l'année.

Des cartes spéciales, exécutées avec le plus grand soin, tiennent toujours le lecteur au courant des changements et des découvertes les plus récentes.

---

PARIS. — IMP. DE Mme Ve BOUCHARD-HUZARD, RUE DE L'ÉPERON, 5.

